MASTER
NEGATIVE
NO. 92-80826-3

AUTHOR:

ABELLY, LOUIS, BP.

TITLE:

SAINT VINCENT DE PAUL

PLACE:

LILLE

DATE:

[1888]

Master Negative #
92-80826-3

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

Abelly, Louis, bp., 1603-1691.
Saint Vincent de Paul, d'après Louis Abelly. Lille, Société de Saint-Germain, Desclée, De Brouwer [1888]
iv, 207 p. illus., ports.

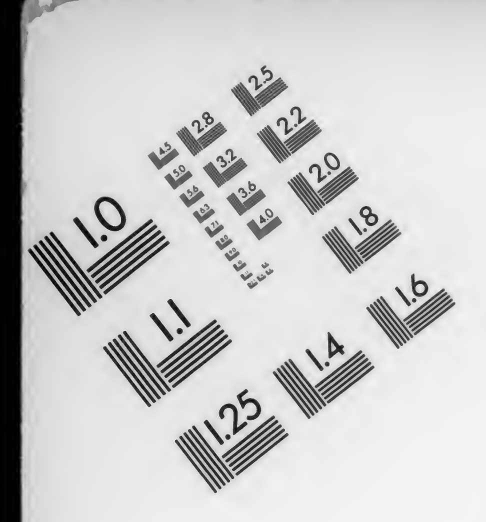
1. Vincent de Paul, Saint, 1576?-1660.

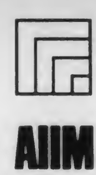
NNC

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

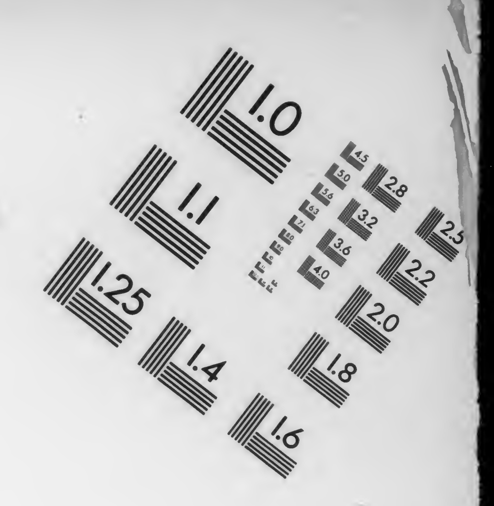
FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 11X
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 9-8-92 INITIALS WC
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

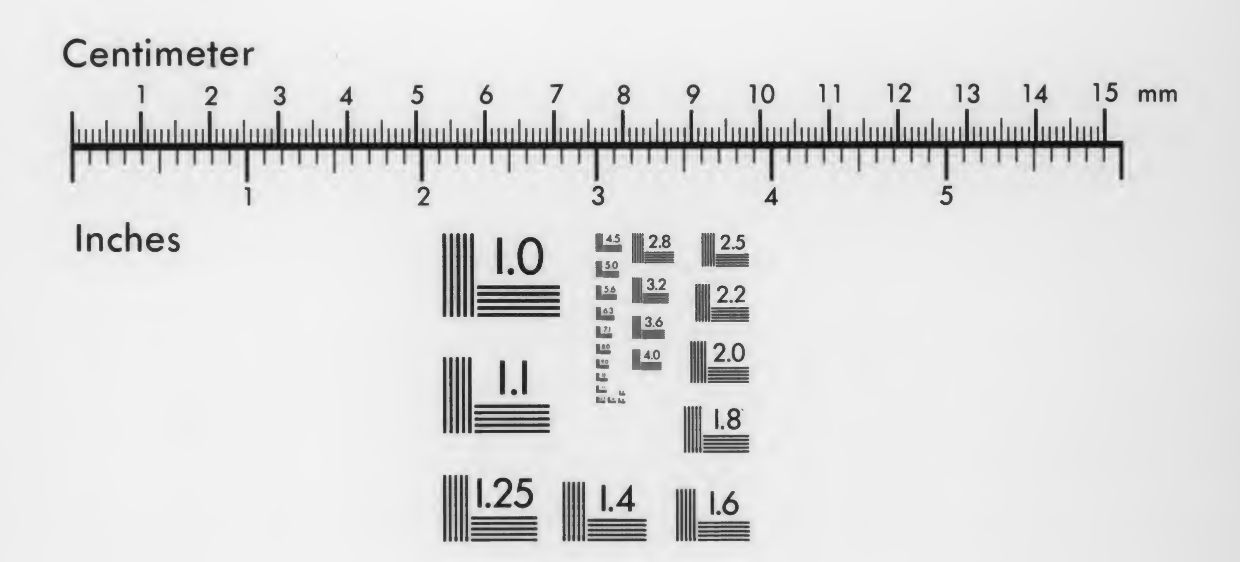


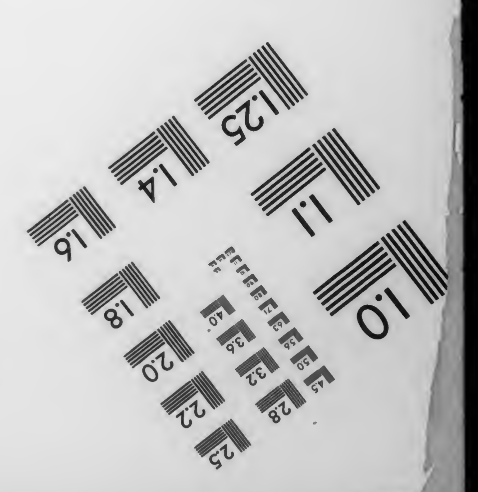


AIIM

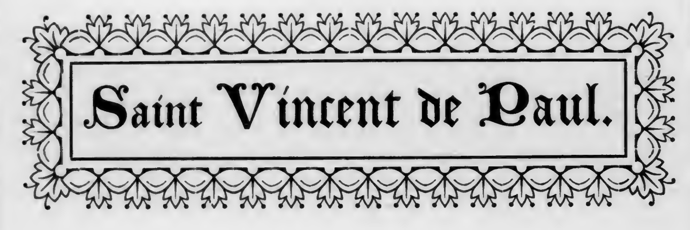
Association for Information and Image Management
1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910
301/587-8202

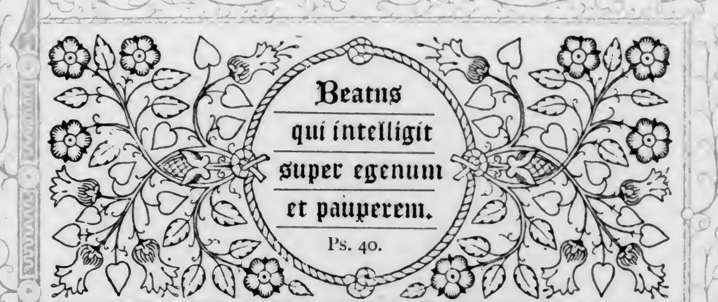


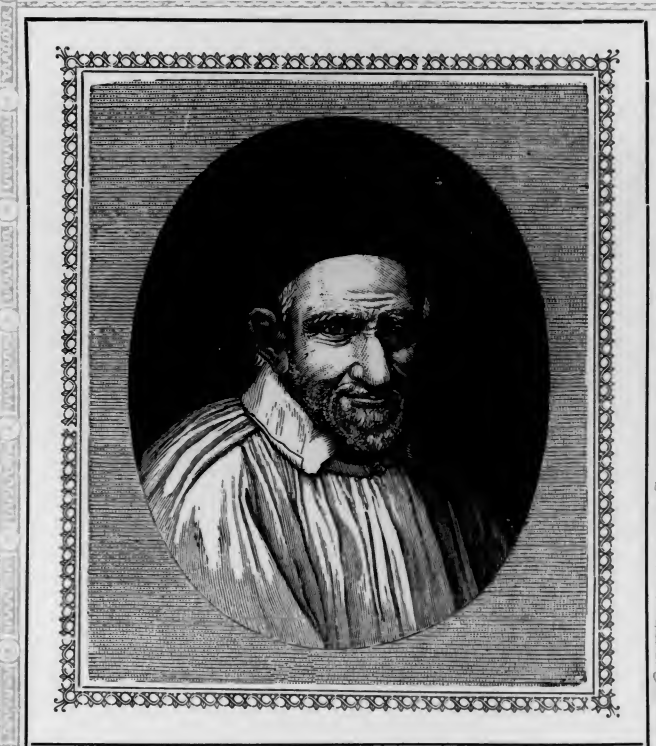




MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.


Saint Vincent de Paul.





SAINT VINCENT DE PAUL.

Fac-simile réduit d'une gravure d'EDELINCK, XVIIe siècle.



Saint Vincent de Paul,

d'après

Louis Abelly, évêque de Rodez.



Société de Saint-Augustin,

DESCLÉE, DE BROUWER & Cie,

Imprimeurs des Facultés Catholiques de Lille.

LILLE.

ERRATA.

Page 13, ligne 11, au lieu de *neuf* ans, lisez *quatre* ans.



RIEN de salutaire et de rafraîchissant pour l'âme, rien d'encourageant à la pratique de la vertu, comme la lecture de la Vie des Saints. *Les beaux exemples qu'on y trouve font souvent une impression plus profonde et surtout plus durable que les raisonnements serrés du moraliste ou les pressantes exhortations de l'Apôtre. Aussi, parmi nos publications, tenons-nous à réserver une place d'honneur aux hagiographes, et avons-nous grandement à cœur de populariser leurs œuvres.*

Nous présentons aujourd'hui à la jeunesse et aux familles le Vincent de Paul *du bon Abelly* [1]. *Depuis l'évêque de Rhodez, bien des travaux ont été entrepris et publiés sur le même thème; mais quel que soit le mérite de plusieurs de ces ouvrages, on en revient toujours au vieil historien, et on trouve dans son commerce un goût singulier joint à une édification exceptionnelle.*

Il faut toutefois reconnaître franchement que ce qui fait l'agrément du livre, ce n'est point le style de l'auteur : la diction est commune et assez incorrecte, la phrase pénible, la marche embarrassée, l'ordre et la méthode fort discutables. Seulement, à côté de ces défauts, il y a, pour les couvrir et les faire oublier, deux qualités bien précieuses et bien attachantes.

C'est d'abord l'onction. Une piété communicative respire dans toute l'œuvre d'Abelly. L'écrivain est un homme de foi, et c'est à la lumière de la foi qu'il considère et apprécie toutes choses ; il est aussi homme de cœur et de charité : il aime son héros et il veut le faire connaître et aimer, afin que Dieu soit glorifié en son serviteur et que le lecteur se détermine à l'imitation d'un si beau modèle.

1. En réalité, Abelly n'est pas l'auteur de cet ouvrage : il n'a fait que prêter son nom à l'œuvre de quelques Pères de la Mission, disciples et contemporains de Vincent de Paul. *(Note des éditeurs.)*

En second lieu, Abelly plaît et intéresse parce qu'il s'efface lui-même pour laisser M. Vincent paraître et occuper la scène le plus souvent et le plus longtemps possible. L'auteur a la rare modestie de diriger toute notre attention sur le Saint dont il écrit l'histoire : c'est là, en grande partie, le secret du charme des pages qu'il lui a consacrées. Vincent de Paul y revit, pour ainsi parler : c'est lui-même qu'on voit, c'est sa parole que l'on entend.

Il nous reste à indiquer maintenant ce qu'est notre édition d'après Abelly.

Il y a trois parties bien distinctes dans l'ouvrage du vieil auteur. C'est d'abord la Vie de M. Vincent *de sa naissance à sa mort ; puis ce sont* ses missions et ses œuvres, *et enfin* ses vertus ; *trois livres en un seul, pourrait-on dire. Nous ne donnons dans ce volume que la première partie, qui forme un tout par elle-même, sans renoncer toutefois à l'idée d'une réédition complète en plusieurs tomes.*

Quant à notre travail pour cette publication, voici en quoi il a consisté. Nous avons abrégé le texte d'Abelly en supprimant des répétitions, des inutilités, des longueurs, tout ce qui nous a semblé plus propre à fatiguer le lecteur qu'à l'intéresser. Puis, nous avons un peu rajeuni le style, mais avec respect, nous bornant à remplacer les expressions par trop surannées ou devenues triviales, et à rendre plus clairs les termes obscurs, plus libres les phrases embarrassées.

Puissions-nous avoir contribué, pour notre modeste part, à faire connaître saint Vincent de Paul, à étendre son culte, et à lui susciter des imitateurs!





AVIS AU LECTEUR.

MON cher lecteur, j'ai à vous avertir de deux choses, sur lesquelles je vous prie de faire quelque attention avant de vous engager dans la lecture de ce livre.

La première, que la vérité étant comme l'âme de l'histoire, sans laquelle elle ne mérite pas le nom d'histoire mais plutôt de roman, vous pouvez vous assurer qu'elle a été très exactement observée en celle-ci : tout ce que vous y lirez étant ou publiquement connu, ou appuyé du témoignage de personnes très dignes de foi; ou bien étant tel, que je puis certifier l'avoir vu de mes propres yeux ou entendu de mes oreilles, ayant eu le bonheur de connaître et de fréquenter M. Vincent durant un grand nombre d'années.

Que si j'y apporte aussi divers extraits de ses lettres ou de ses entretiens, recueillis par les siens avec une grande fidélité, j'en ai usé de la sorte dans la pensée que je ne pouvais faire une peinture plus sincère ni plus naïve de ses dispositions intérieures qu'en rapportant ce qu'il a dit lui-même, lorsque la charité l'obligeait de découvrir ce que l'humilité lui faisait ordinairement cacher. En quoi son témoignage est d'autant plus digne de croyance, que tous ceux qui l'ont connu savent qu'il était très éloigné de tout esprit de vanité et de vanterie, et qu'une de ses plus fréquentes pratiques était de chercher l'avilissement de lui-même, disant et faisant volontiers en toute rencontre ce qui pouvait le rendre méprisable aux yeux des autres.

La seconde chose dont j'ai à vous avertir, mon cher lecteur, est que, pour me conformer aux ordres très sage-

ment établis par le Saint-Siège apostolique, je déclare que je n'entends et que je n'ai dessein de faire entendre à personne tout ce qui est rapporté en ce livre, autrement qu'on a coutume de prendre les choses qui sont appuyées seulement sur le témoignage des hommes et non sur l'autorité de l'Église, et que je n'emploie le titre de *saint* [1], que je donne quelquefois à M. Vincent, qu'au sens que saint Paul le donne à tous les fidèles : ne voulant signifier autre chose, par cette honorable qualification, sinon que ce grand serviteur de DIEU a été doué d'une vertu très éminente, et qui surpassait beaucoup celle du commun des chrétiens.

Au reste, le lecteur considérera, s'il lui plaît, que ce n'est pas ici une pièce d'éloquence ni un panégyrique, mais un simple récit de la vie et des actions vertueuses d'un serviteur de Dieu, lequel ayant fait toute sa vie une profession très particulière d'humilité, ce serait en quelque façon aller contre son esprit, défigurer cette vertu qu'il a tant chérie, que de le revêtir des ornements pompeux d'une éloquence mondaine. Le style dont on se sert en écrivant quelque livre doit toujours avoir un entier rapport avec le sujet qu'il traite, et on ne saurait bien réussir en rapportant les actions vertueuses des saints qu'en les décrivant avec le même esprit dont elles ont été animées.

1. L'auteur devait faire cette déclaration et ces réserves, écrivant la vie d'un personnage qui alors n'était pas encore canonisé. *(Note des éditeurs.)*





Chapitre premier. — L'état de l'Église en France, lorsque le vénérable serviteur de DIEU, Vincent de Paul, vint au monde.

LA sagesse et la puissance de DIEU, en la conduite de son Église, ne paraissent jamais plus admirables que lorsqu'il prend sujet des misères qui l'affligent pour exercer envers elle ses plus grandes miséricordes, et qu'il tire son avantage des pertes qui lui arrivent, sa gloire de ses humiliations, et son abondance de sa stérilité : en sorte que, suivant ce qu'il a dit par la bouche d'un prophète, quand il semble l'avoir délaissée pour quelque temps, ce n'est que pour lui faire mieux ressentir ensuite les effets de sa miséricorde et de son amour.

Cela se pourrait vérifier par la suite de toute l'histoire ecclésiastique, qui représente le mystique vaisseau de l'Église, voguant sur la mer orageuse de ce siècle parmi une infinité de périlleuses rencontres, qui semblent la menacer souvent d'un naufrage inévitable; d'où néanmoins la main de DIEU la retire toujours avec avantage, se servant même des tempêtes les plus violentes et des vents les plus contraires, pour la faire avancer plus heureusement vers le terme de sa navigation.

Mais pour ne nous pas trop étendre sur un sujet si vaste, il suffira de jeter les yeux sur l'état déplorable où l'Église s'est trouvée en France vers la fin du dernier siècle[1], pour connaître les soins paternels que Dieu a pris non seulement de sa

1. Le seizième siècle, qui fut témoin des ravages de la prétendue réforme et des guerres de religion. *(Note des éditeurs.)*

conservation, mais aussi de son accroissement, dans un temps où il semblait l'avoir presque abandonnée ; et pour voir quels ont été les desseins particuliers de sa providence sur son fidèle serviteur Vincent de Paul, et les grandes choses qu'il voulait opérer en lui et par lui, pour l'avantage de l'Église et pour l'augmentation de sa gloire.

Ce fut vers la fin du XVI[e] siècle que DIEU fit naître son serviteur, dans un temps où la France était agitée d'horribles tempêtes au sujet des nouvelles hérésies de Luther et de Calvin, lesquelles, après avoir séparé une partie des Français de l'union que tous les catholiques doivent avoir avec le chef de l'Église, les portèrent bientôt après à une rébellion contre leur roi : c'est en effet le propre des hérétiques, comme l'a remarqué un apôtre, de mépriser toute domination et de fouler aux pieds le respect qu'ils doivent à leur souverain.

Il ne peut se dire combien ces deux fléaux de la guerre civile et de l'hérésie joints ensemble, causèrent de maux pendant une longue suite d'années qu'ils durèrent. La France, qui jusqu'alors avait été une des plus florissantes monarchies de la terre, devint comme un théâtre d'horreur, où la violence et l'impiété firent jouer d'étranges tragédies. On voyait en tous lieux les temples détruits, les autels abattus, les choses les plus saintes profanées, les prêtres massacrés, et, ce qui était le plus grand et le plus funeste de tous ces maux, un renversement presque universel de tout ordre et de toute discipline ecclésiastique: de sorte qu'en la plupart des provinces de ce royaume, les peuples étaient comme de pauvres brebis dispersées, sans sacrements, sans instruction et presque sans secours extérieur pour le salut.

Il est bien vrai que DIEU ayant depuis rendu le calme et la paix à la France, par le courage invincible de Henri le Grand de très glorieuse mémoire, les prélats, appuyés de son autorité, employèrent divers moyens pour remédier à toutes ces confusions, et remettre la religion en sa première splendeur. On assembla, pour cet effet, divers conciles provinciaux, qui firent de très saintes et de très salutaires ordonnances ; et les évêques ne manquèrent pas, dans leurs synodes particuliers, de faire tout ce qui dépendait d'eux pour en affermir l'observation. Mais les désordres causés par la contagion de l'hérésie et par la licence des armes étaient si grands, et les maux si enracinés, que ces remèdes n'eurent pas tout l'effet qu'on s'était promis ; et nonobstant tous les soins que les supérieurs ecclésiastiques employèrent à l'acquit de leurs charges, on

voyait toujours, et on a encore vu longtemps après, plusieurs grands défauts parmi le clergé : ce qui était cause que le sacerdoce était sans honneur, et même dans un tel mépris en quelques lieux, qu'on tenait pour une sorte d'avilissement, quand on était de condition tant soit peu honnête selon le monde, d'entrer dans les saints Ordres.

Du défaut de vertu et de discipline dans un trop grand nombre de membres du clergé procédait cet autre grand mal que le peuple, particulièrement celui de la campagne, n'était point instruit ni assisté comme il devait être dans ses besoins spirituels ; on voyait de tout côté des chrétiens qui passaient leur vie dans une si profonde ignorance des choses de leur salut, qu'à grand'peine savaient-ils s'il y avait un DIEU ; à plus forte raison ignoraient-ils le nécessaire sur les mystères, sur les sacrements et les dispositions qu'ils y devaient apporter.

Pour les personnes qui demeuraient dans les villes, quoique, par les prédications qui se faisaient dans les paroisses et autres églises, elles eussent plus de connaissances et de lumières, cette connaissance toutefois était ordinairement stérile, et cette lumière sans chaleur. On n'y voyait presque aucune marque de cette véritable charité qui se fait connaître par les œuvres : les exercices de miséricorde spirituelle envers le prochain n'étaient point en usage parmi les personnes laïques ; et pour les aumônes et l'assistance corporelle, on ne s'y adonnait que fort petitement : de telle sorte que les personnes les plus à l'aise croyaient faire assez lorsqu'elles donnaient quelque double[1] ou quelque sou aux mendiants ; et s'il arrivait que quelqu'un fît une aumône un peu plus considérable, cela passait pour une action tout extraordinaire.

Voilà quel était l'état du christianisme en France lorsque DIEU, qui est riche en miséricorde, voyant les grands besoins de son Église en l'une de ses parties principales, voulut y pourvoir et suscita, entre autres plusieurs grands et saints personnages, son fidèle serviteur Vincent de Paul, lequel, animé de son esprit et fortifié par sa grâce, s'est employé autant qu'il a été en lui, avec un zèle infatigable, à réparer tous ces défauts et à y appliquer des remèdes convenables.

Et d'abord, il s'est proposé, comme un de ses principaux ouvrages, de veiller à ce que l'Église fût remplie de bons prêtres, qui travaillassent utilement et fidèlement en la vigne du

1. Petite pièce de cuivre qui faisait la sixième partie du sou, ou deux deniers. *(Note des éditeurs.)*

Seigneur : c'est à quoi tendaient les exercices des ordinands, les séminaires, les retraites des ecclésiastiques, les conférences spirituelles dont il a été le promoteur, comme il se verra en la suite de ce livre.

Il joignait à ce zèle pour le bien du clergé une charité très ardente pour l'assistance spirituelle des âmes qui en avaient besoin, et surtout des pauvres de la campagne qu'il voyait les plus abandonnés. Il ne peut se dire combien il a travaillé pour les délivrer du péché et de l'ignorance, en les catéchisant et les disposant à faire des confessions générales. Non content des fatigues qu'il embrassait pour cet objet, il excitait autant qu'il pouvait les autres à en faire autant ; et son amour envers les pauvres n'a point été satisfait qu'il n'eût établi une congrégation de très vertueux prêtres missionnaires, voués aux mêmes exercices de charité, non seulement dans la France, mais dans l'Hibernie[1], dans l'Écosse, dans les Iles Hébrides, dans la Pologne,dans l'Italie, dans la Barbarie, et jusque sous la zone torride dans l'île de Madagascar, où plusieurs de ces ouvriers évangéliques ont consumé leur vie dans les ardeurs de leur charité.

Mais ce n'était pas assez pour Vincent de Paul de secourir les âmes, s'il ne pourvoyait encore aux nécessités corporelles des pauvres ; et quoiqu'il se fût lui-même rendu pauvre pour l'amour de JÉSUS-CHRIST, et qu'ayant tout quitté pour le suivre il ne lui restât plus rien à donner, comme il avait néanmoins le cœur tout embrasé du feu céleste que ce divin Sauveur est venu allumer sur la terre, il ne lui a pas été difficile de communiquer une partie de cette sainte ardeur aux personnes bien disposées avec lesquelles il se rencontrait. On en verra des exemples merveilleux dans la suite de sa vie. Et quoiqu'on puisse, en ces derniers temps, renouveler avec plus de raison que jamais la plainte du saint Apôtre, et dire *que tous ne s'étudient qu'à chercher leurs intérêts, et non pas ceux de Jésus-Christ*, l'exemple toutefois et la parole de Vincent de Paul ont eu le pouvoir d'arracher du cœur d'un grand nombre de personnes vertueuses cette racine de toute sorte de maux, et de leur inspirer des dispositions si parfaites que leur plus grande joie a été, et est encore à présent, non seulement de faire une sainte profusion de leurs biens pour assister et secourir les pauvres, mais aussi de se donner elles-mêmes, et de consumer leur santé et leur vie dans les plus laborieux exercices de la charité.

1. Ancien nom de l'Irlande. *(Note des éditeurs.)*

Ce n'est pas la seule ville de Paris qui en a éprouvé les effets dans l'assistance rendue à d'innombrables pauvres honteux de toute condition, de tout âge et de tout sexe, que les calamités publiques avaient réduits à une extrême indigence; mais leur charité s'est étendue jusqu'aux provinces les plus éloignées, et, outre les secours portés aux frontières de la France pendant les ravages de la guerre, la Lorraine, les Iles Hébrides, la Barbarie, et plusieurs autres régions étrangères en ont reçu, comme il se verra, de très grandes assistances dans leurs plus pressantes nécessités.

Chapitre deuxième — La naissance et l'éducation de Vincent de Paul.

CE fut l'an 1576, le mardi d'après Pâques, que Vincent de Paul prit naissance dans le petit village de Pouy, près d'Acqs [1], qui est une ville épiscopale située aux confins des landes de Bordeaux vers les monts Pyrénées. Il y a sur le territoire de cette paroisse une chapelle dédiée à la très sainte Vierge, sous le titre de *Notre-Dame de Buglose*, où un grand concours de peuple vient rendre ses hommages et offrir ses prières à la Mère de DIEU ; ce fut là un des motifs qui porta notre Vincent à concevoir dès son plus jeune âge et à nourrir toute sa vie une dévotion particulière envers la Reine du Ciel.

Ses parents, pauvres des biens de ce monde, vivaient de leur travail ; son père se nommait Jean de Paul, sa mère Bertrande de Moras, et tous deux ont vécu non seulement sans aucun reproche, mais aussi dans une grande innocence et droiture. Ils avaient une maison et quelques petits héritages qu'ils faisaient valoir par leurs mains, aidés de leurs six enfants, quatre garçons et deux filles. Vincent était le troisième, et, dès son enfance, il fut comme les autres employé à garder les bestiaux de son père.

Il semble que DIEU ait voulu établir sur cette humble et pauvre extraction, le premier fondement de l'édifice des vertus qu'il voulait élever en l'âme de son fidèle serviteur. Et en effet, parmi les emplois considérables auxquels la Providence divine destina depuis Vincent de Paul, au milieu des plus

1. Actuellement Dax, dont le siège fut supprimé par le concordat de 1801. *(Note des éditeurs.)*

grands honneurs qu'on rendait à sa vertu, son entretien le plus ordinaire était de la bassesse de sa naissance, et on lui entendait souvent répéter, en ces rencontres, *qu'il n'était que le fils d'un pauvre paysan, qu'il avait gardé les pourceaux*, etc. Oh ! que c'est une marque d'une vertu bien solide que de conserver l'amour de son abjection au milieu des applaudissements et des louanges ! et que saint Bernard a eu grande raison de dire qu'une *humilité honorée* est une vertu bien rare, et qu'il y en a peu qui arrivent à ce degré de perfection, de rechercher les mépris lorsqu'ils sont poursuivis des honneurs !

Quoique les perles naissent dans une nacre mal polie et souvent toute fangeuse, elles ne laissent pas de faire éclater leur vive blancheur au milieu de cette bourbe. La vivacité d'esprit dont DIEU avait doué notre jeune Vincent commençant à paraître parmi ces emplois où il était occupé, elle en fut d'autant plus remarquée, et son père reconnut que cet enfant pouvait faire quelque chose de meilleur que de mener paître les bestiaux. Il prit donc résolution de le mettre aux études ; il s'y décida d'autant plus volontiers qu'il connaissait un certain prieur de son voisinage, lequel, étant d'une famille peu à l'aise, avait néanmoins beaucoup contribué du revenu de son bénéfice pour avancer ses frères. Ainsi ce bon homme, dans sa simplicité, pensait que son fils Vincent, s'étant rendu capable par l'étude, pourrait un jour obtenir quelque bénéfice, et, en servant

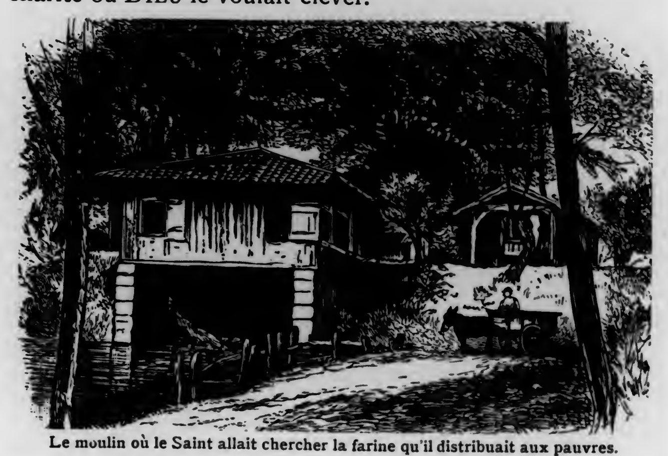
Notre-Dame de Buglose.

l'Église, soulager sa famille et faire du bien à ses autres enfants. Mais les pensées de DIEU sont bien différentes de celles des hommes, comme lui-même le témoigne par un prophète, et ses desseins sont bien élevés au-dessus de toutes leurs prétentions. Le père de Vincent, en le portant aux études, pensait aux petits avantages qu'il en espérait tirer pour sa famille; mais DIEU avait dessein de s'en servir pour faire de très grands biens à son Église, et il voulait que, laissant ses parents dans leur pauvreté extérieure, il s'employât uniquement à procurer l'accroissement du royaume de son Fils JÉSUS-CHRIST.

Et à ce sujet, un curé de son pays l'étant venu voir à Paris longtemps après, pour lui représenter le pauvre état de sa famille et le prier de donner quelque assistance à ses parents, ce grand serviteur de Dieu lui demanda s'ils ne vivaient pas de leur travail honnêtement et passablement selon leur condition ; à quoi le curé ayant répondu que oui, il le remercia de la charité qu'il avait pour eux; ensuite il le mit sur le propos de ce prieur dont il a été ci-dessus parlé, qui avait employé les revenus de son bénéfice pour enrichir ses parents, et il lui fit faire réflexion que ces gens-là, ayant tout dissipé pendant la vie et après la mort de leur bienfaiteur, étaient tombés dans un état pire que celui où ils étaient auparavant : parce que, comme il disait, *c'est en vain que l'homme bâtit la maison, si Dieu lui-même ne l'édifie.* Il lui donna cet exemple pour preuve de l'expérience qu'il avait de quantité de familles ruinées à cause de leurs parents ecclésiastiques, qui, ayant voulu les enrichir aux dépens de l'Église, leur avaient fait beaucoup plus de mal que de bien, en leur donnant la portion des pauvres : car tôt ou tard DIEU les en avait dépouillées.

Le refus qu'il fit alors d'avantager ses parents, ne provenait d'aucune dureté de cœur envers eux, mais seulement de cette droiture et pureté d'intention qui était comme l'âme de toutes ses œuvres, et qui le faisait toujours marcher par les voies qui conduisent à DIEU, sans jamais s'en détourner pour quelque considération que ce fût. Car d'ailleurs il avait un cœur fort tendre sur les misères de son prochain, et était très prompt à le secourir autant qu'il était en lui ; de sorte qu'il pouvait dire, avec Job, *que la miséricorde était née avec lui*, et qu'il avait toujours eu une inclination particulière à exercer cette vertu. Même dès son plus jeune âge, on a remarqué qu'il donnait tout ce qu'il pouvait aux pauvres; et lorsque son père l'envoyait au moulin quérir la farine, s'il rencontrait des pauvres en son chemin, il ouvrait le sac et leur en donnait des

poignées, quand il n'avait pas d'autre moyen de les secourir : de quoi son père, qui était homme de bien, témoignait n'être pas fâché. Une fois, à l'âge de douze ou treize ans, ayant peu à peu amassé jusqu'à trente sous, somme qu'il estimait beaucoup à cet âge et en ce pays-là, où l'argent était fort rare, et qu'il gardait bien chèrement, il rencontra un pauvre qui paraissait dans une grande misère, et, touché d'un sentiment de compassion, il lui donna tout son petit trésor sans s'en réserver aucune chose. Si l'on veut faire quelque attention à l'attache naturelle que les enfants ont aux choses qui leur plaisent, on pourra juger que ce fut là un effet des grâces que DIEU avait mises en cet enfant de bénédiction, et un présage du parfait détachement des créatures et du degré éminent de charité où DIEU le voulait élever.



Le moulin où le Saint allait chercher la farine qu'il distribuait aux pauvres.

Chapitre troisième. — Ses études et sa promotion aux ordres ecclésiastiques.

CES bonnes dispositions de l'esprit du jeune Vincent, et ses inclinations au bien firent résoudre son père de faire quelque petit effort, selon l'étendue fort modique de ses facultés, pour l'entretenir aux études. A cet effet, il le mit en pension chez les Pères Cordeliers d'Acqs, moyennant soixante livres par an,

selon la coutume du temps et du pays. Ce fut l'an 1588 qu'il commença ses études par les premiers rudiments de la langue latine ; il fit un tel progrès que, quatre ans après, M. de Commet, avocat de la ville d'Acqs et juge du lieu de Pouy, ayant appris les bonnes qualités de ce jeune écolier, conçut une affection toute particulière pour lui, et, l'ayant retiré du couvent des Cordeliers, le reçut en sa maison pour être précepteur de ses enfants, afin que, prenant soin de leur instruction et conduite, il eût moyen, sans être davantage à charge à son père, de continuer ses études : ce qu'il fit avec un très grand profit durant neuf ans, au bout desquels M. de Commet, très satisfait du service que le jeune Vincent lui avait rendu en la personne de ses enfants et de l'édification que toute sa famille avait reçue de sa vertu, jugea qu'il ne fallait pas laisser cette lampe sous le boisseau, et qu'il serait avantageux à l'Église de l'élever sur le chandelier ; c'est pourquoi il porta Vincent de Paul, qui le regardait comme un second père, à s'offrir à DIEU pour le servir dans l'état ecclésiastique, et il lui fit prendre la tonsure et les quatre ordres qu'on appelle *Mineurs*, le 19 septembre 1596, à l'âge de vingt ans.

Se voyant ainsi engagé au ministère de l'Église et ayant pris DIEU seul pour son partage, Vincent quitta son pays, et jamais, depuis ce temps-là, il n'y a demeuré. Du consentement de son père, avec quelque petit secours que celui-ci lui donna (ayant à cet effet vendu une paire de bœufs), il s'en alla à Toulouse pour s'appliquer aux études de théologie, où il employa environ sept ans. Il est vrai que dans cet intervalle il passa en Espagne, et fit quelque séjour à Saragosse pour y faire aussi des études.

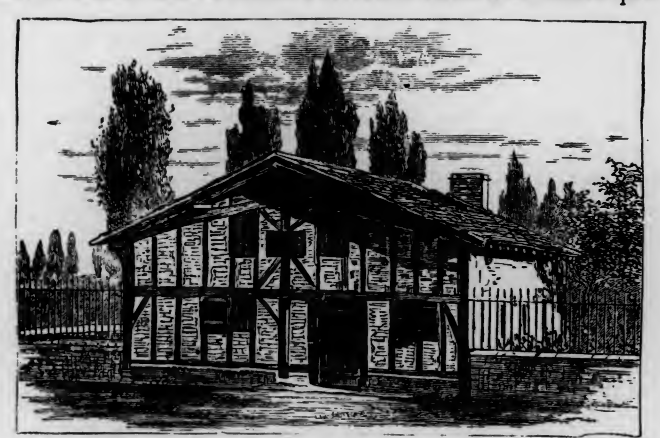
Le 27 février et le 29 décembre 1598, il prit les ordres de sous-diacre et de diacre, et enfin, le 23 septembre 1600, il fut promu au saint ordre de la prêtrise ; de sorte qu'ayant depuis vécu jusqu'au 27 septembre 1660, il se trouve qu'il a été prêtre dans l'Église de JÉSUS-CHRIST l'espace de soixante ans. DIEU sait quelles furent les dispositions et les sentiments de son cœur lorsqu'il reçut ce sacré caractère; mais si l'on juge des arbres par leurs fruits et des causes par leurs effets, voyant la perfection et la sainteté avec laquelle ce très digne prêtre a exercé les fonctions de son sacerdoce, l'on peut croire avec grande raison qu'au moment où il fut consacré prêtre, Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, qui est le prêtre éternel et le prince des prêtres, versa très abondamment sur lui la plénitude de son esprit sacerdotal; et cet esprit lui donna de si hauts

sentiments de ce sacré caractère, qu'il en parlait toujours avec admiration ; il témoignait être dans un étonnement extraordinaire quand il parlait de cette puissance merveilleuse que DIEU imprime dans l'âme du prêtre avec un caractère ineffaçable, en vertu de laquelle il remet les péchés aux pécheurs pénitents, change la substance du pain et du vin au corps et au sang de JÉSUS-CHRIST, offre ce même corps et ce même sang en sacrifice à DIEU son Père, et distribue ce même corps de JÉSUS-CHRIST comme un pain de vie pour la nourriture des fidèles. Enfin, il était si pénétré de l'excellence et de l'éminence du caractère sacerdotal, et de l'obligation indispensable qu'il impose, à ceux qui l'ont reçu, de mener une vie toute pure, toute sainte et tout angélique, que depuis on lui a souvent ouï dire « que, s'il n'eût été prêtre, il n'eût jamais pu se résoudre à l'être, s'en estimant très indigne »: quoiqu'il en fût d'autant plus digne qu'il croyait moins en être digne, n'y en ayant point qui méritent mieux d'être avancés aux premières places du festin nuptial de l'Agneau, que ceux qui se mettent au plus bas lieu. On n'a pu savoir en quel lieu, ni même en quel temps, il célébra sa première messe ; mais on lui a seulement ouï dire qu'il avait une telle appréhension de la majesté de cette action toute divine qu'il en tremblait, et que, n'ayant pas le courage de la célébrer publiquement, il choisit de la dire dans une chapelle retirée à l'écart, assisté seulement d'un prêtre et d'un servant.

Messieurs les grands vicaires d'Acqs, le siège vacant, n'eurent pas plus tôt appris qu'il était prêtre, qu'à la sollicitation de M. de Commet et pour l'estime qu'ils faisaient de sa vertu, ils le pourvurent de la cure de Tilh ; mais comme elle lui était disputée par un compétiteur qui l'avait obtenue en cour de Rome, il ne voulut point entrer en procès pour ce sujet ; et DIEU le permit ainsi, afin qu'il ne fût point obligé de quitter ses études.

Il y avait alors deux ans que son père était mort, lequel, par son testament, après avoir fait la part de tous ses enfants, avait déclaré qu'il voulait et entendait que son fils Vincent fût assisté et entretenu aux études selon la portée des biens qu'il laissait. En vertu de ce testament, il eût pu exiger quelque chose de sa mère et de ses frères ; néanmoins, ne voulant pas leur être à charge ni leur causer aucune peine, et voyant qu'il ne pouvait subsister à Toulouse, il prit la résolution d'accepter une petite régence qu'on lui offrit à quatre lieues de là,

dans la ville de Buset[1], où plusieurs gentilshommes des environs lui donnèrent leurs enfants en pension ; on lui en envoya même de Toulouse, comme il le manda par une lettre à sa mère. Le grand soin qu'il prenait de leur instruction et bonne éducation lui moyenna, peu de temps après, son retour à Toulouse, où il mena ses pensionnaires avec l'agrément des parents : de sorte qu'il put, en instruisant cette petite jeunesse, continuer ses études de théologie ; ce qu'il fit avec tant d'affection et de diligence, qu'après y avoir employé sept ans, il fut reçu bachelier en théologie : en suite de quoi il lui fut permis d'expliquer et enseigner publiquement le second *Livre des Sentences*[2] dans la même Université. Ainsi il se trouve qu'il



Maison des parents de saint Vincent de Paul.

a employé plus de seize ans continuels à étudier, tant en la ville d'Acqs qu'en l'Université de Toulouse.

Il n'était pas du nombre de ceux qui se laissent enfler pour un peu de science qu'ils pensent avoir ; au contraire, il cachait celle qu'il avait acquise, et quoique, dans les occasions où il s'agissait des intérêts de la vérité ou de la charité, il fût obligé de parler et de faire connaître qu'il n'était pas ignorant des choses que sa condition l'obligeait de savoir, il était pour-

1. Au diocèse d'Alby. *(Note des éditeurs.)*
2. Célèbre ouvrage qui fut longtemps le thème de l'enseignement dans les anciennes facultés de théologie, et qui avait pour auteur le fameux Pierre Lombard, mort évêque de Paris vers 1160. *(Note des éditeurs.)*

tant bien aise qu'on crût qu'il n'avait point de science, afin de réprimer cette inclination vicieuse de la superbe, qui se trouve ordinairement en tous les hommes, de passer pour capables et savants un chacun dans sa profession : en sorte que même les plus ignorants et mal habiles affectent cette réputation autant et quelquefois plus que les autres. Mais, quoique très abondamment pourvu de doctrine, Vincent de Paul eût volontiers pris pour lui la devise de l'Apôtre, et eût pu dire à son imitation : « *Je n'ai point estimé savoir aucune chose, sinon Jésus-Christ crucifié.* » C'était là sa principale science et sa plus haute sagesse.

Chapitre quatrième. — Ce qui lui arriva lorsqu'il fut fait esclave et mené en Barbarie.

PENDANT tout le temps que Vincent de Paul employa au cours de ses études, tant en la ville d'Acqs qu'en l'Université de Toulouse, il se comporta avec tant de modestie et de sagesse, qu'il était estimé et aimé de tous ceux qui le connaissaient; la bonne conduite dont il usait envers ses jeunes pensionnaires auxquels il prenait soin de donner, avec la science, de fortes impressions de la piété chrétienne, le mit en telle réputation dans Toulouse, qu'il pouvait s'y promettre un établissement considérable. M. de Saint-Martin, chanoine d'Acqs, son ancien et intime ami, a témoigné que, dès ce temps-là, on lui avait fait espérer un évêché par l'entremise de M. le duc d'Épernon. Au commencement de l'année 1605, il fit un voyage à Bordeaux, dont on ne sait pas le sujet, mais il y a raison de croire que c'était pour quelques grands avantages qu'on lui voulait procurer : car dans l'une de ses lettres écrites en ce temps-là, il dit « qu'il l'avait entrepris pour une affaire qui requérait une grande dépense, et qu'il ne pouvait déclarer sans témérité ».

Étant de retour à Toulouse, il trouva qu'une personne qui avait eu estime de sa vertu et désiré de lui procurer quelque avantage, était décédée pendant son absence et l'avait institué son héritier par testament, ce qui l'obligea d'employer quelque peu de temps à recueillir cette succession. Ayant appris ensuite qu'un homme qui devait quatre ou cinq cents écus à cette personne défunte, s'était retiré à Marseille pour éviter

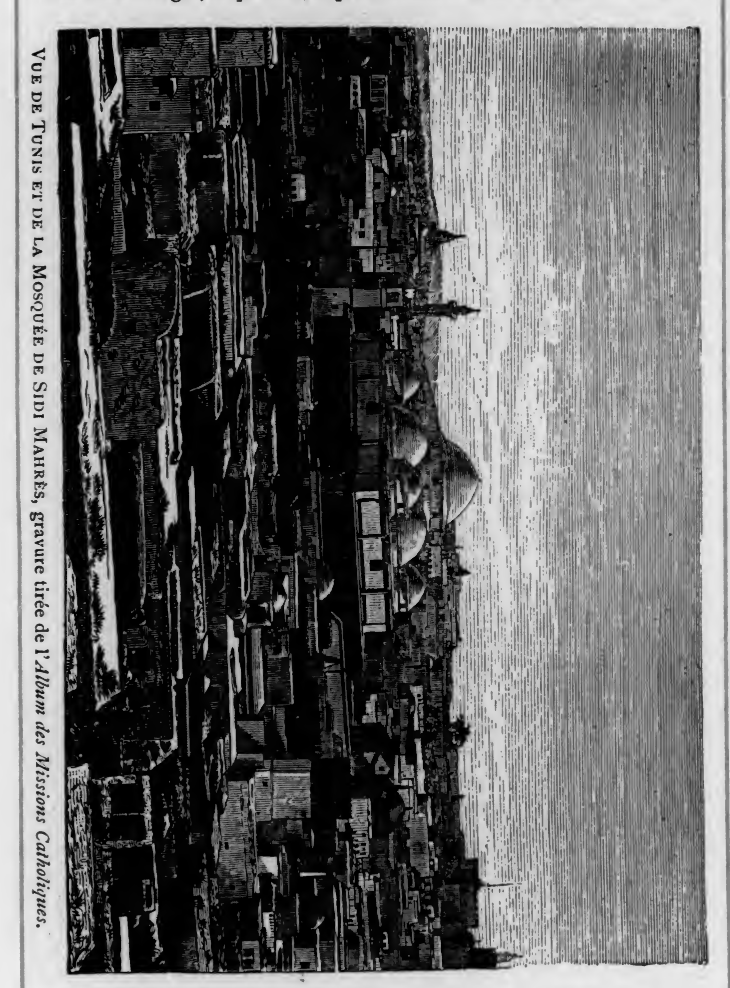
les poursuites, et qu'il était en état d'acquitter cette dette, il y alla pour se faire payer, et, par accommodement, il en tira trois cents écus : c'était au mois de juillet de l'année 1605. Comme il se disposait à retourner par terre à Toulouse, un gentilhomme du Languedoc, avec lequel il était logé, le convia de s'embarquer avec lui jusqu'à Narbonne : ce qu'il lui persuada facilement, parce que, le temps étant propre à la navigation, il espérait ainsi abréger de beaucoup son chemin.

Cet embarquement lui fut bien funeste, selon le sentiment ordinaire du monde : mais si on le regarde avec des yeux éclairés de la lumière de la foi, il fut très heureux pour l'accomplissement des desseins de Dieu sur lui.

Laissons-le faire lui-même le récit de ce qui lui arriva en cette rencontre. Nous le trouvons dans une lettre du 24 juillet 1607, qu'il écrivit d'Avignon à M. de Commet, après qu'il fut échappé de son esclavage.

« Je m'embarquai pour Narbonne, pour être plus tôt à Toulouse et pour m'épargner, ou, pour mieux dire, pour n'y jamais être et pour tout perdre. Le vent nous fut autant favorable qu'il fallait pour nous rendre ce jour-là à Narbonne (qui était faire cinquante lieues), si Dieu n'eût permis que trois brigantins turcs, qui côtoyaient le golfe du Lion pour attraper les barques qui venaient de Beaucaire, où il y avait une foire que l'on estime être des plus belles de la chrétienté, ne nous eussent donné la charge et attaqués fort vivement. Deux ou trois des nôtres étant tués et tout le reste blessé, et même moi qui eus un coup de flèche qui me servira d'horloge tout le reste de ma vie, nous fûmes contraints de nous rendre à ces félons. Les premiers éclats de leur rage furent de hacher notre pilote en mille pièces, pour avoir perdu un des principaux des leurs, outre quatre ou cinq forçats que les nôtres tuèrent ; cela fait, ils nous enchaînèrent, et après nous avoir grossièrement pansés, ils poursuivirent leur pointe faisant mille voleries, donnant néanmoins liberté à ceux qui se rendaient sans combattre après les avoir volés. Et enfin, chargés de marchandises, au bout de sept ou huit jours, ils prirent la route de Barbarie, tanière et spélonque de voleurs sans aveu du Grand Turc, où, étant arrivés, ils nous exposèrent en vente, avec un procès-verbal de notre capture, qu'ils disaient avoir faite dans un navire espagnol : parce que, sans ce mensonge, nous aurions été délivrés par le consul que le roi tient en ce lieu-là, pour rendre libre le commerce aux Français. Leur procédure à notre vente fut qu'après qu'ils nous eurent dépouillés, ils nous donnèrent à chacun une paire de caleçons, un hoqueton de lin, avec une bonnette, et nous promenèrent par la ville de Tunis, où ils étaient venus expressément pour nous vendre. Nous ayant fait faire cinq ou six tours par la ville, la chaîne au cou, ils nous

ramenèrent au bateau, afin que les marchands vinssent voir qui pouvait bien manger, et qui non, et pour montrer que nos plaies n'étaient



VUE DE TUNIS ET DE LA MOSQUÉE DE SIDI MAHRÈS, gravure tirée de l'*Album des Missions Catholiques*.

point mortelles. Cela fait, ils nous ramenèrent à la place, où les marchands nous vinrent visiter tout de même que l'on fait à l'achat d'un

cheval ou d'un bœuf, nous faisant ouvrir la bouche pour voir nos dents, palpant nos côtés, sondant nos plaies, et nous faisant cheminer le pas, trotter et courir, puis lever des fardeaux, et puis lutter, pour voir la force d'un chacun, et mille autres brutalités.

« Je fus vendu à un pêcheur, qui fut contraint de se défaire bientôt de moi, parce que rien ne m'était si contraire que la mer ; et depuis par le pêcheur à un vieillard, médecin spagirique, souverain tireur de quintessences, homme fort humain et traitable, lequel à ce qu'il me disait, avait travaillé l'espace de cinquante ans à la recherche de la pierre philosophale, etc. Il m'aimait fort et se plaisait de me discourir de l'alchimie, et puis de sa loi, à laquelle il faisait tous ses efforts de m'attirer, me promettant force richesse et tout son savoir. Dieu opéra toujours en moi une croyance de délivrance par les assidues prières que je lui faisais et à la Vierge Marie, par la seule intercession de laquelle je crois fermement avoir été délivré.

« Je fus donc avec ce vieillard depuis le mois de septembre 1605 jusques au mois d'août 1606, qu'il fut pris et mené au Grand Sultan pour travailler pour lui, mais en vain, car il mourut de regret par les chemins. Il me laissa à un sien neveu, vrai anthropomorphite, qui me revendit bientôt après la mort de son oncle, parce qu'il ouït dire que M. de Brèves, ambassadeur de France en Turquie, venait avec bonnes et expresses patentes du Grand Turc pour recouvrer tous les esclaves chrétiens. Un renégat de Nice en Savoie m'acheta et m'emmena en son *temat ;* ainsi s'appelle le bien que l'on tient comme métayer du Grand Seigneur : car là le peuple n'a rien, tout est au Sultan; le *temat* de celui-ci était dans la montagne où le pays est extrêmement chaud et désert. L'une des trois femmes qu'il avait était grecque chrétienne, mais schismatique ; une autre était turque, qui servit d'instrument à l'immense miséricorde de Dieu pour retirer son mari de l'apostasie et le remettre au giron de l'Église, et me délivrer de mon esclavage. Curieuse qu'elle était de savoir notre façon de vivre, elle me venait voir tous les jours aux champs où je fossoyais, et un jour elle me commanda de chanter les louanges de mon Dieu. Le ressouvenir du *Quomodo cantabimus in terra aliena* des enfants d'Israël captifs en Babylone, me fit commencer, la larme à l'œil, le psaume *Super flumina Babylonis*, et puis le *Salve Regina*, et plusieurs autres choses, en quoi elle prenait tant de plaisir que c'était merveille; elle ne manqua pas de dire à son mari, le soir, qu'il avait eu tort de quitter sa religion, qu'elle estimait extrêmement bonne pour un récit que je lui avais fait de notre Dieu et quelques louanges que j'en avais chantées en sa présence: en quoi elle disait avoir ressenti un tel plaisir qu'elle ne croyait point que le Paradis de ses pères, et celui qu'elle espérait, fût si glorieux, accompagné de tant de joie, que le contentement qu'elle avait ressenti pendant que je louais mon Dieu, concluant qu'il y avait en cela quelque merveille. Cette femme fit tant par ses discours que son mari me dit, dès le

lendemain, qu'il ne tenait qu'à une commodité que nous ne nous sauvassions en France, mais qu'il y donnerait tel remède que dans peu de jours Dieu en serait loué. Ce peu de jours dura dix mois qu'il m'entretint en cette espérance, au bout desquels nous nous sauvâmes avec un petit esquif, et nous rendîmes le 28 juin à Aigues-Mortes, et tôt après en Avignon, où M. le Vice-Légat reçut publiquement le renégat avec la larme à l'œil et le sanglot au cœur dans l'église de Saint-Pierre, à l'honneur de Dieu et édification des assistants. Mon dit seigneur nous a retenus tous deux pour nous mener à Rome, où il s'en va tout aussitôt que son successeur sera venu. Il a promis au pénitent de le faire entrer à l'austère couvent des *Fate ben Fratelli*[1], où il s'est voué. »

Telles sont les paroles de M. Vincent lui-même, dans la lettre qu'il écrivit étant à Avignon, et qui fut trouvée par hasard entre plusieurs autres papiers par un gentilhomme d'Acqs, neveu de M. de Saint-Martin, cinquante ans après qu'elle avait été écrite : il la mit entre les mains dudit sieur Saint-Martin, son oncle, lequel en envoya une copie à M. Vincent deux ans avant sa mort, estimant qu'il serait consolé de lire ses anciennes aventures, et de se voir jeune en sa vieillesse; mais, l'ayant lue, il la mit au feu, et bientôt après, remerciant M. de Saint-Martin de lui avoir envoyé cette copie, il le pria de lui envoyer aussi l'original, et lui en fit encore de très grandes instances par une autre lettre qu'il lui écrivit six mois avant sa mort. Celui qui écrivait sous lui, se doutant que cette lettre contenait quelque chose qui tournait à la louange de M. Vincent, et qu'il ne la demandait que pour la brûler, comme il avait brûlé la copie, afin d'en supprimer la connaissance, fit couler un billet dans la lettre de M. de Saint-Martin, pour le prier d'adresser cet original à quelque autre qu'à M. Vincent, s'il ne voulait qu'il fût perdu ; elle fut donc envoyée au supérieur du séminaire des Bons-Enfants à Paris. Sans ce pieux artifice, il est certain qu'on n'eût jamais rien su de ce qui s'était passé en cet esclavage, car cet humble serviteur de DIEU faisait tous ses efforts pour cacher aux hommes les grâces et les dons qu'il recevait de DIEU, et tout ce qu'il faisait pour sa gloire et pour son service.

Outre la constance et la fermeté à professer la foi de JÉSUS-CHRIST parmi les infidèles, la parfaite confiance en la divine bonté dans le délaissement et l'abandon des créatures, la fidélité aux exercices de piété envers DIEU et envers la très sainte Vierge au milieu des impiétés de la Barbarie, la grâce de fléchir les cœurs les plus durs, et plusieurs autres dons de DIEU qui ont paru en M. Vincent pendant son esclavage, il y a une chose qui mérite ici l'attention particulière du lecteur : c'est l'esprit de compassion que M. Vincent conçut pour ces pauvres chrétiens qu'il y vit gémir et languir misérablement dans les fers, sans aucune assistance ni consolation corporelle ou spirituelle, exposés à des outrages cruels, à des travaux insupportables, et, ce qui est le pire, dans un danger continuel de perdre leur foi. DIEU voulut lui en donner l'expérience, afin que ce sentiment de douleur, lui demeurant gravé dans l'âme, le portât plus efficacement un jour à secourir ces pauvres abandonnés, comme il a fait, ayant trouvé moyen d'établir une résidence de missionnaires à Tunis et en Alger pour les consoler, les fortifier, leur administrer les sacrements, leur rendre toutes sortes de services et d'assistances, tant en leurs corps qu'en leurs âmes, et leur faire en quelque façon ressentir, parmi leurs fers et leurs peines, les effets de l'infinie douceur et miséricorde de DIEU.

[1] *Faites bien, Frères*, nom vulgaire d'un hôpital des frères de Saint-Jean-de-Dieu. *(Note des éditeurs.)*

Chapitre cinquième. — Son retour en France et son premier séjour à Paris.

MONSIEUR Vincent, étant arrivé à Rome, y demeura jusque vers la fin de l'année 1608, par l'assistance qu'il reçut de M. le Vice-Légat, qui lui donnait sa table et de quoi s'entretenir. Il témoigna lui-même, dans une lettre qu'il écrivit, trente ans après, à un prêtre de sa Compagnie qui était à Rome, « qu'il fut si consolé (ce sont ses propres termes) de se voir en cette ville maîtresse de la chrétienté, où est le chef de l'Église militante, où sont les corps de saint Pierre et de saint Paul, et de tant d'autres martyrs et de saints personnages qui ont autrefois versé leur sang et employé leur vie pour JÉSUS-CHRIST, et qu'il s'estimait si heureux de marcher sur la terre où tant de grands saints avaient marché, que cette consolation l'avait attendri jusqu'aux larmes. » Et néanmoins, parmi ses sentiments de consolation spirituelle, l'affection qu'il avait toujours eue pour l'étude ne s'étant point diminuée par les peines et les traverses qui lui étaient arrivées, lorsqu'il se vit

un peu en repos dans cette grande ville, il employa tout le temps qu'il avait libre pour rafraîchir et renouveler en son esprit la mémoire de ce qu'il avait appris en l'Université de Toulouse. Pendant son séjour à Rome, M. le Vice-Légat le fit connaître au cardinal d'Ossat, lequel, voyant la trempe de son esprit, en fut tellement satisfait, qu'ayant à informer le roi Henri IV d'une affaire très importante qui ne pouvait être hasardée par une lettre, ce grand cardinal ne trouva point de personne plus propre pour un tel emploi que M. Vincent, à la discrétion et fidélité duquel il confia ce secret, pour être porté avec assurance au roi.

Dans cette occasion, M. Vincent fit derechef connaître la solidité de sa vertu et la droiture de son esprit, qui ne regardait que DIEU. Étant arrivé à Paris, et ayant eu une si favorable entrée auprès d'un grand roi, qui savait très bien faire le discernement des esprits et de qui, par conséquent, il pouvait espérer un avancement considérable selon le siècle, il ne voulut point néanmoins se prévaloir de cette occasion, que d'autres eussent recherchée ; mais, craignant que la faveur du roi de la terre ne fît obstacle aux grâces du Roi du Ciel, au service duquel il s'était attaché par des liens indissolubles, il jugea qu'il ne devait point s'engager plus avant à la cour. S'étant donc acquitté de sa commission, il se retira en son particulier, dans le dessein de mener une vie vraiment ecclésiastique.

Le logement qu'il avait pris d'abord dans le faubourg Saint-Germain, lui procura la connaissance de quelques-uns des principaux officiers de la défunte reine Marguerite, qui demeuraient au même endroit; l'un d'eux était M. Dufresne, secrétaire de Sa Majesté, avec lequel il contracta dès lors une très étroite amitié, à cause de la vertu et des bonnes qualités qu'il voyait en lui. Après la mort de cette princesse, il l'attira dans la maison de Gondy, où il fut secrétaire, et puis intendant du seigneur Emmanuel de Gondy, comte de Joigny et général des galères de France. C'est lui qui a rendu ce témoignage, « que dès ce temps-là M. Vincent paraissait fort humble, charitable et prudent, faisant bien à chacun et n'étant à charge à personne, circonspect en ses paroles, écoutant paisiblement les autres sans jamais les interrompre ; et que dès lors il allait soigneusement visiter, servir et exhorter les pauvres malades de la Charité [1]. »

1. Hospice de Paris. *(Note des éditeurs.)*

Pendant ce premier séjour que M. Vincent fit à Paris, il lui arriva un étrange accident que DIEU permit pour éprouver sa vertu, et qui n'a été su que depuis sa mort par le moyen de M. de Saint-Martin, chanoine d'Acqs. En l'année 1609, étant encore logé au faubourg Saint-Germain, dans une même chambre avec le juge de Sore, qui est un village du ressort de Bordeaux, il fut accusé à faux de lui avoir dérobé quatre cents écus. Voici comment la chose arriva :

Ce juge, s'étant un jour levé de grand matin, s'en alla en ville pour quelques affaires et oublia de fermer une armoire où il avait mis son argent; il laissa M. Vincent au lit, un peu indisposé, attendant une médecine qu'on lui devait apporter. Le garçon de l'apothicaire, étant venu avec sa médecine, trouva cet argent en cherchant un verre dans cette armoire, et, sans dire mot, il le mit dans sa poche et l'emporta, vérifiant le proverbe qui dit : l'occasion fait le larron.

Ce juge fut bien étonné de ne trouver plus sa bourse ; il la demanda à M. Vincent, qui ne savait que lui en dire, sinon qu'il ne l'avait ni prise ni vu prendre; l'autre crie, tempête et veut qu'il lui réponde de sa perte; il l'oblige de se séparer de sa compagnie, il le diffame partout, comme un méchant et un voleur, et porte ses plaintes à toutes les personnes qui le connaissaient ; et comme il sut qu'en ce temps M. Vincent voyait quelquefois le R. P. de Bérulle, alors supérieur général de la congrégation de l'Oratoire et depuis cardinal de la sainte Église romaine, il alla le trouver un jour qu'il était avec lui en la compagnie de quelques autres personnes d'honneur et de piété, et, en leur présence, il l'accusa de ce larcin, et même lui en fit signifier un monitoire ; mais cet homme de DIEU, sans se troubler ni témoigner aucun ressentiment d'un affront si sensible et sans se mettre beaucoup en peine de se justifier, se contenta de lui dire doucement que DIEU savait la vérité; et, conservant son égalité d'esprit sous l'opprobre d'une si honteuse calomnie, il édifia grandement la compagnie par sa retenue et par son humilité.

Mais qu'arriva-t-il enfin d'une si fâcheuse rencontre ? DIEU permit que le garçon qui avait fait le vol fût, quelques années après, arrêté à Bordeaux pour quelque autre sujet. Il était de ces quartiers-là, et de la connaissance même de ce juge de Sore. Pressé du remords de sa conscience, il le fit prier de le venir trouver en prison, où il lui avoua que c'était lui qui avait dérobé son argent, et lui promit de lui en faire restitution, appréhendant que DIEU ne le voulût punir pour ce mi-

sérable larcin. Mais si, d'un côté, le juge fut joyeux de voir sa perte recouvrée lorsqu'il ne s'y attendait plus, il fut, d'un autre, saisi d'un grand regret d'avoir calomnié un ecclésiastique aussi vertueux qu'était M. Vincent ; il lui écrivit une lettre pour lui en demander pardon, le suppliant de lui donner ce pardon par écrit, disant que, s'il le lui refusait, il viendrait en personne à Paris se jeter à ses pieds et lui demander pardon, la corde au cou.

Chapitre sixième. — Il est pourvu de la cure de Clichy et il exerce les devoirs de bon pasteur.

QUOIQUE M. Vincent fût bien résolu de se donner parfaitement à DIEU dans l'état ecclésiastique, cet accident lui servit comme d'un nouvel aiguillon qui le porta plus fortement à l'exécution de ses bonnes résolutions. Voyant que cette demeure, où il avait été obligé de se retirer à son arrivée dans Paris parmi des personnes laïques, était peu convenable au désir que DIEU lui avait inspiré de se mettre dans une vie vraiment ecclésiastique, il résolut de la quitter ; et la bonne estime que sa vertu lui avait acquise lui fit trouver accès chez les Pères de l'Oratoire, qui le reçurent en leur maison, non pas pour être agrégé à leur Compagnie, ayant lui-même déclaré depuis qu'il n'avait jamais eu cette intention, mais pour se mettre un peu à l'abri des embarras du monde, pour mieux connaître les desseins de DIEU sur lui et se disposer à les suivre, sachant bien que nous sommes aveugles en notre propre conduite, et que le plus assuré moyen pour ne se point détourner des voies de DIEU est d'avoir quelque sage et vertueux directeur qui nous aide par ses bons avis. Il crut ne pouvoir faire un meilleur choix que de celui même qui conduisait avec tant de sagesse et de bénédiction cette sainte Compagnie de l'Oratoire ; c'était alors, comme nous avons dit, le Père de Bérulle. M. Vincent donc lui ayant ouvert son cœur, ce grand serviteur de DIEU, qui était un esprit des plus éclairés de ce siècle, reconnut incontinent que DIEU l'appelait à de grandes choses ; et l'on dit même qu'il prévit dès lors et qu'il lui déclara que DIEU voulait se servir de lui pour rendre un signalé service à son Église, et pour assembler à cet effet une nouvelle communauté de bons prêtres qui y travailleraient avec fruit et bénédiction.

Il demeura environ deux ans en cette retraite, et pendant ce temps-là le Père Bourgoing, qui était pour lors curé de Clichy, ayant eu dessein de quitter cette cure pour entrer en la congrégation de l'Oratoire, dont il a été depuis supérieur général, le P. de Bérulle porta M. Vincent à accepter la résignation qui lui fut faite de cette cure, pour commencer par ce lieu-là à travailler en la vigne du Seigneur. A quoi M. Vincent acquiesça par esprit d'obéissance ; il était bien aise, en rendant ce service à DIEU, d'avoir quelque occasion de s'humilier, et de préférer la condition d'un simple curé de village aux autres, plus avantageuses et plus honorables, dont il pouvait se prévaloir, ayant été deux ou trois ans auparavant nommé par le roi, sur la recommandation du cardinal d'Ossat, à l'abbaye de Saint-Léonard de Chaume, au diocèse de la Rochelle ; et la reine Marguerite, sur le récit qu'on lui avait fait de ses vertus, l'ayant pris vers ce temps-là pour son aumônier ordinaire, et fait mettre en cette qualité sur l'état de sa maison. Mais cet humble serviteur de DIEU renonça de bon cœur à tous ces avantages.

Ayant donc pris possession de la cure de Clichy, et se voyant pasteur de ce troupeau que la Providence de DIEU lui avait confié, il s'étudia premièrement à bien connaître ses ouailles, puis à leur donner une salutaire pâture pour leurs âmes, demandant à DIEU les grâces nécessaires, leur distribuant le pain de la parole divine dans ses prônes et dans ses catéchismes, leur ouvrant la fontaine des grâces dans l'administration des sacrements, et enfin se donnant lui-même en toutes les manières qu'il pouvait, pour leur procurer toutes sortes d'assistances et de consolations. On voyait ce charitable pasteur, incessamment occupé au service de son troupeau, visiter les malades, consoler les affligés, soulager les pauvres, apaiser les inimitiés, maintenir la paix et la concorde dans les familles, reprendre ceux qui manquaient à leur devoir, encourager les bons, et se faire tout à tous pour les gagner tous à JÉSUS-CHRIST ; mais surtout, l'exemple de sa vie et de ses vertus était une prédication continuelle qui avait un tel effet, que non seulement les habitants de Clichy le respectaient et le regardaient dès lors comme un saint homme, mais même les curés du voisinage concurent pour lui beaucoup d'estime et de confiance : de sorte qu'ils recherchaient sa conversation, pour apprendre de lui à bien faire leurs

fonctions et à s'acquitter de tous les devoirs de leurs charges.

Un docteur de la Faculté de Paris, religieux d'un Ordre célèbre, qui prêchait quelquefois en la paroisse de Clichy, en a depuis rendu ce témoignage : « Je me réjouis, qu'au commencement de cet heureux Institut de la Mission, je confessais souvent, dans le petit Clichy, celui qui a fait naître par les ordres du Ciel cette petite fontaine qui commence si heureusement d'arroser l'Église, et qui visiblement se fait un grand fleuve : je m'employais, lorsqu'il jetait les fondements d'un si grand, si saint et si salutaire ouvrage, à prêcher ce bon peuple de Clichy dont il était curé ; mais j'avoue que je trouvai ces bonnes gens vivant comme des anges, et qu'à vrai dire j'apportai la lumière au soleil. »

La louange que ce docteur donne au troupeau fait connaître la vigilance et le zèle du pasteur, et les soins qu'il avait pris de l'instruire et de le former aux vertus et aux pratiques d'une vie vraiment chrétienne.

Il trouva, à son entrée en cette cure, l'église fort pauvre, tant en son édifice qu'en ses ornements, et il entreprit de la rebâtir tout entière, et de la fournir de tous les meubles et ornements convenables pour l'honneur et la sainteté du service divin ; et il exécuta heureusement son entreprise, non pas à la vérité de ses dépenses, car il était lui-même pauvre, donnant tout ce qu'il avait à ceux qu'il voyait dans l'indigence et ne se réservant rien, ni aux dépens des habitants qui n'étaient pas aisés, mais par l'assistance des personnes de Paris à qui il eut recours.

Il procura aussi que la confrérie du Rosaire fût établie en la même paroisse. Lorsqu'il quitta la cure, il laissa l'église rebâtie tout à neuf, bien fournie d'ornements en très bon état ; et outre cela, il la remit purement et simplement, sans en retenir aucune pension, entre les mains d'un digne successeur, nommé M. Souillard, lequel, outre les soins de la paroisse, y éleva plusieurs jeunes clercs qui lui furent adressés par M. Vincent.



Chapitre septième. — Son entrée et sa conduite en la maison de Gondy.

CE fut environ l'an 1613 que le Père de Bérulle porta M. Vincent à accepter la charge de précepteur des enfants de messire Emmanuel de Gondy, comte de Joigny, alors général des galères de France, et de dame Françoise-Marguerite de Silly, son épouse, femme d'une excellente vertu, d'autant plus digne d'être estimée que la piété était en ce temps-là plus rare parmi les personnes de la cour. Le choix qui fut fait de M. Vincent pour cet emploi n'est pas une petite preuve du jugement avantageux que le premier supérieur général de l'Oratoire faisait de sa vertu et des bonnes qualités de son esprit, le donnant à une famille des plus pieuses et des plus illustres du royaume, et lui confiant la conduite et l'éducation de trois jeunes seigneurs de grande espérance, dont l'aîné est duc et pair de France, le second a été élevé à la dignité de cardinal de la sainte Église; pour le troisième, qui promettait beaucoup, DIEU le retira de ce monde à l'âge de dix ou onze ans, pour lui donner dans le ciel un partage plus avantageux que celui qu'il eût trouvé sur la terre.

M. Vincent a passé douze ans dans cette illustre maison, où il s'est toujours comporté avec une telle sagesse et retenue qu'il s'est acquis tout ensemble et l'estime et l'affection de toutes les personnes qui l'ont connu. Il ne se présentait jamais devant M. le général ni devant madame qu'ils ne le fissent appeler; il ne s'ingérait de lui-même en quoi que ce fût, sinon en ce qui regardait la charge qu'on lui avait confiée; et hors le temps destiné au service des trois petits seigneurs, il demeurait dans cette grande maison, où il y avait un abord continuel de toutes sortes de personnes, comme dans une Chartreuse, retiré dans sa chambre, d'où il ne sortait que lorsqu'on l'appelait, ou que la charité l'obligeait d'en sortir; tenant cette maxime que, pour se produire au dehors avec assurance parmi tant de périlleuses occasions qui ne sont que trop fréquentes en cette grande ville, il faut se tenir volontiers dans la retraite et le silence quand il n'y a aucune nécessité de sortir ni de parler.

Il est bien vrai que, lorsqu'il était question de rendre quelque bon office au prochain, il quittait aussi volontiers sa retraite qu'il s'y tenait quand il n'y avait aucune cause qui l'obligeât d'en sortir. On le voyait alors parler et s'entremettre avec

grande charité, et faire tout le bien qu'il pouvait aux uns et aux autres: il apaisait les querelles et dissensions, et procurait l'union et la concorde entre les domestiques; il les allait visiter dans leurs chambres quand ils étaient malades, et après les avoir consolés, leur rendait jusqu'aux moindres services; aux approches des fêtes solennelles, il les assemblait tous pour les instruire et les disposer à la réception des sacrements; il faisait couler de bons propos à table pour en bannir les paroles inutiles; et lorsque monsieur ou madame le menaient aux champs avec messieurs leurs enfants, comme à Joigny, Montmirail, Villepreux et autres de leurs terres, tout son plaisir était d'employer les heures qui lui étaient libres à instruire et catéchiser les pauvres, à faire des exhortations et des prédications au peuple, à administrer les sacrements et particulièrement celui de pénitence, avec l'approbation des évêques des lieux et l'agrément des curés.

Une manière d'agir si prudente et si vertueuse gagna bientôt le cœur de tous ceux avec lesquels il vivait. Madame fut tellement édifiée de la modestie, de la discrétion et de la charité de M. Vincent, que, dès la première ou la seconde année qu'il fut en sa maison, elle résolut de lui confier la conduite de son âme; et pour cet effet, elle eut recours au Père de Bérulle, le priant d'obliger ce sage et vertueux prêtre de prendre soin de sa conscience et de l'aider de ses bons avis: ce qu'il fit par esprit de déférence et de soumission à celui qu'il respectait comme le père de son âme, quoiqu'il en ressentît beaucoup de confusion à cause de sa grande humilité.

Cette vertueuse dame, qui aimait parfaitement le bien et qui désirait ardemment de le procurer dans sa famille et parmi tous ses sujets, fut sensiblement consolée de la grâce que DIEU lui avait faite de lui donner un prêtre en qui elle reconnaissait, outre les qualités propres pour l'exécution de ses bons desseins, une conduite très sage et une charité parfaite.

Mais pour connaître encore mieux l'esprit avec lequel M. Vincent agissait, et de quelle façon il se comportait pendant le temps qu'il demeura en cette illustre maison, il faut l'apprendre de lui-même. Voici comme il en a parlé à un jeune avocat de Paris, très sage et très pieux. Disposé à entrer dans la maison de Retz pour en avoir l'intendance, ce jeune homme le pria de lui dire comment il pourrait garder l'esprit de dévotion au milieu des distractions qui sont inévitables parmi la multiplicité des affaires dont il lui fallait prendre le soin; à quoi il répondit: « qu'ayant lui-même demeuré dans cette famille, Dieu lui avait fait la grâce de s'y comporter en telle sorte, qu'il avait regardé et honoré en la personne de M. de Gondy, général des galères, celle de Notre-Seigneur; en la personne de Madame, celle de Notre-Dame; et en celle des officiers et serviteurs, domestiques et autres gens qui affluaient en cette maison, les disciples et les troupes qui abordaient Notre-Seigneur. »

Voilà comment M. Vincent se tenait continuellement uni à JÉSUS-CHRIST, le regardant et honorant en ses créatures comme en ses vives images, et réglant toutes ses actions extérieures et intérieures par cette vue; tenant ainsi toujours ouvert devant les yeux de son âme ce mystique livre, en la lecture et méditation continuelle duquel il apprenait la science de toutes les vertus.

Or, quoiqu'il eût un très grand respect pour M. le général des galères, cela n'empêchait pas qu'il ne lui rendît tous les offices de charité, et, lorsqu'il le jugeait nécessaire pour le bien de son âme, qu'il n'usât envers lui de la même liberté qu'envers les autres, toujours néanmoins avec une très grande circonspection; car le zèle qu'il avait pour le bien et pour la vertu était toujours accompagné de prudence, et s'il avait de la force, il avait aussi de la discrétion: en voici un exemple digne de remarque, qui fait voir de quelle façon il se comporta un jour envers ce bon seigneur, pour le détourner d'un duel auquel son courage et son honneur l'avaient engagé, selon le damnable usage de ce temps-là, que notre grand monarque a heureusement aboli. « J'ai connu (dit-il un jour, parlant de lui-même à la troisième personne, dans une conférence tenue à Saint-Lazare avec plusieurs ecclésiastiques) un aumônier qui, sachant que son maître avait dessein de se battre en duel, après avoir célébré la sainte Messe, le monde s'étant retiré, s'alla jeter aux pieds de ce seigneur, lequel était resté seul à genoux dans la chapelle, et là lui dit: Monsieur, permettez-moi, s'il vous plaît, qu'en toute humilité je vous dise un mot: je sais que vous avez dessein de vous aller battre en duel; mais je vous dis de la part de mon Sauveur, que je vous ai montré et que vous venez d'adorer, que si vous ne quittez ce mauvais dessein, il exercera sa justice sur vous et sur toute votre postérité. Cela dit, l'aumônier se retira; et en cela vous remarquerez, s'il vous plaît, le temps opportun qu'il prit, et les termes dont il usa, qui sont les deux circonstances qu'il faut particulièrement observer en telles occasions. »

Chapitre huitième.—Une confession générale qu'il fit faire à un paysan donna lieu à sa première mission, et le succès de cette mission lui en fit entreprendre d'autres.

MADAME la générale des galères ressentait une joie indicible d'avoir en sa maison M. Vincent, qu'elle regardait comme un ange tutélaire de sa famille. Comme elle aspirait incessamment à la perfection, tout le désir de son sage directeur était de lui aider et de lui fournir tous les moyens qu'il pouvait pour l'y faire avancer. Cette vertueuse dame faisait de grandes aumônes pour soulager les pauvres, particulièrement ceux de ses terres; elle allait visiter les malades et les servait de ses mains; elle avait un soin particulier de tenir la main à ce que ses officiers rendissent bonne et prompte justice, et pour cela elle veillait à remplir les charges de personnes de probité; elle s'employait elle-même pour terminer à l'amiable les procès et les différends qui naissaient parmi ses sujets, et pour apaiser les querelles, et surtout elle se faisait la protectrice des veuves et des orphelins, et empêchait qu'on ne leur fît aucune injustice; enfin elle contribuait, autant qu'il était en elle, pour que Dieu fût honoré et servi en tous les lieux où elle avait quelque pouvoir: en quoi elle était autorisée et soutenue par la piété de son mari, et aidée par la présence et par les avis de M. Vincent.

Or, il arriva, environ l'année 1616, qu'étant allé en Picardie avec Madame, qui y possédait plusieurs terres, et faisant séjour au château de Folleville, au diocèse d'Amiens, où il s'occupait à ses œuvres de miséricorde, on le vint un jour prier d'aller au village de Gannes, distant environ de deux lieues de ce château, pour confesser un paysan qui était dangereusement malade et qui avait témoigné désirer cette consolation. Quoique ce bon homme eût toujours vécu en réputation d'un homme de bien, néanmoins M. Vincent eut la pensée de le porter à faire une confession générale, pour mettre son salut en plus grande sûreté; cette pensée venait de Dieu, qui voulait faire miséricorde à cette pauvre âme, et se servir de son fidèle ministre pour la retirer du précipice où elle allait tomber: car, quelque bonne vie que cet homme eût menée en apparence, il se trouva qu'il avait la conscience chargée de plusieurs péchés mortels dont il ne s'était jamais

accusé en confession, comme lui-même le déclara hautement depuis, même en la présence de Madame. « Ah! Madame! lui dit-il, j'étais damné si je n'eusse fait une confession générale, à cause de plusieurs gros péchés dont je n'avais osé me confesser! » Ces paroles témoignaient assez la vive contrition dont ce pauvre malade était touché, et dans laquelle il finit sa vie au bout de trois jours.

M. Vincent, faisant plus tard le récit de ce qui s'était passé devant ceux de sa Compagnie, ajouta: « Lorsque ce paysan, en présence même de Madame la générale des galères, dont il était vassal, avoua ses confessions sacrilèges et les énormes péchés de sa vie passée, cette vertueuse dame, touchée d'étonnement, s'écria: « Ah! Monsieur! qu'est-ce que cela? qu'est-ce que nous venons d'entendre? Il en est sans doute ainsi de la plupart de ces pauvres gens. Ah! si cet homme, qui passait pour homme de bien, était en état de damnation, que sera-ce des autres qui vivent plus mal? Ah! M. Vincent, que d'âmes se perdent! Quel remède à cela?

« Hélas! mon Dieu! dis-je alors en moi-même, combien s'en perd-il donc? et combien est important l'usage des confessions générales, qui remédie à ce malheur, étant accompagné d'une vraie contrition, comme il arrive d''ordinaire. Cet homme disait tout haut qu'il eût été damné, parce qu'il était vraiment touché de l'esprit de pénitence; car, quand une âme en est remplie, elle conçoit une telle horreur du péché, que non seulement elle s'en confesse au prêtre, mais elle serait disposée à s'en accuser publiquement, s'il était nécessaire pour son salut. J'ai vu des personnes, lesquelles, après leur confession générale, voulaient déclarer leurs péchés devant tout le monde, et j'avais peine à les retenir: Non, Monsieur, me disaient-elles, je les dirai à tous; je suis un malheureux, je mérite la mort. Voyez, s'il vous plaît, en cela l'impression de la grâce et la force de la douleur. Oui, quand Dieu entre ainsi dans un cœur, il lui fait concevoir tant d'horreur des offenses qu'il a commises, qu'il voudrait les découvrir à tout le monde. Et, en effet, il y en a qui, touchés de cet esprit de componction, ne font aucune difficulté de dire tout haut: Je suis un méchant homme, parce qu'en telle et telle rencontre j'ai fait ceci et cela; j'en demande pardon à Dieu, à M. le Curé, et à toute la paroisse. Et nous voyons que les plus grands saints l'ont pratiqué. Saint Augustin, dans ses *Confessions*, a manifesté ses péchés à tout le monde, à l'imitation de saint Paul, qui a déclaré hautement et publié dans ses Épîtres qu'il avait été

un blasphémateur et un persécuteur de l'Église, afin de manifester d'autant plus les miséricordes de Dieu envers lui. Voilà l'effet de la grâce qui remplit un cœur : elle jette dehors tout ce qui lui est contraire.

« C'était au mois de janvier 1617 que ceci arriva ; et le jour de la Conversion de saint Paul, qui est le 25, cette dame me pria, dit encore M. Vincent, de faire une prédication en l'église de Folleville, pour exhorter les habitants à la confession générale : ce que je fis. Je leur en représentai l'importance et l'utilité, et puis je leur enseignai la manière de la bien faire : et Dieu eut tant d'égard à la confiance et à la foi de cette dame (car le grand nombre et l'énormité de mes péchés eût empêché le fruit de cette action), qu'il donna la bénédiction à mon discours ; et toutes ces bonnes gens furent si touchés de Dieu qu'ils venaient tous pour faire leur confession générale. Je continuai de les instruire et de les disposer aux sacrements, et commençai de les entendre ; mais la presse fut si grande que, ne pouvant plus y suffire avec un autre prêtre qui m'aidait, Madame envoya prier les Révérends Pères Jésuites d'Amiens de venir au secours ; on écrivit au Rév. Père Recteur, qui y vint lui-même, et, n'ayant eu le loisir d'y arrêter que fort peu de temps, il envoya pour y travailler à sa place le Rév. Père Fourché, de sa même Compagnie, lequel nous aida à confesser, prêcher et catéchiser, et trouva par la miséricorde de Dieu de quoi s'occuper. Nous fûmes ensuite aux autres villages, qui appartenaient à Madame en ces quartiers-là, et nous fîmes comme au premier : il y eut grand concours, et Dieu donna partout la bénédiction. Et voilà le premier sermon de la Mission, et le succès que Dieu lui donna le jour de la Conversion de saint Paul : ce que Dieu ne fit pas sans dessein en un tel jour. »

Cette mission de Folleville ayant été la première que fit M. Vincent, il l'a toujours considérée comme la semence des autres qu'il a faites jusqu'à sa mort ; et tous les ans en ce même jour, 25 janvier, il rendait grâces à Dieu et recommandait aux siens de faire de même, en reconnaissance des suites remplies de bénédictions qu'il avait plu à son infinie bonté de donner à cette première prédication : c'est la raison pour laquelle les Missionnaires de sa congrégation célèbrent avec une dévotion particulière, le jour de la Conversion de ce saint Apôtre, en mémoire de ce que ce nouveau *Paul*, leur père et instituteur, commença heureusement en ce jour-là sa première mission.

Madame la générale ayant reconnu, par ce premier essai, la nécessité des confessions générales, particulièrement parmi le peuple de la campagne, et l'utilité des missions pour les y disposer, conçut dès lors le dessein de donner un fonds de seize mille livres à quelque communauté qui se voudrait charger de faire des missions de cinq en cinq ans par toutes ses terres. M. Vincent en fit la proposition de sa part, au Père Charlet, provincial des Jésuites, lequel en écrivit à Rome, d'où on lui manda qu'il ne la devait point accepter. Elle fit offrir la même fondation aux Pères de l'Oratoire, qui ne s'en voulurent pas non plus charger ; enfin, ne sachant à qui s'adresser, elle fit son testament par lequel elle donnait seize mille livres pour fonder cette mission au lieu et en la manière que M. Vincent jugerait à propos ; et, pour user des termes qu'il employait ordinairement, *à la disposition de ce misérable.*

Chapitre neuvième. — M. Vincent se retire secrètement de la maison de Gondy, et y retourne quelque temps après.

LES bénédictions que DIEU donnait à ces emplois charitables de M. Vincent augmentaient de plus en plus l'opinion qu'on avait de sa vertu ; il était regardé de M. le général des galères et de Madame comme un homme rempli de l'esprit de DIEU : ce qui était un supplice à son humilité ; de sorte que, ne voyant point d'autre remède, il résolut, à l'exemple de plusieurs grands saints, de s'enfuir pour éviter ce dangereux écueil de la vaine gloire, qui a souvent causé un triste naufrage aux âmes les plus vertueuses, lorsqu'elles avaient le vent en poupe et qu'elles se promettaient de faire une plus heureuse navigation.

« Moïse, comme remarque saint Ambroise, s'enfuit de la cour du roi Pharaon, de peur que le bon traitement qu'il y recevait ne souillât son âme, et que la puissance et l'autorité qui lui avait été donnée ne fût un lien qui le retînt attaché : il s'enfuit, non par défaut de résolution ou de courage, mais pour trouver le sentier assuré de l'innocence, pour se mettre dans le chemin de la vertu et s'affermir dans la piété [1]. »

1. Fugit Moïses a facie regis Pharaonis, ne eum aula regia inquinaret, ne irretiret potentia ; fuga illa erat trames innocentiæ, virtutis via, pietatis assumptio. (*Amb. lib. de fuga sæculi*, cap. 4.)

Il y avait encore une autre raison qui le portait à cette retraite; c'est que Madame la générale, ayant reçu de grandes et notables assistances de lui pour le soulagement de son esprit, qui était fort travaillé de peines intérieures, dans lesquelles DIEU l'exerçait pour joindre la couronne de la patience à celle de la charité, avait conçu un tel surcroît d'estime et de confiance envers M. Vincent, que cela fit naître en elle la crainte de le perdre, et de n'en trouver jamais un semblable qui eût lumière et grâce, comme lui, pour tenir en paix sa conscience, adoucir les peines de son esprit, et la conduire dans les voies de la vraie et solide vertu. Cela était à la vérité une imperfection en cette dame, quoique d'ailleurs fort vertueuse. Dès que M. Vincent s'en aperçut, il tâcha d'y remédier; et pour cet effet il l'obligea même de se confesser quelquefois à un Père Récollet, qui était très expert en la conduite des âmes; et, lui ayant fait avouer qu'en effet il l'avait fort consolée, il se servit de cette expérience pour la convaincre que Dieu la conduirait heureusement aussi bien par un autre que par lui, si elle mettait son unique confiance en son infinie bonté.

Mais cela n'eut pas assez de force pour lui ôter l'impression de la nécessité qu'elle croyait avoir, qu'un homme comme lui, véritablement charitable et prudent, demeurât auprès d'elle pour y avoir recours dans ses besoins, particulièrement lorsqu'elle se trouvait aux champs; où, ayant plusieurs terres, elle était obligée d'aller souvent, et elle ne pouvait se résoudre de découvrir ses difficultés à un prêtre de village.

M. Vincent donc, ne pouvant souffrir qu'aucune personne eût la moindre attache à sa conduite particulière, ayant d'ailleurs une grande peine de voir l'estime qu'on faisait *d'un misérable* tel qu'il se croyait et disait, et craignant que cet excès de confiance ne fût un empêchement au vrai bien de cette âme qui cependant cherchait purement DIEU, et qu'au lieu de lui aider, il ne servît d'obstacle à son avancement dans le chemin de la perfection, prit résolution de se retirer; et comme il n'était entré en cette maison que par la persuasion du Père de Bérulle, il le fut trouver et le pria d'agréer qu'il en sortît, sans lui en dire aucune autre raison, sinon qu'il se sentait intérieurement pressé de DIEU d'aller en quelque province éloignée s'employer à l'instruction et au service des pauvres gens de la campagne: ce que le Père de Bérulle n'improuva pas, reconnaissant en M. Vincent un esprit qui allait si droitement à DIEU, et qui était si fortement éclairé de sa grâce, qu'il ne jugeait pas lui pouvoir conseiller rien de meilleur que ce que lui-même proposait.

Il sortit donc de la maison de Gondy au mois de juillet de l'année 1617, prenant pour prétexte un petit voyage qu'il avait à faire, quoiqu'il vît bien qu'on ferait divers jugements à son désavantage, et même qu'on le taxerait d'ingratitude.

Le Père de Bérulle, voyant M. Vincent résolu à cette sortie, sans aucune vue particulière du lieu où il se devait retirer, lui proposa d'aller travailler en quelque lieu de la Bresse, où il y avait une grande disette d'ouvriers évangéliques, et lui désigna particulièrement la paroisse de Châtillon-lès-Dombes, où son zèle pourrait faire une abondante moisson. M. Vincent, suivant cet avis, s'en alla en ce lieu de Châtillon. Une des premières choses qu'il y fit, ce fut de porter cinq ou six ecclésiastiques qu'il y trouva à se mettre ensemble en quelque sorte de communauté, pour se donner par ce moyen plus parfaitement au service de DIEU et de son Église: ce qu'ils firent, et ont continué de faire longtemps après, avec une très grande édification de toute la paroisse; il s'appliqua ensuite à travailler avec son zèle ordinaire à l'instruction du peuple et à la conversion des pécheurs, par des catéchismes et des exhortations publiques et particulières qu'il fit avec un très grand fruit; il n'oublia pas les malades et les pauvres, les visitant et leur procurant toutes sortes de consolations et d'assistances, et il s'employa avec grande bénédiction à la réduction de quelques hérétiques.

On ne savait encore rien de tout ceci en la maison de M. le général des galères; car M. Vincent n'avait communiqué son dessein, à Paris, qu'à une ou deux personnes de confiance: de sorte que, quelque temps après qu'il fut arrivé à Châtillon, il crut être obligé d'en donner avis à M. le général, qui était pour lors en Provence; et pour cet effet, il lui écrivit une lettre, par laquelle il le suppliait d'agréer sa retraite, puisqu'il n'avait pas, disait-il, assez de grâce et de capacité pour l'instruction de messieurs ses enfants. Cette nouvelle si imprévue affligea grandement ce bon seigneur, qui en fit aussitôt part à madame sa femme, par une lettre dont voici les propres termes:

« Je suis au désespoir d'une lettre que m'a écrite M. Vincent, et que je vous envoie pour voir s'il n'y aurait point encore quelque remède au malheur que ce nous serait de le perdre; je suis extrê-

mement étonné de ce qu'il ne vous ait rien dit de sa résolution, et que vous n'en ayez point eu d'avis; je vous prie de faire en sorte par tous les moyens que nous ne le perdions point; car, quand le sujet qu'il prend serait véritable, il ne me serait de nulle considération, n'en ayant point de plus forte que celle de mon salut et de mes enfants, à quoi je sais qu'il pourra un jour beaucoup aider, ainsi qu'aux résolutions que je souhaite plus que jamais pouvoir prendre, et dont je vous ai bien souvent parlé; je ne lui ai point encore fait de réponse, et j'attendrai de vos nouvelles auparavant. Jugez si l'entremise de ma sœur de Ragny, qui n'est pas loin de lui, sera à propos; mais je crois qu'il n'y aura rien de plus puissant que M. de Bérulle. Dites-lui que, quand bien même M. Vincent n'aurait pas la méthode d'enseigner la jeunesse, il peut avoir un homme sous lui; mais qu'en toutes façons je désire passionnément qu'il revienne en ma maison, où il vivra comme il voudra, et moi un jour en homme de bien, si cet homme-là est avec moi. »

Cette lettre est du mois de septembre 1617, et ce fut le jour de l'Exaltation de la sainte Croix que Madame apprit la résolution où était M. Vincent: ce qui lui fut vraiment une croix bien affligeante. Voici ce qu'elle fit connaître de ses sentiments à une personne de confiance.

« Je ne l'aurais jamais pensé, dit-elle; M. Vincent s'était montré trop charitable envers mon âme pour m'abandonner de la sorte; mais Dieu soit loué, je ne l'accuse de rien, tant s'en faut; je crois qu'il n'a rien fait que par une spéciale providence de Dieu, et touché de son saint amour: mais, de vérité, son éloignement est bien étrange; je confesse de n'y voir goutte: il sait le besoin que j'ai de sa conduite, et les affaires que j'ai à lui communiquer, les peines d'esprit que j'ai souffertes manque d'assistance, le bien que je désire faire en mes villages, qu'il m'est impossible d'entreprendre sans son conseil. Bref, je vois mon âme en un très pitoyable état. Vous voyez avec quel ressentiment M. le général m'a écrit: que mes enfants perdent tous les jours; que le bien qu'il faisait en ma maison et à sept ou huit mille âmes qui sont en mes terres, ne se fera plus. Quoi! ces âmes ne sont-elles pas aussi bien rachetées du sang précieux de Notre-Seigneur que celles de Bresse? Ne lui sont-elles pas aussi chères? De vrai, je ne sais comme M. Vincent l'entend; mais cela me semble assez considérable, pour faire mon possible de le ravoir: il ne cherche que la plus grande gloire de Dieu, et je ne le désire pas contre sa sainte volonté; mais je le supplie de tout mon cœur de me le redonner; j'en prie la sainte Mère, et je les en prierais encore plus fortement, si mon intérêt particulier n'était pas mêlé avec celui de M. le général, de mes enfants, de ma famille et de mes sujets. »

Voilà quels étaient les sentiments de cette vertueuse dame, laquelle, voulant employer les moyens les plus efficaces pour parvenir à ce qu'elle prétendait, pria beaucoup Dieu, et le fit prier à cette même fin par toutes les bonnes âmes qu'elle connaissait.

Elle ne pouvait pourtant ôter de son esprit la crainte de n'y pas réussir: « car, disait-elle, il n'est pas homme à avoir fait le coup à demi; il a prévu tout ce que je pourrais dire ou faire, avant de partir. » Cela néanmoins n'empêcha pas qu'elle n'employât tous les moyens dont elle put s'aviser pour convier et obliger M. Vincent à revenir: elle lui écrivit sur ce sujet plusieurs lettres qu'elle faisait voir au Père de Bérulle; elle lui envoya celle de M. le général, et le pria de bien peser le grand désir qu'il témoignait avoir de son retour, en telle condition qu'il lui plairait.

Avant que passer outre en ce récit, il faut faire un peu de réflexion sur la conduite admirable de Dieu envers les âmes qu'il veut élever à quelque excellent degré de vertu; il dispose tellement les divers accidents de leur vie que tout contribue à leur avancement dans le chemin de la perfection, et que souvent il se sert de moyens qui semblent entièrement opposés à l'effet qu'il en veut tirer. C'était Dieu, sans doute, qui avait donné M. Vincent à Madame la générale, pour lui servir de guide dans le pèlerinage de cette vie; le grand progrès qu'elle faisait dans la vertu, et cette ardente charité qui allait tous les jours s'allumant de plus en plus dans son cœur et produisant au dehors de si merveilleux effets, étaient une marque bien certaine de la bénédiction que Dieu donnait à la conduite de son sage directeur, lequel, de son côté, trouvait tous les jours de nouvelles occasions de signaler son zèle et d'accroître le royaume de Jésus-Christ. Cependant, Dieu, qui avait associé ces deux grandes âmes pour lui rendre de si grands services et se sanctifier de plus en plus dans leurs exercices de piété et de charité, est celui-là même qui les éloigne l'une de l'autre, et qui se sert néanmoins de cette séparation, si contraire à la continuation de tous les biens qu'ils avaient commencés, pour les disposer à recevoir de plus grandes grâces, afin de coopérer d'une manière plus fructueuse au salut d'un très grand nombre d'âmes, comme il se verra en la suite de ce livre.

Vincent de Paul, qui ne voulait agir que dans une totale dépendance de la volonté divine, ayant lu ces lettres, éleva son cœur vers Dieu afin de demander sa lumière et sa grâce

pour connaître et pour suivre ce qui lui était le plus agréable; et, après avoir tout considéré en sa présence, ne reconnaissant pas que DIEU demandât de lui qu'il changeât de résolution ni qu'il retournât au lieu d'où il était sorti, il écrivit une réponse à Madame la générale, dans laquelle il lui représenta tout ce qu'il jugea de plus propre pour la porter à se conformer aux ordres de la divine volonté.

Mais comme on avait assuré cette vertueuse dame qu'elle pouvait, en bonne conscience, employer tous les moyens qui lui seraient possibles pour le retour de M. Vincent, cette lettre n'empêcha pas qu'elle ne fît jouer tous les ressorts pour fléchir son esprit : elle obtint que plusieurs personnes de toutes sortes de conditions lui écrivissent, pour l'obliger de revenir : il se trouve des lettres de messieurs ses enfants, de M. le cardinal de Retz, son beau-frère, pour lors évêque de Paris, et d'autres de ses plus proches parents, des principaux officiers de sa maison, de plusieurs docteurs et religieux, qui priaient et pressaient M. Vincent de retourner. Le Père de Bérulle lui en écrivit aussi, mais ce fut d'un style digne de sa grande prudence et de son éminente piété : car il se contenta de lui exposer la peine où se trouvait cette vertueuse dame, et le grand désir que M. le général avait de son retour, sans rien lui dire de ce qu'il avait à faire sur ce sujet, laissant à sa discrétion et à sa charité de considérer si la volonté de DIEU lui était suffisamment manifestée, et de prendre la résolution qu'il jugerait lui être la plus conforme, tant il l'estimait capable de discerner lui-même les desseins de Dieu sur sa propre personne.

Enfin, comme toutes ces instances n'ébranlaient point encore l'esprit de M. Vincent, au mois d'octobre de la même année 1617, l'un de ses plus intimes amis, M. Dufresne, secrétaire de M. le général, le vint trouver à Châtillon, et employa de si fortes raisons, qu'enfin il le mit en doute si DIEU se voulait servir plus longtemps de lui en ce pays-là. De plus il lui représenta qu'il ne devait pas de lui-même se déterminer en une affaire de cette importance, mais que, pour mieux connaître ce que DIEU voulait qu'il fît, il fallait qu'il prît conseil de quelque personne sage ; et il lui persuada de venir avec lui jusqu'à Lyon, où il s'adressa au Père Bence, supérieur de l'Oratoire, lequel, tout bien considéré, lui conseilla de retourner à Paris, et lui dit qu'en ce lieu-là il pourrait, avec les bons avis de ceux qui le connaissaient depuis longtemps, discerner avec plus de lumière et d'assurance quelle était la volonté de DIEU.

Ayant donc reçu ce conseil, il en écrivit à M. le général, qui était à Marseille, et lui manda qu'il espérait dans deux mois faire un voyage à Paris, où l'on verrait ce que DIEU ordonnerait de lui ; il écrivit aussi la même chose à Paris par la voie de M. Dufresne, sans s'engager à rien ; et quelque temps après, étant à Châtillon, il reçut de M. le général la réponse suivante, du 15 octobre de la même année :

« J'ai reçu depuis deux jours la lettre que vous m'avez écrite de Lyon, où je vois la résolution que vous avez prise de faire un petit voyage à Paris sur la fin de novembre, dont je me réjouis extrêmement, espérant de vous y voir en ce temps-là, et que vous accorderez à mes prières, et aux conseils de tous vos bons amis, le bien que je désire de vous ; je ne vous en dirai pas davantage, puisque vous avez vu la lettre que j'ai écrite à ma femme ; je vous prie seulement de considérer qu'il semble que DIEU veut que par votre moyen le père et les enfants soient gens de bien, etc. »

M. Vincent partit de Châtillon, laissant à ceux qu'il quittait un très grand regret de se voir privés de toutes les assistances qu'ils recevaient de sa charité, et arriva à Paris le 23 décembre. Après avoir conféré avec le R. Père de Bérulle et quelques autres personnes fort éclairées, il rentra par leur avis chez M. le général des galères la veille de Noël, au grand contentement de toute la famille, et particulièrement de Madame, qui le reçut comme un ange du Ciel, que DIEU lui renvoyait pour la conduire dans les voies du salut. Et afin qu'elle ne fût plus inquiétée par la crainte qu'il ne la quittât une seconde fois, elle lui fit promettre qu'il l'assisterait jusqu'à la mort, comme il l'a fait, DIEU l'ayant ainsi voulu pour donner commencement à la Congrégation de la Mission, par le moyen de cette pieuse dame.

Chapitre dixième. — Premiers commencements de la Confrérie de la Charité pour les pauvres malades.

PENDANT le séjour que M. Vincent fit à Châtillon, il arriva qu'un jour de fête, comme il montait en chaire pour faire une exhortation au peuple, une dame noble l'arrêta pour le prier de recommander aux charités de la paroisse une famille dont la plupart des enfants et serviteurs étaient tombés malades dans une ferme à une demi-lieue de Châtillon, où ils avaient grand

besoin d'assistance. Il parla donc en son sermon du secours qu'on devait donner aux pauvres, et particulièrement aux malades, comme étaient ceux qu'il leur recommandait.

Il plut à DIEU de donner une telle efficace à ses paroles, qu'après la prédication un grand nombre de personnes allèrent visiter ces pauvres malades, leur portant du pain, du vin, de la viande et plusieurs autres commodités. Lui-même, après l'office de vêpres, s'y étant acheminé avec quelques habitants du lieu, et ne sachant pas que tant d'autres y fussent déjà allés, il fut fort étonné de les rencontrer dans le chemin qui en revenaient par troupes, et d'en voir même plusieurs qui se reposaient sous des arbres, à cause de la grande chaleur. « Voilà, dit-il, une grande charité qu'ils exercent, mais elle n'est pas bien réglée ; ces pauvres malades auront trop de provisions tout à la fois, dont une partie sera gâtée et perdue, et puis après ils retomberont en leur première nécessité. »

Cela le porta à conférer les jours suivants avec quelques femmes des plus zélées et des plus à l'aise de la paroisse, sur les moyens de mettre quelque ordre dans l'assistance qu'on rendrait à ces pauvres malades, et aux autres qui à l'avenir se trouveraient dans une semblable nécessité, pour qu'ils pussent être secourus pendant tout le temps de leurs maladies. Les ayant donc disposées à cette charitable entreprise et étant convenu avec elles de la manière qu'il y faudrait agir, il dressa un projet de quelques règlements qu'elles essaieraient d'observer, pour les faire ensuite établir par l'autorité des supérieurs, et convia ces vertueuses femmes à se donner à DIEU pour les mettre en pratique. Ainsi commença la confrérie de la Charité pour l'assistance spirituelle et corporelle des pauvres malades. Ayant fait choix entre elles de quelques officières, elles s'assemblaient tous les mois devant lui, et lui rapportaient tout ce qui s'était passé.

C'est ce que lui-même a dit en diverses rencontres, pour montrer par cet exemple qu'il n'y avait rien du sien dans l'institution des divers exercices de sa Congrégation, le tout s'étant fait sans aucun dessein de sa part, et sans la pensée que ces petits commencements imprévus dussent avoir les grandes suites et les succès avantageux qu'il a plu à DIEU de leur donner.

Cette confrérie de la Charité, à laquelle M. Vincent donna commencement à Châtillon, a été la première et comme la mère d'un très grand nombre d'autres, que lui et les siens ont depuis établies en France, en Italie, en Lorraine, en Savoie et ailleurs.

besoin d'assistance. Il parla donc en son sermon du secours qu'on devait donner aux pauvres, et particulièrement aux malades, comme étaient ceux qu'il leur recommandait.

Il plut à DIEU de donner une telle efficace à ses paroles, qu'après la prédication un grand nombre de personnes allèrent visiter ces pauvres malades, leur portant du pain, du vin, de la viande et plusieurs autres commodités. Lui-même, après l'office de vêpres, s'y étant acheminé avec quelques habitants du lieu, et ne sachant pas que tant d'autres y fussent déjà allés, il fut fort étonné de les rencontrer dans le chemin qui en revenaient par troupes, et d'en voir même plusieurs qui se reposaient sous des arbres, à cause de la grande chaleur. « Voilà, dit-il, une grande charité qu'ils exercent, mais elle n'est pas bien réglée ; ces pauvres malades auront trop de provisions tout à la fois, dont une partie sera gâtée et perdue, et puis après ils retomberont en leur première nécessité. »

Cela le porta à conférer les jours suivants avec quelques femmes des plus zélées et des plus à l'aise de la paroisse, sur les moyens de mettre quelque ordre dans l'assistance qu'on rendrait à ces pauvres malades, et aux autres qui à l'avenir se trouveraient dans une semblable nécessité, pour qu'ils pussent être secourus pendant tout le temps de leurs maladies. Les ayant donc disposées à cette charitable entreprise et étant convenu avec elles de la manière qu'il y faudrait agir, il dressa un projet de quelques règlements qu'elles essaieraient d'observer, pour les faire ensuite établir par l'autorité des supérieurs, et convia ces vertueuses femmes à se donner à DIEU pour les mettre en pratique. Ainsi commença la confrérie de la Charité pour l'assistance spirituelle et corporelle des pauvres malades. Ayant fait choix entre elles de quelques officières, elles s'assemblaient tous les mois devant lui, et lui rapportaient tout ce qui s'était passé.

C'est ce que lui-même a dit en diverses rencontres, pour montrer par cet exemple qu'il n'y avait rien du sien dans l'institution des divers exercices de sa Congrégation, le tout s'étant fait sans aucun dessein de sa part, et sans la pensée que ces petits commencements imprévus dussent avoir les grandes suites et les succès avantageux qu'il a plu à DIEU de leur donner.

Cette confrérie de la Charité, à laquelle M. Vincent donna commencement à Châtillon, a été la première et comme la mère d'un très grand nombre d'autres, que lui et les siens ont depuis établies en France, en Italie, en Lorraine, en Savoie et ailleurs.

M. Vincent étant de retour en la maison de M. le général des galères, son zèle le porta à entreprendre diverses missions pour instruire les pauvres de la campagne. Comme il avait par le passé travaillé dans toutes les terres de Madame la générale, il fut convié de faire la même charité à toutes celles qui appartenaient à la maison de Gondy. Selon ce dessein, il alla faire la mission à Villepreux et aux villages qui en dépendaient. MM. Berger et Gontière, conseillers clercs au parlement de Paris, M. Cocqueret, docteur en théologie de la maison de Navarre, et plusieurs autres vertueux ecclésiastiques, se joignirent à lui. Il établit là, le 23 février 1618, la confrérie de la Charité des pauvres malades, par l'autorité de M. le Cardinal de Retz, alors évêque de Paris, lequel en approuva les règlements; et cette confrérie est la seconde que M. Vincent a établie. La troisième fut par lui établie en la ville de Joigny, et la quatrième en celle de Montmirail ; en suite de quoi, DIEU donna une telle bénédiction à ces commencements, que la même confrérie fut établie quelque temps après en plus de trente paroisses dépendantes tant de M. le général des galères que de Madame sa femme.

Chapitre onzième. — Ce qui se passa en la conversion de quelques hérétiques, que M. Vincent ramena heureusement à l'Église catholique.

PENDANT le temps qu'il travaillait à Châtillon, DIEU se servit de son zèle et de sa prudence pour désabuser quelques esprits engagés dans l'hérésie, et les remettre dans le chemin de la vérité.

Nous rapporterons seulement ici ce qui se passa en la conversion de deux de ces hérétiques entre plusieurs autres qui doivent, après DIEU, au zèle de M. Vincent d'avoir recouvré le don de la foi, que l'hérésie leur avait fait perdre.

Le premier fut un jeune homme de Châtillon, nommé M. Bénier, né de parents hérétiques qui l'avaient soigneusement instruit dans leurs erreurs. Il était fils unique et avait hérité de ses parents de grands biens, dont il usait assez mal ; et la mauvaise liberté que lui donnait sa fausse religion, le portait à une vie fort dissolue. M. Vincent, désirant retirer cette proie des mains des démons et la remettre à JÉSUS-CHRIST,

s'insinua petit à petit dans l'amitié de ce jeune homme ; et, quoiqu'il passât dans l'esprit de tous ceux qui le connaissaient pour un débauché, il ne laissait pas de l'aller souvent visiter, et de s'entretenir avec lui : ce qui donnait beaucoup d'étonnement à un chacun, non sans quelque jalousie des ministres de Châtillon, qui ne se mettaient pas en peine que M. Bénier continuât ses débauches, pourvu qu'il ne quittât point leur parti. Ils commencèrent d'en prendre quelque ombrage lorsqu'ils le virent plus modéré qu'auparavant : car ce fut la première chose que M. Vincent lui fit faire pour le mieux disposer à reconnaître et embrasser la vérité ; enfin, son heure étant venue, et DIEU lui ayant ouvert les yeux et touché le cœur, il quitta en même temps et ses débauches et l'hérésie, et se porta tout d'un coup si avant dans la pratique des vertus chrétiennes, qu'il fit résolution de garder le célibat toute sa vie. En une semaine il remit deux ou trois métairies à des personnes auxquelles il craignait que son père n'eût pas donné une entière satisfaction, bien qu'aucune ne s'en plaignît; et pour le surplus de son bien, il s'en servit pour faire des aumônes et autres œuvres de piété; enfin, par son testament, il employa le reste en plusieurs legs pieux, et particulièrement en une fondation pour établir les Pères Capucins à Châtillon.

Le second hérétique que M. Vincent ramena à l'Église, fut M. Garron, qui se retira depuis à Bourg, ville capitale de Bresse; c'est par lui-même que l'on a appris sa conversion de l'hérésie, dans une lettre de reconnaissance qu'il écrivit à M. Vincent, en date du 27 août 1656, c'est-à-dire quarante ans environ après cette conversion.

« Voici, lui dit-il, l'un de vos enfants en JÉSUS-CHRIST, qui a recours à votre bonté paternelle, dont il a ressenti autrefois les effets, lorsque, l'enfantant à l'Église par l'absolution de l'hérésie, que votre charité lui donna publiquement en l'église de Châtillon-lès-Dombes, l'année 1617, vous lui enseignâtes les principes et les plus belles maximes de la religion catholique, apostolique et romaine, en laquelle, par la miséricorde de DIEU, j'ai persévéré, et espère de continuer le reste de ma vie. Je suis ce petit Jean Garron, neveu du sieur Beynier de Châtillon, en la maison duquel vous logiez pendant que vous fîtes séjour au dit Châtillon. Je vous supplie de me donner le secours qui m'est nécessaire pour m'empêcher de rien faire contre les desseins de DIEU ; j'ai un fils unique qui, après avoir achevé ses classes, a formé le dessein de se faire jésuite ; c'est le fils le plus avantagé des biens de la fortune qui soit en toute cette province : que dois-je faire ? mon doute procède de deux choses... »

Il déduit ensuite les raisons pour et contre ce dessein, et conclut ainsi :

« Je crains de faillir, et j'ai cru que vous me feriez la grâce de donner vos avis là-dessus à l'un de vos enfants, qui vous en supplie très humblement. Vous agréerez que je vous dise que, dans Châtillon, l'association de la Charité des servantes des pauvres est toujours en vigueur. »

On ne sait pas quelle réponse M. Vincent fit à cette lettre ; mais ce qu'elle contient fait assez voir la grâce que DIEU lui avait donnée de connaître parfaitement les cœurs, et, en enseignant la vérité, d'inspirer aussi l'amour de la vraie vertu et de la solide piété. Voilà un père de famille des plus riches de sa province ; il n'a qu'un fils unique qu'il chérit tendrement et qui le veut quitter ; cependant il ne consulte point la chair ni le sang, mais s'adresse à celui de qui, après DIEU, il tenait la vie de son âme, et lui demande ses avis pour connaître ce que DIEU désire de lui en une telle rencontre, étant tout prêt de sacrifier cet Isaac, si telle est la divine volonté, tant la piété et l'amour de DIEU que M. Vincent avait fait éclore dans son âme, avaient jeté de profondes racines.

Cette même lettre fut aussi sans doute un grand sujet de consolation à M. Vincent en son extrême vieillesse, en lui faisant connaître que DIEU, par une spéciale protection de sa grâce, conservait encore cette première association de la Charité, qu'il avait commencée il y avait quarante ans en la ville de Châtillon.

Chapitre douzième. — Changement merveilleux arrivé en la personne d'un grand seigneur qui se mit sous la direction de M. Vincent.

LA réputation de M. Vincent, pendant qu'il était en Bresse, se répandit en divers lieux. M. le comte de Rougemont, qui demeurait en cette province-là, en ouït parler, et vint plusieurs fois le voir à Châtillon pour l'entretenir des affaires de sa conscience. Il fut tellement satisfait de ses entretiens, qu'il prit résolution de se mettre entièrement sous sa conduite. C'était un seigneur de Savoie, qui s'était retiré en France lorsque le roi Henri le Grand unit la Bresse à son royaume ; mais au reste un homme qui, ayant été nourri à la

cour, en avait retenu tous les sentiments et toutes les maximes ; et comme en ce temps-là, par un malheur déplorable, les duels étaient un des moyens les plus ordinaires parmi les gentilshommes pour signaler leur courage, celui-ci s'était mis en réputation par ce moyen, ayant été un des plus grands duellistes de son temps. Néanmoins, ô merveilleuse efficace de la grâce! DIEU s'étant servi de la parole de M. Vincent pour lui faire connaître le damnable état dans lequel il vivait, il en fut tellement touché, que non seulement il renonça pour jamais à cette furieuse pratique et à tous les autres dérèglements de sa vie, mais, outre cela, pour réparer le mal passé, il se mit dans les exercices les plus héroïques d'une vie parfaitement chrétienne.

Ayant vendu sa terre de Rougemont plus de trente mille écus, il employa une grande partie de cette somme en fondations de monastères, puis il distribua le reste aux pauvres; et, après s'être appliqué à la méditation des mystères de la Passion de JÉSUS-CHRIST, sa piété l'ayant porté à savoir combien le Fils de DIEU avait reçu de coups en sa flagellation, il donna autant d'écus à la maison de l'Oratoire de Lyon. En peu de temps il fit un si grand progrès en la vertu sous la conduite de son sage directeur, qu'il en devint un parfait exemple. On le voyait tous les jours passer trois et quatre heures en méditation à genoux, sans s'appuyer et toujours tête nue. Le château de Chandes, où il faisait sa demeure, était comme un hospice commun pour les religieux, et un hôpital où tous les pauvres, sains et malades, étaient assistés avec une incroyable charité, tant pour les besoins de leurs corps que pour ceux de leurs âmes, car il y entretenait des ecclésiastiques pour leur donner toutes sortes de consolations et d'assistances.

Il n'y avait aucun pauvre malade dans ses terres qu'il n'allât lui-même visiter et servir, ou qu'il ne fît visiter et servir par ses domestiques,lorsqu'il était obligé de s'absenter, ce qui était assez rare.

Le Père Desmoulins, de l'Oratoire, qui a rendu un fidèle témoignage de tout ceci, ajoute :

« Et je ne dis rien que je n'aie vu ; néanmoins ce bon seigneur était comme ennuyé de posséder ce bien, quoiqu'il ne semblât en être que le fermier, pour le faire valoir au profit des pauvres. Sur quoi il me dit un jour les larmes aux yeux : Ah! mon Père! que ne me laisse-t-on faire? et pourquoi faut-il que je sois traité de seigneur, et que je possède tant de biens? M. Vincent, qui le gouvernait pour lors, le tenait, disait-il, dans cette contrainte ; s'il me lâchait la main, je vous assure, mon Père, que devant qu'il fût un mois le comte de Rougemont ne posséderait pas un pouce de terre : il s'étonnait comment un chrétien pouvait rien garder en propre, voyant le Fils de DIEU si pauvre sur la terre. »

Voilà une leçon bien remarquable pour faire connaître aux grands du monde quel usage ils doivent faire de leurs richesses, et avec quel dégagement de cœur ils les doivent posséder, se souvenant de la parole du saint Apôtre, qui avertit ceux qui ont des biens temporels *d'en user comme s'ils n'en usaient point, parce que la figure de ce monde passe.* C'est aussi un sujet de consolation pour les pauvres,de voir leur condition tant aimée et recherchée par un si grand seigneur, pour se conformer plus parfaitement à JÉSUS-CHRIST ; et enfin c'est un motif aux Missionnaires de remercier DIEU d'avoir communiqué des grâces si admirables à ce seigneur, par les prières et par la bonne conduite de leur sage instituteur. Une fois, les exhortant au détachement des créatures, Vincent leur rapporta l'exemple du comte de Rougemont, sans leur dire qu'il y avait contribué par ses avis et par sa direction. Voici ses propres termes, qui se sont trouvés dans le recueil qui se fit alors de son discours :

« J'ai connu un gentilhomme de Bresse nommé M. de Rougemont, qui avait été un franc éclaircisseur[1] et un grand duelliste ; c'était un grand homme bien fait, qui s'était trouvé souvent à des rencontres, en étant prié par d'autres gentilshommes qui avaient des querelles, ou lui-même appelant en duel ceux qui n'allaient pas droit avec lui. Il me l'a dit, et il n'est pas croyable combien il a battu, blessé et tué de monde ; enfin DIEU le toucha si efficacement qu'il rentra en lui-même, et, reconnaissant l'état malheureux où il était, il résolut de changer de vie : et DIEU lui en fit la grâce. Depuis ce changement il fit en quelque temps de tels progrès,et alla si avant,qu'il demanda à M. l'archevêque de Lyon permission de garder le Saint-Sacrement en sa chapelle pour y honorer Notre-Seigneur, et mieux entretenir sa piété, qui était singulière et connue de tout le monde. Comme je l'allai voir un jour en sa maison, il me raconta les pratiques de sa dévotion, et entre les autres celle de son détachement des créatures : je suis assuré, me disait-il, que si je ne tiens à rien du monde, je me porterai tout à DIEU; et pour cela je regarde si l'amitié d'un tel seigneur, d'un tel parent, d'un tel voisin, m'arrête ; si c'est l'amour de moi-même qui m'empêche d'aller ; si ce sont mes biens ou la vanité qui m'attachent, mes passions ou mes aises qui me retardent ; et quand je m'aperçois que quelque chose me détourne de

1. *Éclaircisseur*, bretteur toujours prêt à demander des explications et à provoquer en duel. *(Note des éditeurs.)*

mon souverain bien, je prie, je coupe, je brise, je me fais quitte de ce lien : ce sont là mes exercices.

« Il me dit particulièrement ceci, dont je me suis souvent ressouvenu, qu'un jour, allant en voyage, et s'occupant de DIEU le long du chemin à son ordinaire, il s'examina si, depuis le temps qu'il avait renoncé à tout, il lui était resté ou survenu quelque attache : il parcourut les affaires, les alliances, la réputation, les grands et les menus amusements du cœur humain; il tourne, il retourne; enfin il jette les yeux sur son épée : « Pourquoi la portes-tu ? se dit-il à lui-même. Quoi ! quitter cette chère épée qui t'a servi en tant d'occasions, et qui après DIEU t'a tiré de mille et mille dangers ? Si on t'attaquait encore, tu serais perdu sans elle ; mais aussi il peut arriver quelque riotte[1], où tu n'auras pas la force, portant une épée, de ne t'en pas servir, et tu offenseras DIEU derechef. Que ferai-je donc ? mon DIEU ! que ferai-je ? Un tel instrument de ma honte et de mon péché est-il encore capable de me tenir au cœur? Je ne trouve que cette épée seule qui m'embarrasse. Oh ! que je ne serai plus si lâche que de la porter ! » Et en ce moment, se trouvant vis-à-vis d'une grosse pierre, il descend de son cheval, prend cette épée et la rompt et met en pièces sur cette pierre, et puis remonte à cheval et s'en va. Il me dit que cet acte de détachement, brisant cette chaîne de fer qui le tenait captif, lui donna une liberté si grande, que bien que ce fût contre l'inclination de son cœur, qui aimait cette épée, jamais plus il n'avait eu d'affection à chose périssable, et qu'il ne tenait qu'à DIEU seul.

« On peut voir par là combien une victoire remportée de force sur soi-même peut faire faire en peu de temps de progrès à la sainteté. »

Chapitre treizième. — Diverses œuvres de piété auxquelles M. Vincent s'adonna depuis son retour en la maison de Gondy.

APRÈS la mission de Villepreux et des villages circonvoisins, M. Vincent, étant retourné à Montmirail, y recommença les exercices ordinaires de sa charité, faisant des catéchismes aux pauvres et aux enfants, se rendant assidu aux confessions et à la visite des pauvres malades. Comme il avait dans une de ses exhortations parlé de la dévotion particulière que tous les chrétiens devaient avoir envers la très sainte Mère de DIEU, il commença de faire chanter un salut en son honneur par les enfants les jours de samedi, laquelle dévotion s'est

1. *Riotte*, vient du mot qui signifiait *querelle*. (*Note des éditeurs.*)

toujours continuée. Les plus anciens de ce lieu qui ont survécu à M. Vincent, ont rendu ce témoignage après sa mort, que depuis ce temps-là ils l'ont toujours considéré comme un *saint*.

C'était en l'année 1620 qu'il travaillait de la sorte à Montmirail. Madame la générale, ayant appris qu'il y avait trois hérétiques en ces quartiers-là, pria M. Vincent d'entreprendre leur conversion ; pour cet effet, elle les fit venir au château. M. Vincent employait ordinairement deux heures entières à les instruire et à résoudre leurs difficultés : ce qu'ayant fait pendant une semaine, il y en eut deux à qui DIEU ouvrit les yeux de l'âme et toucha le cœur ; mais le troisième, qui faisait un peu le suffisant et se mêlait de dogmatiser, ne menait pas pourtant une très bonne vie, et, quoique convaincu, n'était pas pourtant persuadé : il cherchait des subterfuges et revenait toujours avec de nouveaux doutes ; une fois entre les autres (comme M. Vincent l'a rapporté en quelques assemblées pour l'édification de ceux qui étaient présents), étant presque disposé à faire l'abjuration de ses erreurs, il lui fit l'objection suivante :

« Monsieur, vous m'avez dit que l'Église de Rome est conduite du Saint-Esprit, mais c'est ce que je ne puis croire, parce que, d'un côté, l'on voit les catholiques de la campagne abandonnés sans être instruits de leurs devoirs, sans que la plupart sachent seulement ce que c'est que la religion chrétienne ; et, d'un autre, l'on voit les villes pleines de prêtres et de moines. Peut-être que dans Paris il s'en trouve dix mille, qui laissent cependant ces pauvres gens des champs dans cette ignorance épouvantable par laquelle ils se perdent. Et vous voudriez me persuader que cela soit conduit du Saint-Esprit ? Je ne le croirai jamais ! »

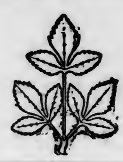
M. Vincent fut fort touché de cette objection faite par un hérétique, et en reçut en son esprit une nouvelle impression du grand besoin spirituel des peuples de la campagne, et de l'obligation de les assister, qu'il ne connaissait déjà que trop par sa propre expérience ; néanmoins, sans témoigner son sentiment, il répartit à cet homme : « qu'il était mal informé de ce dont il parlait ; qu'il y avait en beaucoup de paroisses de bons curés et de bons vicaires ; qu'entre les ecclésiastiques et les religieux qui abondent dans les villes, il y en avait plusieurs qui allaient catéchiser et prêcher à la campagne ; que d'autres étaient appliqués à prier Dieu et à chanter ses louanges de jour et de nuit ; que d'autres servaient utilement

le public par les livres qu'ils composent, par la doctrine qu'ils enseignent et par les sacrements qu'ils administrent ; et que, s'il y en avait quelques-uns d'inutiles et qui ne s'acquittassent pas comme ils devaient de leurs obligations, c'étaient des particuliers, sujets à faillir, et non pas l'Eglise. Que lorsqu'on dit que l'Eglise est conduite du Saint-Esprit, cela s'entend en général, lorsqu'elle est assemblée dans les conciles ; et encore en particulier, quand les fidèles suivent les lumières de la foi et les règles de la justice chrétienne ; mais quant à ceux qui s'en éloignent, ils résistent au Saint-Esprit ; et bien qu'ils soient membres de l'Église, ils sont néanmoins de ceux qui vivent selon la chair (comme parle saint Paul), et qui mourront. » Quoique cette réponse fût plus que suffisante pour satisfaire cet hérétique, il s'obstina dans son erreur, tant il s'était mis fortement en l'esprit, que l'ignorance des peuples et le peu de zèle des prêtres étaient un argument infaillible que l'Eglise romaine n'était point conduite du Saint-Esprit.

Toutefois, nonobstant cette obstination, l'année suivante, lorsque M. Vincent revint à Montmirail en la compagnie de M. Feron, depuis docteur de Sorbonne et archidiacre de Chartres, de M. Duchesne, docteur de la même faculté et archidiacre de Beauvais, et de quelques prêtres et religieux ses amis, pour travailler avec eux aux exercices de la mission, cet hérétique, auquel on ne pensait plus, eut la curiosité de voir les divers exercices qui s'y pratiquaient. Il assista aux prédications et aux catéchismes ; il vit le soin qu'on prenait d'instruire ceux qui étaient dans l'ignorance des vérités nécessaires à leur salut, la charité avec laquelle on s'accommodait à la faiblesse et lenteur d'esprit des plus grossiers et stupides, pour leur faire bien entendre ce qu'ils devaient croire et faire, et les effets merveilleux que cela opérait dans le cœur des plus grands pécheurs pour les porter à se convertir et à faire pénitence ; toutes ces choses firent une si forte impression sur son esprit, qu'il vint trouver M. Vincent, et lui dit : « C'est maintenant que je vois que le Saint-Esprit conduit l'Église romaine, puisqu'on y prend soin de l'instruction et du salut des pauvres villageois : je suis prêt d'y entrer, quand il vous plaira de m'y recevoir. » Sur quoi M. Vincent, lui ayant demandé s'il ne lui restait plus aucune difficulté : « Non, lui répondit-il, je crois tout ce que vous m'avez dit, et suis disposé à renoncer publiquement à toutes mes erreurs. » M. Vincent lui ayant encore fait quelques interrogations plus particulières sur les vérités catholiques, pour voir s'il s'en ressouvenait bien, et

ayant été satisfait de ses réponses, il lui dit de se trouver le dimanche suivant en l'église du village de Marchais, près de Montmirail, où se faisait alors la mission, pour y faire son abjuration et y recevoir l'absolution de son hérésie : à quoi il ne manqua pas. M. Vincent, à la fin de la prédication qu'il y fit le matin, appela cet homme par son nom, et lui ayant demandé devant toute l'assistance s'il persévérait dans la volonté d'abjurer son hérésie et d'entrer dans le bercail de la sainte Église, il lui répondit qu'il y persévérait ; mais qu'il lui restait encore une difficulté, qui venait de se former dans son esprit en regardant une image de pierre assez mal façonnée, qui représentait la sainte Vierge : « c'est que je ne saurais, dit-il, montrant cette image qui était vis-à-vis de lui, croire qu'il y ait quelque puissance en cette pierre. » A quoi M. Vincent repartit : « que l'Église n'enseignait pas qu'il y eût aucune vertu dans ces images matérielles, si ce n'est quand il plaît à DIEU de la leur communiquer, comme il le peut faire, et comme il l'a fait autrefois à la verge de Moïse, qui faisait tant de miracles, ce que les enfants mêmes lui pourraient expliquer. » Sur quoi en ayant appelé un des mieux instruits, et lui ayant demandé ce que nous devions croire touchant les saintes images, l'enfant répondit « qu'il était bon d'en avoir, et de leur rendre l'honneur qui leur est dû, non à cause de la matière dont elles sont faites, mais parce qu'elles nous représentent Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, sa glorieuse Mère et les autres saints du Paradis, qui, ayant triomphé du monde, nous exhortent par ces figures muettes de les suivre en leur foi et en leurs bonnes œuvres. »

Cette réponse ayant été trouvée bien faite, M. Vincent la répéta et s'en servit pour faire avouer à cet hérétique qu'il n'avait pas eu raison de s'arrêter à cette difficulté, après avoir été instruit de la croyance catholique aussi bien sur cet article que sur les autres. Ne le jugeant donc pas encore assez bien disposé pour faire son abjuration, il le remit à un autre jour. Cette fois, ayant abjuré son hérésie à la face de toute la paroisse, il fit profession publique de la foi catholique, à l'édification de tout le pays, et y persévéra constamment depuis.



Chapitre quatorzième. — Ayant été fait aumônier royal des galères, il fait un voyage en Provence et un autre en Guyenne, et procure le soulagement corporel et spirituel des pauvres galériens.

MONSIEUR le général des galères, voyant avec quelle bénédiction et quel fruit M. Vincent travaillait pour procurer le salut des âmes, voulut lui fournir une occasion d'étendre sa charité sur les forçats détenus aux galères. A cet effet, il demanda pour lui au roi Louis XIII, de très glorieuse mémoire, la charge d'aumônier royal des galères, et lui en fit expédier le brevet. Ce nouvel office obligea M. Vincent de faire un voyage à Marseille en l'année 1622, pour y visiter les galères et connaître par lui-même les nécessités des pauvres forçats, afin d'y pourvoir et de les soulager autant qu'il lui serait possible.

Étant arrivé en ce lieu, il vit un spectacle le plus pitoyable qu'on puisse imaginer: des criminels doublement misérables, plus chargés du poids insupportable de leurs péchés que de la pesanteur de leurs chaînes, accablés de misères et de peines, qui leur ôtaient le soin et la pensée de leur salut, et les portaient incessamment au blasphème et au désespoir. C'était une vraie image de l'enfer, où l'on n'entendait parler de DIEU que pour le renier et déshonorer, et où la mauvaise disposition de ces misérables enchaînés rendait toutes leurs souffrances inutiles et sans fruit. M. Vincent, touché d'un sentiment de compassion envers ces pauvres forçats, se mit en devoir de les assister le mieux qu'il lui fut possible, et employa tout ce que sa charité lui put suggérer pour adoucir leurs esprits et les rendre par ce moyen susceptibles du bien qu'il désirait procurer à leurs âmes. Il écoutait leurs plaintes avec grande patience, il compatissait à leurs peines, il les embrassait, il baisait leurs chaînes et s'employait autant qu'il pouvait par prières et remontrances envers les comites[1] et autres officiers, à ce qu'ils fussent traités plus humainement, s'insinuant ainsi dans leurs cœurs pour les gagner plus facilement à DIEU.

C'est ce qu'il écrivit un jour à un des prêtres de sa congrégation, qui par un zèle trop ardent usait de paroles rudes et âpres en ses prédications aux paysans, pour lui montrer que s'il voulait faire quelque fruit parmi ces pauvres gens, il devait agir avec un esprit de douceur, qui est le véritable esprit de JÉSUS-CHRIST.

1. Officiers préposés à la chiourme d'une galère. *(Note des éditeurs.)*

Le désir d'assister ces pauvres forçats et de procurer qu'ils fussent du nombre de ces pécheurs pénitents qui réjouissent le Ciel, lui fit accepter la charge d'aumônier royal, afin qu'ayant juridiction sur eux et vue sur les autres aumôniers des galères, il eût aussi plus de moyen de réussir dans ce pieux dessein, bien digne de la charité très ardente qui brûlait dans son cœur.

Après avoir demeuré quelque temps à Marseille, il fut obligé de revenir à Paris, où DIEU voulait se servir de lui en d'autres occasions très importantes pour sa gloire; il voulut néanmoins qu'il fît ce voyage pour mieux connaître le misérable état de ces pauvres forçats, afin qu'il procurât quelque adoucissement aux souffrances de leurs corps et quelque remède aux nécessités de leurs âmes, comme il fit depuis par l'établissement des prêtres de sa compagnie à Marseille, où ils ont soin de l'hôpital des galériens et où ils font des missions sur les galères.

De retour à Paris, il se mit en devoir d'aller visiter les criminels condamnés aux galères. Il les trouva dans un état encore plus déplorable que ceux qu'il avait laissés à Marseille; ils étaient renfermés en des cachots de la Conciergerie et des autres prisons, où ils croupissaient, mangés de vermine, exténués de langueur et de pauvreté, et entièrement négligés pour le corps et pour l'âme.

Les voyant dans une telle misère, il en donna avis à M. le général des galères, et lui remontra que ces pauvres gens lui appartenaient, et qu'en attendant qu'on les menât sur les galères, il était de sa charité d'en faire prendre quelque soin. Il lui proposa en même temps un moyen de les assister, que ce vertueux seigneur approuva bien volontiers. A cet effet, il loua une maison dans le voisinage de l'église Saint-Roch, pour y retirer ces pauvres forçats sous bonne garde; et ayant usé d'une très grande diligence, il fit en sorte que la maison fût en état de les recevoir dès la même année 1622.

Là M. Vincent donna libre carrière à sa charité pour ces pauvres abandonnés: il les visitait fort souvent, les instruisait, les consolait, les disposait à faire de bonnes confessions générales, leur administrait les sacrements; et non content du soin qu'il prenait de leurs âmes, il pourvoyait encore au soulagement de leurs corps, et quelquefois y demeurait pour leur rendre plus de services et leur donner plus de consolations, même en des temps suspects de maladies contagieuses. Quand il était obligé de s'absenter pour d'autres

affaires, il en laissait le soin à deux bons et vertueux ecclésiastiques, dont l'un, M. Portail, ayant par les avis de M. Vincent reçu la prêtrise plusieurs années auparavant, s'était inséparablement uni aux volontés de ce sage directeur, et y a persévéré jusqu'à ce que la mort les sépara l'un de l'autre pour les réunir plus parfaitement dans le ciel. L'autre était M. Belin, chapelain de la maison de Gondy à Villepreux. Ils logeaient tous deux dans cet hôpital des forçats, et y célébraient la sainte Messe.

M. le général fut grandement consolé de la réussite de cette entreprise; et lorsque l'année suivante, 1623, on eut fait venir les galères de Marseille à Bordeaux, au sujet de la guerre contre les hérétiques, il consentit bien volontiers que M. Vincent fît un voyage en Guyenne pour aller en cette province rendre à ces pauvres galériens le même service. A Bordeaux, M. Vincent s'associa plusieurs bons religieux de divers Ordres; et s'étant partagés et mis à travailler deux en chaque galère, ils y firent la mission et disposèrent ces pauvres gens à se réconcilier avec Dieu, et à se soumettre à toutes ses volontés, en acceptant leurs peines avec patience, pour la satisfaction de leurs péchés. M. Vincent y gagna un Turc à Dieu et à l'Église, et l'ayant mené à Paris, il le présenta à M. le général, qui en reçut beaucoup de contentement.

Chapitre quinzième. — Il pourvoit aux nécessités corporelles et spirituelles des pauvres de la ville de Mâcon, avec un très grand fruit.

COMME la charité de M. Vincent allait toujours s'allumant de plus en plus dans son cœur, Dieu se plaisait à lui fournir aussi de nouveaux sujets d'étendre et de faire davantage abonder cette divine vertu. Passant par la ville de Mâcon, il la trouva remplie d'un grand nombre de pauvres, qui étaient encore plus dénués des biens de l'âme que de ceux du corps, et qui n'ayant aucun sentiment de leur misère spirituelle et de l'état déplorable de leur conscience, vivaient dans une triste insensibilité des choses de leur salut, à quoi on ne savait quel remède apporter. Ces pauvres, doublement misérables, ne faisaient autre chose que courir par les rues et par les églises pour demander l'aumône, sans se mettre en devoir de satisfaire aux lois de l'Eglise, et sans se soucier d'enfreindre les commandements de Dieu. Ils n'entendaient presque jamais

la messe; ils ne savaient ce que c'était que de se confesser, ou de recevoir aucun sacrement; ils passaient leur vie dans une profonde ignorance de Dieu, et se plongeaient en toutes sortes de vices. M. Vincent, voyant une telle misère, en eut une extrême compassion, et quoiqu'il n'eût aucun dessein de s'arrêter en ce lieu-là, il ne put néanmoins passer outre; mais, à l'exemple du bon Samaritain, considérant tous ces pauvres comme autant de voyageurs qui avaient été dépouillés et dangereusement navrés par les ennemis de leur salut, il résolut de demeurer quelques jours à Mâcon pour essayer de bander leurs plaies et de leur procurer quelque assistance. Et en effet, il y établit un très bon ordre, ayant associé des hommes pour assister les pauvres et des femmes pour avoir soin des malades. Voici ce que le Père Desmoulins, alors supérieur de l'Oratoire de cette ville, en a témoigné par écrit.

« Je n'ai appris de personne l'état de ces pauvres, je l'ai reconnu moi-même; car, lors de l'institution de cette charité, comme il fut ordonné que, tous les premiers jours du mois, tous les pauvres qui recevraient l'aumône se confesseraient, les autres confesseurs et moi trouvions des vieillards âgés de soixante ans et plus, qui nous disaient librement qu'ils ne s'étaient jamais confessés; et lorsqu'on leur parlait de Dieu, de la Très Sainte Trinité, de la Nativité, Passion et Mort de JÉSUS-CHRIST, et autres mystères, c'était un langage qu'ils n'entendaient point. Or, par le moyen de cette confrérie, on pourvut à ces désordres; et en peu de temps on mit les pauvres hors de leurs misères de corps et d'esprit. M. Vincent sut si bien ménager les grands et les petits, qu'un chacun se porta volontairement à contribuer à une si bonne œuvre, les uns en argent, les autres en blé ou en d'autres denrées selon leur pouvoir : de sorte que près de trois cents pauvres étaient logés, nourris et entretenus fort raisonnablement. M. Vincent donna la première aumône, et puis il se retira. »

Mais comment se retira-t-il? Il le faut apprendre de lui-même. Voici ce qu'il en écrivit en l'année 1635 à Mademoiselle le Gras, qui était par son avis allée à Beauvais pour quelque œuvre semblable, et qui avait besoin d'un peu d'encouragement:

« Je vous le disais bien, que vous trouveriez de grandes difficultés en l'affaire de Beauvais. Béni soit Dieu, que vous l'ayez heureusement acheminée. Quand j'établis la Charité à Mâcon, chacun se moquait de moi, on me montrait au doigt par les rues, croyant que je n'en pourrais jamais venir à bout; et quand la chose fut

faite, chacun fondait en larmes de joie; et les échevins de la ville me faisaient tant d'honneur au départ, que, ne le pouvant supporter, je fus contraint de partir en cachette pour éviter cet applaudissement; et c'est là une des Charités les mieux établies. J'espère que la confusion qu'il vous a fallu souffrir au commencement, se convertira à la fin en consolation, et que l'œuvre en sera plus affermie. »

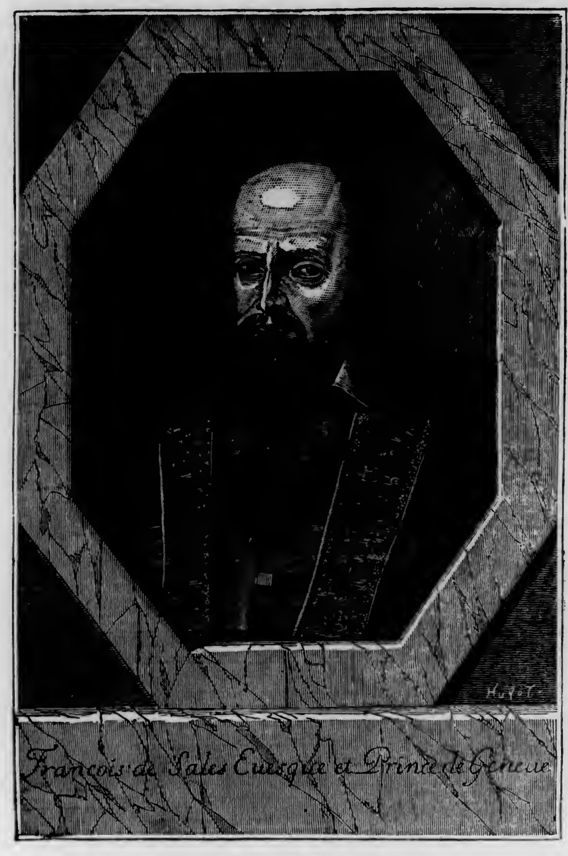
Les Pères de l'Oratoire de Mâcon lui firent la grâce de le loger chez eux pendant le séjour qu'il y fit, qui fut d'environ trois semaines; et ils aperçurent qu'il ôtait le matelas de son lit et couchait sur la paille : il avait commencé cette mortification quelques années auparavant, et l'a continuée jusqu'à sa mort, c'est-à-dire plus de cinquante ans.

Chapitre seizième. — **Il est choisi par le Bienheureux François de Sales, évêque de Genève, et par la Révérende Mère de Chantal, pour être le premier père spirituel et supérieur des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie à Paris.**

IL y avait déjà quelques années que Dieu avait fait éclore le saint Ordre des religieuses de la Visitation, comme une nouvelle fleur qui commençait dès lors à répandre une odeur de suavité dans le jardin de l'Église. C'était le bienheureux François de Sales, évêque de Genève, dont Dieu s'était servi pour donner la vie et la première culture à cette mystique plante. La Révérende Mère de Chantal[1] avait été envoyée à Paris par son bienheureux père pour y fonder un monastère de ce saint Ordre; et elle y travailla avec tant de zèle et de prudence, que nonobstant toutes les oppositions, contradictions et persécutions qui lui furent faites, les murs de cette demeure de paix s'élevèrent avec un favorable succès. Plusieurs âmes désireuses de leur salut et de leur perfection venaient y chercher un abri assuré contre les vanités et les tentations du monde: l'humilité, la modestie, la douceur, la patience, l'obéissance, la charité, et toutes les autres vertus de ces nouvelles épouses de JÉSUS-CHRIST, donnaient une merveilleuse édification à tous ceux qui les connaissaient ou qui en entendaient parler. Il était question de trouver un père

1. A l'époque où écrivait Abelly, ni saint François de Sales, ni sainte Jeanne de Chantal, n'avaient été canonisés (*Note des éditeurs.*)

spirituel pour cette religieuse communauté, c'est-à-dire un ange visible qui en fût le gardien et qui, par sa charité, sa prudente conduite et sa vigilance, conservât le premier esprit



Saint François de Sales,
d'après la gravure de Morin, XVII[e] siècle.

que JÉSUS-CHRIST avait donné à ces religieuses par le ministère de leur saint fondateur.

Mais ce saint prélat a dit dans sa Philothée, et l'a dit avec

très grande raison, parlant d'un directeur pour une personne particulière, *qu'il le fallait choisir entre dix mille, et qu'il s'en trouverait moins qu'on ne saurait dire qui fussent capables de cet office.* Que peut-on penser de la difficulté qu'il y avait de rencontrer un vrai père spirituel et un digne supérieur de cette sainte Congrégation, dont la conduite requérait d'autant plus de grâces et de lumières en celui qui en serait chargé, que la vie religieuse est plus sublime, sa perfection plus importante et son déchet plus pernicieux à l'Église? C'est pour cela qu'entre les qualités que le bienheureux fondateur désirait en celui auquel on devait confier cette charge, outre celles qui lui sont communes avec les autres directeurs particuliers, il demande qu'il soit *homme de grande vertu et de grande charité*, de doctrine et d'expérience ; en un mot, consommé en toutes sortes de vertus, et parfait en un si haut point qu'il soit capable de perfectionner les âmes que DIEU appelle à la plus haute perfection.

Ce n'est pas un petit témoignage de l'excellente vertu et des grandes qualités d'esprit de M. Vincent, qu'entre tant de personnages signalés en doctrine et en piété qui vivaient alors, le bienheureux François de Sales, qui avait un don tout singulier du discernement des esprits, et la très digne Mère de Chantal l'aient jugé le plus digne et le plus capable de cet emploi.

Certes, si ce qu'a dit un ancien est véritable, *que c'est une grande louange d'être estimé et loué par une personne qui elle-même est très digne de louange ; et que l'excellence et la vertu de celui qui rend ce témoignage d'estime, contribue grandement à l'honneur et à l'avantage de celui auquel il est rendu*[1]; il faut avouer que M. Vincent ne pouvait pas alors recevoir un plus signalé témoignage de sa vertu et de son mérite.

M. Vincent, depuis ce temps-là, a toujours très dignement exercé cette charge, sous l'autorité et par la commission de M. le cardinal de Retz, alors évêque de Paris, et de ses successeurs ; et DIEU a béni son gouvernement, qui a duré trente-huit ans et jusqu'à la fin de sa vie, quelques efforts qu'il ait pu faire pour en être déchargé, à cause de ses autres grandes occupations, et parce qu'il n'estimait pas que cet emploi fût propre à l'institut des missionnaires, qui doivent s'appliquer par préférence au service et à l'instruction des pauvres.

1. Cicéron.

Chapitre dix-septième. — Il est pourvu de la principauté du collège des Bons-Enfants, en suite de quoi se fit la première fondation de la Congrégation de la Mission.

MADAME la générale des galères avait, comme on l'a dit déjà, conçu le pieux dessein de faire une fondation pour l'entretien de quelques bons prêtres ou religieux qui allassent de temps en temps exercer l'office des missions dans ses terres ; et le désir de voir ce dessein accompli s'augmentait tous les jours en son cœur. Elle en recommanda l'exécution à M. Vincent, qui cherchait de tous côtés les moyens et l'occasion de réaliser les desseins de cette vertueuse dame. Il en parla plusieurs fois aux supérieurs des diverses communautés, et employa toute son industrie pour leur persuader d'accepter cette fondation; chacun avait ses raisons particulières pour lesquelles il jugeait ne le devoir pas faire, mais la principale était que DIEU réservait cet ouvrage à M. Vincent.

Madame la générale, sachant le refus que faisaient les communautés religieuses, voyant d'ailleurs plusieurs docteurs et autres vertueux ecclésiastiques se joindre ordinairement à M. Vincent pour travailler aux missions, jugea que, s'il y avait une maison dans Paris destinée à ceux qui voudraient continuer ces missions, quelques-uns d'entre eux pourraient s'y retirer et y vivre ensemble en quelque forme de communauté, en laquelle d'autres prêtres étant ensuite reçus, cette bonne œuvre pourrait ainsi se perpétuer, et sa fondation avoir un effet tel qu'elle le désirait. Elle en parla à son mari, qui approuva sa pensée, et tous deux communiquèrent leur dessein à M. Jean-François de Gondy, leur frère, successeur de M. le cardinal de Retz au gouvernement de l'Eglise de Paris, dont il fut le premier archevêque. Ce prélat, considérant que son diocèse pourrait en tenir beaucoup d'avantages, voulut aussi y contribuer en destinant au logement de ces prêtres le collège des Bons-Enfants, qui était à sa disposition. Après avoir conféré ensemble de ce qu'il leur semblait être le plus expédient, ils se résolurent d'en parler tous trois à M. Vincent, pour couper chemin à toutes les excuses de son humilité, et l'obliger plus efficacement de se conformer à leurs sentiments. Le singulier respect que M. Vincent portait à ces trois personnes lui ayant fait donner les mains à tout ce qu'ils désiraient de lui, il consentit à la proposition qu'ils lui firent,

premièrement, de recevoir la principauté de ce collège avec la direction des prêtres qui s'y retireraient avec lui et des missions auxquelles ils s'appliqueraient ; secondement, d'accepter la fondation au nom des dits prêtres ; et en troisième lieu, de choisir lui-même ceux qu'il trouverait propres à ce pieux dessein.

La chose ainsi résolue fut ensuite exécutée, et, peu de jours après, c'est-à-dire le premier jour de mars 1624, l'archevêque lui fit expédier les provisions de la principauté du collège des Bons-Enfants.

Le 17 avril de l'année suivante, M. le général des galères et Madame sa femme passèrent le contrat de fondation, qui fut fait par leur ordre, en des termes dignes de leur piété. Ils déclarèrent en premier lieu :

« Que DIEU leur ayant donné depuis quelques années le désir de le faire honorer tant en leurs terres qu'autres lieux, ils avaient considéré qu'ayant plu à sa divine Majesté pourvoir par sa miséricorde infinie aux nécessités spirituelles des villes, par quantité de bons docteurs et de vertueux religieux qui les prêchent et catéchisent, et qui les conservent en l'esprit de dévotion, il ne reste que le pauvre peuple de la campagne qui seul demeure comme abandonné; à quoi il leur avait semblé qu'on pourrait remédier par la pieuse association de quelques ecclésiastiques de doctrine, piété et capacité connues, qui voulussent renoncer tant aux conditions des dites villes qu'à tous bénéfices, charges et dignités de l'Église, pour, sous le bon plaisir des prélats, s'appliquer entièrement et purement au salut du dit pauvre peuple, allant de village en village, aux dépens de leur bourse commune, prêcher, instruire, exhorter et catéchiser ces pauvres gens, et les porter à faire une confession générale de toute leur vie passée, sans prendre aucune rétribution, en quelque sorte et manière que ce soit, afin de distribuer gratuitement les dons qu'ils auront gratuitement reçus de la main de DIEU. Et à cet effet, les dits seigneur et dame, en reconnaissance des biens et grâces qu'ils ont reçus et reçoivent journellement de la dite Majesté divine pour contribuer à l'ardent désir qu'elle a du salut des pauvres âmes, pour honorer le mystère de l'Incarnation, la Vie et la Mort de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur, pour l'amour de sa très sainte Mère, et encore pour essayer d'obtenir la grâce de si bien vivre le reste de leurs jours qu'ils puissent avec leur famille parvenir à la gloire éternelle ; dans cet effet, les dits seigneur et dame ont donné et aumôné la somme de quarante mille livres, qu'ils ont délivrée comptant ès mains de M. Vincent de Paul, prêtre du diocèse d'Acqs, aux clauses et charges suivantes. C'est à savoir, que les dits seigneur et dame ont remis et remettent au pouvoir du dit sieur de Paul, d'élire

et choisir dans un an tel nombre de personnes ecclésiastiques que le revenu de la présente fondation pourra comporter, dont la doctrine, piété, bonnes mœurs et intégrité de vie lui soient connues, pour travailler audit œuvre, sous sa direction sa vie durante, ce que les dits seigneur et dame entendent et veulent expressément, tant par la confiance qu'ils ont en sa conduite que pour l'expérience qu'il s'est acquise au fait des dites missions ès quelles DIEU lui a donné grande bénédiction. Nonobstant laquelle direction toutefois, les dits seigneur et dame entendent qu'icelui sieur de Paul fasse sa résidence continuelle et actuelle en leur maison, pour continuer à eux et à leur famille l'assistance spirituelle qu'il leur a rendue depuis longues années.

« Que les dits ecclésiastiques et autres qui désireront à présent et à l'avenir s'adonner à ce saint œuvre, s'appliqueront entièrement au soin du dit pauvre peuple de la campagne, et à cet effet s'obligeront de ne prêcher ni administrer aucun sacrement ès villes ès quelles il y aura archevêché, évêché ou présidial, sinon en cas de notable nécessité. Que les dits ecclésiastiques vivront en commun sous l'obéissance du dit sieur de Paul, et de leurs supérieurs à l'avenir après son décès, sous le nom de Compagnie ou Congrégation des Prêtres de la Mission. Que ceux qui seront ci-après admis au dit œuvre seront obligés d'avoir intention d'y servir DIEU en la manière susdite, et d'observer le règlement qui sera sur ce entre eux dressé. Qu'ils seront tenus d'aller de cinq ans en cinq ans par toutes les terres des dits seigneur et dame pour y prêcher, confesser, catéchiser et faire toutes les bonnes œuvres susdites ; et d'assister spirituellement les pauvres forçats, afin qu'ils profitent de leurs peines corporelles, et qu'en ceci le dit seigneur général satisfasse à ce à quoi il se sent obligé, charité qu'il entend être continuée à perpétuité aux dits forçats par les dits ecclésiastiques, pour bonnes et justes considérations. Et enfin, que les dits seigneur et dame demeureront conjointement fondateurs du dit œuvre, et comme tels eux et leurs hoirs et successeurs descendants de leur famille jouiront à perpétuité des droits et prérogatives concédés et accordés aux patrons par les saints canons, excepté du droit de nommer aux charges, auquel ils ont renoncé. »

Il y a quelques autres clauses dans le contrat, mais ce qui en a été extrait ci-dessus suffira pour faire connaître quelle a été la première fondation des prêtres de la Congrégation de la Mission, et combien pure et agréable à DIEU a été l'intention de leurs premiers fondateurs. Et ce qui fait voir leur grand désintéressement en cette affaire, c'est qu'ils n'ont point voulu imposer aucune obligation ni de messes, ni de prières, ni d'autres bonnes œuvres qui leur fussent applicables en particulier, soit pendant leur vie, soit après leur mort,

afin que les prêtres de la Congrégation, étant dégagés de ces obligations, pussent avec plus de liberté s'appliquer aux fonctions de leur ministère : ces charitables fondateurs s'étant ainsi volontairement privés de tous les soulagements spirituels qu'ils eussent pu prétendre, afin que les pauvres fussent mieux servis et secourus, et que par ce moyen DIEU fût plus glorifié.

Peu de temps après que ce contrat eut été passé, M. le général des galères s'en alla en Provence, et Madame demeura à Paris, tous deux grandement satisfaits d'avoir mis leur fondation entre les mains de M. Vincent, en qui ils avaient une entière confiance.

Chapitre dix-huitième. — Madame la générale des galères passe de cette vie à une meilleure, et M. Vincent se retire au collège des Bons-Enfants.

COMME la fondation des prêtres de la Mission était l'ouvrage que cette vertueuse dame avait le plus affectionné, après que DIEU lui eut fait la grâce d'y mettre la dernière main, le voyant parfait et accompli, il lui semblait que, comme une autre sainte Monique, elle ne pouvait plus rien désirer en cette vie, et, partant, qu'elle ne devait plus qu'aspirer au ciel, pour y recevoir la couronne préparée aux services qu'elle avait tâché de rendre à la divine Majesté. En effet, deux mois n'étaient pas encore écoulés depuis ce contrat de fondation, qu'elle se sentit atteinte d'une maladie qui, en peu de jours, ayant réduit à l'extrémité son corps déjà fort atténué par ses maladies précédentes et par les fatigues que son zèle et sa charité lui avaient fait entreprendre, en sépara enfin son âme pour la mettre dans un repos éternel : ce fut la veille de la fête de saint Jean-Baptiste de l'année 1625, qu'arriva cette mort, laquelle n'a pu être que très précieuse devant DIEU, ayant été précédée d'une vie très sainte.

Après qu'on eut rendu les derniers devoirs à Madame la générale, et que, suivant ce qu'elle avait ordonné, son corps eut été porté au monastère des Carmélites de la rue Chapon, M. Vincent partit aussitôt pour aller en Provence porter cette triste nouvelle à Monsieur son mari ; et comme il savait bien qu'elle lui causerait une grande douleur, du premier abord

ayant, par prudence, dissimulé le sujet de sa venue, il ne lui parla que des grandes obligations qu'il avait à DIEU pour les grâces très particulières qu'il en avait reçues, tant en sa personne qu'en toute sa famille, et de la reconnaissance qu'il lui en devait rendre, dont un des principaux actes était de se tenir continuellement dans une parfaite dépendance et entière conformité à sa très sainte volonté en toutes choses, sans aucune réserve. L'ayant peu à peu disposé, il lui déclara enfin ce qui était arrivé ; et après avoir laissé cours aux premiers mouvements de la nature, il employa tout ce que son grand jugement et l'onction du Saint-Esprit lui purent suggérer pour adoucir la douleur causée par une si fâcheuse nouvelle, et pour lui aider à porter cette affliction très amère avec paix et tranquillité d'esprit. On peut dire avec vérité, qu'entre les grâces particulières que M. Vincent avait reçues de DIEU, une des principales était celle de consoler les affligés et adoucir leurs plus grandes peines ; Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST lui avait donné pour cet effet une spéciale communication de son esprit, par la vertu duquel il pouvait dire à son imitation *que l'esprit du Seigneur était sur lui pour évangéliser les pauvres, et pour consoler les affligés et guérir les blessures du cœur.* Cette vertueuse dame défunte l'avait souvent éprouvé parmi les angoisses intérieures dans lesquelles il avait plû à DIEU l'exercer : ce fut pourquoi, en lui faisant un legs par son testament en témoignage de sa reconnaissance, elle y ajouta : « qu'elle le suppliait pour l'amour de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST et de sa sainte Mère, de ne vouloir jamais quitter la maison de M. le général des galères, ni, après sa mort, ses enfants ; » et, non contente de cela, elle supplie par son même testament M. le général de vouloir retenir chez lui M. Vincent, et de l'ordonner à ses enfants après lui ; elle les prie de « se souvenir de ses saintes instructions et de les suivre, connaissant bien, s'ils le font, l'utilité qu'en recevra leur âme, et la bénédiction qui en arrivera à eux et à toute la famille. »

M. Vincent toutefois n'était pas en son élément dans cette grande maison, laquelle, quoique très bien réglée et ordonnée, l'exposait trop au grand air du monde ; ce fut pourquoi, regardant plus ce que DIEU demandait de lui que ce que cette vertueuse dame avait désiré, et préférant l'amour souverain qu'il devait au Créateur à toutes les considérations humaines, il pria instamment M. le général d'agréer qu'il se retirât au collège des Bons-Enfants ; et avec sa permission étant

sorti de sa maison, il alla s'établir en cette nouvelle demeure en l'an 1625.

Ce fut en ce lieu qu'il jeta les fondements de la Congrégation de la Mission. Or, pour mieux pénétrer dans les desseins de DIEU touchant cette nouvelle institution, il est nécessaire de bien connaître quel a été celui dont sa providence infiniment sage a voulu se servir pour en être le fondateur, et comment il lui a donné toutes les qualités de corps et d'esprit convenables pour réussir dans une entreprise si importante à sa gloire et au bien de son Église.

Chapitre dix-neuvième. — Les dispositions de corps et d'esprit de M. Vincent, et les qualités de sa conduite.

POUR ce qui est du corps, M. Vincent était d'une taille moyenne et bien proportionnée : il avait la tête un peu charnue et assez grosse, mais bien faite avec une juste proportion au reste du corps; le front large et majestueux, le visage ni trop plein ni trop maigre; son regard était doux, sa vue pénétrante, son ouïe subtile, son port grave et sa gravité bénigne, sa contenance simple et naïve, son abord fort affable et son naturel grandement bon et aimable. Il était d'un tempérament bilieux et sanguin, et d'une complexion assez forte et robuste; ce qui n'empêchait pas pourtant qu'il ne fût très sensible aux impressions de l'air, et par suite fort sujet aux atteintes de la fièvre.

Il avait l'esprit grand, posé, circonspect, capable de grandes choses et difficile à surprendre. Il n'entrait pas légèrement dans la connaissance des affaires; mais lorsqu'il s'y appliquait sérieusement, il les pénétrait jusqu'à la moelle, il en découvrait toutes les circonstances petites et grandes, il en prévoyait les inconvénients et les suites: et néanmoins de peur de se tromper, il n'en portait point jugement d'abord s'il n'était pressé de le faire; et il ne déterminait rien qu'il n'eût balancé les raisons pour et contre, étant bien aise de se concerter encore avec d'autres; lorsqu'il lui fallait dire son avis ou prendre quelque résolution, il développait la question avec tant d'ordre et de clarté, qu'il étonnait les plus experts, surtout dans les matières spirituelles et ecclésiastiques.

Il ne s'empressait jamais dans les affaires, ne se troubla point pour leur multitude, ni pour les difficultés qui s'y rencontraient; mais avec une présence et une force d'esprit infatigables, il les entreprenait et s'y appliquait avec ordre et lumière, et en portait le poids et la peine avec patience et tranquillité.

Quand il était question de traiter d'affaires, il écoutait volontiers les autres, sans interrompre jamais aucun pendant qu'il parlait; et néanmoins il supportait sans peine qu'on l'interrompît, s'arrêtant tout court, et puis il reprenait le fil de son discours. Lorsqu'il donnait son avis sur quelque chose, il ne s'étendait pas beaucoup en paroles, mais déclarait ses pensées en bons termes, ayant une certaine éloquence naturelle, non seulement pour s'expliquer nettement et solidement, mais aussi pour toucher et persuader avec des paroles fort affectueuses ceux qui l'écoutaient, quand il s'agissait de les porter au bien: il faisait en tous ses discours un juste mélange de la prudence et de la simplicité, il disait sincèrement les choses comme il les pensait, et néanmoins il savait fort bien se taire sur celles où il voyait quelque inconvénient de parler; il se tenait toujours présent à lui-même, et attentif à ne rien dire ni écrire de mal digéré, ou qui témoignât aucune aigreur, mésestime ou défaut de respect et de charité envers qui que ce fût.

Son esprit était fort éloigné des changements, nouveautés et singularités; il tenait pour maxime, quand les choses étaient bien, de ne les pas changer facilement, sous prétexte de les mettre mieux. Il se défiait de toutes sortes de propositions nouvelles et extraordinaires, spéculatives ou de pratique, et se tenait ferme aux usages et sentiments communs, surtout en fait de religion: il disait, à ce sujet, *que l'esprit humain est prompt et remuant, que les esprits les plus vifs et éclairés ne sont pas toujours les meilleurs, s'ils ne sont les plus retenus; et que ceux-là marchent sûrement, qui ne s'écartent pas du chemin par où le gros des sages a passé.*

Il ne s'arrêtait pas à l'apparence des choses, mais il en considérait la nature et la fin: et par son bon sens, qui excellait en lui, il savait fort bien distinguer le vrai d'avec le faux, et le bon d'avec le mauvais, quoiqu'ils lui parussent sous un même visage.

Il avait le cœur tendre, noble, généreux, libéral et facile à concevoir de l'affection pour ce qu'il voyait être vraiment bon et selon DIEU: et néanmoins il avait un empire absolu sur tous ses mouvements, et tenait ses passions si sujettes à la raison, qu'à peine pouvait-on s'apercevoir qu'il en eût.

Enfin, quoique l'on ne puisse pas dire qu'il n'eût point de défauts, l'Écriture sainte y contredisant, et les apôtres mêmes ni les autres saints n'en ayant pas été exempts, il est pourtant véritable qu'il ne s'est guère vu d'hommes, en ce dernier siècle, exposés comme lui à toutes sortes d'occasions, d'affaires et de personnes, en qui on ait trouvé moins à redire.

DIEU lui avait fait la grâce de se posséder toujours à un tel point, que rien ne le surprenait ; et il avait si bien en vue Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, qu'il moulait tout ce qu'il avait à dire ou à faire sur ce divin original. C'est par ce principe qu'il s'est comporté avec tant de circonspection et de retenue envers les plus grands, et avec tant d'affabilité et de bonté envers les plus petits, que sa vie et sa conduite ont toujours été, non seulement sans reproche, mais aussi dans une approbation universelle et publique.

Néanmoins, comme il s'en trouve toujours quelques-uns qui s'écartent du sentiment commun, il aurait pu sembler à quelques esprits prompts et actifs que ce sage personnage tardait à se déterminer dans les affaires et à les exécuter, et à d'autres, qu'il disait trop de mal de lui-même et trop de bien d'autrui.

Il est vrai qu'il a paru un peu singulier en ces deux points ; mais cette singularité était d'autant plus louable, que la plupart du monde, bien loin de se porter à cet excès, s'il y en a, tombe ordinairement dans les défauts contraires : de sorte qu'on pourrait avec raison dire de Vincent de Paul ce que saint Jérôme a écrit de sainte Paule, que ces défauts auraient été des vertus en d'autres.

Quant au premier, M. Vincent était lent et tardif dans les affaires et par nature et par maxime de vertu : par nature, à cause que son grand entendement lui fournissait diverses lumières sur un même sujet, qui le tenaient quelque temps en suspens et comme irrésolu ; par maxime de vertu, d'autant qu'il ne voulait pas (pour user de son mot ordinaire en cette matière) enjamber sur la conduite de la Providence divine, dont il craignait de prévenir tant soit peu les ordres. Il eût même souhaité, par un singulier respect envers DIEU et par un très bas sentiment qu'il avait de soi, que sa divine Majesté eût fait tout plutôt sans lui que par lui : reconnaissant d'un côté que ce que DIEU fait par lui-même est toujours le plus assuré et le plus parfait ; et d'un autre, que les hommes, pour l'ordinaire, empêchent plutôt le bien qu'ils ne le font, ou au moins y apportent beaucoup de déchet et y mêlent toujours

quelque défaut ou imperfection. Il disait, à ce propos, *qu'il ne voyait rien de plus commun que le mauvais succès des affaires précipitées ;* et l'expérience a fait voir que tant s'en faut que la lenteur de M. Vincent ait gâté ou empêché aucune bonne affaire, qu'on peut dire, au contraire, qu'il est un de ceux qui en ont le plus fait, et de plus diverses, et de plus importantes, et qui en sont venus plus heureusement à bout. En quoi il semble que DIEU a voulu faire connaître, que le succès des bons desseins ne dépend pas de l'empressement, ni de l'ardeur avec laquelle les hommes s'y portent. La terre, toute pesante qu'elle est, est celle qui porte les arbres et les fruits ; et l'activité du feu, si elle n'est modérée et proportionnée, n'est propre qu'à tout détruire.

Pour ce qui est du second point, on peut dire avec vérité que le monde est tellement accoutumé à se louer soi-même et à rabattre l'estime d'autrui, que si M. Vincent eût suivi en cela le train ordinaire des autres, on n'en aurait rien dit ; mais parce qu'il a fait le contraire, on aura pu y trouver à redire, et on n'aura pas goûté la pratique qui lui était ordinaire, d'exalter les personnes vertueuses et de se rabaisser lui-même au rang des pécheurs ; pourtant en cela il ne faisait que suivre l'exemple, non seulement des plus grands saints, mais même du Saint des saints, qui, parlant de soi par la bouche d'un prophète, disait qu'il était, non un homme, mais un vermisseau, et qui, quoiqu'il fût le juste et l'innocent, ou plutôt la justice et l'innocence même, a bien voulu passer pour pécheur devant les hommes, et se présenter devant son Père céleste comme chargé de toutes les iniquités des pécheurs.

M. Vincent avait pris tellement à cœur cette pratique d'humilité et d'avilissement de lui-même, qu'à l'ouïr parler, il semblait qu'il ne voyait en lui que vice et péché ; il souhaitait qu'on l'aidât à remercier DIEU, non tant des grâces singulières que sa libéralité lui communiquait, que de la patience que sa divine miséricorde exerçait envers lui, le supportant, comme il disait ordinairement, en ses abominations et infidélités. Ce n'est pas que, dans le secret de son cœur, il ne fût plein de reconnaissance des grandes faveurs et des dons excellents qu'il recevait de la main de DIEU ; mais il n'en parlait point, craignant de s'attribuer aucun bien, et regardant toutes grâces comme des biens de DIEU dont il se jugeait très indigne, et qui, quoiqu'ils fussent en lui, n'étaient pas pourtant de lui, ni à lui, mais uniquement de DIEU et à DIEU ; de sorte qu'à l'exemple d'un grand apôtre, il ne faisait parade que de

ses infirmités et cachait soigneusement tout le reste. Au contraire, fermant les yeux à la faiblesse et aux défauts des autres, particulièrement de ceux de la conduite desquels il n'était pas chargé, il manifestait volontiers le bien qu'il reconnaissait en eux, non pour le leur attribuer, mais pour en glorifier DIEU, qui était le souverain auteur de tout bien. Il disait *qu'il y avait des personnes qui pensent toujours bien de leur prochain, autant que la vraie charité le leur peut permettre; et qui ne peuvent voir la vertu sans la louer, ni les personnes vertueuses sans les aimer.* C'est ainsi qu'il agissait lui-même, toujours néanmoins avec grande prudence et discrétion; car, pour les siens, il ne les louait que très rarement en leur présence, et seulement quand il le jugeait expédient pour la gloire de DIEU et leur plus grand bien; mais pour les autres personnes vertueuses, il se conjouissait volontiers avec elles des dons et des grâces qu'elles recevaient de DIEU, et du bon usage qu'elles en faisaient; il en parlait quand il le jugeait convenable, pour les encourager à la persévérance dans le bien.

Enfin, pour exprimer en peu de paroles les vertus de M. Vincent, il s'était proposé notre divin Sauveur comme l'unique exemplaire de sa vie, et il avait si fortement imprimé son image dans son esprit, et possédait si parfaitement ses maximes, qu'il semblait ne parler, ne penser, n'agir qu'à son imitation et par sa conduite : en sorte qu'on peut dire avec vérité que la vie de JÉSUS-CHRIST était l'unique règle de sa vie et de ses actions. C'était là toute sa morale et toute sa politique, selon laquelle il se réglait soi-même et toutes les affaires qui passaient par ses mains. C'était son principe et son fondement, sur lequel il s'appuyait uniquement pour y élever son édifice spirituel, comme sur une pierre ferme et assurée. Aussi ce n'est pas merveille si on voyait en lui une fermeté et une constance inébranlable dans le bien, qui ne fléchissait jamais par aucune considération ni de respect humain ni de propre intérêt, et qui le tenait toujours disposé à soutenir toutes les contradictions, souffrir toutes les persécutions, exposer sa vie, et, comme dit le Sage, agoniser jusqu'à la mort, pour la défense de la justice et de la vérité. Au sujet de quoi, quelque peu de temps avant sa mort, on lui entendit prononcer ces belles paroles : *Qui dit doctrine de Jésus-Christ, dit un rocher inébranlable; il dit des vérités éternelles, qui sont suivies infailliblement de leurs effets : de sorte que le Ciel renverserait plutôt que la doctrine de Jésus-Christ vînt à manquer.*

Et pour faire mieux concevoir et insinuer plus fortement

cette maxime dans les esprits, voici un raisonnement familier qu'il a quelquefois employé :

« Les bonnes gens des champs savent que la lune change; qu'il se fait des éclipses du soleil et des autres astres; ils en parlent souvent, et sont capables de voir ces accidents quand ils arrivent : mais un astrologue non seulement les voit avec eux, mais les prévoit de loin, il sait les principes de l'art ou de la science; il dira : Nous aurons une éclipse à tel jour, à telle heure et à telle minute. Or, si les astrologues ont cette connaissance infaillible, non seulement en Europe, mais même en la Chine et ailleurs; et si, dans cette obscurité de l'avenir, ils portent leur vue si avant, que de savoir certainement les étranges effets qui doivent arriver par le mouvement des cieux d'ici à cent ans, à mille ans, quatre mille ans et plus, suivant les règles qu'ils en ont; si, dis-je, les hommes ont cette connaissance, à combien plus forte raison devons-nous croire que la sagesse divine, qui pénètre jusqu'aux moindres circonstances des choses les plus cachées, a vu la vérité de ces maximes et de cette doctrine évangélique, quoiqu'elle soit inconnue aux gens du monde, qui n'en voient les effets qu'après qu'ils sont arrivés, et seulement pour l'ordinaire à l'heure de la mort! Ah! que ne sommes-nous convaincus que cette même doctrine et ces mêmes maximes nous étant proposées par l'infinie charité de JÉSUS-CHRIST, elles ne peuvent nous tromper! Cependant notre mal est qu'on ne s'y fie pas, et qu'on se tourne facilement du côté de la prudence humaine. Ne voyez-vous pas que nous sommes coupables de nous fier plutôt au raisonnement humain qu'aux promesses de la sagesse éternelle? aux apparences trompeuses de la terre qu'à l'amour paternel du Sauveur descendu du ciel pour nous désabuser? »

Il y avait deux maximes très importantes que M. Vincent possédait parfaitement dans son cœur, et qu'il s'efforçait particulièrement d'imprimer dans le cœur des siens.

La première était de ne se pas contenter d'avoir un amour affectif envers DIEU, et de concevoir de grands sentiments de sa bonté et de grands désirs de sa gloire, mais de rendre cet amour effectif, et comme a dit saint Grégoire, d'en donner des preuves par les œuvres. Au sujet de quoi, parlant un jour à ceux de sa communauté, il leur dit :

« Aimons DIEU, mes frères, aimons DIEU; mais que ce soit aux dépens de nos bras; que ce soit à la sueur de nos visages. Car, bien souvent, tant d'actes d'amour de DIEU, de complaisance, de bienveillance et autres semblables affections et pratiques intérieures d'un cœur tendre, quoique très bonnes et très désirables, sont néanmoins très suspectes, quand on n'en vient point à la pratique de

l'amour effectif. *En cela*, dit Notre-Seigneur, *mon Père est glorifié, que vous rapportiez beaucoup de fruit.* Et c'est à quoi nous devons bien prendre garde ; car il y en a plusieurs qui, pour avoir l'extérieur bien composé et l'intérieur rempli de grands sentiments de DIEU, s'arrêtent à cela ; et quand ce vient au fait et qu'ils se trouvent dans les occasions d'agir, ils demeurent court. Ils se flattent de leur imagination échauffée, ils se contentent des doux entretiens qu'ils ont avec DIEU dans l'oraison ; ils en parlent même comme des anges ; mais au sortir de là, est-il question de travailler pour DIEU, de souffrir, de se mortifier, d'instruire les pauvres, d'aller chercher la brebis égarée, d'aimer qu'il leur manque quelque chose, d'agréer les maladies, ou quelque autre disgrâce : hélas ! il n'y a plus personne, le courage leur manque. Non, non, ne nous trompons pas : *Totum opus nostrum in operatione consistit*[1]. »

Il répétait souvent ces paroles, et disait les avoir apprises d'un grand serviteur de DIEU, lequel, se trouvant au lit de la mort, comme il lui demanda quelque mot d'édification, lui répondit qu'il voyait clairement, à cette heure-là, que souvent ce que quelques personnes prenaient pour contemplation, ravissements, extases, et ce qu'ils appelaient mouvements anagogiques, unions déifiques, n'était que fumée, et que cela procédait ou d'une curiosité trompeuse, ou des ressorts naturels d'un esprit qui avait quelque inclination et facilité au bien ; au lieu que l'*action bonne et parfaite* est le véritable caractère de l'amour de DIEU.

La seconde maxime de ce fidèle serviteur de DIEU était de regarder toujours Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST dans les autres, pour exciter plus efficacement son cœur à leur rendre tous les devoirs de charité. Il regardait ce divin Sauveur comme pontife et chef de l'Église dans notre Saint Père le Pape, comme évêque et prince des pasteurs dans les évêques, docteur dans les docteurs, prêtre dans les prêtres, religieux dans les religieux, souverain et puissant dans les rois, noble dans les gentilshommes, juge et très sage politique dans les magistrats, gouverneurs et autres officiers. Et le royaume de DIEU étant comparé dans l'Évangile à un marchand, il le considérait comme tel dans les hommes de trafic, ouvrier dans les artisans, pauvre dans les pauvres, infirme et agonisant dans les malades et mourants ; et considérant ainsi JÉSUS-CHRIST en tous ces états, il s'excitait par cette vue à honorer, respecter, aimer et servir un chacun en Notre-Seigneur, et Notre-Seigneur en un chacun, conviant les siens et ceux auxquels

1. *Notre œuvre est tout entière dans l'action.* (Note des éditeurs.)

il en parlait d'entrer dans cette maxime, et de s'en servir pour rendre leur charité plus constante et plus parfaite envers le prochain.

Voilà un petit crayon de l'esprit de M. Vincent, qu'il a tracé en partie de sa propre main, sans y penser, et même contre son dessein, qui était toujours de couvrir les dons qu'il avait reçus du voile de l'humilité ; mais DIEU a voulu qu'il se soit ainsi en quelque façon trahi lui-même, pour faire mieux connaître les grâces qu'il avait abondamment versées dans son âme, afin de le rendre un digne instrument de sa gloire.

Chapitre vingtième. — Naissance et érection de la Congrégation de la Mission.

L'ON peut dire avec vérité que cette Congrégation a été en son commencement comme le petit grain de sénevé de l'Évangile, qui, étant la moindre entre toutes les semences, devient enfin comme un arbre, sur les branches duquel les oiseaux se peuvent poser. Il n'y avait rien de si petit que cette Congrégation, non seulement à l'extérieur dans ses premiers commencements, mais aussi quant aux sentiments intérieurs de M. Vincent et des premiers prêtres qui s'associèrent avec lui. Ils se considéraient comme les moindres de tous ceux qui travaillaient dans le ministère de l'Église, et se destinaient seulement à servir dans les œuvres les plus basses et les plus méprisées selon le commun sentiment du monde, comme à instruire et catéchiser les pauvres, particulièrement dans les villages et autres lieux plus abandonnés ; assister, secourir et aider les pauvres malades ; disposer les uns et les autres à faire de bonnes confessions générales, et se faire comme les serviteurs, non seulement des curés et des autres prêtres, mais aussi des villageois, des galériens et des plus misérables personnes, pour servir aux uns et aux autres et sans en recevoir aucune chose, se tenant honorés de servir JÉSUS-CHRIST en leurs personnes, et réputant à un grand avantage que les curés voulussent souffrir qu'ils exerçassent les œuvres de charité dans leurs paroisses selon leur institut. Cependant il a plu à DIEU de répandre de grandes bénédictions sur ces petits commencements, et d'en faire naître en fort peu de temps une compagnie nombreuse, et qui a saintement contribué, et contribue

encore tous les jours, à l'avancement du royaume de JÉSUS-CHRIST.

Ce fut, comme il a été déjà dit, en l'année 1625, après la mort de Madame la générale des galères, que M. Vincent se retira au collège des Bons-Enfants, dont M. l'archevêque de Paris lui avait fait prendre la principauté, pour servir au dessein de leur fondation. M. Portail, dont il a été ci-devant parlé, ayant déjà demeuré douze ou quinze ans avec M. Vincent, ne le voulut pas quitter en une si belle occasion de servir DIEU ; il se retira avec lui en ce collège, à dessein de s'employer en sa compagnie à l'exercice des missions. Pour travailler avec plus de fruit, ils convièrent un autre bon prêtre à se joindre à eux, auquel ils donnaient cinquante écus par an pour s'entretenir, et ils allaient tous trois de village en village catéchiser, exhorter, confesser et faire les autres exercices de la mission, avec simplicité, humilité et charité, à leurs propres dépens, sans demander ni même recevoir aucune chose de personne. Ils travaillaient premièrement aux lieux où la mission était fondée, puis ils allaient faire de même en d'autres paroisses. Et, comme ils n'avaient pas le moyen d'entretenir des serviteurs qui demeurassent pour garder le collège en leur absence, quand ils en partaient pour aller en mission, ils en laissaient les clefs à un voisin.

Qui eût jamais pensé alors que deux pauvres prêtres, allant ainsi travailler dans les villages, eussent posé sans y penser les fondements d'un si grand édifice spirituel, que DIEU a voulu élever dans son Église ? C'était un des étonnements de M. Vincent, lequel, parlant un jour sur ce sujet à la communauté de Saint-Lazare, « Nous allions, dit-il, tout bonnement et simplement, envoyés par les évêques, évangéliser les pauvres, ainsi que Notre-Seigneur avait fait : voilà ce que nous faisions ; et DIEU faisait de son côté ce qu'il avait prévu de toute éternité. Il donna quelque bénédiction à nos travaux ; ce que voyant d'autres bons ecclésiastiques, ils se joignirent à nous, et demandèrent d'être avec nous, non pas tous à la fois, mais en divers temps. O Sauveur ! qui eût jamais pensé que cela fût venu en l'état où il est maintenant? Qui m'eût dit cela pour lors, j'aurais cru qu'il se serait moqué de moi. Et néanmoins c'était par là que DIEU voulait donner commencement à la compagnie. Eh bien ! appellerez-vous humain ce à quoi nul homme n'avait jamais pensé? car ni moi, ni le pauvre M. Portail, n'y pensions pas ; hélas ! nous en étions bien éloignés. »

L'archevêque de Paris, messire Jean-François de Gondy, ayant ensuite donné une approbation authentique au premier dessein de l'institution de la Congrégation de la Mission, par ses lettres du 24 d'avril 1626, deux bons prêtres de Picardie, MM. François du Coudray et Jean de la Salle, vinrent s'offrir à M. Vincent, pour vivre et travailler sous sa conduite avec M. Portail ; il les reçut et associa tous trois avec lui en exécution de la dite fondation, par acte passé par-devant deux notaires du Châtelet au 4 septembre du même an 1626. Et le roi Louis XIII, par ses lettres patentes du mois de mai 1627 confirmant ledit contrat de fondation, autorisa la dite association des prêtres de la Mission à vivre en commun, à s'établir en tels lieux du royaume de France que bon leur semblerait, et à accepter tous legs, aumônes et dons qui leur seraient faits.

Outre les trois susnommés, quatre autres prêtres entrèrent bientôt en cette congrégation : Jean Bécu, du village de Brache, au diocèse d'Amiens ; Antoine Lucas, de la ville de Paris ; Jean Brunet, de la ville de Riom, en Auvergne, et Jean Dehorgny, du village d'Estrées, au diocèse de Noyon. Ces sept, étant ainsi unis avec M. Vincent pour vivre et mourir dans la Congrégation de la Mission, promirent à DIEU de s'appliquer toute leur vie à procurer la sanctification du pauvre peuple des champs, et l'on peut dire qu'ils furent comme ces sept prêtres qui, sous la conduite de Josué, sonnèrent les trompettes pour renverser les murs de Jéricho.

Par bulle du pape Urbain VIII du mois de janvier 1632, cette compagnie a été érigée en congrégation et approuvée du Saint-Siège, sous le titre de *Prêtres de la Congrégation de la Mission* et sous la conduite de M. Vincent, à qui Sa Sainteté donna le pouvoir de dresser des règlements pour le bon ordre de cette congrégation ; après quoi, pour autoriser davantage cet institut, le roi fit expédier d'autres lettres patentes du mois de mai 1642, vérifiées au parlement de Paris en septembre de la même année.



Chapitre vingt-et-unième. — Établissement des prêtres de la Congrégation de la Mission à Saint-Lazare-lez-Paris.

Le peu d'espace et le peu de revenu du collège des Bons-Enfants ne pouvait fournir de logement ni de subsistance que pour peu de personnes ; mais DIEU voulut y pourvoir d'une manière qui surprendra le lecteur, et qui lui fera admirer les conduites de son infinie sagesse.

Pendant que ces bons prêtres missionnaires n'appliquaient leurs pensées et leurs soins qu'à procurer l'agrandissement du royaume de JÉSUS-CHRIST et à lui gagner des âmes, la Providence divine disposait les moyens qu'elle voulait employer pour les établir dans la maison de Saint-Lazare-lez-Paris. C'est une seigneurie ecclésiastique, où il y a justice haute, moyenne et basse, en laquelle, outre la grande étendue des logements et des enclos, ils pouvaient trouver tous les secours raisonnables pour s'affermir et se multiplier. Or, ce qui montre clairement que cet établissement est un ouvrage particulier de la main de DIEU, c'est qu'il s'est fait contre toutes les apparences humaines, et que les moyens par lesquels il a réussi ne pouvaient, selon le raisonnement humain, servir qu'à l'empêcher et y mettre obstacle. On ne saurait mieux le connaître que par le récit de ce qui s'est passé en l'exécution de ce dessein, selon le témoignage que M. Vincent en a donné pendant sa vie, et qui a été confirmé après sa mort par celui qui a été le principal entremetteur, M. de Lestocq, docteur de la faculté de Sorbonne et curé de Saint-Laurent à Paris, qui, non content de l'avoir déclaré de vive voix, a voulu encore donner son témoignage écrit de sa propre main en la manière suivante.

Récit qui a été signé de la main de feu de M. de Lestocq, docteur de Sorbonne et curé de Saint-Laurent, touchant ce qui s'est passé en l'établissement des prêtres de la Mission dans la maison de Saint-Lazare-lez-Paris.

« Messire Adrien le Bon, religieux de l'Ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin et prieur de Saint-Lazare, eut quelque difficulté en l'année 1630 avec ses religieux, qui le porta à vouloir permuter le dit prieuré avec un autre bénéfice. Plusieurs le pressèrent qui lui offrirent des abbayes et autres bénéfices de revenu ; mais, ayant communiqué ce dessein à ses amis, ils l'en détournèrent, disant qu'on pourrait apporter remède au différend qu'il avait avec

ses religieux par une conférence de lui avec eux, en présence de quatre docteurs ; à quoi il consentit, et ses religieux en convinrent. L'assemblée s'étant faite chez un docteur fort recommandable en mérite et en sainteté, M. le prieur allégua ses griefs ; et ensuite on ouït la réponse du sous-prieur, qui parlait pour les religieux ; après quoi, il fut ordonné que l'on dresserait une formule de vie et un règlement qu'on suivrait à l'avenir ; ce qui ayant été exécuté, M. le prieur ne laissa pas de persévérer en la volonté de quitter son prieuré ; et ayant ouï parler de quelques bons prêtres qui s'adonnaient à faire des missions sous la conduite de M. Vincent, qu'il ne connaissait point, il eut la pensée que s'il les établissait au dit prieuré, il pourrait participer au grand fruit qu'ils faisaient dans l'Église. Il demanda où ils demeuraient, et le lieu lui ayant été déclaré, il me pria comme son voisin et son ami de l'accompagner ; ce que je fis très volontiers, lui représentant qu'il ne pouvait mieux faire et que cette pensée ne pouvait venir que du Ciel, qui avait suscité ces bons prêtres pour le bien de la campagne, laquelle avait un extrême besoin d'eux, tant pour l'instruction que les villageois en recevaient que pour la déclaration de leurs péchés au tribunal de la confession, où ils ouvraient librement et entièrement leurs consciences, et découvraient ce qu'ils n'avaient pas osé dire aux confesseurs du lieu, soit pour n'avoir pas été interrogés sur iceux, soit par honte de les manifester : que j'en pouvais parler et l'en assurer, pour y avoir été avec eux et l'avoir expérimenté ; qu'au reste il verrait un homme de DIEU en leur compagnie, qui était leur directeur, je voulais parler de M. Vincent, ainsi que lui-même reconnaîtrait. Étant donc allés ensemble au collège des Bons-Enfants près la porte de Saint-Victor, M. le prieur, parlant à M. Vincent, lui découvrit le sujet qui l'avait amené, qui était qu'on lui avait fait un récit très avantageux de sa congrégation, et des charitables emplois auxquels elle s'appliquait en faveur des pauvres gens des champs ; il lui dit qu'il serait heureux s'il y pouvait contribuer, et qu'il avait la maison de Saint-Lazare, laquelle volontiers il leur céderait pour un si digne exercice.

» Cette offre si avantageuse étonna grandement cet humble serviteur de DIEU, sur qui elle fit le même effet qu'un éclat de tonnerre qui surprend un homme soudainement et qui le laisse comme interdit, en sorte que ce bon prieur s'en apercevant lui dit : « Eh quoi ! Monsieur, vous tremblez? — Il est vrai, Monsieur, lui répondit-il, que votre proposition m'épouvante ; et elle me paraît si fort au-dessus de nous que je n'oserais y penser. Nous sommes de pauvres prêtres qui vivons dans la simplicité, sans autre dessein que de servir les pauvres gens des champs. Nous vous sommes grandement obligés, Monsieur, de votre bonne volonté, et vous en remercions très humblement. » En un mot, il témoigna n'avoir aucune inclination d'accepter cette offre, et s'en recula si loin, qu'il ôta toute espérance de le retourner voir à ce sujet ; néanmoins la douce et affable réception

dont usa M. Vincent toucha tellement le cœur de M. le Bon, qu'il ne pouvait changer de dessein, et qu'il lui dit qu'il lui donnait six mois pour y penser.

» Après ce temps-là il me pria derechef de l'accompagner pour aller revoir M. Vincent, auquel il fit la même proposition, et le conjura de vouloir agréer son prieuré, que DIEU lui inspirait de plus en plus de lui remettre entre les mains ; à quoi insistant aussi de mon côté, je priai M. Vincent de ne pas refuser une si belle occasion. Tout cela ne changea point son esprit et son sentiment ; il demeura ferme sur le petit nombre qu'ils étaient, qu'à peine ils étaient nés, qu'il ne voulait pas faire parler de lui, que cela ferait du bruit, qu'il n'aimait pas l'éclat, et enfin qu'il ne méritait pas cette faveur de M. le prieur. Sur cela M. le Bon, entendant sonner le dîner, dit à M. Vincent qu'il voulait dîner avec lui et sa communauté, comme en effet il y dîna et moi aussi. La modestie de ces prêtres, la bonne lecture et tout l'ordre plut tellement à M. le Bon, qu'il en conçut une vénération et un amour si grand pour eux, qu'il ne cessa de me faire solliciter M. Vincent. Ce que je réitérai plus de vingt fois dans l'espace de six mois ; jusqu'à ce point, qu'étant fort ami de M. Vincent, je lui dis plusieurs fois qu'il résistait au Saint-Esprit, et qu'il répondrait devant DIEU de ce refus.

» Je ne puis dire avec quelle instance on l'a poursuivi ; Jacob n'a pas eu tant de patience pour obtenir Rachel, ou pour obtenir la bénédiction de l'ange, que M. le prieur et moi en avons eu pour avoir un oui de M. Vincent. Nous avons crié plus vivement après lui que la Chananéenne après les Apôtres. Enfin M. le prieur s'avisa de lui aller dire au bout d'un an : Monsieur, quel homme êtes-vous ? Si vous ne voulez pas entendre à cette affaire, dites-nous au moins de qui vous prenez avis ? en qui vous avez confiance ? quel ami vous avez à Paris, à qui nous puissions nous adresser pour en convenir ? car j'ai le consentement de tous mes religieux, et il ne me reste que le vôtre. Il n'y a personne qui veuille votre bien, qui ne vous conseille de recevoir celui que je vous présente. Alors M. Vincent lui indiqua M. André Duval, docteur de Sorbonne, qui était un saint homme et qui a même écrit la vie de plusieurs saints. Nous ferons, dit-il, ce qu'il nous conseillera. En effet, M. le prieur l'étant allé trouver, ils traitèrent ensemble de ce dessein, demeurèrent d'accord des conditions, et ensuite fut passé concordat le 7 janvier 1632 entre M. le prieur et les religieux de Saint-Lazare d'une part, et M. Vincent et les prêtres de sa congrégation de l'autre. C'est par ce moyen que M. Vincent a cédé enfin aux importunités qui lui ont été faites, et entre autres par moi-même, qui pouvais bien dire en cette occasion que *raucæ factæ sunt fauces meæ* [1]. J'eusse volontiers porté sur mes épaules ce père des missionnaires pour le transporter

1. Ma gorge s'est enrouée. (Psaume LXVIII, 4.) *(Note des éditeurs.)*

à Saint-Lazare et l'engager à l'accepter : mais il ne regardait pas l'extérieur ni les avantages du lieu et de tout ce qui en dépend, n'étant pas même venu le voir pendant ce temps-là ; de sorte que ce ne fut point sa belle situation qui l'y attira, mais la seule volonté de DIEU, et le bien spirituel qu'il y pouvait faire. L'ayant donc ainsi accepté par ce seul motif, après toutes les résistances imaginables, il y vint le lendemain 8 janvier 1632, et tout se passa avec douceur, et au contentement de toute la maison. C'est ce qui fait voir que *digitus Dei est hic* [1], que c'est la terre de promission où Abraham a été conduit ; je veux dire M. Vincent, vrai Abraham, grand serviteur de DIEU, duquel les enfants sont destinés pour remplir la terre de bénédiction, et dont la famille subsistera dans les siècles. »

Le dit sieur curé de Saint-Laurent ayant envoyé ce récit au successeur de feu M. Vincent en la charge du supérieur général de la Congrégation de la Mission, il l'accompagna de la lettre suivante, datée du 30 octobre 1660 :

« Monsieur, le désir que vous avez témoigné de savoir comment s'était passée l'entrée de M. Vincent et de sa congrégation dans Saint-Lazare, avec le respect que je dois à sa mémoire, m'ont engagé à vous en dresser un petit récit, que je vous envoie. Monsieur, je n'en dis pas la centième partie, car je ne puis me souvenir de tous les pieux entretiens que M. le prieur de Saint-Lazare et moi avons entendus de la bouche de feu M. Vincent, dans les visites que nous lui avons rendues plus de trente fois en un an et plus, pendant lequel nous avons eu mille peines à l'ébranler et à le disposer à accepter Saint-Lazare. Plusieurs eussent été ravis d'une telle offre, et il la rebutait. C'est ainsi que les bonnes choses s'établissent : Moïse refusait d'aller en Égypte, Jérémie d'aller au peuple, et, nonobstant leurs excuses, DIEU les choisit et veut qu'ils marchent ; c'est une vocation divine et miraculeuse, où la nature n'a point de part. Le papier ne peut pas exprimer la conduite de cette affaire, dans laquelle DIEU est l'auteur et le consommateur. Je ne l'ai fait que tracer et crayonner ; celui qui la voudra mettre au jour la relèvera, et suppléera à mon silence. Cependant je vous prie de croire que je vénère extrêmement la mémoire de feu M. Vincent, et que j'estime à faveur d'avoir été connu et aimé de lui. »

Voilà un témoignage bien authentique, et qui contient beaucoup de particularités que le lecteur saura bien peser au poids du sanctuaire.

Mais il y a une circonstance que nous ne devons pas omettre, et qui fera encore mieux voir, non seulement le parfait dégagement que ce grand serviteur de DIEU avait de toute

1. Le doigt de Dieu est là. (Exode VIII, 19.) *(Note des éditeurs.)*

sorte de biens et avantages temporels, mais aussi la fidélité qu'il gardait et qu'il voulait être gardée par les siens, aux moindres choses qui pouvaient contribuer au bon ordre de leur congrégation, et à la plus grande perfection du service qu'il se proposait de rendre à DIEU.

Les principaux articles du concordat étant arrêtés, il en restait un qui ne semblait pas considérable et que M. Vincent jugea néanmoins très important : c'était que M. le prieur désirait que ses religieux logeassent dans le dortoir avec les missionnaires, estimant que cela ne nuirait en rien aux uns et servirait beaucoup aux autres, c'est-à-dire à ses religieux, qui auraient pu tirer profit du bon exemple et de toutes les pratiques de vertu et de régularité qu'ils auraient vus en la personne de M. Vincent et des siens. Mais ce sage supérieur ne voulut jamais y consentir, pour plusieurs inconvénients qui eussent apporté quelque empêchement au bon ordre établi parmi ses missionnaires : c'est pourquoi il pria M. le curé de Saint-Laurent de représenter à M. le prieur « que les prêtres de la Mission demeuraient en silence depuis les prières du soir jusqu'au lendemain après le dîner ; ensuite de quoi ils avaient une heure de conversation, depuis laquelle ils observaient le même silence jusqu'au soir après souper, auquel temps ils avaient encore une autre heure de conversation, et qu'ensuite on entrait dans le silence, pendant lequel on ne parlait que de choses nécessaires, et encore à voix basse. Qu'il tenait pour certain que qui ôte cela d'une communauté, introduit le désordre et la confusion : ce qui avait fait dire à un saint personnage que, lorsqu'on voyait une communauté observer exactement le silence, on pouvait dire assurément qu'elle observait aussi exactement le reste de la règle ; et au contraire que dans celles où le silence ne s'observait pas, il était presque impossible que les autres règles s'observassent. Or, il y avait sujet de craindre que ces MM. les religieux ne voulussent pas s'assujettir à cette observance si étroite, et s'ils ne le faisaient pas, ce serait un empêchement qui ruinerait entièrement cette pratique des missionnaires. »

Cela s'est trouvé inséré dans une lettre de M. Vincent, écrite de sa main à M. de Lestocq. Il proposa ensuite un expédient pour le logement des religieux hors du dortoir ; enfin, il déclara ouvertement sa résolution par ces paroles dignes de remarque : *J'aimerais mieux que nous demeurassions dans notre pauvreté, que de traverser le dessein de Dieu sur nous.* Et il demeura si ferme en cette résolution, qu'il fallut rayer cet article, autrement il n'eût jamais passé les autres, et il eût mieux aimé être privé de tous les avantages temporels, que de consentir à une chose qui eût pu causer le moindre obstacle au bien spirituel de sa congrégation. Ce qui le rendait encore plus inflexible en ce point, c'était l'amour qu'il avait pour la solitude et la recollection intérieure ; il estimait que les missionnaires devaient lui être d'autant plus affectionnés qu'ils avaient un plus grand besoin de se prémunir contre la dissipation d'esprit à laquelle leurs emplois les exposaient, disant sur ce sujet *que les vrais missionnaires devaient être comme des Chartreux en leurs maisons, et comme des Apôtres au dehors.*

En suite de ce concordat, et sur la démission que fit M. le Bon du prieuré, maison et dépendances de Saint-Lazare, pour être uni à la Congrégation de la Mission, M. l'archevêque de Paris en fit l'union comme d'un bénéfice qui était à sa collation, par ses lettres du dernier décembre 1632. Et notre Saint Père le Pape Urbain VIII la confirma par ses bulles du 15 mars 1635.

MM. les prévôts des marchands et échevins de Paris consentirent parcillement à l'établissement des missionnaires en cette maison de Saint-Lazare, et le roi fit expédier sur cet établissement de nouvelles lettres patentes. Lorsqu'elles furent présentées au parlement pour y être enregistrées, une communauté religieuse s'y opposa, prétendant que cette maison lui appartenait : mais cette opposition fut levée par un arrêt contradictoire et solennel, et les lettres du roi enregistrées le 17 septembre 1633. Pendant que les avocats plaidaient, M. Vincent était dans la sainte chapelle du palais en oraison, se tenant devant Dieu dans une entière indifférence pour l'issue de cette affaire. Voici ce qu'il en écrivit en ce temps-là à une personne en qui il avait une entière confiance :

« Vous savez bien, que les religieux de N. N. nous contestent Saint-Lazare. Vous ne sauriez croire les devoirs de soumission que je leur ai rendus selon l'ordre de l'Évangile, quoiqu'en vérité ils ne soient point fondés en raison, à ce que M. Duval m'a assuré, et à ce que me disent toutes les personnes qui savent de quoi il s'agit. Il en sera ce qu'il plaira à Notre-Seigneur, qui sait en vérité que sa bonté m'a rendu autant indifférent en cette occasion qu'en aucune autre affaire que j'ai jamais eue : aidez-moi à l'en remercier s'il vous plaît. »

Il y a encore une autre chose très digne de remarque sur le sujet de ce procès. En prenant possession de la maison de Saint-Lazare, M. Vincent fut obligé de se charger de trois ou

quatre pauvres aliénés, que leurs parents avaient confiés au soin de M. le prieur le Bon. M. Vincent faisait servir et servait lui-même ces pauvres insensés, avec d'autant plus de plaisir que la nature y trouve moins de satisfaction, ces gens-là n'étant pas capables de reconnaître le bien qu'on leur fait, et d'ailleurs ordinairement sales, embarrassants, et quelquefois même dangereux. M. Vincent donc, se voyant en hasard d'être évincé de la maison de Saint-Lazare par cette communauté religieuse, qui avait beaucoup de crédit et d'amis, et voulant se préparer à telle issue qu'il plairait à DIEU de donner à ce procès, se mit un jour à considérer, comme il a lui-même déclaré à quelques personnes de confiance, ce qui lui pourrait faire peine, s'il fallait quitter cette nouvelle demeure, si commode et avantageuse à sa congrégation ; et, parmi toutes les commodités et avantages d'une maison seigneuriale, située aux portes de Paris, comme était celle de Saint-Lazare, il ne trouva rien qui lui pût donner de la peine, que de quitter ces pauvres aliénés : le service qu'il rendait à JÉSUS-CHRIST en leurs personnes lui tenant plus au cœur que tout le reste de cette seigneurie. Oh ! que le cœur de ce saint prêtre avait des sentiments bien différents de ceux du monde, et que ses pensées étaient bien élevées au-dessus des pensées ordinaires des hommes! Il réputait pour folie de s'attacher aux biens et commodités de la terre, et tenait pour sagesse de servir les fous.

M. Vincent, après être demeuré paisible possesseur de la maison de Saint-Lazare, a voulu continuer toujours, quoique sans aucune obligation, ce même exercice d'humilité et de charité, recevant en cette maison ces pauvres insensés que tout le monde rebute et dont personne ne se veut charger, les regardant comme membres infirmes de JÉSUS-CHRIST, et en cette qualité leur rendant tout le service et toute l'assistance corporelle et spirituelle dont ils peuvent être capables.

Chapitre vingt-deuxième. — De l'établissement des confréries de la Charité pour l'assistance spirituelle et corporelle des pauvres malades.

C'EST une chose étonnante qu'un homme qui avait de si bas sentiments de lui-même et qui d'ailleurs était chargé de la conduite d'une compagnie nouvellement établie, qu'un pauvre et simple prêtre qui ne se produisait que malgré lui, ait néanmoins entrepris et conduit heureusement à fin tant d'œu-

vres importantes pour le service de l'Église et pour la gloire de DIEU, comme il se verra en la suite de cet ouvrage. Oh ! qu'il est vrai, comme a dit un saint Père, que la charité n'a pas de mesure ! Elle ne dit jamais : *C'est assez.* Quand elle anime parfaitement un cœur, elle le rend infatigable dans les travaux ; elle lui fait entreprendre, autant que la prudence le permet, tout ce qu'il voit pouvoir contribuer à la plus grande gloire de son divin Sauveur ; il lui semble que tout lui est possible en la vertu de celui qui le conforte.

Nous allons faire, dans les chapitres qui suivent, un dénombrement sommaire de quelques-unes des saintes œuvres qui ont accompagné ou suivi l'établissement de la Congrégation de la Mission. Nous les rapporterons à peu près selon l'ordre du temps, et néanmoins nous ne nous attacherons pas tellement à cet ordre, que quelquefois nous ne l'interrompions pour continuer les matières qui se trouveront avoir quelque rapport et liaison.

Nous commencerons par l'établissement des confréries de la Charité, pour l'assistance des pauvres malades, dont la misère corporelle et spirituelle touchait vivement le cœur de M. Vincent. Ayant vu les bons effets qu'avait produits la première assemblée de la Charité établie dans la Bresse, il résolut d'étendre cette bonne œuvre autant qu'il lui serait possible : et pour cet effet, en toutes les missions qu'il faisait par lui-même ou par les siens dans les villages, il tâchait d'y établir cette confrérie. Il plut à DIEU de donner une telle bénédiction à ce pieux dessein, qu'il y a eu peu de lieux où, la mission ayant été faite, la confrérie de la Charité n'ait été établie.

Or, ce n'est pas assez de commencer les bonnes entreprises si on ne les soutient, et si on ne tâche de les conduire à leur perfection ; M. Vincent se trouvait donc en peine de ce qu'il devait faire pour entretenir ces nouvelles confréries. Composées de simples femmes de village, elles avaient besoin de quelque aide extérieure, soit pour les encourager dans l'exercice des œuvres de charité, soit pour leur donner les avis nécessaires dans les difficultés qui pouvaient naître en leurs emplois, soit enfin pour les dresser au service des malades ; car, quoique M. Vincent leur eût donné des règlements pour leur conduite, et qu'il fît ce qu'il pût pour les visiter de fois à autres ou les faire visiter par quelques-uns des siens, ces confréries s'étaient multipliées en tant de lieux, et les missionnaires se trouvaient tellement occupés, qu'ils n'y pouvaient plus satisfaire comme il eût été à désirer : DIEU alors inspira à une très vertueuse

demoiselle de se dédier particulièrement à ces œuvres de charité, sous la direction de M. Vincent.

C'était mademoiselle Louise de Marillac, veuve de M. le Gras [1], secrétaire de la reine-mère Marie de Médicis. DIEU lui avait donné les vertus et les dispositions convenables pour réussir dans toutes les saintes œuvres auxquelles il la destinait; car elle avait un fort bon jugement, une vertu mâle, et une charité universelle, qui lui faisait embrasser avec un zèle infatigable toutes les occasions de secourir le prochain, et particulièrement les pauvres. DIEU l'exerça pendant quelque temps par diverses peines intérieures; elle se trouva aussi en grandes perplexités touchant la résolution qu'elle devait prendre pour se donner à DIEU. Elle avait demeuré plusieurs années sous la direction de M. l'évêque de Belley, et ce fut par son conseil qu'elle résolut enfin de prendre M. Vincent pour directeur. Bien qu'il ne se chargeât pas facilement de la conduite des âmes en particulier, de peur que cet emploi ne lui ôtât du temps, et l'empêchât de s'appliquer à des œuvres plus importantes pour le service de l'Église, M. Vincent crut néanmoins qu'il devait en cette occasion déférer aux avis de ce grand prélat, et rendre cet office de charité à cette vertueuse demoiselle, DIEU en ayant ainsi disposé pour les grands biens que sa providence voulait en tirer. Cette fidèle servante de JÉSUS-CHRIST se sentit fortement touchée en ses oraisons, de s'adonner au service des pauvres; sur quoi ayant demandé l'avis de M. Vincent, il lui fit cette réponse dans une lettre :

« Oui certes, Mademoiselle, je le veux bien : pourquoi non ? Puisque Notre-Seigneur vous a donné ce saint sentiment, communiez demain, et vous préparez à la salutaire revue que vous vous proposez. Et après cela vous commencerez les saints exercices que vous vous êtes ordonnés. »

Admirable conduite de la Providence divine ! Madame la générale des galères étant décédée en l'année 1625, après avoir coopéré avec tant de bénédiction aux premières missions et au premier établissement des missionnaires; et M. Vincent s'étant alors retiré, comme il a été dit, au collège des Bons-Enfants, DIEU voulut que bientôt après mademoiselle le Gras allât demeurer auprès de ce collège, pour coopérer avec un très grand zèle à toutes les entreprises de charité auxquelles

1. Au XVII[e] siècle, *Mademoiselle* était un titre que l'on conservait à toute femme mariée qui n'était pas noble, et à toute femme noble qui n'était pas titrée. *(Note des éditeurs.)*

ce fidèle serviteur de DIEU s'appliquait. Ayant donc trouvé en elle de si bonnes dispositions, et éprouvé durant quelques années sa vertu, il lui proposa, au commencement de l'an 1629, de se donner particulièrement à Notre-Seigneur pour honorer sa charité envers les pauvres, et pour l'imiter autant qu'elle pourrait dans les fatigues, lassitudes et contradictions qu'il avait souffertes pour leur sujet; il la convia d'entreprendre, à l'exemple de ce très charitable Seigneur, quelques voyages, et d'aller par les villages voir comment allaient les confréries et assemblées de Charité qu'on y avait établies : ce qu'elle fit par esprit d'obéissance, y étant d'ailleurs portée par son zèle et par l'amour qu'elle avait envers les pauvres. Elle apporta des bénédictions en tous les lieux où elle fit cette visite des confréries de la Charité : relevant celles qui étaient déchues, encourageant les femmes qui les composaient, en faisant augmenter le nombre quand elles étaient trop peu pour en porter les charges, leur donnant divers avis pour s'acquitter dignement de leurs devoirs, les dressant au service des pauvres malades, leur distribuant des chemises et autres linges qu'elle leur portait, avec des drogues pour composer des remèdes.

Elle faisait ordinairement quelque séjour en chaque paroisse, et pendant ce temps-là, outre ce qu'elle procurait pour le bien des confréries de la Charité, elle faisait assembler les jeunes filles en quelque maison particulière sous le bon plaisir de M. le curé, et les catéchisait et instruisait des devoirs de la vie chrétienne. S'il y avait une maîtresse d'école, elle lui enseignait charitablement à bien faire son office; s'il n'y en avait pas, elle tâchait d'en faire mettre quelqu'une qui fût propre; et pour la mieux dresser, elle-même commençait à faire l'école et à instruire les petites filles en sa présence.

Elle s'appliqua durant plusieurs années avec grand fruit à ces exercices de charité dans les diocèses de Beauvais, de Paris, de Senlis, de Soissons, de Meaux, de Châlons en Champagne et de Chartres. Elle avait une instruction écrite de la main de M. Vincent, touchant la manière qu'elle devait observer. Elle lui écrivait de temps en temps tout ce qui se passait, et ne faisait rien d'extraordinaire que par ses avis. Elle faisait ces voyages et ces aumônes à ses dépens, et était toujours accompagnée de quelques autres demoiselles de piété, et d'une servante. Après avoir employé la plus grande partie de l'année en ces pénibles et charitables exercices, elle revenait ordinairement passer l'hiver à Paris, où elle continuait de

rendre la même assistance aux pauvres. Mais, non contente de ce qu'elle faisait par elle-même, la charité qui pressait son cœur la portait à convier autant qu'elle pouvait les autres personnes vertueuses de se donner à JÉSUS-CHRIST, pour lui rendre un semblable service en ses membres. Cependant elle était d'une santé fort délicate, et sujette à beaucoup d'infirmités. Voici une lettre que M. Vincent lui écrivit sur ce sujet :

« Béni soit DIEU de ce que vous voilà arrivée en bonne santé. Ayez donc soin de la conserver pour l'amour de Notre-Seigneur et de ses pauvres membres, et prenez garde de n'en pas trop faire. Car c'est une ruse du diable, de laquelle il se sert pour tromper les bonnes âmes, de les inciter à faire plus qu'elles ne peuvent, afin qu'elles ne puissent plus rien faire. Au contraire, l'Esprit de DIEU excite doucement à faire raisonnablement le fruit que l'on peut faire, afin qu'on le fasse avec persévérance. Faites donc ainsi, Mademoiselle, et vous agirez selon l'Esprit de DIEU, etc.

» Lorsque vous serez louée et estimée, unissez votre esprit aux mépris, aux moqueries et aux affronts que le Fils de DIEU a soufferts. Certes, un esprit vraiment humble est humilié autant dans les honneurs que dans les mépris, et fait comme l'abeille, qui compose son miel aussi bien de la rosée qui tombe sur l'absinthe, que de celle qui tombe sur la rose ; j'espère que vous en userez ainsi. »

Or, quoique dans le commencement M. Vincent n'eût autre dessein que d'établir cette confrérie de la Charité dans les paroisses des villages et des petites villes, où, faute d'hôpitaux, les pauvres malades se trouvaient souvent dans un grand abandon, néanmoins M. l'évêque de Beauvais, ayant su les grands fruits que produisait cette confrérie de la Charité pour le bien spirituel aussi bien que pour le soulagement corporel des pauvres malades, voulut qu'elle fût établie en toutes les paroisses de la ville de Beauvais. En 1629, quelques dames vertueuses et charitables de Paris firent en sorte qu'elle fût établie par M. Vincent en leur paroisse, qui était celle de Saint-Sauveur. L'année suivante, mademoiselle le Gras ayant convié cinq ou six dames de la paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet, où elle demeurait, de se joindre à elle pour le service des pauvres malades, elle écrivit à M. Vincent, qui était alors en mission, pour lui rendre compte du progrès qu'elles avaient fait dans ce charitable exercice. Sur quoi il lui recommanda particulièrement de suivre les règlements des confréries déjà établies, ajoutant d'autres avis convenables pour faire réussir ce saint œuvre en cette paroisse-là, ainsi qu'il avait fait l'année précédente en celle de Saint-Sauveur.

La même année et la suivante, 1631, cette confrérie fut établie par M. Vincent, avec la permission de M. l'archevêque de Paris et l'agrément de MM. les curés, dans les paroisses de Saint-Médéric, Saint-Benoît et Saint-Sulpice ; et ensuite, en divers temps, dans les paroisses de Saint-Paul, de Saint-Germain l'Auxerrois, de Saint-Eustache, de Saint-André, de Saint-Jean, de Saint-Barthélemy, de Saint-Étienne du Mont, de Saint-Nicolas des Champs, de Saint-Roch, de Saint-Jacques de la Boucherie, de Saint-Jacques du Haut-Pas, de Saint-Laurent, et presque en toutes les paroisses de la ville et des faubourgs de Paris.

MM. Descordes et Lamy, qui étaient maîtres et administrateurs de l'hôpital des Quinze-Vingts, prièrent aussi M. Vincent d'y établir la même confrérie de la Charité.

Pendant que mademoiselle le Gras s'employait aux exercices de la confrérie de la Charité dans la paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet, il lui arriva un jour d'approcher d'une fille qui avait la peste : ce que M. Vincent ayant su, il lui écrivit en ces termes :

« Je viens d'apprendre, il n'y a qu'une heure, l'accident qui est arrivé à la fille que vos gardes des pauvres retiraient, et comme vous l'avez visitée ; je vous avoue, Mademoiselle, que d'abord cela m'a si fort attendri le cœur, que s'il n'eût été nuit, je fusse parti à l'instant même pour vous aller voir. Mais la bonté de DIEU sur les personnes qui se donnent à lui pour le service des pauvres, dans la confrérie de la Charité, en laquelle jusqu'à présent aucune n'a été frappée de la peste, me fait avoir une parfaite confiance en lui que vous n'en aurez point de mal. Croiriez-vous, Mademoiselle, que non seulement je visitai feu M. le sous-prieur de Saint-Lazare, qui mourut de la peste, mais même que je sentis son haleine ? Et néanmoins ni moi, ni nos gens qui l'assistèrent jusqu'à l'extrémité n'en avons point eu de mal. Non, Mademoiselle, ne craignez point, Notre-Seigneur veut se servir de vous pour quelque chose qui regarde sa gloire, et j'estime qu'il vous conservera pour cela. »

La prédiction de M. Vincent eut son effet, et cette charitable demoiselle, nonobstant la continuation de ses pénibles exercices et ses fréquentes infirmités, n'a pas laissé de vivre encore près de trente ans : DIEU voulant se servir d'elle, non seulement pour le bien de ces confréries, mais aussi pour l'établissement d'une nouvelle communauté de vertueuses filles qui rendent d'autres bons services à l'Église.

Chapitre vingt-troisième. — Institution de la compagnie des Filles de la Charité, servantes des pauvres malades.

DIEU, ayant fait M. Vincent instituteur d'une congrégation d'hommes pour évangéliser les pauvres, a voulu qu'il fût aussi le père et l'instituteur d'une nouvelle communauté de filles pour le service des mêmes pauvres, et principalement des malades. Cet ouvrage doit être d'autant plus attribué à la conduite de la divine Providence, que M. Vincent y a moins contribué de sa propre volonté, et qu'il s'est vu dans la nécessité, contre son dessein, de donner les mains à ce nouvel établissement.

Les confréries de la Charité ayant été premièrement établies dans les villages, comme il a été dit, les femmes qui en étaient s'appliquaient elles-mêmes au service des malades, allant les unes après les autres les visiter et leur rendre toutes les assistances nécessaires ; lorsque ces mêmes confréries furent établies dans les paroisses de Paris, les dames qui en avaient procuré l'établissement, poussées du même esprit de charité, voulurent aussi les aller visiter en leurs maisons et leur rendre les mêmes services. Or, ces confréries s'étant multipliées dans la suite du temps, il se trouva parmi celles qui s'y faisaient enrôler plusieurs dames de condition, qui ne pouvaient pas, soit par l'opposition de leurs maris, soit pour d'autres raisons, rendre elles-mêmes aux malades les services accoutumés, comme de porter la nourriture, faire les lits, préparer les remèdes, et autres choses semblables ; et lorsqu'elles employaient leurs gens à ces services, il arrivait le plus souvent qu'ils n'avaient ni adresse ni affection pour s'en bien acquitter : ce qui leur fit voir qu'il était absolument nécessaire d'avoir des servantes qui ne fussent employées qu'à servir ces pauvres malades, et qui leur distribuassent chaque jour la nourriture et les remèdes, selon l'exigence de leurs maladies.

Cela fut proposé dès l'année 1630 à M. Vincent, lequel, après y avoir pensé devant DIEU et avoir reconnu la nécessité de ce secours, se souvint que, dans les missions des villages, on rencontrait quelquefois de bonnes filles, qui n'avaient pas de dispositions pour le mariage ni le moyen d'être religieuses, et qu'il s'en pourrait trouver qui seraient bien aises de se donner pour l'amour de DIEU au service des pauvres malades. La providence de DIEU disposa les choses, en sorte qu'aux premières missions suivantes, il s'en trouva deux qui acceptèrent la proposition qui leur en fut faite : elles furent mises l'une en la paroisse de Saint-Sauveur, et l'autre en celle de Saint-Benoît ; ensuite il s'en présenta d'autres, qui furent placées à Saint-Nicolas du Chardonnet et en d'autres paroisses.

M. Vincent et mademoiselle le Gras leur donnèrent les avis qu'ils jugèrent nécessaires pour leur aider à se comporter de la manière qu'elles devaient, tant envers les dames qu'envers les pauvres malades ; mais ces filles, étant venues de divers lieux, n'avaient alors aucune liaison entre elles; elles ne dépendaient que des dames des paroisses où elles demeuraient ; d'ailleurs, n'ayant point été dressées à ces exercices de charité envers les malades, il s'en trouvait parmi elles qui s'en acquittaient mal et qu'il fallait ôter de ce service ; et comme on n'avait point des filles de réserve éprouvées et formées, il arrivait que les dames et les pauvres retombaient dans leur premier besoin. Cela faisait bien voir qu'il était nécessaire d'avoir en main un grand nombre de filles, pour en mettre dans tous les lieux de Paris où ces confréries se trouvaient établies ; et qu'il fallait aussi prendre un soin particulier de les dresser au service des malades, de leur apprendre à saigner et à préparer les remèdes, mais surtout de les former à l'exercice de l'oraison et de la vie spirituelle : car il est impossible de persévérer longtemps en cette vocation très pénible et de vaincre les répugnances que la nature y ressent, si on n'a un grand fonds de vertu.

M. Vincent voyait ce grand besoin, et il était fort souvent importuné sur ce sujet par les dames qui s'adressaient à lui pour trouver de ces filles telles qu'il était à désirer, mais qui ne se pouvaient que très difficilement rencontrer. Or, comme il n'était pas homme à s'inquiéter ni empresser, il se contentait de recourir à DIEU par la prière, attendant qu'il plût à sa providence de lui découvrir quelque moyen de pourvoir à cette nécessité. Il ne fut point trompé dans son attente ; car, plusieurs filles s'étant présentées, il en choisit trois ou quatre qu'il jugea les plus propres, et les mit entre les mains de mademoiselle le Gras ; il l'avait auparavant disposée à les recevoir, loger et entretenir en sa maison, pour les rendre capables de correspondre aux desseins de la providence de DIEU sur elles.

Cela se fit en l'année 1633, seulement par manière d'essai. DIEU donna bénédiction à ces commencements : le nombre

des filles s'augmenta, et il s'en forma enfin une petite communauté, qui a servi et qui sert encore de pépinière de Filles de la Charité, pour assister les pauvres malades dans les paroisses, dans les hôpitaux et les autres lieux où elles sont appelées.

Mademoiselle le Gras voyant les bénédictions que DIEU répandait sur cette petite communauté naissante, et l'affection qu'elle avait pour les pauvres la poussant à s'appliquer plus particulièrement à dresser ces filles qui leur pouvaient rendre un service si salutaire, elle voulut savoir de M. Vincent si elle se dédierait entièrement à cette sainte entreprise. Et comme elle l'avait pressé plusieurs fois de lui dire si elle devait écouter cette pensée et suivre ce mouvement, voici la réponse qu'il lui fit, selon sa maxime ordinaire de ne s'employer aux œuvres nouvelles et extraordinaires que par manière d'essai.

« Quant à cet emploi, je vous prie, une fois pour toutes, de n'y point penser jusqu'à ce que Notre-Seigneur fasse paraître qu'il le veut ; car on désire souvent plusieurs bonnes choses d'un désir qui semble être selon DIEU, et néanmoins il ne l'est pas toujours ; mais DIEU permet ces désirs pour la préparation de l'esprit à être selon ce que sa providence même désire. Saül cherchait des ânesses, et il trouva un royaume. Saint Louis prétendait la conquête de la Terre-Sainte, et il obtint la conquête de soi-même et de la couronne du ciel. Vous cherchez à devenir la servante de ces pauvres filles, et DIEU veut que vous soyez la sienne, et peut-être de plus de personnes que vous ne seriez en cette façon. Pour DIEU, Mademoiselle, que votre cœur honore la tranquillité de celui de Notre-Seigneur, et il sera en état de le servir. Le royaume de DIEU est la paix au Saint-Esprit ; il régnera en vous si vous êtes en paix. Soyez-y donc, s'il vous plaît, et honorez souverainement le DIEU de paix et de dilection. »

Et par une autre lettre il lui manda :

« Je n'ai pas le cœur assez éclairci devant DIEU sur cette affaire : une difficulté m'empêche de voir quelle est sa volonté. Je vous supplie, Mademoiselle, de lui recommander ce dessein pendant ces saints jours, auxquels il communique plus abondamment les grâces du Saint-Esprit. »

Par ces lettres et plusieurs autres que M. Vincent écrivit sur ce même sujet, on voit avec quelle retenue il procédait au discernement de la vraie vocation de cette vertueuse demoiselle pour la direction de ces filles ; non seulement parce qu'il la jugeait capable de plus grandes choses que celle-là, qui paraissait alors bien petite pour les talents et les grâces qu'elle avait reçus de DIEU, mais aussi parce que son humilité ne lui permettait pas de présumer que DIEU voulût se servir de lui, pour exécuter tout ce que sa providence a fait depuis par l'entremise de cette charitable demoiselle. Il la tint donc deux ans dans cette indifférence, la remettant toujours sans lui donner une dernière résolution, et l'exhortant à se confier uniquement en DIEU, moyennant quoi il l'assurait qu'elle ne serait point trompée. Quant à lui, sa grande humilité lui faisait toujours souhaiter que DIEU fît tout sans lui, ne s'estimant capable de rien, sinon d'apporter obstacle aux desseins de sa providence.

Enfin, cette parole qu'il avait si souvent répétée sur ce sujet à mademoiselle le Gras, que, « se confiant uniquement en DIEU, elle ne serait point trompée, » se vérifia dans la suite, par les bénédictions extraordinaires que DIEU donna à ces premiers essais, qu'elle n'avait entrepris et continués que par esprit d'obéissance. Pour M. Vincent, l'on peut dire en quelque manière qu'il fut lui-même trompé ; car il ne prétendait que de faire instruire et dresser quelques filles au service de DIEU et des pauvres malades, pour les départir ensuite dans les paroisses de Paris, sans que cela parût au dehors. Mais DIEU a tellement multiplié cette petite communauté de filles, en nombre et en grâces, que M. Vincent et cette vertueuse demoiselle ont eu la consolation pendant leur vie de la voir répandue non seulement en vingt-cinq ou trente endroits de Paris, mais encore en plus de trente autres villes, bourgs et villages de diverses provinces de la France, et même jusque dans la Pologne, où la reine a voulu les établir pour le bien des pauvres de son royaume.

Les premiers fondements de leur communauté furent posés dans la maison de mademoiselle le Gras, en la paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet, d'où, depuis, elle les transféra en une autre maison, au village de la Chapelle, à demi-lieue de Paris, comme à un lieu plus propre pour les élever, nourrir et vêtir à la façon des champs, dans un esprit de pauvreté et d'humilité, étant destinées à être les servantes des pauvres. En suite de quoi, environ l'année 1642, elles retournèrent à Paris, et furent logées et établies au faubourg Saint-Lazare, en la maison où elles sont encore aujourd'hui. Enfin, M. Vincent leur prescrivit des règles et constitutions approuvées par M. l'archevêque de Paris, qui les érigea en congrégation sous le titre de Filles de Charité servantes des pauvres, et sous la direction du supérieur général de la Congrégation de la Mission. Le roi a confirmé et autorisé leur établissement par des lettres patentes, vérifiées au parlement de Paris. Outre le

service et l'assistance qu'elles rendent aux pauvres malades, elles s'emploient encore, en plusieurs lieux, à instruire les jeunes filles, et leur apprennent surtout à connaître et servir DIEU, et à s'acquitter des principaux devoirs de la vie chrétienne.

Chapitre vingt-quatrième. — Les exercices des ordinands, pour aider ceux qui désirent recevoir les saints ordres.

L'AVERTISSEMENT de saint Paul à l'évêque saint Timothée, de n'imposer pas facilement les mains pour conférer le sacrement de l'Ordre, est très important, car l'Église ne reçoit point de plus grand dommage, comme a dit un saint Père, que de la part des mauvais prêtres.

C'est là aussi le sujet d'une des plus grandes peines des bons évêques qui désirent s'acquitter dignement de leur charge: d'un côté, ils voient la nécessité de pourvoir leurs églises de prêtres et autres ministres sacrés; d'autre part, ils se trouvent fort empêchés lorsqu'il est question d'en faire le choix, étant assez possible que, dans le grand nombre de ceux qui se présentent pour fournir à la grande étendue de leurs diocèses, il s'en trouve plusieurs assez mal pourvus des qualités et des vertus requises pour un si saint ministère ; et quelque diligence qu'ils puissent apporter à l'examen de la capacité de ceux qui se présentent, et à la perquisition de leur vie et de leurs mœurs, ils ne peuvent pas connaître tout ce qui en est, et ils y sont souvent trompés.

Messire Augustin Potier, évêque de Beauvais, avait bien reconnu ce mal et souvent recherché les moyens d'y remédier. C'est pourquoi, voyant avec quelle abondance DIEU avait communiqué son esprit à M. Vincent pour pourvoir aux nécessités spirituelles et corporelles de son peuple, il jugea qu'il n'aurait pas moins de lumière ni de grâce pour lui aider à réformer son clergé. Comme il avait une grande estime de sa vertu et une confiance particulière en sa charité, il l'appelait souvent à Beauvais, ou bien il le venait visiter à Paris, pour lui déclarer les peines qu'il ressentait sur ce sujet, et pour aviser aux remèdes les plus efficaces. Un jour, entre autres, ce bon prélat ayant demandé à M. Vincent ce qu'il pourrait faire, ce sage et expérimenté missionnaire lui répondit que, pour travailler avec espérance de fruit à la réforme de son clergé, il fallait aller à la source du mal et y appliquer le remède ; et puisqu'on ne pouvait que très difficilement changer les anciens prêtres, il fallait avoir soin d'en former de bons pour l'avenir : ce qui se ferait, premièrement, en prenant résolution de n'en plus admettre aux Ordres qui n'eussent la science requise et les autres marques d'une véritable vocation ; secondement, en travaillant à les rendre capables de leurs obligations, et à leur faire prendre l'esprit ecclésiastique avant d'en pourvoir les paroisses.

M. de Beauvais ayant fort goûté cette pensée, il arriva un jour que, faisant voyage et menant avec lui M. Vincent dans son carrosse, en l'année 1628, ce bon prélat dit qu'il avait pensé quel serait le moyen le plus court et le plus assuré pour bien préparer les aspirants aux saints Ordres, et qu'il lui avait semblé que ce serait de les faire venir chez lui, et de les y retenir quelques jours, pendant lesquels on leur ferait faire des exercices convenables pour les instruire des choses qu'ils devaient savoir et des vertus qu'ils devaient pratiquer. M. Vincent, qui lui avait déjà représenté en général la nécessité de cette préparation, en approuva la manière, et, élevant la voix, lui dit : « O Monseigneur, voilà une pensée qui est de DIEU, voilà un excellent moyen pour remettre petit à petit tout le clergé de votre diocèse en bon ordre. » Sur cela, ce vertueux prélat résolut d'en venir à l'exécution, et, en se séparant de M. Vincent, il lui dit qu'il allait faire préparer toutes choses à cette fin, le priant de penser aux matières propres pour entretenir ceux qui se présenteraient à l'ordination, et de mettre par écrit l'ordre qu'il devait faire observer pendant cette retraite ; il le convia aussi de se rendre à Beauvais quinze ou vingt jours avant le temps de la prochaine ordination, qui se devait faire au mois de septembre suivant. M. Vincent ne manqua pas de faire ce que ce prélat lui avait prescrit, « étant plus assuré, comme il le disait, que DIEU demandait ce service de lui, l'ayant appris de la bouche d'un évêque, que s'il lui avait été révélé par un ange. » Lorsqu'il fut arrivé à Beauvais, M. l'évêque, après l'examen des ordinands : fit lui-même l'ouverture des exercices ; et les entretiens, dont le projet avait été disposé, furent continués jusqu'au jour de l'ordination, par M. Vincent et par MM. Messier et Duchêne, docteurs de la faculté de Paris, à peu près selon l'ordre qu'on a depuis suivi et que l'on suit encore maintenant. M. Vincent expliqua particulièrement le Décalogue aux ordinands : ce qu'il fit d'une manière si nette et tout ensemble si affective et si effi-

cace, que ses auditeurs conçurent le désir de lui faire des confessions générales ; M. Duchêne, docteur, qui faisait de son côté une partie de ces entretiens, en fut tellement touché lui-même, qu'il voulut aussi faire une confession générale de toute sa vie à M. Vincent.

A quelque temps de là, M. l'évêque de Beauvais, étant venu à Paris et ayant entretenu M. l'archevêque des grands fruits que ces exercices commençaient à produire dans son diocèse, lui en fit voir l'importance et même la nécessité ; de telle sorte que ce bon prélat ordonna, en 1631, que tous ceux qui seraient admis à recevoir les Ordres dans son diocèse, seraient obligés de se retirer chez les prêtres de la Congrégation de la Mission, dix jours avant chaque ordination, pour être informés par eux des dispositions requises et aidés à les obtenir de DIEU. M. Vincent, obéissant à cette ordonnance, commença dès le carême suivant à recevoir les ordinands au collège des Bons-Enfants, n'ayant pas encore son établissement à Saint-Lazare, et leur fit faire les exercices pendant le temps prescrit par la même ordonnance ; ce qui a toujours été continué depuis ce temps-là jusqu'à maintenant. Cette sainte pratique, de retirer et exercer les ordinands pendant quelques jours, s'est communiquée et répandue, par le zèle de M. Vincent, en plusieurs autres diocèses de France et d'Italie, et même jusque dans Rome, avec un fruit et une bénédiction qui se peut mieux reconnaître par les effets qu'expliquer par des paroles.

Chapitre vingt-cinquième. — L'usage des retraites spirituelles pour toutes sortes de personnes.

LA terre est tout en désolation, disait autrefois un prophète, parce qu'il n'y a personne qui se recueille intérieurement, et qui s'applique à penser et à méditer dans son cœur.

Les plus grands saints ont souvent parlé contre ce désordre, et ont exhorté les fidèles à rentrer en eux-mêmes par l'exercice de la méditation. Dans ces derniers temps, saint Charles Borromée, saint Ignace, le bienheureux François de Sales, et plusieurs autres saints personnages, ont mis en usage les exercices spirituels, pour porter les âmes à la pratique de cette récollection si nécessaire. Mais, quoique cela ait produit de très grands fruits, il s'est trouvé néanmoins que, faute de lieux propres et d'autres commodités extérieures pour faire ces

exercices, il y avait peu de personnes, particulièrement entre les laïques, qui en pussent profiter. Cette considération fit résoudre M. Vincent de tenir la porte de sa maison, et encore plus celle de son cœur, ouverte pour recevoir tous ceux qui auraient cette dévotion, et même de convier les personnes qui en auraient besoin, de venir passer quelques jours dans les exercices d'une sainte retraite.

Depuis qu'il eut commencé cet office de charité au collège des Bons-Enfants, il l'a toujours continué en toutes les maisons de la Mission, et particulièrement en celles de Paris et de Rome, où les prêtres de sa Congrégation (qui pratiquent eux-mêmes ces exercices de retraite tous les ans, à l'exemple de leur père et instituteur,) reçoivent avec une charité cordiale les personnes du dehors qui s'y présentent, de quelque condition qu'elles soient, riches et pauvres, ecclésiastiques et laïques, docteurs et ignorants, nobles et artisans, maîtres et serviteurs : et, en leur faisant part de leur table, ils leur rendent toute sorte de services pour le bien de leurs âmes, soit en les aidant à faire de bonnes confessions générales pour se convertir parfaitement à DIEU, soit en leur donnant lumière et conseil pour se dresser un règlement de vie selon leur condition, ou même pour faire le choix d'un état. L'on a vu plusieurs fois en la maison de Saint-Lazare, dans un même réfectoire, des seigneurs portant le cordon bleu, des gens de palais, des artisans, des ermites et des laquais, qui faisaient en même temps leur retraite avec plusieurs autres personnes ecclésiastiques. Et sur cela, M. Vincent disait quelquefois, avec cette douce gaieté dont il savait user en temps et lieu, que la maison de Saint-Lazare était comme l'arche de Noé, où toute sorte d'animaux, grands et petits, étaient reçus et logés : de quoi M. Vincent avait des sentiments très particuliers de reconnaissance envers DIEU, se tenant grandement obligé à sa bonté de ce qu'il daignait se servir de lui et des siens, pour opérer les effets de sa miséricorde et de sa grâce dans ces retraites. C'est pour cette considération qu'il a toujours conservé dans sa compagnie cette pratique des retraites, qu'il appelait un don du ciel, quoiqu'elle lui fût grandement à charge et que cela obligeât de faire une dépense, fort notable, nourrissant gratuitement la plupart de ce grand nombre d'exercitants, qui passent tous les ans par Saint-Lazare et par les autres maisons de la Mission, sans qu'il y ait aucune fondation ni revenu destiné pour les défrayer. Mais ce grand serviteur de DIEU n'avait aucun égard à la dépense, quand il

était question de procurer le salut des âmes, qui avaient coûté si cher à JÉSUS-CHRIST.

Et comme s'il n'eût pas encore été pleinement satisfait de ce que les hommes de toutes les conditions trouvaient, dans les maisons de sa compagnie, des aides pour leur sanctification et pour leur salut, sa charité a procuré aussi que les femmes et les filles trouvassent un semblable secours pour le bien spirituel de leurs âmes, dans la maison des Filles de la Charité, où mademoiselle le Gras les recevait à bras ouverts, avec un cœur qui n'était jamais las de bien faire.

Voici l'extrait d'une lettre que M. Vincent lui écrivit un jour sur ce sujet :

« Madame la présidente Goussault et mademoiselle Lamy s'en vont faire chez vous leur petite retraite. Je vous prie de les servir en cela, de leur donner le partage du temps que je vous ai mis en main, de leur marquer les sujets de leurs oraisons, d'écouter le rapport qu'elles vous feront de leurs bonnes pensées en présence l'une de l'autre, et de faire faire lecture de table pendant leur repas ; au sortir duquel elles se pourront divertir d'une manière gaie et modeste, en des choses qui leur seront arrivées pendant leur solitude ou qu'elles auront lues des histoires saintes. Et s'il fait beau après le dîner, elles se pourront promener un peu ; hors ces deux temps, elles observeront le silence. Il sera bon qu'elles écrivent les principaux sentiments qu'elles auront eus en l'oraison, et qu'elles disposent leur confession générale pour mercredi. La lecture spirituelle pourra être de l'*Imitation de Jésus-Christ*, en s'arrêtant un peu sur chaque période ; comme aussi quelque chose de Grenade, se rapportant au sujet de leur méditation. Elles pourront encore lire quelques chapitres des Évangiles. Mais il sera bon que, le jour de leur confession générale, vous leur donniez l'oraison du Mémorial de Grenade, qui est pour exciter à la contrition. Au reste, vous veillerez à ce qu'elles ne se pressent pas trop âprement en ces exercices. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne son Esprit pour cela. »

Une autre dame ayant fait sa retraite en la même maison des Filles de la Charité, et, sur la fin, ayant donné à mademoiselle le Gras ce qu'elle avait mis par écrit de ses bons sentiments et résolutions pour les envoyer à M. Vincent, ce sage et expérimenté directeur, les ayant lus, lui écrivit en ces termes :

« Je vous envoie les résolutions de madame N., qui sont bonnes ; mais elles me sembleraient encore meilleures, si elles descendaient un peu au particulier. Il sera bon d'exercer à cela celles qui feront les exercices de la retraite chez vous ; le reste n'est que production de l'esprit, lequel, ayant trouvé quelque facilité, et même quelque douceur, en la considération d'une vertu, se flatte en la pensée d'être bien vertueux ; néanmoins, pour le devenir solidement, il est expédient de faire de bonnes résolutions de pratique sur les actes particuliers des vertus, et d'être après fidèle à les accomplir. Sans cela, on ne l'est souvent que par imagination. »

Chapitre vingt-sixième. — Les conférences spirituelles pour les ecclésiastiques.

DE tout temps les conférences spirituelles ont été en usage dans l'Église ; les anciens Pères du désert s'en servaient comme d'un excellent moyen pour s'entr'aider dans la voie étroite de la perfection évangélique, et nous avons encore des volumes entiers remplis des matières qu'ils traitaient dans leurs saintes assemblées.

Or, comme M. Vincent reconnaissait l'excellence et l'utilité de ce moyen par sa propre expérience et par celle de sa compagnie, il embrassa volontiers l'occasion que DIEU lui présenta d'établir ces mêmes conférences spirituelles parmi les personnes ecclésiastiques.

Quelques vertueux ecclésiastiques, ayant passé par les exercices préparatoires de l'ordination, et ayant conçu une grande volonté de mener une vie digne du caractère sacré qu'ils avaient reçu, s'adressèrent à M. Vincent, le priant de les vouloir assister de ses bons avis pour leur conduite, et de leur déclarer de quelle façon ils se devaient comporter pour correspondre fidèlement aux grâces qu'ils avaient reçues en l'ordination.

M. Vincent, qui avait un zèle très ardent pour le bien spirituel des personnes ecclésiastiques, leur proposa, entre plusieurs autres moyens, de s'assembler une fois la semaine pour conférer ensemble des choses qui regardaient leur état, comme des vertus ecclésiastiques, des fonctions propres de leur ministère et autres semblables matières, dont ils pourraient tirer une grande utilité pour le bien de leurs âmes ; outre que ces mêmes conférences serviraient à faire entre eux quelque union particulière, au service de JÉSUS-CHRIST et de son Église, pour s'entr'aider les uns les autres, s'encourager dans leurs travaux et se perfectionner dans leurs emplois.

Cette proposition fut reçue par eux comme un avis qui leur

venait du ciel par l'organe de M. Vincent; le mardi fut choisi comme le jour de la semaine qui leur semblait le plus propre pour cette conférence, qu'ils commencèrent dès ce temps-là, avec l'agrément de M. l'archevêque de Paris (ce fut en l'année 1633); et cette assemblée, petite au commencement quant au nombre, s'est multipliée avec une bénédiction particulière; elle a servi comme d'une pépinière sacrée qui a fourni à la France plusieurs archevêques et évêques qui s'acquittent saintement de leurs charges, et un grand nombre de vicaires-généraux, officiaux, archidiacres, chanoines, curés et autres ecclésiastiques qui remplissent très dignement les bénéfices, offices et dignités de l'Église par tous les diocèses de ce royaume.

Il est bien vrai que ce n'était en aucune façon pour se produire, ni pour se procurer aucun avantage temporel, que ces ecclésiastiques s'engageaient dans ces conférences; au contraire, entre les dispositions qu'on désirait en ceux qui y étaient reçus, une des principales était un grand dégagement de tout propre intérêt, avec une intention pure et simple de se donner parfaitement au service de DIEU et de correspondre fidèlement à leur vocation. Leur sage et zélé directeur ne leur inculquait pour l'ordinaire autre chose que l'amour de l'humiliation, du mépris, de la pauvreté et des souffrances, à l'exemple de JÉSUS-CHRIST leur divin Maître, et leurs emplois les plus fréquents étaient d'aller catéchiser et confesser les pauvres dans les hôpitaux, dans les prisons, ou bien d'aller travailler, quand M. Vincent les y conviait, avec les prêtres de sa congrégation dans les paroisses des villages, et enfin de s'occuper dans les emplois ecclésiastiques qui semblent les plus bas et les moins estimés. Cependant DIEU, qui se plaît autant à exalter les humbles qu'à rabaisser les superbes, voulut se servir de leur abaissement pour les élever : car ces conférences et ces exercices ayant produit un changement assez considérable parmi les ecclésiastiques de Paris, M. le cardinal de Richelieu, qui en avait ouï parler, voulut en être plus particulièrement informé. Pour ce sujet, il manda M. Vincent, et l'ayant entretenu touchant ces assemblées et conférences d'ecclésiastiques, et même sur la conduite et les emplois des prêtres de la Mission, il en fut très satisfait, et conçut dès lors une plus grande estime de la personne et de la vertu de M. Vincent, comme il le témoigna à Madame la duchesse d'Aiguillon, sa nièce; l'ayant depuis voulu voir en diverses occasions, il l'exhorta de continuer les bonnes œuvres qu'il avait commencées, et lui dit même qu'il estimait que sa

congrégation ferait beaucoup de bien dans l'Église, lui promettant toute protection et assistance.



Le Cardinal de Richelieu,
d'après le portrait conservé au musée de Versailles.

Il désira aussi savoir quels étaient ces bons ecclésiastiques qui s'assemblaient toutes les semaines à Saint-Lazare, quelle

était la fin de leurs assemblées, de quelles matières ils traitaient dans leurs conférences et à quelles œuvres de piété ils s'appliquaient. Et ayant témoigné une satisfaction particulière des réponses que M. Vincent lui fit là-dessus, comme il avait un grand désir de procurer que les églises de France fussent pourvues de bons évêques, et que ceux qui seraient élevés à cette dignité fussent remplis de toutes les qualités requises pour s'acquitter dignement de leurs obligations, il lui demanda quels étaient particulièrement ceux qu'il estimait dignes de l'épiscopat, à dessein de les proposer au roi pour être nommés par Sa Majesté aux évêchés qui viendraient à vaquer. M. Vincent lui en ayant nommé quelques-uns, ce sage et zélé ministre prit aussitôt la plume, et se donna la peine d'en écrire lui-même la liste de sa propre main, selon l'ordre dans lequel il les lui nommait. Tout ceci se passa si secrètement, et M. Vincent fut si réservé en ce point, qu'aucun des ecclésiastiques de cette conférence n'en a jamais rien su de son vivant. Il avait au contraire un très grand soin de les entretenir dans l'esprit d'humilité, de simplicité et de désintéressement évangélique, sans jamais leur dire aucune parole qui fît paraître qu'il eût la moindre pensée de leur procurer ces grandes charges ; mais plutôt les exhortant incessamment à fuir tout ce qui paraît éclatant et élevé, et à aimer et embrasser leur propre abjection. Cette pratique des conférences ecclésiastiques ayant ainsi commencé à Paris, s'est depuis introduite en plusieurs autres diocèses, où, par les soins de MM. les prélats, on voit les curés, les bénéficiers et autres prêtres, tant des villes que des champs, s'assembler en certains jours aux lieux qui leur sont désignés, pour y traiter et conférer ensemble des matières qui concernent leur état, et des obligations qui y sont annexées ; le tout avec une très grande utilité pour la réformation du clergé et pour l'édification des peuples.

En l'année 1642, une seconde conférence d'ecclésiastiques fut établie au collège des Bons-Enfants. Voici à quelle occasion. Les dames de la Charité de Paris, ayant obtenu qu'il y eût un certain nombre de prêtres particulièrement employés à l'assistance des malades, M. Vincent reçut à Saint-Lazare les six premiers qui y furent destinés, pour les y préparer par les exercices de la retraite ; puis, les ayant exhortés de s'acquitter dignement de cet emploi de charité, il leur proposa pour cela divers moyens, dont le principal fut de s'assembler une fois chaque semaine au collège des Bons-Enfants pour y faire des conférences spirituelles ; ces bons ecclésiastiques ayant volontiers accepté, il leur désigna le jeudi, parce que le jeudi n'étant pas ordinairement un jour de classe, cela permettait à plusieurs ecclésiastiques, étudiants en théologie dans l'Université, d'assister à cette nouvelle conférence sans perdre aucune de leurs leçons, ce qui a donné moyen à plusieurs de joindre ainsi l'étude de la vertu avec celle de la science.

Chapitre vingt-septième. — L'établissement des hôpitaux de Paris et de Marseille pour les pauvres galériens.

LA miséricorde dont M. Vincent était touché envers les pauvres forçats tirait son origine de la connaissance qu'il avait eue de leur misère par sa propre expérience, et sa charité ne lui permettait pas de les mettre en oubli ; il tournait souvent ses pensées vers l'hospice qu'il leur avait procuré proche l'église de Saint-Roch. Mais, considérant que cette œuvre ne pourrait pas longtemps subsister sans quelque revenu assuré et sans une maison à elle, celle où ils étaient logés n'étant que de louage, il sollicita et fit solliciter le roi Louis XIII, et MM. les échevins de la ville de Paris, d'agréer que l'ancienne tour qui est entre la porte de Saint-Bernard et la rivière, fût destinée pour servir de retraite à ces pauvres enchaînés, ce qui lui fut accordé en l'année 1632. Ils y furent donc conduits, et, pendant quelques années, ils n'y subsistèrent que par les aumônes des personnes charitables. M. Vincent, de son côté, pour n'être pas importun aux autres, pourvoyait lui seul à leur assistance spirituelle, leur envoyant des prêtres de sa Congrégation pour leur dire la sainte Messe et pour les instruire, les confesser, les consoler. Et il conviait des personnes vertueuses à les aller visiter, pour leur faire quelque bien.

Mademoiselle le Gras ne fut pas des dernières à leur rendre de charitables offices, et, comme elle était alors supérieure de la confrérie de la Charité de la paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet, il lui vint en pensée de proposer aux dames qui en étaient de faire distribuer à ces pauvres galériens, logés dans la même paroisse, quelque partie des aumônes de la Charité ; de quoi ayant donné avis à M. Vincent, il lui fit cette réponse :

« La charité vers ces pauvres forçats est d'un mérite incomparable devant DIEU ; vous avez bien fait de les assister, et vous ferez bien de continuer en la manière que vous le pourrez, jusqu'à ce que j'aie le bien de vous voir, qui sera dans deux ou trois jours. Pensez un peu si votre Charité de Saint-Nicolas s'en voudrait charger, au moins pour quelque temps : vous les aideriez de l'argent qui vous reste. Mais que cela est difficile ! et c'est ce qui me fait jeter cette pensée en votre esprit à l'aventure. »

M. Vincent demeura plusieurs années le pourvoyeur de ces pauvres misérables, pour leurs besoins corporels aussi bien que pour les spirituels, jusqu'à ce qu'il plût à la divine Providence d'inspirer à une personne riche, qui mourut dans l'année 1639, de laisser par testament six mille livres de rente, pour être appliquées par sa fille, suivant l'avis de quelque ecclésiastique, au soulagement des criminels condamnés aux galères. Ce ne fut pas sans peine que M. Vincent, après beaucoup de sollicitations et plusieurs rebuts de la part du mari de cette dame, obtint enfin de lui et d'elle, par l'entremise de feu M. Molé, procureur général, qu'ils assigneraient tous deux un fonds suffisant pour assurer cette rente. Mais cette dame, ayant appris de M. Vincent l'état déplorable auquel ces forçats étaient réduits avant qu'on en eût pris soin, et combien il était important de perpétuer cette assistance, eut cette affaire fort à cœur et consentit que M. le procureur général en eût l'administration temporelle à perpétuité. De plus elle désira ensuite qu'il y eût des Filles de la Charité pour le service de ces pauvres forçats, particulièrement des malades, et fit assurer leur entretien sur la dite rente de 6000 livres.

Et comme on prétendait que MM. les ecclésiastiques de Saint-Nicolas du Chardonnet étaient tenus d'administrer les sacrements à ces pauvres gens, et d'enterrer leurs morts, à cause qu'ils étaient logés dans leur paroisse, M. Vincent représenta que la charge était fort grande ; et quelques dames, ayant joint leurs instances aux siennes, firent en sorte qu'on leur accordât trois cents livres de rente, à condition qu'il seraient tenus de leur dire la sainte Messe, de leur faire des exhortations et catéchismes, et de leur rendre les autres assistances spirituelles ; cela n'a pas empêché que M. Vincent n'ait fait faire des missions de temps en temps à ces pauvres enchaînés, surtout lorsqu'ils se trouvaient en grand nombre et qu'ils étaient près d'être menés aux galères, pour les consoler et disposer à faire un bon usage de leurs peines.

Il semblait qu'il ne se pouvait rien faire davantage pour le soulagement de ces pauvres forçats, mais l'amour qu'il avait pour eux ne lui permettait pas de les quitter. Il les accompagna de ses charitables soins jusqu'à Marseille, où il les trouva dans un état encore plus misérable que celui dont il les avait délivrés à Paris : car ceux qui devenaient malades demeuraient toujours attachés à la chaîne sur les galères, où ils étaient rongés de vermine, accablés de douleurs et presque consumés de pourriture et d'infection.

Son cœur fut sensiblement touché, voyant des hommes faits à l'image de DIEU dans une telle extrémité de misère, et des chrétiens réduits à mourir comme des bêtes. Cela le fit résoudre d'avoir recours à M. le cardinal de Richelieu, pour lors général des galères, et à Madame la duchesse d'Aiguillon, sa nièce. Il leur représenta l'état de ces misérables forçats, et l'extrême nécessité d'un hôpital pour les y faire porter et assister lorsqu'ils seraient malades, et leur piété procura qu'on en bâtit un à Marseille ; à quoi M. Gault, évêque de Marseille, et M. le chevalier de Simiane de la Coste, gentilhomme provençal très charitable, ont aussi beaucoup contribué de leurs soins et sollicitations.

Mais comme ce n'était pas assez d'avoir une maison sans revenu, M. Vincent, après la mort du roi Louis XIII, ayant été appelé par la reine régente à lui donner ses avis dans les affaires ecclésiastiques, porta Sa Majesté à faire en sorte que le roi son fils se fît le fondateur de cet hôpital. Par lettres patentes de 1645, Sa Majesté assigna au dit hôpital douze mille livres de revenu annuel sur les gabelles de Provence ; et ordonna que les prêtres de la Mission auraient la direction spirituelle de cet hôpital à perpétuité, suivant le pouvoir qui leur en avait été octroyé par le seigneur évêque, et qu'ils auraient aussi à perpétuité la direction temporelle du même hôpital conjointement avec quatre des plus zélés bourgeois de la ville. Et afin que les galères fussent à l'avenir pourvues de bons aumôniers, Sa Majesté ordonna que le supérieur de la maison de la Mission de Marseille aurait droit de les nommer, et aussi de les destituer quand besoin serait, et même de les obliger de vivre en communauté en leur dite maison lorsque les galères seraient au port de Marseille, pour devenir capables, par les exercices qu'ils y pratiqueraient, de bien faire leurs fonctions d'aumôniers. Pour cet effet, Sa Majesté unit à perpétuité la charge d'aumônier royal à la Congrégation de la Mission.

M. le chevalier de la Coste avait un tel zèle pour cet éta-

blissement, qu'il vint exprès à Paris pour solliciter l'expédition de ces lettres, et lorsqu'il les eut obtenues, à la recommandation de M. Vincent, voici en quels termes il lui en écrivit l'an 1645.

« Je vous écris pour vous faire voir le progrès de l'hôpital, à l'établissement duquel vous avez tant contribué. Vous aurez appris par ma dernière, comme, après beaucoup de résistance, par l'aide de Notre-Seigneur, on nous a donné les malades des galères. Certes je ne vous saurais exprimer la joie que reçoivent ces pauvres forçats, lorsqu'ils se voient transportés de cet enfer dans l'hôpital, qu'ils appellent un paradis ; à l'entrée seulement on les voit guérir de la moitié de leur mal, parce qu'on les décharge de la vermine dont ils viennent couverts, on leur lave les pieds, puis on les porte dans un lit un peu plus mou que le bois sur lequel ils ont accoutumé de coucher. Et ils sont tout ravis de se voir couchés, servis et traités avec un peu plus de charité que dans les galères, où nous avons renvoyé grand nombre de convalescents qui y fussent morts. Certes, Monsieur, nous pouvons dire que DIEU a béni cette œuvre, ce qui paraît non seulement en la conversion des mauvais chrétiens, mais même des Turcs qui demandent le saint baptême. »

Depuis ce temps, la plupart des galères ayant été transférées de Marseille à Toulon, le soin des malades y a été transmis aussi ; on y a pris pour les y retirer une maison, où il y a ordinairement un prêtre de la Mission qui les assiste spirituellement, et qui veille à ce qu'ils soient pourvus de tout ce qui est nécessaire pour leur soulagement dans les maladies.

Chapitre vingt-huitième. — L'institution d'une compagnie de dames pour le service de l'Hôtel-Dieu de Paris, et pour plusieurs autres œuvres publiques de charité, tant à Paris qu'ailleurs.

LA multiplicité des misères, qui se trouvent en cette vallée de larmes, oblige les âmes charitables de multiplier leurs soins, et de diversifier les moyens pour secourir les misérables. M. Vincent avait toujours les oreilles ouvertes pour écouter les avis de cette nature, et le cœur disposé pour les embrasser. Il est vrai qu'il tenait cette maxime, de ne s'ingérer jamais de lui-même à entreprendre de nouvelles œuvres, mais il attendait que la volonté de DIEU lui fût manifestée plutôt par les sentiments des autres, principalement de ses supérieurs, que par les siens

propres : car son humilité lui donnait toujours de la défiance de ses lumières particulières ; c'est pourquoi il écoutait avec respect ce qui lui était proposé en telles occasions de la part des personnes qui faisaient profession de vertu. Ce fut dans cet esprit qu'il écouta une proposition qui lui fut faite dans l'année 1643, par Mme la présidente Goussault. Cette dame était demeurée veuve à la fleur de son âge, et pouvait prétendre à de grands établissements dans le monde. Comme elle avait toutes les qualités de nature et tous les dons de fortune qui sont les plus recherchés, elle renonça néanmoins de grand cœur à ces avantages, et prit une généreuse résolution de s'employer uniquement au service de JÉSUS-CHRIST en la personne des pauvres, particulièrement des malades. Elle allait souvent les visiter à l'Hôtel-DIEU de Paris, et, n'y trouvant pas les choses dans l'ordre qu'elle eût désiré, elle eut recours à M. Vincent, le priant d'aviser aux moyens de procurer quelque secours à ce grand hôpital. Mais, comme il se conduisait en toutes choses avec prudence et discrétion, il ne crut pas d'abord devoir porter la faux en la moisson d'autrui, ni s'ingérer de faire aucune chose dans un hôpital qui avait pour directeurs et administrateurs, tant au spirituel qu'au temporel, des personnes qu'il estimait très sages et très capables d'y apporter les règlements nécessaires. Cette vertueuse dame, voyant qu'il s'excusait toujours de se mêler de cette affaire, s'adressa à M. l'archevêque de Paris, lequel pria M. Vincent d'établir une assemblée de dames, qui prendraient quelque soin particulier des malades de l'Hôtel-DIEU.

M. Vincent, reconnaissant la volonté de DIEU dans l'ordre de son prélat, résolut d'y travailler. Il assembla quelques dames, et leur en fit l'ouverture avec des paroles si énergiques, qu'elles prirent aussitôt résolution d'entreprendre cette bonne œuvre. Nous trouvons dans une lettre de M. Vincent à Melle le Gras les noms des premières dames qui l'ont commencée :

« L'assemblée se fit hier chez madame Goussault ; mesdames de Villesavin, de Bailleul, du Mecq Sainctot et Poulaillon s'y trouvèrent : la proposition fut agréée, et on résolut de s'assembler encore lundi prochain, et que cependant l'on offrira l'affaire à DIEU, et que l'on communiera pour cela : et chacune proposera la chose aux dames et demoiselles de sa connaissance ; madame de Beaufort en sera. L'on aura besoin de vous et de vos filles ; l'on estime qu'il en faudra quatre : c'est pourquoi il faut penser au moyen d'en avoir de bonnes. »

La seconde assemblée fut plus nombreuse que la première ;

madame la chancelière s'y trouva, madame Fouquet, madame de Traversai, et plusieurs autres dames qui toutes ensemble firent élection d'une supérieure, d'une assistante et d'une trésorière ; madame Goussault fut la première supérieure, et M. Vincent demeura le directeur perpétuel de cette Compagnie. Le bon exemple de celles-là en attira un grand nombre d'autres ; en sorte que plus de deux cents dames, même de la plus haute condition, comtesses, marquises, duchesses et princesses, s'y sont enrôlées, qui ont tenu à honneur de s'offrir à DIEU pour servir ses pauvres, les reconnaissant comme les membres vivants de JÉSUS-CHRIST.

M. Vincent, dès la susdite année 1634, procura à l'Hôtel-DIEU par cette compagnie diverses assistances spirituelles et corporelles, qui jusqu'alors, faute de soins ou de moyens, manquaient aux pauvres. Ils y étaient pour le moins mille ou douze cents d'ordinaire, et depuis ils ont été jusqu'au nombre de deux mille et davantage ; c'est un flux et un reflux continuel de malades qui entrent et qui sortent : les uns y demeurent huit ou quinze jours, les autres un mois ou davantage ; il y a des jours qu'on en reçoit cinquante ou soixante, ou quatre-vingts, et quelquefois cent ; et tous les ans il y en passe au moins vingt ou vingt-cinq mille, dont les uns guérissent, les autres meurent : et pour les uns et pour les autres, il y a une grande moisson d'âmes à faire, et une occasion favorable de les mettre en état de commencer une bonne vie, par une confession générale et par une vraie conversion de leurs mœurs, ou de leur aider, quand la dernière heure est venue, à finir leur vie par une bonne mort.

M. Vincent n'eut pas de peine à associer ces dames, ni à les disposer à travailler pour les pauvres, mais bien à les mettre en exercice dans l'Hôtel-DIEU. Aussi leur prédit-il, lorsqu'il leur présenta le mérite et l'importance de cette entreprise, qu'elle ne serait pas sans difficultés de la part de quelques personnes qui pourraient leur être contraires, dans la pensée que ces exercices de charité feraient connaître les défauts qui étaient alors dans cet hôpital, de sorte qu'elles devaient se représenter que, s'il y avait de grands biens à faire, il y avait aussi beaucoup d'obstacles à surmonter. De sa part, il jugea qu'il devait prévenir MM. les supérieurs spirituels et temporels de cet hôpital, leur donnant connaissance de la bonne intention de ces vertueuses dames, et de l'ordre qui avait été donné par M. l'archevêque, afin qu'ils agréassent l'assistance qu'elles avaient dessein de rendre aux malades.

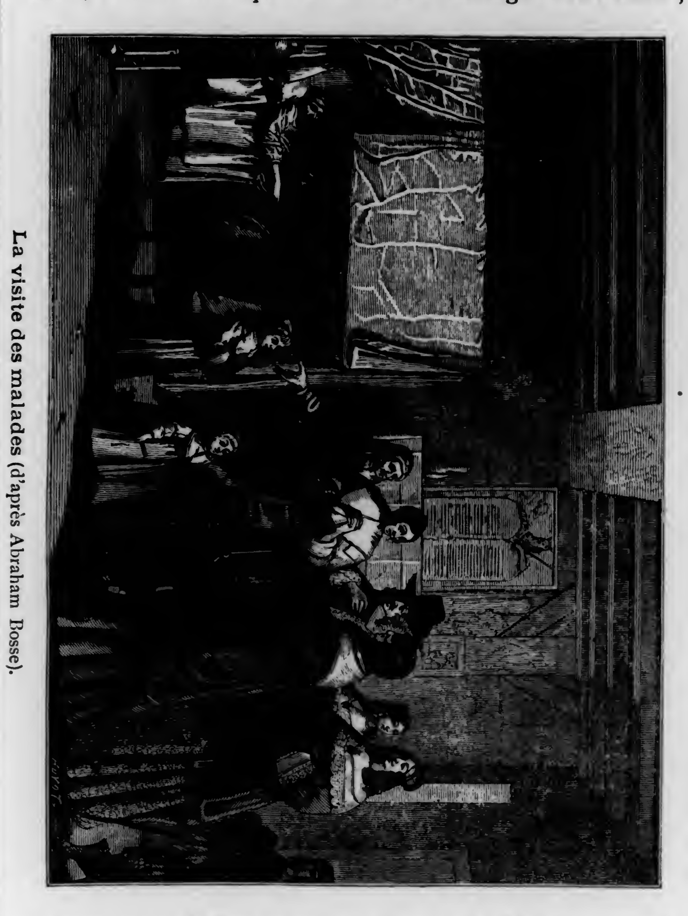
Enfin, après avoir nommé celles qui devaient commencer cette charitable visite des pauvres malades, il leur recommanda : 1° d'invoquer tous les jours, en entrant dans l'Hôtel-DIEU, l'assistance de Notre-Seigneur, qui est le vrai père des pauvres, par l'entremise de la Très Sainte Vierge et de saint Louis, fondateur de cette maison ; 2° de se présenter ensuite aux religieuses qui ont le soin des malades, s'offrant de les servir avec elles pour participer au mérite de leurs bonnes œuvres ; 3° d'estimer et de respecter les religieuses comme des anges visibles, leur parlant avec douceur et humilité, et leur rendant une entière déférence ; 4° s'il arrivait que ces bonnes filles ne prissent pas toujours en bonne part leur bonne volonté, qu'elles leur en fissent des excuses et tâchassent d'entrer dans leurs sentiments, sans jamais les contredire, ni les contrister, ni vouloir l'emporter sur elles.

« Nous prétendons, leur disait-il, contribuer au salut et au soulagement des pauvres, et c'est chose qui ne se peut sans l'aide et l'agrément de ces bonnes religieuses qui les gouvernent. Il est donc juste de les prévenir d'honneur, comme leurs mères, et de les traiter comme les épouses de Notre-Seigneur et les dames de la maison : car c'est le propre de l'Esprit de DIEU d'agir suavement, et c'est le moyen le plus assuré de réussir que de l'imiter en cette manière d'agir. »

Voilà quel était l'esprit avec lequel M. Vincent entreprit cette sainte œuvre, et la prudente et sage conduite sous laquelle ces dames commencèrent d'aller exercer leur charité envers les pauvres de l'Hôtel-DIEU, où elles trouvèrent un facile accès. Elles gagnèrent incontinent les cœurs des religieuses, par les services qu'elles rendaient, non seulement aux malades et convalescents, mais aussi aux parents des mêmes religieuses, lorsqu'elles les en requéraient pour quelques affaires de famille ; et par ce moyen elles eurent toute liberté d'aller de salle en salle et de lit en lit, consoler les malades, leur parler de DIEU, et les porter à faire un bon usage de leurs infirmités.

Et pour ne point faire cette visite des malades les mains vides, elles convinrent avec M. Vincent qu'il était expédient, outre les paroles de consolation et d'édification qu'on leur disait, de leur porter quelques douceurs par manière de collation entre le dîner et le souper. A cet effet, les Filles de la charité furent chargées d'acheter et préparer toutes les choses nécessaires, et d'aider les dames à distribuer ces collations aux malades. M. Vincent, l'ayant su, en écrivit à mademoiselle le

Gras en ces termes : « Dieu vous bénisse, Mademoiselle, de ce que vous êtes allée mettre vos filles en fonction à l'Hôtel-DIEU, et de tout ce qui s'en est suivi. Ménagez votre santé ;



La visite des malades (d'après Abraham Bosse).

car vous voyez le besoin qu'on a de vous. » Mais parce que cette vertueuse demoiselle, fort zélée pour le service de ces pauvres malades, craignait toujours de ne pas faire assez pour correspondre aux desseins de DIEU, quoiqu'elle s'y employât

autant qu'elle pouvait, M. Vincent, dans une autre lettre, lui dit ces paroles dignes de remarque :

« D'être toujours à l'Hôtel-DIEU, il n'est pas expédient ; mais d'y aller et venir, il est à propos. Ne craignez pas de trop entreprendre, en faisant le bien qui se présente à vous ; mais craignez le désir d'en faire plus que vous ne faites et que DIEU ne vous donne le moyen de faire. La pensée d'aller au-delà me fait trembler de peur, parce qu'elle me semble un crime aux enfants de la Providence. Je remercie Notre-Seigneur de la grâce qu'il fait à vos filles, d'être si généreuses et si bien disposées à lui rendre service. Il y a sujet de croire que sa bonté, comme vous dites, daigne suppléer à ce qui leur peut manquer de votre part, vous trouvant nécessitée de vaquer souvent à d'autres choses qu'à celles qui regardent leur conduite. »

Les dames, ayant loué une chambre près l'Hôtel-DIEU, faisaient préparer des bouillons au lait pour les malades auxquels cela convenait, et leur en faisaient la distribution tous les matins. Après le dîner, sur les trois heures, elles portaient la collation pour tous, c'est à savoir : du pain blanc, du biscuit, des confitures et de la gelée, des raisins et des cerises en la saison ; et durant l'hiver, des citrons, des poires cuites et des rôties au sucre. Elles allaient quatre ou cinq ensemble chaque jour, à leur tour, distribuer cette collation, ceintes de tabliers, et, se séparant par les salles, passaient d'un lit à un autre pour présenter ces petites douceurs et rendre ce service aux pauvres malades, ou plutôt à Notre-Seigneur en leur personne.

Pour ce qui est de l'assistance spirituelle, elles parlaient aux malades avec grande douceur, leur témoignant compassion de leurs maux, les exhortant à les souffrir avec patience et soumission à DIEU. Quant aux femmes et filles qu'elles trouvaient n'être pas suffisamment instruites des choses nécessaires au salut, elles leur enseignaient familièrement et par manière d'entretien ce qu'elles étaient obligées de croire et de faire ; puis elles les disposaient à faire de bonnes confessions générales, si elles voyaient qu'elles en eussent besoin ; enfin, elles tâchaient de les préparer à bien mourir, si leurs maladies étaient périlleuses, ou à prendre une ferme résolution de bien vivre, si elles étaient en espérance de recouvrer la santé.

Pour leur faciliter cet exercice de charité, M. Vincent fit imprimer un petit livret qui contenait les points principaux desquels il était plus nécessaire d'instruire les pauvres malades, et il recommanda particulièrement quatre choses aux dames, lorsqu'elles iraient leur rendre cet office de charité :

1° De tenir ce livre en leurs mains lorsqu'elles parleraient à ces pauvres, afin qu'il ne semblât pas qu'elles voulussent leur faire des prédications d'elles-mêmes, mais selon ce qui était contenu dans ce livre.

2° De s'habiller le plus simplement qu'elles pourraient aux jours qu'elles iraient à l'Hôtel-DIEU, afin de paraître, sinon pauvres avec les pauvres, au moins fort éloignées de la vanité et du luxe des habits, pour ne pas faire peine à ces pauvres infirmes, lesquels, voyant les superfluités des personnes riches, se contristent ordinairement davantage de ce qu'ils n'ont pas pour eux les choses nécessaires.

3° De se comporter envers les pauvres malades avec grande humilité, douceur et affabilité, leur parlant d'une manière familière et cordiale, pour les gagner plus facilement à DIEU. Enfin il leur marqua de quelle façon elles devaient leur parler de la confession générale ; et quoique ce fût en termes fort simples et populaires, le pieux lecteur aura consolation, en les lisant ici, d'y voir une expression naïve de la charité dont le cœur de ce père des pauvres était rempli. Voici comment il conviait ces dames à parler aux pauvres femmes malades, pour les disposer à faire une confession générale :

« Ma bonne sœur, y a-t-il longtemps que vous ne vous êtes point confessée? N'auriez-vous point la dévotion de faire une confession générale, si l'on vous disait comme il la faut faire? On m'a dit à moi qu'il était important pour mon salut d'en faire une bonne avant que de mourir, tant pour réparer les défauts des confessions ordinaires que j'ai peut-être mal faites, que pour concevoir un plus grand regret de mes péchés, en me représentant les plus griefs que j'ai commis en toute ma vie, et la grande miséricorde avec laquelle DIEU m'a supportée, ne m'ayant pas condamnée ni envoyée au feu d'enfer lorsque je l'ai mérité; mais m'ayant attendue à pénitence pour me les pardonner et pour me donner enfin le paradis, si je me convertissais à lui de tout mon cœur, comme j'ai un bon désir de faire avec le secours de sa grâce. Or, vous pouvez avoir les mêmes raisons que moi de faire cette confession générale et de vous donner à DIEU pour bien vivre à l'avenir. Et si vous voulez savoir ce que vous avez à faire pour vous ressouvenir de vos péchés et ensuite pour vous bien confesser, on m'a appris à moi-même à m'examiner comme je vais vous le dire, etc. On m'a aussi appris comment il fallait former en mon cœur une vraie contrition de mes péchés, et à en faire les actes en cette manière, etc. etc. On m'a aussi enseigné à faire des actes de foi, d'espérance, d'amour de DIEU en cette manière, etc. »

Deux ans après le premier établissement de cette compagnie, M. Vincent jugea qu'il était expédient de députer un certain nombre de dames, de trois mois en trois mois, qui s'appliqueraient particulièrement à l'instruction et consolation des malades, pendant que les autres vaqueraient à leur donner quelque soulagement corporel, l'expérience ayant fait connaître qu'il était difficile que celles qui travaillaient à l'un, pussent s'employer à l'autre, outre qu'on pourrait, par ce moyen, choisir celles qui seraient trouvées les plus propres pour l'exercice de ces œuvres de miséricorde spirituelle, les unes n'y ayant pas si grande aptitude que les autres. Elles s'assemblèrent donc toutes à cet effet, et la compagnie ayant approuvé la proposition, on en députa quatorze pour travailler pendant trois mois à ce saint emploi. Dès le lendemain, celles qui avaient été désignées furent, suivant l'avis de M. Vincent, prendre la bénédiction de MM. les chanoines de Notre-Dame qui exerçaient la charge de supérieurs de l'Hôtel-DIEU, et ensuite elles commencèrent à aller deux chaque jour de la semaine, les unes après les autres, visiter, consoler et instruire les malades. De trois mois en trois mois, aux quatre-temps de l'année, on en élisait d'autres, et M. Vincent assemblait celles qui sortaient de charge ainsi que celles qui y entraient, avec les officières de la compagnie, dans leur chambre près de l'Hôtel-DIEU ; là, celles qui sortaient de charge rapportaient de quelle façon elles avaient procédé et les fruits obtenus, afin que ce qu'elles avaient bien fait servît de règle aux autres qui leur succédaient. M. Vincent appuyait de ses avis, quand il le jugeait nécessaire, les choses qu'il fallait suivre, et faisait prendre garde à celles qui étaient à éviter.

Quand les pauvres malades étaient suffisamment instruits et disposés à faire leurs confessions générales, les dames, au commencement, faisaient prier quelques religieux de les aller entendre; mais des difficultés étant survenues qui les empêchèrent de continuer, elles y employèrent, en leur donnant quelque honnête rétribution, deux prêtres dont l'un savait parler plusieurs langues pour la commodité des malades étrangers. Et comme le nombre des malades augmentait, les dames se trouvant surchargées de l'instruction, outre que la bienséance ne leur permettait pas de vaquer à celle des hommes, elles convinrent avec MM. les supérieurs de mettre six prêtres à l'Hôtel-DIEU pour instruire les hommes, et entendre les confessions tant des hommes que des femmes, afin de suppléer par ce moyen au défaut des autres prêtres du lieu, lesquels, étant attachés au chœur pour les divins offices, ne pouvaient

s'appliquer au soin des malades. Ces six prêtres ne devaient s'employer qu'à l'assistance spirituelle des malades et n'étaient point obligés d'assister aux offices.

Avant d'entrer à l'Hôtel-DIEU, ils devaient faire une retraite en la maison de Saint-Lazare, et la renouveler en la même maison tous les ans, pour se bien disposer aux offices de charité qu'ils exerçaient. Les dames leur donnaient quarante écus à chacun, et outre cela, ils avaient tous les jours leurs messes en l'église de Notre-Dame, et étaient logés et nourris à l'Hôtel-DIEU.

Pour connaître le bien que cette compagnie des dames a produit pour la sanctification des pauvres malades de l'Hôtel-DIEU, il faut remarquer qu'avant qu'elle fût établie, c'était la coutume de faire confesser les malades en entrant ; mais, pour l'ordinaire n'ayant point été instruits ni disposés, ils faisaient souvent des confessions nulles et sacrilèges : d'ailleurs il se trouvait parmi ces malades assez fréquemment des hérétiques qui, n'osant pas dire quelle était leur religion de peur d'être renvoyés, faisaient semblant de se confesser comme les autres, et de la sorte il s'y commettait de très grands abus. On ne leur parlait jamais de confession générale, ni même de faire une autre confession, sinon aux approches de la mort, lorsqu'ils étaient plus incapables de se bien confesser que la première fois. Il a plu à DIEU de pourvoir à tous ces besoins et à tous ces abus, par l'établissement de cette compagnie des dames, qui, assistées de la prudente conduite de M. Vincent, ont non seulement remédié à ces maux, mais aussi procuré efficacement la sanctification et le salut des pauvres malades. Il est permis d'en juger par les conversions qui regardaient la religion : dès la première année seulement, la bénédiction de DIEU fut si abondante sur cette sainte œuvre, qu'il y eut plus de sept cent soixante personnes dévoyées de la vraie foi, luthériens, calvinistes et Turcs, dont plusieurs avaient été blessés et pris sur mer, qui se convertirent et embrassèrent la religion catholique. Et cette grâce extraordinaire que DIEU répandait sur les soins charitables de ces dames mit l'Hôtel-DIEU en telle estime, qu'une honnête bourgeoise de Paris, étant malade, demanda d'y être reçue en payant sa dépense, pour y être secourue et assistée spécialement comme les pauvres : ce qui lui fut accordé.

M. Vincent a eu la consolation de voir tous ces fruits de ses charitables entreprises. Il invita un jour les dames à la reconnaissance envers DIEU, qui avait daigné se servir d'elles pour opérer de si grands biens. « O Mesdames, leur dit-il, que vous devez bien rendre grâces à DIEU de l'attention qu'il vous a fait faire aux besoins corporels de ces pauvres ! car l'assistance de leurs corps a produit cet effet de la grâce, de vous faire penser à leur salut en un temps si opportun que la plupart n'en ont jamais d'autre pour se bien préparer à la mort. Et ceux qui relèvent de maladie ne penseraient guère à changer de vie, sans les bonnes dispositions où on tâche de les mettre. »

Chapitre vingt-neuvième. — Établissement d'un hôpital pour les enfants trouvés.

LA ville de Paris étant d'une étendue excessive et ses habitants presque innombrables, il se trouve beaucoup de dérèglements en la vie de quelques personnes particulières, auxquels il n'est pas possible d'apporter un tel remède qu'il ne reste toujours plusieurs désordres. Un des plus pernicieux est l'abandon des enfants nouvellement nés, dont souvent on met, non seulement la vie, mais aussi le salut en péril ; les mères dénaturées qui exercent cette inhumanité envers ces petites créatures innocentes, ne se soucient guère de leur procurer le baptême pour les mettre en état de salut.

On a remarqué qu'il ne se passe aucune année qu'il ne s'en retrouve au moins trois ou quatre cents exposés, tant en ville qu'aux faubourgs ; et selon l'ordre de la police, il appartient à l'office des commissaires du Châtelet, et de lever ces enfants ainsi exposés, et de faire des procès-verbaux du lieu et de l'état où ils les ont trouvés.

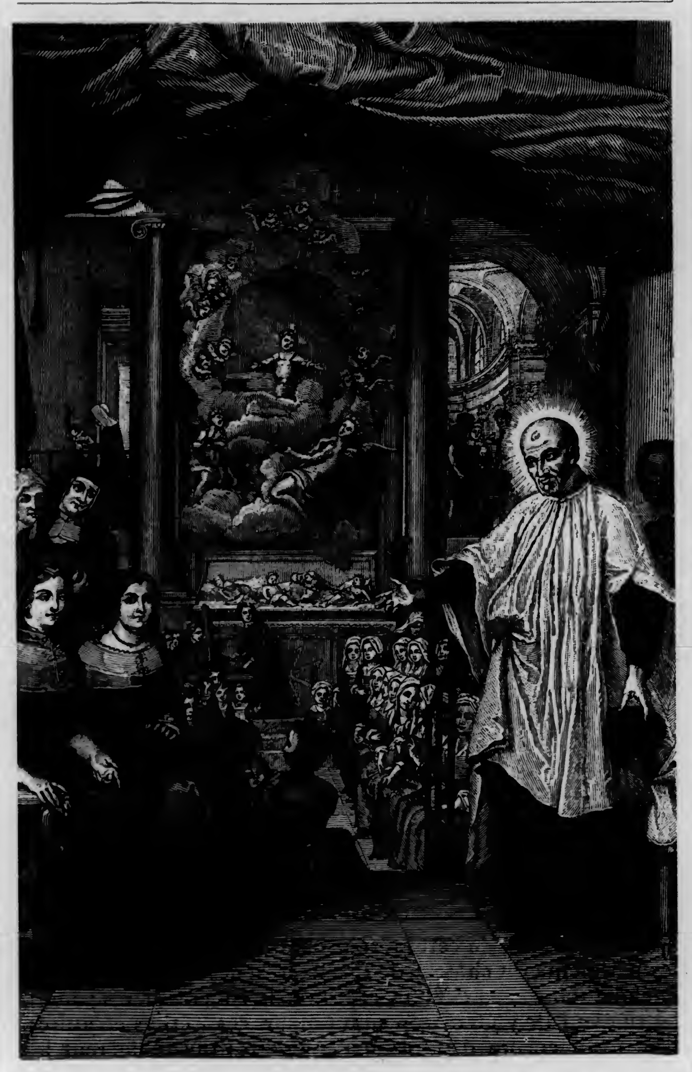
Ils les faisaient porter ci-devant en une maison de la rue Saint-Landry, où ils étaient reçus par une certaine veuve qui y demeurait avec une ou deux servantes, et se chargeait du soin de leur nourriture. Mais elle ne pouvait suffire pour un si grand nombre, faute d'un revenu suffisant : la plupart de ces pauvres enfants mouraient donc de langueur en cette maison ; et même les servantes, pour se délivrer de l'importunité de leurs cris, leur faisaient prendre pour les endormir une drogue qui causait la mort de plusieurs. Ceux qui échappaient étaient donnés à qui les venait demander, ou vendus à vil prix. DIEU sait ce qu'il advenait de ces tendres victimes ! Il semblait que ces pauvres innocents fussent tous condamnés à la mort, parce

qu'il n'y avait personne qui prît soin de leur conservation. Et ce qui est encore plus déplorable, plusieurs mouraient sans baptême, cette veuve ayant avoué qu'elle n'en avait jamais baptisé ni fait baptiser aucun.

Ce désordre si étrange dans une ville si riche, si bien policée et si chrétienne qu'est Paris, toucha sensiblement le cœur de M. Vincent lorsqu'il en eut connaissance; mais, ne sachant comment y pourvoir, il en parla à quelques-unes des dames de la Charité, et les convia d'aller quelquefois dans cette maison, non pas tant pour découvrir le mal, qui était assez connu, que pour voir s'il n'y aurait point quelques moyens d'y remédier. Ce qu'ayant fait, elles furent émues d'un très grand sentiment de compassion envers ces pauvres petits innocents, bien plus à plaindre que ceux qu'Hérode fit massacrer; et ne pouvant se charger de tous, elles eurent la pensée d'en prendre quelques-uns pour leur sauver la vie. Elles se résolurent d'abord d'en nourrir douze, qu'elles tirèrent au sort. Ils furent mis dans une maison de louage, hors la porte Saint-Victor, en l'année 1638, sous les soins de mademoiselle le Gras, et de quelques filles de la Charité que M. Vincent envoya.

Ces vertueuses dames en retiraient d'autres de temps en temps, selon les moyens qu'elles en avaient, et toujours au sort, comme les premiers. Elles se sentaient même fort pressées, par des élans de charité, de se charger de tout le reste, et d'entreprendre leur nourriture et éducation : mais comme cette charge était au-dessus de leurs forces, l'impossibilité d'y satisfaire les obligeait de retenir ces bons mouvements dans leur cœur, sans passer à l'effet.

Enfin, après avoir beaucoup prié DIEU et s'être concertées souvent ensemble sur ce sujet, elles tinrent au commencement de l'année 1640 une assemblée générale, dans laquelle M. Vincent leur représenta, avec des paroles animées, l'importance et la nécessité de cette bonne œuvre et le grand service qu'on y pouvait rendre à DIEU, en pratiquant excellemment une vertu qui lui est si agréable; elles prirent une généreuse résolution d'embrasser le soin de ces petits enfants. Toutefois, pour ne pas s'engager inconsidérément en une telle entreprise, suivant l'avis de ce sage directeur, elles ne le firent que par manière d'essai, sans dessein de s'en charger par aucune sorte d'obligation, vu que pour lors il n'y avait que douze ou quatorze cents livres par an de revenu assuré. Mais quoique, depuis, le roi leur ait assigné douze mille livres sur les cinq grosses fermes, M. Vincent ayant pour cela sollicité la piété de la reine-



Sermon de St Vincent de Paul en faveur des enfants trouvés (d'après le tableau de Galloche).

mère, néanmoins, comme la dépense allait tous les ans à près de quarante mille livres, les dames se sont trouvées de temps en temps fort en peine de soutenir une si grande charge, et dans l'appréhension de succomber sous le faix d'une telle entreprise. Cela obligea M. Vincent de faire une autre assemblée générale, environ l'an 1648, où il mit en délibération si la Compagnie devait cesser, ou bien continuer de prendre soin de la nourriture de ces enfants : elle était en effet libre de s'en décharger, puisqu'elle n'avait point d'autre obligation à cette bonne œuvre que celle d'une simple charité. Il leur proposa les raisons qui pouvaient les dissuader ou persuader ; il leur fit voir que jusqu'alors, par leurs charitables soins, elles en avaient fait vivre jusqu'à cinq ou six cents, qui fussent morts sans leur assistance ; que par leur moyen tous ces pauvres enfants, en apprenant à parler, avaient appris à connaître et à servir DIEU ; que de ces commencements elles pouvaient inférer quel serait à l'avenir le fruit de leur charité. Et puis, élevant un peu sa voix, il conclut avec ces paroles : « Or sus, Mesdames, la compassion et la charité vous a fait adopter ces petites créatures pour vos enfants ; vous avez été leurs mères selon la grâce, depuis que leurs mères selon la nature, les ont abandonnés ; voyez maintenant si vous voulez aussi les abandonner. Cessez d'être leurs mères pour devenir à présent leurs juges : leur vie et leur mort sont entre vos mains ; je m'en vais prendre les voix et les suffrages ; il est temps de prononcer leur arrêt, et de savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Ils vivront, si vous continuez d'en prendre un charitable soin ; et, au contraire, ils mourront et périront infailliblement si vous les abandonnez : l'expérience ne vous permet pas d'en douter. » M. Vincent ayant prononcé ces paroles avec un ton de voix qui faisait assez connaître quel était son sentiment, ces dames en furent si fort touchées, que toutes unanimement conclurent qu'il fallait soutenir, à quelque prix que ce fût, cette entreprise de charité ; et pour cela elles délibérèrent entre elles des moyens de la faire subsister.

Ce fut en suite de cette résolution qu'elles obtinrent du roi les bâtiments du château de Bicêtre, où elles ont logé pendant quelque temps ces enfants, après qu'ils étaient sevrés ; mais, outre que l'air y était trop subtil pour ces petites créatures, il y avait encore d'autres incommodités qui obligèrent les dames de les faire ramener à Paris, et de prendre à louage une grande maison au bout du faubourg de Saint-Lazare, où

ils sont élevés par dix ou douze filles de la Charité qui prennent soin d'eux, et leur apprennent à prier DIEU, à le bien connaître, à l'aimer et à le servir ; quand ils avancent un peu en âge, elles les occupent à faire quelque petit ouvrage pour éviter l'oisiveté, en attendant que la providence de DIEU fasse naître quelque occasion de les pourvoir et mettre en état de subsister par leur travail.

La sage conduite de M. Vincent et la charité de ces vertueuses dames ont été si avantageuses à ces enfants, qu'on peut dire qu'ils sont plus heureux dans l'abandon où ils ont été exposés, que s'ils avaient été élevés chez leurs parents, que l'on peut présumer être ou très pauvres ou très vicieux ; en sorte que DIEU semble avoir voulu vérifier ce qu'il a dit par un prophète : que s'il se trouvait des mères si dénaturées, que de mettre en oubli leurs propres enfants, sa providence paternelle en prendrait le soin, leur suscitant et donnant d'autres mères bien meilleures, qui suppléeraient abondamment au défaut des autres.

Chapitre trentième. — Établissement de plusieurs séminaires d'ecclésiastiques.

NOUS avons vu, dans quelques-uns des chapitres précédents, le zèle de M. Vincent pour faire revivre le premier esprit ecclésiastique dans le clergé par l'établissement des exercices des ordinands, des conférences et des retraites ecclésiastiques. Or, comme ces moyens, quoique excellents, ne produisaient pas encore tout le fruit que sa charité souhaitait, il jugea qu'il fallait porter le remède jusque dans la première source de la cléricature, c'est-à-dire, préparer et disposer de longue main les enfants qui témoignaient avoir quelque vocation pour cet état, par le moyen des séminaires, selon l'intention du saint concile de Trente.

C'est pourquoi, après qu'il se fut retiré en la maison de Saint-Lazare, l'an 1636, il destina le collège des Bons-Enfants à servir de séminaire, dans lequel on élèverait de jeunes clercs aux lettres et aux bonnes mœurs, pour les rendre capables et dignes de l'état auquel ils aspiraient. Néanmoins, ayant reconnu depuis que les fruits de ces séminaires de jeunes clercs étaient un peu tardifs, à cause du long temps qui se passait avant qu'ils fussent en âge et en disposition de rece-

voir les saints ordres; et d'ailleurs voyant le grand besoin que l'Église avait qu'on formât de bons prêtres, propres à être bientôt employés aux fonctions ecclésiastiques, son zèle lui faisait souhaiter qu'il plût à DIEU de pourvoir à cette nécessité, par l'établissement de séminaires pour ceux qui avaient reçu les ordres sacrés, ou qui seraient en volonté de les recevoir, afin qu'ils y prissent l'esprit ecclésiastique et se formassent aux fonctions de leur état. Mais son humilité ne lui permettait pas de s'ingérer de lui-même en cette sainte entreprise. La divine Providence, qui l'avait fait connaître à M. le cardinal de Richelieu, lequel témoignait être fort aise de le voir de temps en temps, et même de le consulter sur les moyens de procurer la gloire de DIEU dans le clergé, lui donna occasion de déclarer un jour à ce bon seigneur les sentiments qu'il avait sur ce sujet. Il lui dit donc qu'après les exercices des ordinands et l'usage des conférences spirituelles qui se pratiquaient déjà en plusieurs lieux, il semblait qu'il ne restait plus rien à désirer, sinon l'établissement des séminaires dans les diocèses, non tant pour les jeunes clercs que pour ceux qui étaient déjà entrés ou en disposition prochaine d'entrer dans les saints ordres, afin d'y être exercés pendant un ou deux ans à l'oraison, au service divin, aux cérémonies, au chant, à l'administration des sacrements, au catéchisme, à la prédication et aux autres fonctions ecclésiastiques, comme aussi pour y apprendre les cas de conscience et les autres parties plus nécessaires de la théologie; en un mot, pour être rendus capables, non seulement de travailler à leur perfection particulière, mais aussi de conduire les âmes dans les voies de la justice et du salut; que, faute de cela, on voyait fort peu de prêtres qui eussent les qualités nécessaires pour servir et édifier l'Église, et au contraire qu'il y en avait grand nombre qui servaient de pierre d'achoppement aux peuples.

M. le cardinal, l'ayant écouté avec satisfaction, témoigna qu'il goûtait fort cette proposition, l'exhorta efficacement d'entreprendre lui-même un tel séminaire, et, pour lui donner les moyens de le commencer, il lui envoya mille écus qui furent employés à l'entretien des premiers ecclésiastiques que M. Vincent reçut au collège des Bons-Enfants au mois de février de l'année 1642. Il les fit nourrir et instruire l'espace de deux ans, pour les rendre capables de tout ce qui appartenait à leur condition. Plusieurs autres se présentèrent depuis, qui offrirent de payer leur pension pour être élevés de même à la piété et à la science. C'est ainsi que le séminaire des

Bons-Enfants commença sous la sage conduite de M. Vincent, avec la permission et l'agrément de M. l'archevêque de Paris. Ce bon prélat avait déjà permis aux prêtres de la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet d'en commencer un autre, sur lequel DIEU versait beaucoup de bénédictions, par les soins de ces messieurs et particulièrement par le zèle incomparable de M. Bourdoise, à qui Notre-Seigneur avait donné l'esprit clérical en abondance dès sa jeunesse, et une ardeur incroyable pour le communiquer aux autres.

Quelques années après l'établissement de ce nouveau séminaire au collège des Bons-Enfants, le nombre des ecclésiastiques s'y étant accru et le logement ne pouvant contenir tant de personnes sans incommodité, M. Vincent en retira les jeunes clercs qui étudiaient les humanités, et les transféra dans une maison au bout de l'enclos de Saint-Lazare, hors les faubourgs, qu'il nomma le séminaire de Saint-Charles.

Depuis ce temps-là, les prélats du royaume ont pour la plupart érigé de semblables séminaires dans leurs diocèses, et plusieurs d'entre eux en ont confié la conduite aux prêtres de la Mission, comme à Cahors, Saintes, Saint-Malo, Tréguier, Agen, Montauban, Agde, Troyes, Amiens, Noyon, et en plusieurs autres lieux, non seulement de la France, mais aussi de l'Italie et des autres provinces étrangères. Ce qui a beaucoup contribué au bien de tout le clergé de France, qui commence, par la miséricorde de DIEU, à reprendre sa première splendeur.

Chapitre trente-et-unième. — Ce qu'a fait M. Vincent pour aider M. l'abbé Olier en quelques desseins et entreprises de piété.

C'EST le propre des grands serviteurs de DIEU de s'entr'aider les uns les autres dans leurs bonnes œuvres. Ainsi en fut-il entre M. Vincent et M. l'abbé Olier, que DIEU avait doué d'un esprit vraiment apostolique. M. Vincent avait une estime et un respect tout particulier pour la personne et pour la sainteté de M. Olier; et celui-ci, de son côté, regardait M. Vincent comme son père. Il disait souvent, en parlant aux ecclésiastiques de son séminaire : *M. Vincent est notre père.*

Il leur témoignait la très particulière estime qu'il faisait de ses insignes vertus, en leur alléguant, à l'occasion, les

saintes maximes qu'il avait apprises de lui : c'est le témoignage qu'en ont rendu ceux qui ont eu le bonheur d'être sous la conduite de M. Olier. Il avait été l'un des premiers qui vint aux exercices des ordinands pour se préparer à la réception des saints ordres, et ce fut là qu'il puisa abondamment cet esprit ecclésiastique dont il a été si parfaitement rempli. Il fut aussi l'un des premiers qui, pour mieux conserver et perfectionner cet esprit, se lia avec plusieurs autres ecclésiastiques pour faire toutes les semaines des conférences spirituelles à Saint-Lazare, sous la conduite de M. Vincent ; et ensuite il fut l'un de ceux qui commencèrent à faire des missions conjointement avec les prêtres de la Congrégation de M. Vincent. Il travailla à la mission de Cressy, au mois de janvier 1635, puis à celle qui se fit, pendant le carême de l'année suivante, au refuge de l'hôpital de la Pitié. Voyant les fruits que les missions produisaient pour la sanctification des âmes, il en voulut faire part aux paroisses qui dépendaient de son abbaye de Pébrac, en Auvergne. Il s'y achemina donc après le carême de la même année, en la compagnie de deux prêtres de la Mission et de quelques autres ecclésiastiques zélés, qui se joignirent à lui pour participer à ses saints travaux. Ils firent leur mission à Saint-Sulpice ; et M. Olier rendit compte aux ecclésiastiques de la conférence qui se fait à Saint-Lazare, de son voyage et de ses emplois par une lettre qui est de grande édification.

Ce très digne abbé, ayant, en suite de ces missions, obtenu de M. l'évêque de Saint-Flour son agrément pour faire faire la retraite aux curés du diocèse dans son abbaye de Pébrac, et même les exercices d'ordination, comme il se pratiquait à Paris, écrivit une autre lettre, au mois d'octobre de la même année, à MM. les ecclésiastiques de la conférence de Saint-Lazare, pour leur demander du secours, en leur représentant qu'il y allait de la réformation de tout un diocèse. Au mois de février 1637, il leur en écrivit encore une autre, comme il achevait la quatrième mission, et qu'il était sur le point d'en entreprendre une cinquième fort importante, à la Motte, près de Brioude. Il décrit, par cette lettre, les biens que faisait la compagnie des ecclésiastiques de la ville du Puy, qu'il avait affiliée à la conférence de Saint-Lazare.

Vers ce temps-là, M. Olier, connaissant, par sa propre expérience, combien les missions étaient profitables et avantageuses pour le salut des peuples, et considérant d'un autre côté le grand besoin qu'il y avait de travailler à la perfection du clergé, se détermina à cette dernière œuvre. Pour y parvenir, il résolut de prendre une cure de Paris, pour y donner un modèle d'une bonne conduite de paroisse. A cet effet, il traita de la cure de Saint-Sulpice avec M. de Fiesque, qui en était pour lors curé. M. Olier y a depuis établi une communauté de prêtres, en sorte qu'en peu de temps on a vu cette grande et nombreuse paroisse toute changée de face, à l'admiration de tout Paris. Cela n'est pas néanmoins arrivé sans de grandes difficultés que l'ennemi du genre humain lui suscita, à tel point que, sur un différend entre l'ancien et le nouveau curé, quelques habitants du faubourg Saint-Germain prirent les armes pour en chasser M. Olier et les prêtres de sa communauté. Pendant cet orage, M. Vincent, qui prenait très grande part à tout ce qui touchait ce sage abbé, faisait ce qu'il pouvait pour le défendre et pour détourner cette tempête, par ses prières à DIEU, par ses bons conseils à M. l'abbé Olier et par son crédit à la cour.

Il est à remarquer qu'on attribuait, en quelque façon, à M. Vincent la cause de ce grand tumulte, parce que le peuple appelait *Missionnaires* les prêtres de la communauté de Saint-Sulpice, quoiqu'ils ne le fussent pas et qu'eux-mêmes n'en prissent pas le nom ; mais M. Vincent était estimé être leur chef, à cause de la mission qui avait été faite, un peu auparavant, au faubourg Saint-Germain, par MM. les ecclésiastiques de la conférence de Saint-Lazare. Un jour, comme on parlait de ce tumulte au Conseil où il était, et qu'on en rejetait sur lui tout le blâme, M. Vincent, au lieu de se mettre à couvert de ce reproche, en déclarant que les prêtres de Saint-Sulpice n'étaient point de sa congrégation et n'avaient aucune dépendance de lui, comme il le déclarait en d'autres occasions quand on voulait lui attribuer le bien qu'ils faisaient ; en cette rencontre fâcheuse, il ne voulut pourtant pas dire un seul mot pour désabuser ses accusateurs et se justifier sur les reproches qu'il recevait. Au contraire, pour pratiquer l'humilité et tout ensemble faire paraître l'estime qu'il avait de M. Olier, il prit le parti du dit M. Olier et de MM. ses ecclésiastiques, défendit leurs intérêts plus chaudement et bien mieux qu'il n'eût fait les siens propres ; et, lorsqu'on les blâmait et qu'on leur donnait tort, il leur servait d'apologiste, en sorte que, pour conserver leur réputation, il exposa volontiers la sienne, et ne fit point de difficulté de mettre en quelque façon sa compagnie à la merci de cet orage, pour tâcher d'en exempter M. Olier et les siens, et de leur procurer la

tranquillité. Ce procédé de M. Vincent, qui semblait si contraire à la prudence humaine, étonna diverses personnes ; et quelqu'un de ses amis lui ayant demandé pourquoi il avait agi de la sorte, il lui répondit qu'il pensait que tout chré-



Portrait de M. Olier, fondateur du Séminaire de Saint-Sulpice.

tien y était obligé, et qu'il croyait qu'en se comportant comme il avait fait, il avait suivi les maximes de l'Évangile. L'estime très grande qu'il avait de la vertu de M. l'abbé Olier lui faisait, en effet, regarder ses saintes entreprises,

non comme un ouvrage particulier, mais comme un bien public, à la conservation duquel un chacun était obligé.

Quelque temps après cet accident, M. l'abbé Olier, voulant donner une plus ample matière à son zèle, jeta les fondements du grand séminaire qui a servi et sert encore tous les jours à former tant de bons prêtres.

Pour toutes ces œuvres et pour les rares et excellentes vertus dont DIEU avait doué ce bon prêtre, M. Vincent l'avait en grande vénération. Quand il plut à DIEU de retirer à soi ce sien grand serviteur, M. Vincent assista à sa mort, et fut un de ceux qui regrettèrent davantage la perte que l'Église avait faite en la personne de ce saint abbé. Depuis il a toujours continué de servir MM. de sa communauté, qui s'assemblèrent plusieurs fois avec lui, pour aviser aux moyens de maintenir et perpétuer ce que M. Olier avait si dignement commencé.

Chapitre trente-deuxième. — Quelques services rendus par M. Vincent à M. le commandeur de Sillery, et à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, communément dit des chevaliers de Malte.

MESSIRE Noël de Bruslard de Sillery, commandeur du Temple de Troyes, de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui avait été envoyé en diverses ambassades en Italie, en Espagne et en d'autres provinces étrangères, et avait été employé pour le service du roi en plusieurs affaires importantes, dont il s'était toujours acquitté avec honneur et à l'entière satisfaction de Sa Majesté, se sentit intérieurement pressé de se donner plus parfaitement à DIEU, et, en se séparant de toutes les distractions de la cour et de tous les embarras du siècle, de vaquer avec une attention plus particulière aux affaires qui concernaient le service de DIEU et la sanctification de son âme. Il avait connu M. Vincent et conçu une haute estime de sa vertu, dès le temps qu'il était engagé dans le monde. Il résolut donc de lui communiquer son dessein, et le pria de l'assister de ses conseils ; il apporta de son côté une si grande docilité à suivre et même à prévenir quelquefois les salutaires avis de ce sage directeur, qu'en peu de temps on vit des changements très notables en toute sa conduite.

Et d'abord, reconnaissant la vanité du luxe, il quitta son

hôtel de Sillery avec tous ses somptueux appartements dont il s'était servi pour soutenir avec honneur, comme il estimait devoir faire, les grandes charges auxquelles il avait été employé. Il congédia la plus grande partie de son train, récompensant ses serviteurs à proportion du service qu'ils lui avaient rendu. Il vendit tous ses meubles les plus riches et les plus précieux, et distribua de notables sommes en diverses œuvres de charité. Après cela il fut inspiré de se consacrer encore plus particulièrement à DIEU dans le saint ordre de prêtrise ; en quoi ayant pris l'avis de M. Vincent, il se disposa à ce grand sacrement par les pratiques de piété les plus convenables. Il mena une vie digne de la sainteté de ce caractère, s'exerçant en toute sorte de vertus. Pour s'y affermir davantage, il voulut depuis se lier plus étroitement à M. Vincent dans ce nouvel état, prenant une nouvelle résolution de suivre entièrement ses conseils et de se conduire en toutes choses par sa direction. Voici comme il lui parle en l'une de ses lettres :

« Monsieur mon révérend et très cher père, je ne doute point que, connaissant comme vous faites le cœur de votre chétif fils, vous n'ayez voulu, par votre tant aimable et si cordiale lettre, le remplir de tant de douceurs de votre exubérante bonté, qu'encore qu'en matière de cordialité il ne cède à personne, vous l'obligez néanmoins à vous rendre les armes et à vous reconnaître, ainsi qu'il fait très volontiers en cela et en tout, pour son maître et son supérieur. Et de vrai il faudrait être bien rude et bien agreste pour ne pas fondre tout en dilection pour une charité si amoureusement exercée par un si digne et si débonnaire père envers un fils qui ne sert qu'à lui donner de la peine. Mais il n'y a remède. Je reçois humblement et volontiers la confusion de toutes les pauvretés et faiblesses que vous supportez en moi, après vous en avoir, en toute révérence et soumission, requis pardon. Je vous promets bien, mon très cher père, que c'est à bon escient que j'ai bonne envie, moyennant la grâce de Notre-Seigneur, de m'en amender. Oui certes, mon unique père, il m'est avis que je ne me suis jamais senti touché jusqu'au point où je me trouve. Oh ! que si nous pouvons et venons à travailler efficacement à un bon amendement de tant de misères dont votre révérence sait que je suis rempli et environné de tous côtés, je suis assuré qu'elle en recevra des consolations indicibles ; et quand ce bien n'arriverait pas si promptement, ou si notablement que votre piété le désire, je vous conjure, mon bon père, *per viscera misericordiæ Dei nostri in quibus visitavit nos oriens exalto* [1], que votre bonté

1. *Au nom de la miséricorde de Dieu, avec laquelle il est descendu du ciel nous visiter.*

ne se lasse point et ne veuille jamais délaisser ce pauvre fils ; vous savez bien qu'il serait sous une trop mauvaise conduite s'il demeurait sous la sienne. »

Il est malaisé de dire ce qui est plus admirable, ou bien une telle humilité et simplicité en un personnage qui avait passé la meilleure partie de sa vie parmi les intrigues de la cour et dans le maniement des plus importantes affaires du royaume, ou bien une conduite si sage et si remplie d'onction de la part de M. Vincent, qui a pu, avec la grâce de DIEU, produire de si grands effets et gagner une telle autorité sur l'esprit de ce seigneur.

M. le commandeur de Sillery eut la pensée de pourvoir aux besoins spirituels des religieux et des curés de son Ordre, dépendant du Grand Prieuré du Temple ; et ayant reçu commission de M. le grand-maître de Malte pour les visiter, il en conféra avec M. Vincent, et concerta avec lui de la manière de faire ses visites, ce qui fut fait avec un heureux succès : de quoi M. le grand-maître de Malte ayant eu connaissance, il écrivit la lettre suivante à M. Vincent pour l'en remercier :

« Monsieur, on m'a donné avis que le vénérable bailli de Sillery vous avait choisi pour lui aider à faire la visite des églises et des paroisses qui dépendent du Grand Prieuré, à quoi vous avez déjà commencé d'employer utilement vos soins et fatigues pour l'instruction de ceux qui en avaient un extrême besoin : ce qui me convie à vous en faire, par ces lignes, de bien affectionnés remerciements, et à vous en demander la continuation, puisqu'elle n'a d'autre objet que l'avancement de la gloire de DIEU et l'honneur et la réputation de cet Ordre. Je supplie de tout mon cœur la bonté de DIEU de vouloir récompenser votre zèle et charité de ses grâces et bénédictions, et me donner le pouvoir de vous témoigner combien je m'en reconnais votre, etc.

» Le grand-maître de Malte,
» LASCARIS.

» Le sept septembre 1637. »

M. le commandeur ne se contenta pas de bien faire ses visites, il voulut qu'on élevât de bons ecclésiastiques dans la maison du Temple, à Paris, et qu'on choisît à cet effet les personnes que l'on reconnaîtrait bien appelées de DIEU, afin que ceux qui en prendraient l'habit en reçussent aussi le véritable esprit, et qu'on pût renouveler ainsi peu à peu toute la face de ce grand Ordre. Mais ce bon dessein n'eut pas tout l'effet qu'on en espérait, quoique M. Vincent eût été prié de

s'y appliquer, et que pour cela il eût fait quelque séjour dans le Temple ; parce que, n'ayant pas eu la liberté d'agir en sa façon, il n'y put pas réussir comme il eût bien désiré. Voici ce qu'il en écrivit alors à une personne de confiance :

« L'on me violente par la précipitation de l'affaire du Temple, dont je crains qu'on n'ait pas un succès tel que je le souhaite. Je le dis et redis, et néanmoins l'on passe par dessus. L'humilité m'oblige à déférer, et la raison me fait appréhender. *In nomine Domini!* [1] Je ne vois rien de plus commun que le mauvais succès d'une affaire précipitée. »

M. le commandeur de Sillery, ayant obtenu de son Ordre pouvoir de disposer de ses grands biens, les employa en diverses œuvres de piété. Ce vertueux seigneur, en reconnaissance des obligations qu'il avait à M. Vincent, et plus encore par la considération des grands services que sa congrégation rendait et pouvait rendre à l'avenir à toute l'Église, donna une somme considérable, tant pour la fondation d'une maison et d'un séminaire en la ville d'Annecy, au diocèse de Genève, que pour aider à la fondation de celle de Troyes et à la subsistance de celle de St-Lazare à Paris, qui est comme la mère des autres. DIEU l'en récompensa par les grandes grâces qu'il lui fit, non seulement durant sa vie, mais particulièrement à sa mort, qui fut sainte et précieuse devant les yeux de sa divine Majesté. M. Vincent, qui lui rendit en cette dernière heure les services et toutes les assistances qu'il put, témoigna qu'il n'avait vu mourir personne plus rempli de DIEU qu'était ce vertueux et charitable seigneur en ce dernier passage.

Chapitre trente-troisième. — Mission faite à l'armée en l'an 1636, et règlement donné par M. Vincent aux missionnaires qui devaient y travailler.

LA mémoire est encore récente de l'irruption que firent les étrangers, pour lors ennemis du royaume, en l'année 1636, du côté de la Picardie, où ils prirent en peu de temps plusieurs places, et entre autres la ville de Corbie Comme leur armée était nombreuse, qu'elle étendait beaucoup ses quartiers et envoyait ses coureurs fort avant, cela causa une alarme d'au-

1. *Au nom du Seigneur.* C'est comme qui dirait : A la grâce de Dieu ! *(Note des éditeurs.)*

tant plus grande qu'il y avait moins d'apparence de recevoir un prompt secours, les armées du roi étant alors occupées hors le royaume, ou aux extrémités des provinces les plus éloignées. Néanmoins, le roi Louis XIII ayant, en fort peu de temps, mis sur pied une nouvelle armée, la maison de St-Lazare eut occasion de témoigner, non seulement son obéissance, mais aussi son affection à tout ce qui pouvait contribuer au service de Sa Majesté ; elle fut choisie pour servir comme de place d'armes pour dresser les soldats nouvellement enrôlés, et les mettre en état d'aller repousser les ennemis. Voici ce qu'en écrivit M. Vincent à un de ses prêtres, qui était alors en Auvergne occupé à faire des missions avec M. l'abbé Olier.

« Paris appréhende d'être assiégé par les ennemis, qui sont entrés en Picardie et qui la ravagent avec une grande armée, dont l'avant-garde s'étend jusqu'à dix ou douze lieues d'ici : de sorte que tout le plat pays se vient réfugier à Paris. Et Paris est si épouvanté, que plusieurs de ses habitants se vont réfugier en d'autres villes. Le roi néanmoins dresse une armée pour s'opposer à celle-là, ses autres armées étant occupées au dehors ou aux extrémités du royaume ; et le lieu où se dressent et s'arment les soldats nouvellement enrôlés, est céans, où l'étable, le bûcher, les salles et le cloître sont pleins d'armes, et les cours, de gens de guerre. Ce saint jour de l'Assomption n'est pas exempt de ces embarras tumultueux ; le tambour commence d'y battre, quoiqu'il ne soit encore que sept heures du matin : de sorte que, depuis huit jours, il s'est dressé céans soixante et douze compagnies. Or, quoique les choses soient en cet état, toute notre Compagnie ne laisse pas de faire sa retraite, trois ou quatre exceptés qui sont sur le point de partir et de s'en aller au loin. J'écris à M. l'abbé que je pourrai lui envoyer quatre ou cinq de nos prêtres ; j'en enverrai d'autres à Messeigneurs d'Arles et de Cahors, et j'espère les faire partir au plus tôt, avant que les affaires se brouillent davantage. »

Cette lettre fait voir, non seulement la force d'esprit de M. Vincent, mais aussi l'ardeur de son zèle: il est au milieu du bruit et du tumulte, sa maison est toute pleine de soldats, on n'y voit de tous côtés que des armes et des instruments de guerre, on n'y entend que le son des tambours, et nonobstant cela, comme s'il eût été dans la plus grande paix et tranquillité extérieure, il met ses prêtres en retraite, et leur fait faire les exercices ordinaires ; et au même temps qu'il voit sa maison employée à dresser des soldats pour le service de l'État et du roi, il s'en sert pour préparer des missionnaires à rendre

de nouveaux services à DIEU et à l'Église ; il en fait une place d'armes pour former des soldats de JÉSUS-CHRIST, et les envoyer combattre le diable. Mais en quel pays ?

Il pensait envoyer quelque secours à ces prélats dont il parle dans sa lettre ; et, comme le prophète Habacuc, il est comme emporté subitement en Babylone parmi des lions. Il reçoit un ordre du roi, par M. le chancelier, d'envoyer vingt prêtres à l'armée pour y faire mission, qui était une chose non moins difficile que nouvelle et extraordinaire ; et il pouvait bien dire, comme ce prophète, qu'il ne savait pas le chemin de cette Babylone et qu'il n'avait jamais été en aucune armée ; mais il se laissa prendre et porter par la tête, c'est-à-dire qu'il soumit son jugement, et fit voir qu'il n'excellait pas moins en l'obéissance et en l'affection de servir son roi, que dans les autres vertus. Il fit aussitôt partir quinze missionnaires, n'en ayant pas davantage, et les envoya au rendez-vous de l'armée, d'où ils se dispersèrent en tous les quartiers où les régiments étaient campés, pour y travailler selon le dessein pour lequel ils y avaient été envoyés. M. Vincent s'en alla en même temps à Senlis, où était le roi, pour offrir son service et celui de toute sa congrégation à Sa Majesté, et après avoir acquitté ce devoir, il y laissa un de ses prêtres pour recevoir les ordres de Sa dite Majesté, et les envoyer au supérieur de cette mission. Il fit ensuite acheter une tente pour servir aux missionnaires de l'armée, et leur envoya des meubles et des vivres, avec un mulet et une charrette pour les porter et leur servir dans leurs besoins. Il leur donna depuis le règlement suivant, par lequel il leur prescrivit ce qu'ils avaient à observer et à faire pendant cette mission.

« Les prêtres de la Mission qui sont à l'armée se représenteront que Notre-Seigneur les a appelés à ce saint emploi : 1° pour offrir leurs prières et sacrifices à DIEU pour l'heureux succès des bons desseins du roi et pour la conservation de son armée ; 2° pour aider les gens de guerre qui sont dans le péché à s'en retirer, et ceux qui sont en état de grâce à s'y conserver. Et enfin pour faire leur possible que ceux qui mourront, sortent de ce monde en état de salut.

» Ils auront pour cet effet une particulière dévotion au nom que DIEU prend dans l'Écriture, *de Dieu des armées*, et au sentiment qu'avait Notre-Seigneur, quand il disait : *Non veni pacem mittere, sed gladium* (1) ; et cela pour nous donner la paix, qui est la fin de la guerre.

» Ils se représenteront que, si bien ils ne peuvent ôter tous les

1. *Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive.* (Note des éditeurs.)

péchés de l'armée, peut-être DIEU leur fera la grâce d'en diminuer le nombre ; qui est autant que si l'on disait que si Notre-Seigneur devait être encore crucifié cent fois, il ne le sera peut-être que quatre-vingt-dix ; et que si mille âmes, par leurs mauvaises dispositions, devaient être damnées, ils feront en sorte, avec le secours de la miséricorde et de la grâce de DIEU, qu'il y en aura quelques-unes de ce nombre qui ne le seront pas.

» Les vertus de charité, de ferveur, de mortification, d'obéissance, de patience et de modestie leur sont grandement nécessaires pour cela : c'est pourquoi ils en feront une continuelle pratique intérieure et extérieure, et notamment de l'accomplissement de la volonté de DIEU.

» Ils célébreront la sainte Messe tous les jours et communieront à cet effet.

» Ils honoreront le silence de Notre-Seigneur aux heures accoutumées, et toujours à l'égard des affaires d'État ; et ne témoigneront leurs peines qu'à leur supérieur, ou à celui qu'il leur ordonnera.

» Si on les applique à entendre les confessions des pestiférés, ils le feront de loin et avec les précautions nécessaires ; et laisseront l'assistance corporelle, tant de ceux-ci que des autres malades, à ceux que la Providence emploie en ces fonctions.

» Ils feront souvent des conférences, après avoir pensé devant DIEU aux sujets qui seront proposés, par exemple :

» 1. De l'importance qu'il y a que les ecclésiastiques assistent les armées.

» 2. En quoi consiste cette assistance.

» 3. Les moyens de la bien faire.

» Ils pourront traiter par la même méthode d'autres sujets qui leur seront convenables en cet emploi : comme de l'assistance des malades; de quelle manière on se comportera pendant les combats et les batailles ; de l'humilité, de la patience, de la modestie et des autres pratiques requises dans les armées.

» L'on observera, le plus exactement que l'on pourra, les petits règlements de la Mission, notamment à l'égard des heures du lever et du coucher, de l'oraison, de l'office divin, de la lecture spirituelle et des examens.

» Le supérieur distribuera les offices à chacun : donnera à l'un celui de la sacristie ; à l'autre, celui d'entendre les confessions de la compagnie, et de la lecture de table ; à l'autre, des malades ; à l'autre, de l'économie et apprêt du manger ; à l'autre de la tente et des meubles, pour les faire charger et décharger, et mettre en place; et les uns et les autres seront employés aux prédications et confessions, selon que le supérieur le jugera expédient.

» Ils logeront et vivront ensemble, si faire se peut, quoiqu'ils soient distribués dans les régiments : que si on les emploie en divers lieux, comme en l'avant-garde, ou en l'arrière-garde, ou au

corps de l'armée, le supérieur qui les distribuera, fera en sorte qu'ils logent sous des tentes, si faire se peut. »

Voilà quel fut le règlement que M. Vincent donna à ces bons missionnaires, et leur fidélité à le pratiquer attira sur eux et sur leurs saints travaux une très grande bénédiction, ainsi qu'on apprend par une lettre de congratulation que M. Vincent écrivit à l'un d'entre eux.

« Béni soit DIEU, lui dit-il, de la bénédiction qu'il donne à votre travail ! Monsieur, qu'elle me paraît grande ! Quoi ! d'avoir déjà procuré, pour votre part, le bon état de trois cents soldats qui ont si dévotement communié, et de soldats qui s'en vont à la mort; il n'y a que celui qui connaît la rigueur de DIEU dans les enfers, ou qui sait le prix du sang de JÉSUS-CHRIST répandu pour une âme, qui puisse comprendre la grandeur de ce bien. Et quoique je connaisse mal l'un et l'autre, il plaît néanmoins à sa bonté de m'en donner quelque petite lueur, et une estime infinie du bien que vous avez fait en ces trois cents pénitents. Mardi passé il y avait déjà neuf cents confessions faites en toutes les autres missions de l'armée, sans compter les vôtres, ni ce qui s'est fait depuis. O DIEU ! Monsieur, que cela est au-dessus de mon espérance ! Il faut s'humilier, louer DIEU, continuer avec courage, et suivre, si vous n'avez d'autre ordre. »

Et dans une lettre, du 20 septembre, qu'il écrivit à M. Portail, pour s'excuser de ce qu'il ne pouvait envoyer les missionnaires qu'il avait fait espérer à M. l'abbé Olier :

« Il nous est impossible de vous envoyer sitôt ces missionnaires que vous attendez, parce que ceux que nous avions préparés ont été commandés de suivre les régiments qui étaient à Luzarches, à Pons, à Saint-Leu et à la Chapelle-Orly, et de camper avec eux dans l'armée, où déjà 4,000 soldats ont fait leur devoir au tribunal de la pénitence, avec grande effusion de larmes. J'espère que DIEU fera miséricorde à plusieurs par ce petit secours, et que peut-être cela ne nuira pas au bon succès des armées du roi. »

Après ces quatre mille confessions, les missionnaires furent obligés de suivre l'armée et de camper avec elle; et en chaque campement, outre les assistances spirituelles qu'ils donnaient aux soldats,quantité de personnes des diocèses par lesquels ils passaient furent aussi confessées et communiées, selon la permission expresse de MM. les évêques. L'un des missionnaires qui en conduisait une bande, manda à M. Vincent qu'ils travaillaient toujours au service et à l'assistance spirituelle des malades, tant soldats que Picards réfugiés ; et qu'il en mourait un grand nombre, auxquels ils administraient les

sacrements. Enfin une partie de ces missionnaires, après six semaines de travail, s'en retournèrent à Paris, et les autres continuèrent de camper avec l'armée jusqu'au mois de novembre, qu'elle retourna victorieuse des ennemis.

Chapitre trente-quatrième. — Établissement du premier séminaire interne pour la Congrégation de la Mission, en la maison de Saint-Lazare.

C'ÉTAIT une maxime reçue parmi les anciens Pères qui faisaient profession de l'état cénobitique, de ne recevoir aucun sujet en leurs congrégations, qu'ils n'eussent auparavant bien reconnu ses dispositions et éprouvé sa vertu. Cette maxime a toujours été observée depuis dans les communautés séculières et régulières, qui se sont établies dans l'Église : car, comme a fort bien dit un des plus expérimentés en cette sorte de vie, l'or ne peut être achevé ni perfectionné s'il n'est éprouvé ; et ceux qui aspirent à la perfection d'un état auquel ils se croient appelés de DIEU, ont besoin de passer par diverses épreuves, tant pour se bien connaître eux-mêmes que pour se rendre plus capables de parvenir à la fin qu'ils se proposent.

Pendant les premières années que M. Vincent commença de travailler aux missions, ne connaissant pas encore les desseins de DIEU, ni ce qu'il voulait faire de lui et par lui, il n'observait aucune forme particulière en la réception de ceux qui désiraient se joindre à lui pour participer à ses travaux ; il se contentait de la bonne volonté avec laquelle ils se présentaient, et de quelque retraite qu'il les conviait de faire, tant pour s'y affermir davantage que pour implorer le secours de la grâce divine. Quelque temps après, il jugea qu'il fallait ajouter à cette retraite quelques autres exercices spirituels qui eussent un peu plus d'étendue. Enfin, voyant sa congrégation formée et connaissant l'importance de n'y admettre que des sujets appelés de DIEU, il résolut que désormais tous ceux qui se présenteraient pour y entrer, feraient,avant que d'y être admis, une espèce de probation dans un séminaire, sous un directeur qui les exercerait dans la pratique des vertus et les élèverait à la vie spirituelle.

Il choisit, pour l'employer à cette direction, M. Jean de la Salle, l'un des trois premiers prêtres qui s'étaient joints à lui,

ayant dressé un ordre pour l'emploi de la journée et quelques règles particulières propres pour cette probation. Ce séminaire fut commencé au mois de juin de l'année 1637 en la maison de Saint-Lazare, où il a toujours continué depuis. Ce fut proprement le premier séminaire fait pour la Congrégation de la Mission, à la différence des autres séminaires dont il a été parlé ci-dessus, qui ont été établis pour former les ecclésiastiques qui ne sont pas de cette congrégation. M. Vincent l'appelait *spem gregis* [1] et la pépinière des missionnaires, et il a toujours eu cette confiance en la providence paternelle de DIEU, qu'il aurait soin de le remplir de sujets propres pour son service : car il tenait pour maxime que c'était à DIEU de choisir et d'appeler ceux qu'il lui plaisait ; et que, comme les premiers missionnaires du Fils de DIEU, qui ont été ses apôtres, ne se sont pas ingérés d'eux-mêmes, mais ont été choisis par ce divin Seigneur qui appela à lui ceux qu'il voulut, de même il fallait que ceux qui se donneraient à DIEU, pour travailler, à l'imitation de ces grands saints, à l'instruction et à la conversion des peuples, fussent choisis et appelés par ce même Seigneur.

C'est pour cette raison que M. Vincent n'a jamais voulu dire un seul mot à aucune personne, pour l'attirer dans la congrégation ; et il défendait aux siens de persuader à qui que ce fût d'y entrer. Voici en quels termes il leur parla un jour sur ce sujet :

« Ah ! Messieurs, prenez bien garde, lorsque vous rendez service et donnez conduite à ceux qui viennent faire leurs retraites spirituelles en cette maison, de ne jamais leur rien dire qui tende à les attirer en la compagnie : c'est à Dieu à y appeler et à en donner la première inspiration. Bien davantage, quand même ils vous découvriraient qu'ils en ont la pensée, et qu'ils vous témoigneraient qu'ils y ont inclination, gardez-vous bien de les déterminer de vous-mêmes à se faire missionnaires, en le leur conseillant ou les y exhortant. Mais alors dites-leur seulement qu'ils recommandent de plus en plus ce dessein à DIEU, qu'ils y pensent bien, étant une chose importante. Représentez-leur même les difficultés qu'ils y pourront avoir selon la nature, et qu'il faut qu'ils s'attendent, s'ils embrassent cet état, de bien souffrir et de bien travailler pour DIEU. Que si après cela ils prennent leur résolution, à la bonne heure ; on peut les faire parler au Supérieur, pour conférer plus amplement avec eux de leur vocation. Laissons faire DIEU, Messieurs, et nous tenons humblement dans l'attente et dans la dépendance des ordres de sa providence. Par sa

1. *L'espérance du troupeau.* (Note des éditeurs.)

miséricorde, l'on en a usé ainsi dans la compagnie jusqu'à présent, et nous pouvons dire qu'il n'y a rien en elle que DIEU n'y ait mis, et que nous n'avons recherché, ni hommes, ni biens, ni établissements. Au nom de DIEU, tenons-nous là et laissons faire DIEU. Suivons, je vous prie, ses ordres, et ne le prévenons pas. Croyez-moi, si la compagnie en use de la sorte, DIEU la bénira.

» Que si nous voyons qu'ils aient la pensée de se retirer ailleurs, d'aller servir DIEU dans quelque saint Ordre ou communauté, ô DIEU ! ne les en empêchons pas ; autrement, il faudrait craindre que l'indignation de DIEU ne tombât sur la compagnie, pour avoir voulu avoir ce que DIEU ne veut pas qu'elle ait. Et dites-moi, je vous prie, si la compagnie n'avait été jusqu'à présent dans cet esprit de n'accepter point d'autres sujets, pour excellents qu'ils fussent, sinon ceux qu'il a plu à DIEU d'y envoyer et qui ont eu le désir longtemps auparavant, les pères chartreux et autres communautés religieuses nous enverraient-ils, comme ils font, pour faire retraite céans, quantité de jeunes hommes qui demandent d'entrer chez eux ? Vraiment, ils s'en donneraient bien de garde!

» Quoi donc ! voilà un bon sujet qui a la pensée de se faire chartreux ; on l'envoie ici pour conférer avec Notre-Seigneur par le moyen d'une retraite, et vous tâcheriez de lui persuader qu'il demeurât céans ! Et que serait-ce que cela, Messieurs, sinon vouloir retenir ce qui ne nous appartient pas, et vouloir faire qu'un homme entre dans une congrégation où DIEU ne l'appelle pas, et à quoi même il n'a pas pensé ? Et que pourrait faire une telle entreprise, sinon attirer la disgrâce de DIEU sur toute cette compagnie ? O pauvre compagnie de missionnaires, que tu tomberais en un pitoyable état si tu venais là ! mais par la grâce de DIEU tu en as toujours été et tu en es encore bien éloignée. Prions DIEU, Messieurs, prions DIEU qu'il confirme cette compagnie dans la grâce qu'il lui a faite jusqu'à présent, de ne vouloir avoir autre chose que ce qu'il a agréable qu'elle ait. »

Voilà de quelle façon M. Vincent parlait, et voici comme il agissait. Plusieurs personnes s'adressaient à lui, lui disant : « Monsieur, je me remets entre vos mains pour faire tout ce que vous jugerez que DIEU demande de moi. Dites-moi donc ce que je dois faire ; si je dois quitter le monde pour embrasser tel ou tel état. Je suis dans une entière indifférence sur le choix que j'ai à faire, et je suivrai votre avis comme la marque la plus assurée de la volonté de DIEU. » Mais, chose merveilleuse ! cet humble et sage serviteur de DIEU n'a presque jamais voulu déterminer personne, de peur d'entreprendre, comme il disait, sur la conduite de la providence de DIEU, et de prévenir les ordres de sa souveraine volonté, qu'il faut

humblement et fidèlement suivre. Sa réponse plus ordinaire était en ces termes :

« La résolution de votre doute est une affaire à vider entre DIEU et vous ; continuez à le prier qu'il vous inspire ce que vous avez à faire; mettez-vous en retraite pour quelques jours à cet effet, et croyez que la résolution que vous prendrez en la vue de Notre-Seigneur, sera la plus agréable à la divine Majesté et la plus utile pour votre vrai bien. »

Quant à ceux qui, déjà déterminés de quitter le monde, mais incertains de la communauté en laquelle ils devaient se retirer, lui en proposaient deux pour savoir laquelle ils devaient choisir, il les remettait encore à résoudre ce qu'ils avaient à faire avec DIEU ; mais si la Congrégation de la Mission était l'une de ces deux-là, il leur disait : « O monsieur ! nous sommes de pauvres gens indignes d'entrer en comparaison avec cette autre sainte compagnie ; allez-y au nom de Notre-Seigneur, vous y serez incomparablement mieux qu'avec nous. »

Pour ceux qui venaient se présenter à lui avec une volonté déterminée d'entrer en sa congrégation, il apportait une très grande circonspection avant que de les y recevoir. Il s'informait ordinairement d'eux, depuis quand ils avaient eu cette pensée ; comment et par quelle occasion elle leur était venue; de quelle condition ils étaient ; par quel motif ils étaient portés à embrasser l'état de missionnaires ; s'ils étaient disposés à aller en tous les lieux où ils seraient envoyés, même dans les régions étrangères les plus éloignées, et à passer par-dessus telles et telles difficultés, leur proposant celles qui arrivent le plus fréquemment en l'état qu'ils voulaient embrasser. Il les renvoyait quelquefois sans leur donner aucune résolution et même avec peu d'espérance d'être reçus, pour éprouver leur vocation et leur vertu ; il les remettait pour l'ordinaire pendant un temps notable, les obligeant de revenir plusieurs fois pour les mieux connaître, et quelque preuve qu'il eût faite de leurs dispositions et de leur persévérance, jamais il ne leur donnait parole qu'il ne leur eût fait faire une retraite exprès pour consulter la volonté de DIEU. Si alors, ils persévéraient dans leur dessein, il les faisait voir par quelques anciens de la maison, et si ceux-ci les jugeaient propres pour la congrégation, ils étaient reçus au séminaire pour y faire une épreuve de deux ans dans l'exercice de l'humilité, de la mortification, de la dévotion, de la récollection, de l'exactitude et d'autres semblables pratiques nécessaires pour faire un fonds de vertu et

pour honorer, comme il disait, l'état d'enfance de Notre-Seigneur. Il voulait qu'ils devinssent fort intérieurs et qu'ils fissent bonne provision de cette onction de l'esprit de DIEU, qui pût après conserver le feu de la charité dans leurs cœurs parmi tous les travaux des missions. Passé ce temps, il les admettait à la congrégation. Après quoi, s'ils n'avaient pas encore achevé leurs études, il les leur faisait continuer autant qu'il était nécessaire pour s'acquitter dignement des fonctions de leur état. Voici un petit sommaire des dispositions qu'il requérait des siens, qu'il a laissé écrit de sa propre main.

« Quiconque veut vivre en communauté, doit résoudre de vivre comme un pèlerin sur la terre, de se faire fou pour JÉSUS-CHRIST, de changer de mœurs, de mortifier toutes ses passions, de chercher DIEU purement, de s'assujettir à un chacun comme le moindre de tous; de se persuader qu'il est venu pour servir et non pour gouverner; pour souffrir et travailler, et non pour vivre en délices et en oisiveté. Il doit savoir que l'on y est éprouvé comme l'or en la fournaise ; qu'on ne peut y persévérer si l'on ne veut s'humilier pour DIEU et se persuader, qu'en ce faisant, on aura un véritable contentement en ce monde et la vie éternelle en l'autre. »

Dans ce peu de paroles ce saint homme a compris beaucoup de choses, et l'on peut dire qu'il a bien taillé de l'ouvrage à ceux qui, ne trouvant pas leurs commodités ni leurs satisfactions dans le monde, penseraient trouver leurs aises et leur repos dans la Congrégation des Missionnaires.

Voici encore, sur la disposition qu'il leur souhaitait, un mot qu'il dit un jour à sa communauté, au sujet d'un missionnaire qui avait été maltraité dans un pays étranger :

« Plaise à DIEU, mes frères, que tous ceux qui viennent pour être de la compagnie, y viennent dans la pensée du martyre et dans le désir de souffrir la mort, et de se consacrer totalement au service de DIEU, soit pour les pays éloignés, soit pour celui-ci, ou pour quelque autre lieu que ce soit où il plaira à DIEU de se servir de la pauvre petite compagnie. Oui, dans la pensée du martyre. Oh ! que nous devrions demander souvent cette grâce à Notre-Seigneur ! Hélas ! Messieurs et mes frères, y a-t-il rien de plus raisonnable que de se consumer pour celui qui a si librement donné sa vie pour nous ? Si Notre-Seigneur nous a aimés jusqu'à ce point que de mourir pour nous, pourquoi n'aurions-nous pas la même affection envers lui, pour la mettre à effet si l'occasion s'en présente ? Nous voyons tant de papes qui, les uns après les autres, ont été martyrisés! N'est-ce pas une chose étonnante de voir des marchands qui, pour un petit gain, traversent les mers et s'exposent à une infinité de dangers?

J'étais, dimanche passé, avec un qui me disait qu'on lui avait proposé d'aller aux Indes, et qu'il était résolu d'y aller. Je lui demandai s'il y avait du péril ; il me dit qu'il y en avait plusieurs très grands ; qu'il était vrai qu'un marchand de sa connaissance en était revenu, mais qu'un autre y était demeuré. Je disais alors en moi-même : Si cette personne, pour aller chercher quelques pierres de prix et faire quelque gain se veut ainsi exposer à tant de dangers, combien plus le devons-nous faire pour porter la pierre précieuse de l'Évangile et gagner des âmes à JÉSUS-CHRIST ! »

Chapitre trente-cinquième. — M. Vincent s'emploie pour l'assistance des pauvres Lorrains pendant les guerres, et prend un soin particulier de plusieurs pauvres gentilshommes et demoiselles réfugiés à Paris.

SAINT Augustin a dit avec grande raison que DIEU est si bon, qu'il ne permettrait jamais aucun mal, s'il ne se reconnaissait assez puissant pour en tirer un plus grand bien. Pour faire voir combien cette parole est véritable, il ne faut que jeter les yeux sur ce qui s'est passé pendant les guerres dernières dans la Lorraine, où il semble que Dieu n'ait permis l'extrême misère en laquelle se trouvèrent les habitants de cette province, autrefois si riche et si abondante en toutes sortes de biens, que pour en tirer de très grands avantages spirituels.

M. Vincent ayant eu avis, en l'année 1639, de l'état déplorable auquel la Lorraine était réduite par le malheur des guerres, résolut d'y porter remède ; et ayant recueilli quelques aumônes, auxquelles il contribua de son côté, il les envoya distribuer par les mains de ses missionnaires. Mais ces aumônes furent bientôt employées ; ceux qu'il avait envoyés lui rapportèrent les nécessités inouïes qu'ils avaient vues de leurs propres yeux. Cela toucha si fort le cœur de M. Vincent et de quelques personnes auxquelles il en fit le récit, que la résolution fut prise de secourir ces pauvres gens à quelque prix que ce fût. Pour cet effet, ces charitables personnes fournirent des sommes très notables, que M. Vincent envoya par quelques-uns des siens pour être employées selon les plus pressants besoins, non seulement dans les villages, mais aussi dans les villes, qu'on croyait les moins incommodées des guerres, comme Metz, Toul, Verdun, Nancy, Bar-le-Duc, Pont-à-Mousson, Saint-Michel et autres : car en ce déplorable temps, il y avait en tous lieux des personnes de tous états dans la dernière indigence ; jusques-là qu'il se trouvait des mères qui, par une rage de faim, mangeaient leurs propres enfants.

Ce grand nombre de personnes, réduites à l'extrême nécessité, épuisaient incontinent les aumônes, quoique très abondantes, qu'on envoyait pour les secourir ; et une charité moindre que celle de M. Vincent eût perdu courage et eût considéré cette entreprise comme une chose impossible, attendu les autres grandes et pressantes nécessités auxquelles il fallait en même temps pourvoir du côté de Paris et du reste de la France. Mais, que ne peut un cœur qui aime DIEU et qui se confie parfaitement en lui? *Je puis tout*, disait le saint Apôtre, *en celui qui me fortifie*. M. Vincent pouvait bien dire de même : et en effet DIEU donna une telle bénédiction à ses charitables instances, qu'il obtint et fit envoyer en divers temps près de seize cent mille livres d'aumônes pour les pauvres de la Lorraine. La reine mère du roi en fit donner une partie; les dames de la Charité de Paris y contribuèrent aussi notablement de leur côté.

On a remarqué qu'un seul frère de la Mission a fait cinquante-trois voyages en Lorraine, pendant neuf ou dix années que cette extrême nécessité dura, et qu'il n'y portait pas moins de trente mille livres et plus ; et ce qui fait connaître la protection manifeste de DIEU sur cette bonne œuvre, c'est qu'ayant fait la plupart de ces voyages au travers des armées, et en des lieux exposés aux pilleries des soldats, il n'a jamais été volé, ni fouillé, et est toujours arrivé heureusement dans les lieux où il allait distribuer ces aumônes. Pour les rendre plus utiles, les étendre davantage, M. Vincent avait donné ordre aux missionnaires qui étaient en Lorraine, de faire distribuer journellement, dans tous les lieux où il y avait des pauvres, du pain et du potage ; et il leur recommandait particulièrement d'avoir soin des malades, et de ne pas oublier de faire l'aumône spirituelle en même temps qu'on distribuait la corporelle, les instruisant, consolant et encourageant.

Qui pourrait dire à combien de personnes ce fidèle dispensateur a, par ses soins et entremises charitables, sauvé la vie du corps et de l'âme ? combien il en a retiré du précipice du désespoir où ils s'allaient perdre? DIEU seul, qui a été le premier auteur de tous ces biens, les connaît.

Mais ce n'est pas tout. La continuation de la guerre et des misères extrêmes de la Lorraine, obligea enfin une partie des habitants d'en sortir et de se réfugier à Paris. Un grand nom-

bre se vint jeter entre les bras de M. Vincent, comme au plus assuré asile des pauvres et des affligés. Il prit soin de les faire loger en divers lieux, leur procura du pain et des habits ; et ayant reconnu que, faute d'assistance de leurs pasteurs qui étaient pour la plupart ou morts ou en fuite, il y en avait plusieurs qui depuis longtemps n'avaient point approché des sacrements, il leur fit faire deux missions dans l'église d'un village distant environ demi-lieue de Paris, nommé la Chapelle, au temps des fêtes de Pâques, pendant deux années consécutives. Grand nombre de personnes de condition de Paris eurent dévotion d'y assister, les unes pour prendre part au travail, et les autres aux fruits et au mérite de l'œuvre par leurs bienfaits et aumônes ; et ainsi ces pauvres gens, en recevant le bien spirituel qu'on leur procurait, furent aussi secourus pour leur besoins temporels, et mis en état de gagner leur vie.

Or, entre ces réfugiés de Lorraine, il se trouva plusieurs gentilshommes et demoiselles que la nécessité obligea aussi de venir à Paris ; ils vendirent ce qu'ils avaient pu apporter et sauver du débris de leurs biens, et s'en entretinrent quelque temps. Après que tout fut consumé, n'ayant plus de quoi subsister, ils se trouvaient pour la plupart réduits à une nécessité d'autant plus grande qu'ils ne l'osaient faire paraître : la honte de se voir déchus de leur premier état leur fermant la bouche, et les faisant résoudre à souffrir plutôt toutes sortes d'extrémités que de manifester leur pauvreté. Un homme d'honneur et de mérite en ayant eu connaissance, en donna avis à M. Vincent, et lui proposa la pensée de chercher les moyens de les assister. A quoi il répondit : « O Monsieur, que vous me faites plaisir! Oui, il est juste d'assister et de soulager cette pauvre noblesse, pour honorer Notre-Seigneur, qui était très noble et très pauvre tout ensemble. » Après quoi, ayant recommandé cette affaire à DIEU, il jugea que cette œuvre était un digne objet de la charité de quelques personnes de condition. Et en effet, il y disposa sept ou huit d'entre elles, qui étaient d'une insigne piété; de ce nombre était M. le Baron de Renty, dont la sainte vie peut servir d'un parfait modèle de toutes sortes de vertus aux âmes vraiment nobles.

Ces messieurs donc ayant été conviés par M. Vincent de s'assembler pour ce sujet, il leur parla si efficacement de l'importance et du mérite de cette œuvre de charité, qu'ils prirent résolution de s'associer ensemble pour secourir cette pauvre noblesse ; et quelques-uns s'étant chargés de les aller voir en leurs chambres pour reconnaître plus en particulier leurs besoins, prendre leurs noms et savoir au vrai le nombre des personnes de chaque famille, le rapport en fut fait en la prochaine assemblée, où ils se cotisèrent tous pour leur fournir la subsistance d'un mois. Depuis, ils continuèrent de s'assembler à Saint-Lazare tous les premiers dimanches des mois et à se cotiser de nouveau selon les besoins de ces pauvres réfugiés. M. Vincent y contribuait de son côté, et quelquefois au delà de ce qu'il pouvait.

Une fois entre autres, il arriva que tous s'étant cotisés, il s'en fallait d'environ deux cents livres que la somme nécessaire ne fût complète ; ce que M. Vincent voyant, il appela le prêtre procureur de la maison, et il lui demanda tout bas quel argent il avait. A quoi il répondit qu'il n'avait que ce qui était nécessaire pour pourvoir le lendemain aux nécessités ordinaires du vivre de la communauté, qui était alors fort nombreuse. — « Et combien y a-t-il ? lui dit M. Vincent. — Cinquante écus, répondit-il. — Mais n'y a-t-il que cela d'argent dans la maison ? réplique M. Vincent. — Non, Monsieur, répond l'autre, il n'y a que cinquante écus. — Je vous prie, lui dit derechef M. Vincent, de me les aller querir. » Et les ayant reçus, il les donna pour fournir à peu près ce qui manquait pour la subsistance de cette pauvre noblesse, aimant mieux s'incommoder et se réduire à emprunter pour faire vivre les siens, que de laisser souffrir ces pauvres réfugiés. Un de ces messieurs, qui avait prêté l'oreille, ayant entendu la réponse du procureur, admira la généreuse charité de M. Vincent : ce qu'ayant après rapporté aux autres, ils en furent si touchés, que quelqu'un d'entre eux envoya le lendemain matin un sac de mille francs à la maison de Saint-Lazare par aumône.

Cet exercice de charité envers la pauvre noblesse de la Lorraine continua environ sept ans, pendant lesquels on leur porta tous les mois leur subsistance ; et outre cela, ces messieurs les allaient visiter les uns après les autres, leur rendant toujours dans ces visites quelques témoignages de respect, et leur disant quelque parole de consolation : ils leur procuraient d'ailleurs tout le secours qu'ils pouvaient dans leurs affaires. Enfin, la Lorraine s'étant un peu remise de ces troubles qui l'avaient agitée, plusieurs de ces réfugiés retournèrent en leurs maisons. M. Vincent prit soin de leur fournir ce qui était nécessaire, tant pour le voyage que pour subsister quelque temps dans leur pays, et continua d'assister ceux qui restaient à Paris.

Un exercice de charité n'occupait jamais tellement le

cœur de M. Vincent, qu'il ne fût toujours disposé d'en embrasser un autre. Ayant su en ce même temps qu'il y avait plusieurs gentilshommes écossais qui, pour la foi catholique qu'ils professaient, avaient été contraints de se réfugier à Paris, il en parla à ces messieurs qui avaient assisté les Lorrains, et procura, conjointement avec eux, qu'ils fussent secourus comme les autres. Il a continué, presque jusqu'au temps de sa mort, de les assister de ses soins et de ses aumônes. Voici un extrait de ce qu'un des plus qualifiés seigneurs de cette illustre et charitable assemblée a mis par écrit sur ce sujet :

« M. Vincent était toujours le premier à donner : il ouvrait son cœur et sa bourse, de sorte que, quand il manquait quelque chose, il contribuait du sien et se privait des choses qui lui étaient nécessaires, pour achever l'œuvre commencée. Une fois même que, pour parfaire une somme considérable, il était besoin de trois cents livres, il les donna aussitôt; et l'on sut que c'étaient les deniers qu'une personne charitable lui avait donnés pour lui avoir un autre cheval meilleur que le sien, qui était diverses fois tombé sous lui de faiblesse, étant extrêmement vieux. Mais il aima mieux souffrir de se mettre en péril d'être blessé, que de laisser des personnes qu'il croyait dans le besoin sans les assister. »

Cette assemblée continua près de vingt ans ou environ : et on peut avec raison la mettre au rang des grandes œuvres auxquelles M. Vincent a coopéré, puisqu'il en a été le promoteur, et qu'avec la charité et le zèle des personnes illustres qui la composaient, il a remédié à une infinité de maux.

Nous ne devons pas omettre ici que M. Vincent voyant tant de mauvais effets causés par la guerre, et considérant les horribles péchés, les blasphèmes, les sacrilèges et profanations des choses les plus saintes, les meurtres et toutes les cruautés qu'on exerçait sur les personnes même innocentes, outre la désolation des provinces et la ruine de tant de familles, son cœur s'en trouva tellement outré de douleur, qu'il se résolut, contre toutes les raisons que la prudence humaine lui pouvait suggérer, d'employer un moyen dont le succès paraissait assez douteux, et qui pouvait d'ailleurs lui être fort préjudiciable. Nous avons déjà dit en un autre endroit que M. le cardinal de Richelieu lui témoignait beaucoup de bienveillance : ce fut de cette bienveillance qu'il se voulut prévaloir, non pour ses propres intérêts, mais pour le bien public. Dans ce dessein, il s'en alla un jour le trouver, et après lui avoir exposé avec toute sorte de respect la souffrance extrême du pauvre peuple et tous les autres désordres et péchés causés par la guerre, il

se jeta à ses pieds, en lui disant : « Monseigneur, donnez-nous la paix ; ayez pitié de nous ; donnez la paix à la France. » Ce qu'il répéta avec tant de sentiment, que ce grand cardinal en fut touché ; et ayant pris en bonne part sa remontrance, il lui dit qu'il y travaillait, et que cette paix ne dépendait pas de lui seul, mais aussi de plusieurs autres personnes, tant du royaume que du dehors.

Il est vrai que si M. Vincent eût consulté quelque sage du siècle, il lui eût dit que par cette liberté de parler il s'exposait à n'avoir plus aucun accès auprès de ce premier ministre ; mais la charité qui pressait son cœur lui fit déposer toute crainte, et fermer les yeux à tout respect humain pour ne regarder uniquement, en ce qu'il entreprenait, que le service de DIEU et le bien du peuple chrétien. Lui-même parlant d'un semblable sujet : « Je fus un jour chargé, dit-il, de prier M. le cardinal de Richelieu d'assister la pauvre Hibernie[1] : c'était du temps que l'Angleterre avait la guerre avec son roi ; ce qu'ayant fait : Ah ! M. Vincent, me dit-il, le roi a trop d'affaires pour le pouvoir faire. Je lui dis que le Pape le seconderait, et qu'il offrait cent mille écus. Cent mille écus, répliqua-t-il, ne sont rien pour une armée : il faut tant de soldats, tant d'équipages, tant d'armes et tant de convois partout. C'est une grande machine qu'une armée, qui ne se remue que malaisément. »

Or, quoique ses prières ne fussent pas alors efficaces et que ce qu'il proposait ne se pût exécuter, l'on voit néanmoins par là avec combien d'affection et de zèle il s'est toujours employé pour procurer l'avantage de la religion et le vrai bien des catholiques.

Chapitre trente-sixième. — Services rendus par M. Vincent au roi Louis XIII, en sa dernière maladie, pour le bien spirituel de son âme.

QUOIQUE la dignité des rois les élève au-dessus de la condition des autres hommes jusqu'à un tel point que l'Écriture sainte les appelle des dieux, en tant qu'ils sont les lieutenants et les vivantes images de DIEU sur la terre, cette même Écriture néanmoins, après leur avoir donné un titre si sublime et si glorieux, les avertit au même endroit qu'ils ne doivent pas

1. Irlande. (*Note des éditeurs.*)

oublier qu'ils sont hommes, et par conséquent obligés de payer le commun tribut de la nature et de mourir comme les autres hommes.

Cette loi est indispensable, et comprend aussi bien les plus



Portrait de Louis XIII (d'après l'ouvrage : *Les Hommes illustres et grands capitaines français qui sont peints dans la galerie du Palais-Royal*).

sages et les plus vertueux princes, que les autres qui ne sont pas tels : avec cette différence toutefois, que la mort est aux bons rois, comme l'Église le déclare, un heureux échange d'une souveraineté temporelle et terrestre contre un royaume céleste et éternel ; et aux autres, tout au contraire, elle est le terme de leurs vices aussi bien que de leur vie, et le commencement de la punition que la puissance de DIEU leur en fera ressentir.

Si les vertus et qualités toutes royales de Louis XIII l'ont fait reconnaître pendant sa vie pour l'un des plus grands monarques de la terre, sa piété s'est particulièrement signalée au temps de sa mort. Ce n'est pas ici le lieu de rapporter tout ce que ce prince vraiment très chrétien a fait et dit pendant sa dernière maladie : par où il a donné à connaître combien son cœur royal était détaché des choses de la terre, et quel était son zèle pour procurer la conversion des hérétiques et des pécheurs, et pour faire, autant qu'il était en lui, que DIEU fût de plus en plus connu, honoré, servi et glorifié en tous les lieux de son obéissance. Il suffira de remarquer ici que ce bon roi, ayant ouï parler de la vertu et sainteté de vie de M. Vincent, lui demanda de le venir trouver à Saint-Germain-en-Laye au commencement de sa dernière maladie, pour être assisté, en cet état, de ses bons et salutaires avis, et pour lui communiquer aussi quelques desseins de piété qu'il méditait, particulièrement pour la conversion des hérétiques de la ville de Sedan. Le compliment que M. Vincent fit de premier abord à Sa Majesté, fut de lui dire ces paroles du Sage: « Sire, *timenti Deum, bene erit in extremis*[1] ; » à quoi Sa Majesté, toute remplie des sentiments de sa piété ordinaire, qui lui avait fait lire et méditer souvent ces belles sentences de l'Écriture, répondit en achevant le verset, « *et in die defunctionis suæ benedicetur*[2]. »

Un autre jour, comme ce saint homme entretenait Sa Majesté du bon usage des grâces de DIEU, ce grand roi faisant réflexion sur tous les dons qu'il avait reçus de DIEU, et considérant l'éminence de la dignité royale à laquelle la Providence l'avait élevé, les grands droits qui y sont annexés, et particulièrement celui de nommer aux évêchés et prélatures de son royaume : « O M. Vincent, lui dit-il, si je retournais en santé, les évêques seraient trois ans chez vous ; » voulant dire qu'il obligerait ceux qui seraient nommés aux évêchés, de se disposer à s'acquitter de leurs charges, par la fréquentation des lieux et des personnes qui pourraient leur être

1. *Pour l'homme qui craint Dieu, tout ira bien à ses derniers moments.*
2. *Et il sera béni au jour de son décès.* (Note des éditeurs.)

utiles à cette fin. En quoi ce grand prince rendit un témoignage signalé des sentiments qu'il avait touchant l'importance de la charge épiscopale, à laquelle il jugeait qu'il fallait se bien disposer, et de l'estime qu'il faisait tant de l'institut de M. Vincent, que des moyens qu'il employait pour le bien spirituel du clergé, les jugeant très propres pour préparer les ecclésiastiques à soutenir avec honneur et mérite la charge pesante de ces grandes dignités.

M. Vincent demeura cette première fois environ huit jours à Saint-Germain, où il eut plusieurs fois l'honneur d'approcher le roi, et de l'entretenir des paroles de salut et de vie éternelle : à quoi Sa Majesté témoignait prendre une particulière satisfaction.

Enfin, la maladie du roi s'augmenta de plus en plus, et surmonta tous les remèdes. Ce prince très chrétien, voyant que DIEU voulait le retirer de ce monde, manda derechef M. Vincent pour l'assister en ce dernier passage. Il retourna donc à Saint-Germain, et se rendit auprès de Sa Majesté trois jours avant son décès : où étant, il demeura presque toujours en sa présence, pour lui aider à élever son esprit et son cœur à DIEU, et à former intérieurement des actes de religion et des autres vertus propres pour se bien disposer à ce dernier moment duquel dépend l'éternité.

Ce grand prince ayant ainsi fini sa vie par une mort très chrétienne, qui arriva le 14 mai de l'année 1643, et M. Vincent voyant la reine dans les saisissements d'une extrême douleur et hors d'état de recevoir aucune consolation de la part des hommes, s'en revint aussitôt à Saint-Lazare, afin de faire prier DIEU pour leurs Majestés, bien affligé d'un côté de la perte d'un prince si juste et si pieux, mais d'autre part consolé des dispositions très bonnes dans lesquelles il l'avait vu mourir. Le lendemain, il fit faire un service solennel dans l'église de Saint-Lazare, et offrir le saint sacrifice de la Messe par tous les prêtres de la maison pour le repos de son âme.



Chapitre trente-septième. — M. Vincent est employé pour les affaires ecclésiastiques du royaume, pendant la régence de la reine-mère.

LE roi Louis XIII avait laissé en mourant la régence du royaume à la reine, pendant la minorité de son fils. Cette sage et vertueuse princesse, considérant l'étendue de cette grande monarchie, la multiplicité des affaires qui accompagnaient sa régence, et surtout l'importance de celles qui concernaient l'Église et la religion, jugea qu'il était expédient d'établir pour les affaires ecclésiastiques un conseil particulier, qu'elle composa de quatre personnes : M. le cardinal Mazarin, M. le Chancelier, M. Charton, pénitencier de Paris, et M. Vincent ; elle prit la résolution de ne disposer des bénéfices qui dépendaient de sa nomination, que par leurs avis.

Quoique M. Vincent fût très porté à rendre toutes sortes de services à Leurs Majestés, ce lui fut néanmoins une très grande peine de se voir appelé à la cour, pour tenir un rang dans le conseil, sa grande humilité lui ayant toujours fait regarder les honneurs comme des croix dont il ne pouvait porter la pesanteur. Il fit toutes les instances qu'il put, pour obtenir la grâce, ainsi qu'il disait, d'être dispensé de cette charge ; mais la reine connaissant sa vertu et sa capacité, voulut absolument qu'il y demeurât. Il entra donc dans l'exercice de cet emploi en l'année 1643, par une pure déférence aux volontés de Sa Majesté, et avec une grande crainte, non pas de s'enorgueillir dans les honneurs du monde, mais de n'en pouvoir pas sortir aussitôt qu'il l'eût désiré, pour vaquer uniquement aux soins de sa congrégation et à la pratique des vertus qu'il préférait à toutes les grandeurs de la terre. Tous les jours il priait DIEU qu'il lui plût de le délivrer de cet embarras ; et il a dit à une personne de confiance que, depuis ce temps-là, il n'avait jamais célébré la sainte messe, qu'il ne lui eût demandé cette grâce. S'étant retiré hors de Paris pendant quelques jours, et le bruit ayant couru qu'il était disgrâcié, comme, après son retour, un ecclésiastique de ses amis se réjouissait avec lui de ce que ce bruit ne s'était pas trouvé véritable, il lui dit en levant les yeux au ciel et frappant sa poitrine : « *Ah! misérable que je suis, je ne suis pas digne de cette grâce.* »

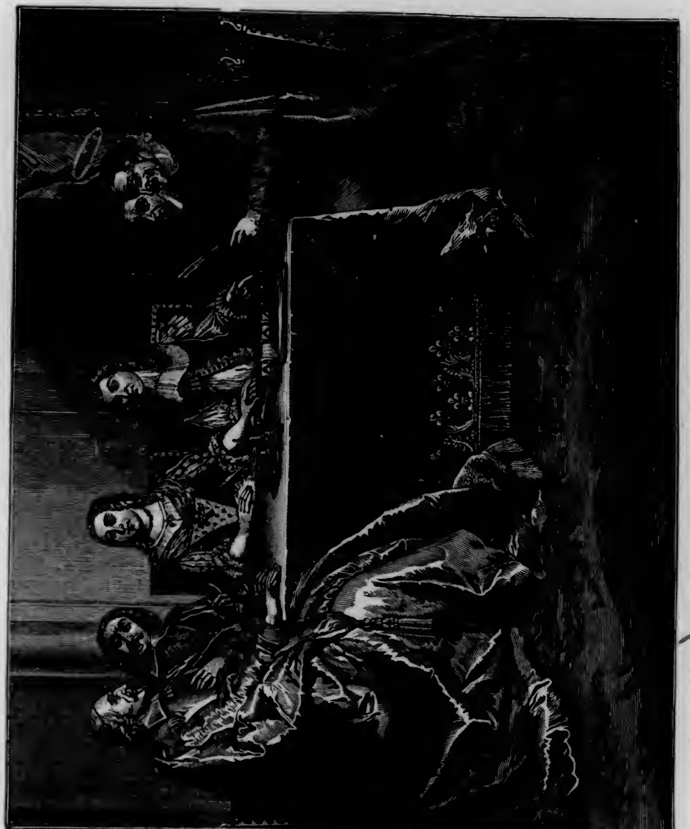
DIEU voulut qu'il demeurât dix ans dans cet emploi, qui lui était très pénible, parce que c'était à lui qu'on renvoyait la plupart des affaires qui se devaient traiter en ce conseil ; il

recevait les placets qu'on présentait à Sa Majesté, et prenait connaissance des raisons et des qualités des personnes qui demandaient ou pour lesquelles on demandait des bénéfices, pour en faire ensuite son rapport au conseil : la reine l'avait particulièrement chargé de l'avertir de la capacité des personnes, afin que Sa Majesté ne fût point surprise.

C'était un sujet digne d'admiration, de voir ce grand serviteur de DIEU conserver une sainte égalité d'esprit au milieu d'un flux et reflux de personnes et d'affaires, dont il était assailli continuellement, et posséder son âme en paix sous un accablement de distractions et d'importunités. Il recevait tous ceux qui le venaient trouver, toujours avec une même sérénité de visage, et sans sortir de soi-même il se donnait à un chacun, et se faisait tout à tous pour les gagner tous à JÉSUS-CHRIST.

A qui considère les occupations de ce nouvel emploi, joint à la conduite de sa congrégation et des autres communautés, établissements et assemblées, dont il a été parlé aux précédents chapitres, il semble qu'il dût être partagé et comme divisé en une infinité de soins et de pensées différentes, veillant nuit et jour pour satisfaire à toutes ces charges, que l'obéissance ou la charité lui avaient imposées : néanmoins, par un effet admirable de la grâce, on le voyait toujours recueilli et uni à DIEU, toujours présent à lui-même, et se possédant parfaitement avec autant de paix et de tranquillité que s'il n'eût eu aucune affaire, toujours prêt à écouter ceux qui l'abordaient, et à satisfaire chacun sans rebuter personne. La cour a été le théâtre où la vertu de ce fidèle serviteur de DIEU a paru dans son plus grand jour ; où son humilité a triomphé des vains applaudissements des hommes ; où sa patience s'est montrée invincible parmi les pertes, les afflictions, et tous les traits envenimés de l'envie et de la malice ; où sa fermeté à soutenir les intérêts de DIEU et de l'Église s'est fait voir au-dessus de toute crainte et de tout respect humain. C'est là qu'il a témoigné sa fidélité inviolable et son affection constante au service de Leurs Majestés ; son respect et sa soumission envers les prélats ; l'estime et la charité qu'il conservait en son cœur pour tous les Ordres de l'Église, et pour toutes les communautés ecclésiastiques et religieuses ; le grand désir qu'il avait de bannir l'avarice et l'ambition de tous les bénéficiers, de remédier aux abus qui se commettaient dans l'usage des biens de l'Église, et dans les moyens qu'on employait pour parvenir aux bénéfices et aux autres dignités ecclésiastiques.

Mais ce qui fait bien voir le parfait désintéressement de M. Vincent, est que, la reine étant pour lors environnée et pressée de toutes parts de demandeurs et de personnes qui aspiraient avec ardeur aux charges, aux bénéfices et autres sortes



Conseil de régence d'Anne d'Autriche (d'après le tableau de Troy).

de biens, il ne lui en demanda ni ne lui en fit demander pour lui ni pour les siens, quoiqu'il fût si près de la source d'où ils découlaient abondamment sur tous les autres, et qu'il y ait grand sujet de croire que la reine l'aurait très volontiers gratifié de plusieurs choses, s'il eût été dans la disposition de les

accepter. Il courut même un bruit pendant quelques jours qu'il allait être cardinal, jusque-là que diverses personnes lui en firent compliment. Il est vrai qu'on ne sait pas si Sa Majesté eut ce dessein, comme on le disait publiquement ; mais, quoi qu'il en soit, l'on peut assurer que, si elle avait eu cette intention, l'humilité de M. Vincent aurait été assez éloquente pour l'en dissuader.

Chapitre trente-huitième. — En quelle manière M. Vincent a contribué à l'établissement et au bien spirituel des filles de la congrégation de la Croix.

LA charité de M. Vincent n'était bornée à aucune œuvre particulière, mais s'étendait universellement sur toutes celles où il voyait que DIEU pouvait être glorifié : de là vient qu il ne s'est fait de son temps presque aucune œuvre publique de piété où il n'ait eu quelque part, et pour laquelle on n'ait eu recours à lui. En voici un exemple considérable entre plusieurs autres.

Une dame de très grande piété, nommée Marie l'Huillier, veuve de feu de M. de Villeneuve, ayant par occasion reçu chez elle quelques vertueuses filles de Picardie, qui avaient été obligées de venir à Paris pour leurs affaires, reconnut que ces bonnes filles avaient un zèle particulier de former à la piété les autres personnes de leur sexe, et particulièrement les petites filles, les instruisant de toutes les connaissances nécessaires pour mener une vie vraiment chrétienne ; elle se sentit pressée du même zèle, et les y porta autant qu'elle put.

Comme les besoins spirituels sont ordinairement plus grands dans les villages et lieux champêtres que dans les villes, elle se retira en quelque maison des champs, pour donner moyen à ces filles d'exercer plus utilement cette charité ; elle les envoyait même de fois à autres en divers lieux, où, pendant quelque peu de séjour qu'elles y faisaient, elles s'employaient à cette instruction avec beaucoup de fruit. Cela convia d'autres filles, qui se sentaient portées à pratiquer ces mêmes charitables exercices, de se joindre aux premières qui les avaient commencés.

Dans la suite du temps, cette dame reconnut davantage le grand besoin qu'il y avait que les petites filles fussent, dès leur bas âge, instruites à la connaissance de DIEU et aux bonnes mœurs, et le peu de personnes qui fussent capables de bien faire cette instruction, particulièrement dans les bourgs et villages, les religieuses Ursulines et autres, qui font une spéciale profession d'y vaquer, ne pouvant s'établir en ces lieux, et les filles ou femmes veuves, qui se voulaient mêler d'y faire les petites écoles, en étant souvent fort incapables ; outre qu'il se trouve un très grand nombre de lieux où il n'y avait aucune maîtresse d'école, de sorte que les filles étaient obligées, ou de demeurer dans une très grande ignorance, ou d'aller aux écoles avec les garçons, d'où s'ensuivaient de grands inconvénients.

Cette dame donc, considérant tout cela, prit résolution d'y apporter un remède plus universel : elle persuada à ces bonnes filles qui étaient avec elle et qui avaient une entière déférence à ses sentiments, de s'appliquer non seulement à continuer leurs instructions, mais encore à former entre elles d'autres filles qu'on jugerait propres pour aller demeurer en divers lieux, et y faire plus chrétiennement et plus fructueusement la fonction de maîtresse d'école. Comme toutes les œuvres inspirées de DIEU sont exposées aux contradictions et aux traverses, ces filles en rencontrèrent dès le début ; et, pour ce sujet, quelqu'un leur ayant dit qu'on les pouvait avec raison appeler Filles de la Croix, ce titre leur est demeuré, et elles l'ont conservé avec une affection d'autant plus grande, qu'il semblait les obliger en quelque façon de se tenir plus unies à JÉSUS-CHRIST crucifié, que saint Paul appelle la puissance et la sagesse de DIEU, afin d'y puiser la lumière et la force nécessaires pour s'employer avec bénédiction à détruire parmi les personnes de leur sexe les deux plus grands obstacles de la vie chrétienne, qui sont l'ignorance et le péché.

Cette vertueuse dame ne se voulut pas fier à ses propres sentiments pour une entreprise de telle importance, mais elle en parla à plusieurs grands serviteurs de DIEU, et elle conféra souvent avec M. Vincent sur ce sujet. Il lui donna plusieurs salutaires avis, soit pour l'encourager à cette bonne œuvre, soit pour lui aider à bien former et conduire les filles qui la devaient soutenir avec elle. Depuis, elle obtint l'approbation de M. l'archevêque de Paris, et même l'érection de cette compagnie de filles en congrégation sous le titre de Filles de la Croix : ce qui fut ensuite autorisé par lettres patentes du roi, vérifiées en la cour du parlement. Madame la duchesse d'Aiguillon, voyant le grand bien que cette nouvelle commu-

nauté pouvait produire dans l'Église, contribua notablement pour les établir en la ville d'Aiguillon et ailleurs.

Plusieurs années se passèrent avant que cette congrégation fût mise au point qu'il fallait pour subsister : les grandes et presque continuelles infirmités de madame de Villeneuve y ayant apporté beaucoup de retardement, et enfin la mort l'ayant prévenue avant qu'elle eût pu donner la dernière perfection à ce qu'elle avait commencé ; de sorte que ces bonnes filles demeurèrent comme orphelines, et cette perte leur arriva dans une conjoncture assez fâcheuse, en laquelle on peut dire que Satan commençait d'attaquer leur congrégation naissante pour la cribler, ainsi qu'il fit à l'égard des apôtres dans les commencements de l'Église, selon la prédiction de JÉSUS-CHRIST. Il y avait dès lors, à la vérité, beaucoup de personnes de vertu et de condition qui s'employaient pour faire subsister cette congrégation ; mais on y trouvait de si grandes difficultés, à cause des traverses qu'on lui donnait, que les personnes mêmes qui avaient plus d'intérêt à sa conservation, concluaient presque toutes à la dissoudre, ou bien à l'unir avec quelque autre communauté. Sur quoi M. Vincent ayant été consulté, et plusieurs assemblées s'étant tenues en sa présence sur ce sujet, ce fut une chose merveilleuse que nonobstant tout ce qui fut représenté pour faire voir que selon les apparences humaines elle ne pouvait subsister, ce grand homme, comme inspiré de DIEU, bien qu'il fût toujours assez tardif à prendre une dernière résolution dans les affaires de cette nature, et qu'il eût d'ailleurs difficulté d'approuver les nouveaux établissements, fut néanmoins absolument d'avis qu'on devait employer tous les moyens possibles pour soutenir et faire subsister cette congrégation ; et quoi qu'on pût dire au contraire, il tint toujours ferme dans ce sentiment : il conseilla même à une vertueuse dame, dont il connaissait le zèle et la charité, d'entreprendre cette bonne œuvre, et de se rendre la protectrice et comme la tutrice de ces filles orphelines. Ce fut madame Anne Petau, veuve de M. Renauld, seigneur de Traversay, conseiller du roi en son parlement de Paris, laquelle, déférant à cet avis de M. Vincent, s'est employée avec une affection infatigable à soutenir et défendre les intérêts de cette congrégation des Filles de la Croix, qui a surmonté tous les obstacles par son moyen et par le secours de DIEU, et a été mise en état de rendre un service utile à l'Église. M. Vincent, non content d'avoir relevé de la sorte cette congrégation qui semblait être sur le penchant de sa ruine, exhorta de plus un ecclésiastique, qu'il jugeait propre pour cet effet, d'en accepter la charge de supérieur, sous le bon plaisir de M. l'archevêque de Paris, pour aider ces vertueuses filles à se perfectionner en leur état. Il lui donna ensuite, en diverses rencontres, plusieurs avis très utiles touchant la conduite de cette congrégation, à laquelle il a plu à DIEU depuis de donner une bénédiction toute particulière : en sorte qu'elle a contribué et contribue encore tous les jours au salut et à la sanctification de plusieurs âmes ; car les filles de cette congrégation s'emploient non seulement à former celles qui se présentent pour les rendre propres à instruire chrétiennement les autres selon leur institut, mais elles exercent aussi toutes sortes d'œuvres de charité spirituelle à l'égard des personnes de leur sexe, et principalement envers les pauvres, soit en les disposant à faire de bonnes confessions, soit en les recevant quelques jours en leur maison pour y faire une retraite.

Or, comme après DIEU c'est M. Vincent qui leur a tendu la main pour garantir leur congrégation d'une chute dont elle n'eût peut-être jamais pu se relever, et comme il a d'ailleurs grandement contribué par ses sages conseils à les mettre dans le bon état où elles se trouvent, elles sont obligées de le reconnaître, sinon pour leur fondateur, au moins pour leur restaurateur.

Chapitre trente-neuvième. — De quelle façon M. Vincent se comporta pendant les premiers troubles de l'an 1649, et ce qui lui arriva en quelques voyages qu'il fit en ce temps-là.

LE royaume avait joui d'un grand calme pendant les premières années de la régence de la reine-mère, qui continua toujours ses soins pour procurer la paix au dedans, pendant qu'elle employait les armes au dehors pour repousser les efforts des ennemis. Mais, soit que nos péchés nous rendissent indignes de jouir plus longtemps d'un si grand bien, ou que DIEU, pour d'autres justes raisons qui nous sont inconnues, nous en voulût priver, ce calme fut suivi d'une des plus violentes tempêtes (1) dont la France ait été agitée depuis longtemps. Ce fut vers la fin de l'année 1648 que commença de s'élever cet orage,

1. Il s'agit ici des troubles de la Fronde. *(Note des éditeurs.)*

qui obligea Leurs Majestés d'aller à Saint-Germain-en-Laye au mois de janvier de l'année suivante. Les troupes s'étant ensuite approchées de la capitale, elle se trouva incontinent bloquée, et peu de temps après réduite à de fâcheuses extrémités.

La première chose que fit alors M. Vincent fut de mettre sa compagnie en prières pour demander à DIEU le secours de sa miséricorde, prévoyant bien que l'affliction publique serait grande si cette division durait. En suite de cela, il crut qu'il était de son devoir de s'employer autant qu'il pourrait, afin d'y apporter quelque remède, et il résolut à cet effet, en allant faire offre de ses très fidèles services à Leurs Majestés à Saint-Germain, de représenter à la reine, avec tout le respect et toute l'humilité possible, ce qu'il pensait selon DIEU être le plus expédient pour moyenner la paix et la tranquillité de l'État. Dans cette résolution il partit de Saint-Lazare le 13 du même mois de janvier. Pour ne donner toutefois aucun ombrage de cette sortie, il mit entre les mains de celui auquel il laissait la conduite de la maison de Saint-Lazare, une lettre pour M. le premier président, par laquelle il lui déclarait le mouvement que DIEU lui avait donné d'aller à Saint-Germain faire ce qu'il pourrait pour procurer la paix; et que, s'il n'avait pas l'honneur de le voir auparavant que de sortir, c'était pour pouvoir assurer la reine qu'il n'avait concerté avec personne ce qu'il aurait à lui dire. Il crut devoir user de cette précaution pour deux fins : l'une pour ôter tout soupçon à la cour qu'il eût eu aucune communication avec ceux du parti contraire, et pour avoir moyen de parler plus efficacement à Sa Majesté, quand elle serait assurée qu'il lui parlait seulement selon les mouvements qu'il en avait reçus de DIEU; et l'autre, pour ne pas mécontenter le parlement, qui aurait pu trouver à redire qu'un homme comme lui eût quitté Paris de la sorte, s'il n'avait donné avis à quelqu'un des principaux de ce corps de son voyage et de son dessein.

Étant donc parti de grand matin, il arriva à Saint-Germain sur les neuf à dix heures, non sans péril, à cause du débordement extraordinaire des eaux, et des courses que les soldats faisaient de tous côtés. S'étant présenté à la reine, il lui parla près d'une heure, et ensuite alla trouver M. le cardinal Mazarin, avec lequel il eut une assez longue conférence. Il fut reçu et écouté favorablement de Sa Majesté et de Son Éminence, qui connaissaient assez la sincérité de son cœur et la droiture de ses intentions ; mais, si sa remontrance n'eut pas

alors l'effet qu'il eût désiré, qui n'était autre que la paix et la réunion parfaite de l'État, les affaires n'y étant pas encore disposées, il eut au moins cette satisfaction d'avoir fait tout



Le cardinal Mazarin, d'après le portrait conservé au musée de Versailles.

ce qu'il avait pu pour témoigner sa fidélité et son zèle au service de Leurs Majestés, et tout ensemble son affection à pro-

curer le bien public et le soulagement des pauvres, lesquels, quoique les plus innocents, ressentaient néanmoins plus vivement que tous les autres les coups de cette tempête.

Ayant donc fait ce pour quoi il était allé à Saint-Germain, il en partit le troisième jour pour aller à Ville-Preux, ne croyant pas, pour beaucoup de raisons, devoir retourner à Paris. De Ville-Preux il s'en alla en une petite ferme située en Beauce, à deux lieues d'Étampes, en un pauvre hameau nommé Fresneville, de la paroisse du Val-de-Puisseaux, laquelle ferme avait été donnée à la maison de Saint-Lazare pour la fondation de quelques missions. Il y séjourna l'espace d'un mois, pendant lequel on peut dire qu'il ne se sustenta que du pain de la tribulation, la saison étant extrêmement froide et le logement très pauvre ; on y manquait de toutes les commodités pour la vie, et, dans un temps de trouble et de guerre, tout était à craindre. Pendant qu'il était en cette pauvre chaumière, on lui rapporta que les autres fermes de Saint-Lazare, qui étaient aux environs de Paris et d'où il tirait la principale subsistance des siens, avaient été pillées par les soldats, les meubles emportés, les troupeaux enlevés, avec dix-huit ou vingt muids de froment. D'un autre côté, il apprit que la maison de Saint-Lazare, depuis son départ, souffrait beaucoup de vexations ; qu'on y avait logé six cents soldats, lesquels y faisaient un étrange ravage ; et qu'on s'était saisi des portes de la maison et des greniers, d'où l'on avait fait transporter les grains et les farines aux halles, par ordre d'un conseiller, qui disait en avoir charge du parlement : ce qui néanmoins ne s'étant pas trouvé véritable, le même parlement fit sortir ces soldats et rendre les clefs, mais les dommages ne furent pas réparés. Il venait ainsi tous les jours quelqu'un vers M. Vincent pour lui rapporter ces pilleries et ces pertes ; à quoi il répondit toujours : « Béni soit DIEU, béni soit DIEU ! »

Et pour faire encore mieux connaître ce qui se passa en la maison de Saint-Lazare dans cette rencontre, et quel fut le sujet qui exerça la patience de M. Vincent, nous rapporterons ici ce qu'en écrivit un très vertueux ecclésiastique qui fréquentait les prêtres de cette sainte maison. Voici en quels termes il en parle dans une sienne lettre :

« Nous avons été témoins de la persécution que la maison de Saint-Lazare a soufferte en ses biens, commodités et provisions, pendant la guerre et les mouvements de Paris, par l'animosité de quelques personnes mal affectionnées, et même de quelqu'un d'entre les premiers magistrats. Car, sous prétexte de faire la revue des provisions de blé qui se trouveraient dans la maison et dans la grange, on alla fouiller et fureter partout, comme s'il y eût eu de grands trésors cachés ; et outre cela on fit entrer un régiment de soldats très insolents, qui, durant plusieurs jours, firent un dégât et une dissipation épouvantables ; et pour comble de leur malice, ils mirent le feu dans les bûchers de la basse-cour, où était tout le bois de la provision, dont j'ai vu les restes encore tout fumants, en allant voir M. Lambert qui tenait la place de M. Vincent. Ce vertueux missionnaire essuya tous ces affronts et souffrit cette persécution avec sa sérénité et tranquillité ordinaires, tout joyeux d'avoir enduré quelques opprobres avec son bon père, et de voir le dégât et l'enlèvement (puisque DIEU le voulait ainsi,) non tant de leurs biens comme des provisions des pauvres, auxquels ils avaient dessein de les distribuer, selon leur coutume, très libéralement et charitablement durant le cours de l'année. Il eût pu justement dire à ceux qu'il voyait si avides des trésors et des richesses qu'ils cherchaient à main armée dans la maison, ce que le grand saint Laurent répondit à ses persécuteurs, leur montrant les pauvres, qui étaient les magasins vivants où l'on avait caché les richesses de l'Église pour lesquelles on le persécutait : *Facultates quas requiris, in cœlestes thesauros manus pauperum deportaverunt* (1). Le bon M. Vincent fut, comme un juste Loth, tiré de cet incendie et de cette confusion par un mouvement particulier, comme par un ange. Étant sorti de Paris, le cœur tout outré de douleur sur les misères de tant de pauvres qui allaient être réduits aux dernières nécessités, il passa par Saint-Germain-en-Laye pour en exposer ses sentiments à Leurs Majestés ; et puis s'étant retiré il alla visiter les maisons de sa congrégation, qui profitèrent, par la douceur de sa présence, de notre privation et de notre perte. »

M. Vincent souffrit donc de très grandes incommodités en cette pauvre chaumière de Fresneville, tant par la rigueur du froid que pour la nourriture, qui était d'un pain fait partie de seigle et partie de fèves : on n'entendit pas néanmoins une seule plainte de sa bouche ; mais il endurait tout en esprit de pénitence, croyant qu'en qualité de prêtre, il la devait faire pour apaiser la colère de DIEU. Il prêcha aux habitants de ce lieu pour les encourager à faire un bon usage de l'affliction présente, et les ayant disposés à se confesser, il leur fit la charité de les entendre avec le curé et un autre prêtre de sa congrégation.

Il partit de Fresneville, nonobstant la rigueur de la saison, et s'en alla au Mans pour y faire la visite d'une maison de sa congrégation, qui est aux faubourgs de la ville. De là s'étant

1. Les biens que vous cherchez, les mains des pauvres les ont transportés dans les trésors célestes. *Office de St-Laurent, 10 août.* (Note des éditeurs.)

mis en chemin pour aller à Angers, il lui arriva un accident à une demi-lieue de Durtal, en passant une petite rivière, où, sans le prompt secours qu'on lui donna, il se serait noyé, son cheval s'étant couché dedans. Retiré de l'eau, il remonta à cheval tout trempé, sans qu'il parût aucune émotion en son visage. C'était en carême ; et ayant à grand'peine trouvé de quoi se sécher dans une petite chaumière qu'il rencontra sur le chemin, il demeura sans manger jusqu'au soir, qu'il arriva en une hôtellerie. La maîtresse, voyant que M. Vincent catéchisait selon sa coutume les serviteurs de la maison, s'en alla ramasser tous les enfants de la bourgade, et, sans lui en parler, les fit tous monter à sa chambre : de quoi il la remercia grandement, et les ayant séparés en deux bandes, il en donna une à instruire au prêtre qui était avec lui, pendant qu'il faisait le catéchisme à l'autre.

Il séjourna cinq jours à Angers, où il fit la visite des Filles de la Charité qui servent les malades de l'hôpital. Il partit ensuite pour aller en Bretagne. Comme il approchait de Rennes, un nouvel accident le mit dans un très grand danger : tandis qu'il passait l'eau entre un moulin et un étang fort profond sur un petit pont de bois, le cheval vint à s'ombrager de la roue du moulin, et se reculant allait se précipiter dans l'étang ; il avait déjà un des pieds de derrière hors du pont, et se trouvait sur le point de tomber, si DIEU, comme par miracle, ne l'eût retenu et arrêté tout court. M. Vincent, se voyant hors de ce danger, avoua qu'il n'en avait jamais échappé un tel ; et bénissant Dieu d'une protection si évidente, il pria celui qui l'accompagnait de l'aider à en remercier la divine bonté.

M. Vincent en tout ce voyage n'avait fait aucune visite de civilité à personne, ni à Orléans, ni au Mans, ni à Angers, ni aux autres lieux où il avait passé ; il voulait faire de même à Rennes, et traverser simplement la ville pour aller en la maison de sa congrégation qui est à Saint-Méen, à huit lieues au-delà, désirant passer inconnu en tout ce voyage, s'il lui eût été possible ; mais ayant été reconnu à son entrée dans la ville de Rennes, qui pour lors était agitée au sujet des troubles du royaume aussi bien que celle de Paris, une personne qui avait autorité en cette ville lui manda que son séjour était suspect à cause de son emploi dans les conseils, qu'on avait dessein de le faire arrêter, et qu'il lui en donnait avis, afin qu'il sortît à l'heure même de la ville. M. Vincent reçut ce congé comme une faveur, et à l'heure même il se disposa pour partir ; mais comme on sellait son cheval, un gentilhomme logé dans la

même hôtellerie le reconnut, et s'étant laissé transporter à un mouvement de colère, lui dit tout haut : « M. Vincent sera bien étonné, si, à deux lieues d'ici, on lui donne un coup de pistolet dans la tête; » et en même temps il sortit. Cette menace avait été entendue par M. le théologal de Saint-Brieuc, lequel, ayant appris l'arrivée de M. Vincent, l'était venu visiter en cette hôtellerie ; il l'empêcha de partir, et lui persuada d'aller voir M. le premier président et quelques autres, desquels il fut reçu fort civilement. Le lendemain, comme il était près de partir, on vit rentrer ce même gentilhomme, qui, après lui avoir fait la menace de le tuer, était sorti et avait couché hors de la ville ; ce qui donna sujet de croire qu'il était allé attendre M. Vincent sur le chemin, pour faire ce mauvais coup : mais ce fidèle serviteur de DIEU qui mettait toute sa confiance en la divine Providence et était toujours disposé à mourir, à l'imitation du saint apôtre, pour être avec JÉSUS-CHRIST, ne s'en mit guère en peine ; néanmoins, M. le théologal de Saint-Brieuc ne le voulut point quitter et l'accompagna jusqu'au lieu de Saint-Méen, où il arriva le mardi de la semaine sainte. Il y demeura quinze jours, pendant lesquels il se tint la plupart du temps au confessionnal, pour entendre les pauvres qui viennent de tous côtés en pèlerinage en ce lieu, afin d'y recevoir la guérison de leurs incommodités, que DIEU leur accorde fréquemment par l'intercession de saint Méen.

Il s'en alla de ce lieu à Nantes pour quelque affaire de piété ; de là, il passa à Luçon, à dessein de continuer son voyage à Saintes, et puis en Guienne, pour y continuer la visite des maisons de sa congrégation. Mais ayant reçu ordre exprès de la reine de s'en revenir à Paris où le roi était alors retourné, il s'en vint à Richelieu, où il tomba malade ; ce que Madame la duchesse d'Aiguillon ayant su, elle envoya un petit carrosse avec deux de ses chevaux et un de ses cochers, pour le ramener aussitôt qu'il serait en état de se mettre en chemin : on lui avait donné longtemps auparavant ce même carrosse à cause de l'incommodité de ses jambes, mais il n'avait point voulu s'en servir.

Il laissa en toutes les maisons qu'il visita durant ce voyage une grande consolation à ses enfants spirituels, et une très bonne odeur de l'humilité, cordialité, douceur, et de toutes les autres vertus qu'il y pratiqua. Enfin, il retourna à Paris au mois de juillet 1649, après six mois et demi d'absence : aussitôt arrivé, il renvoya les chevaux à madame la duchesse d'Ai-

guillon, avec mille remerciements ; mais elle les lui fit ramener, disant qu'elle les lui avait donnés pour s'en servir. Il les refusa derechef, en protestant que si l'incommodité de ses jambes, qui augmentait tous les jours, ne lui permettait plus d'aller ni à pied ni à cheval, il était résolu de demeurer plutôt toute sa vie à Saint-Lazare que de se faire traîner dans un carrosse. La reine et M. l'archevêque de Paris l'ayant su, ils lui firent un commandement exprès d'aller en carrosse: à quoi il acquiesça, non sans une grande peine et une extrême confusion, appelant ce carrosse, qui était très chétif, son ignominie, et voulant que les chevaux qui le tiraient fussent aussi employés à la charrue et à la charrette, quand il n'était pas obligé d'aller en ville. Il était alors âgé de soixante et quinze ans, et tellement incommodé qu'il avait grande peine de se lever quand il était assis: de sorte que ce n'a été que par obéissance et par nécessité qu'il s'est servi de ce pauvre carrosse, qui lui a néanmoins donné moyen de travailler à diverses importantes affaires, et de rendre plusieurs grands services à l'Église, ce qu'il n'aurait pu faire sans cela.

Chapitre quarantième. — M. Vincent procure l'assistance des pauvres habitants des frontières de Champagne et de Picardie, ruinées par les guerres.

LE nombre aussi bien que la nécessité et la misère des pauvres augmentait tous les jours par le malheur des guerres, particulièrement des intestines et civiles qui causaient d'étranges désolations. Quand on rapporta à M. Vincent, depuis son retour à Paris, l'état déplorable où se trouvaient réduites les provinces de Champagne et de Picardie du côté de la frontière, et qu'il se vit ainsi, après tant de pertes, accablé d'un nombre presque innombrable de pauvres de tout sexe, âge et condition, auxquels il était nécessaire de donner assistance, il faut avouer qu'un cœur moins rempli de charité que le sien eût perdu courage et désespéré de trouver moyen de subvenir à tant de nécessités.

Le saint homme, se confiant plus que jamais en la toute-puissance de DIEU, résolut cependant d'entreprendre cette œuvre de charité. Après avoir imploré le secours de la divine miséricorde, il en fit la proposition aux dames de la Charité de Paris ; et, quoique alors les misères communes eussent réduit

les personnes les plus riches dans un état où elles ne pouvaient plus faire ce qu'elles avaient fait par le passé, néanmoins ces charitables dames fermant les yeux à toute autre considération humaine, et croyant que la volonté de DIEU leur était manifestée par l'organe de son fidèle serviteur, firent un effort entre elles pour secourir ces pauvres dans la désolation de leurs provinces, et y ajoutèrent ce qu'elles purent recueillir par des quêtes. M. Vincent envoya plusieurs des siens pour faire la distribution de ces aumônes : à cette œuvre DIEU donna une telle bénédiction, que depuis qu'on eut commencé cette assistance, elle fut continuée l'espace de dix ans, jusqu'à la conclusion de la paix : de sorte que, contre toute espérance et apparence humaine, il s'est trouvé que pendant ce temps-là on a distribué la valeur de plus de six cent mille livres d'aumônes, tant en argent qu'en pain, vivres, vêtements, remèdes pour les malades, outils pour cultiver la terre, grains pour l'ensemencer, et autres choses nécessaires à la vie. Cela s'est fait par la conduite et par les ordres de M. Vincent, qui envoya les missionnaires de sa compagnie dans ces provinces, où ils ont parcouru tous les lieux dans lesquels ils savaient qu'il y avait des pauvres réduits à l'extrémité, et particulièrement les villes et les environs de Reims, Fismes, Rethel, Rocroy, Mézières, Charleville, Donchery, Sedan, Sainte-Menehould, Vervins, Laon, Guise, Chauny, La Fère, Péronne, Noyon, Saint-Quentin, Ham, Marle, Riblemont, Amiens, Arras: en un mot toutes les villes, bourgs et villages, où les pauvres gens étaient plus ruinés et plus dignes de compassion. Par ce secours charitable, l'on a empêché qu'un très grand nombre n'y soient morts de faim et de froid, surtout les malades, les vieillards et les orphelins, qui étaient pour la plupart réduits à coucher sur de la paille pourrie ou sur la terre, exposés pendant les plus grandes rigueurs de l'hiver à toutes les injures de l'air, leurs maisons ayant été pillées et brûlées, et eux dépouillés jusqu'à la chemise, n'ayant pour retraite que des masures dans lesquelles ils attendaient tous les jours la mort.

Dans les premières années que cette désolation fut extrême, le secours fut aussi plus grand, et, outre huit ou dix missionnaires, M. Vincent y envoya aussi des Filles de la Charité. Pendant que celles-ci s'appliquaient à secourir et assister les pauvres malades, une partie des missionnaires distribuait le pain et les choses nécessaires pour pourvoir à l'extrême indigence des autres ; et les prêtres se répandaient dans les campagnes, visitant les paroisses destituées de pasteurs pour dis-

tribuer la pâture spirituelle à ces pauvres brebis délaissées, les instruire, leur administrer les Sacrements, les consoler et réparer le mieux qu'ils pouvaient le mauvais état de leurs églises, qui avaient été pillées et profanées par les soldats.

Certes, si les siècles passés ont vu de semblables désolations et misères, on ne lit point dans l'histoire qu'ils aient jamais vu une pareille ardeur pour y apporter le remède, et un remède si grand, si prompt, si étendu et si universel que celui-ci. Cependant tout cela s'est fait, avec la bénédiction de DIEU, par un pauvre prêtre et par un petit nombre de dames animées par sa charité et assistées de ses conseils.

Chapitre quarante-et-unième. — Secours donnés ou procurés par M. Vincent aux pauvres à Paris et en plusieurs autres lieux, durant les troubles de l'année 1652 et les autres années suivantes.

OUTRE les secours charitables donnés et procurés par M. Vincent aux pauvres de la Lorraine, de la Champagne et de la Picardie, les nouveaux troubles survenus dans le royaume en l'année 1652, lui fournirent encore une matière plus ample et plus abondante pour exercer sa charité. Voici de quelle façon les choses se sont passées.

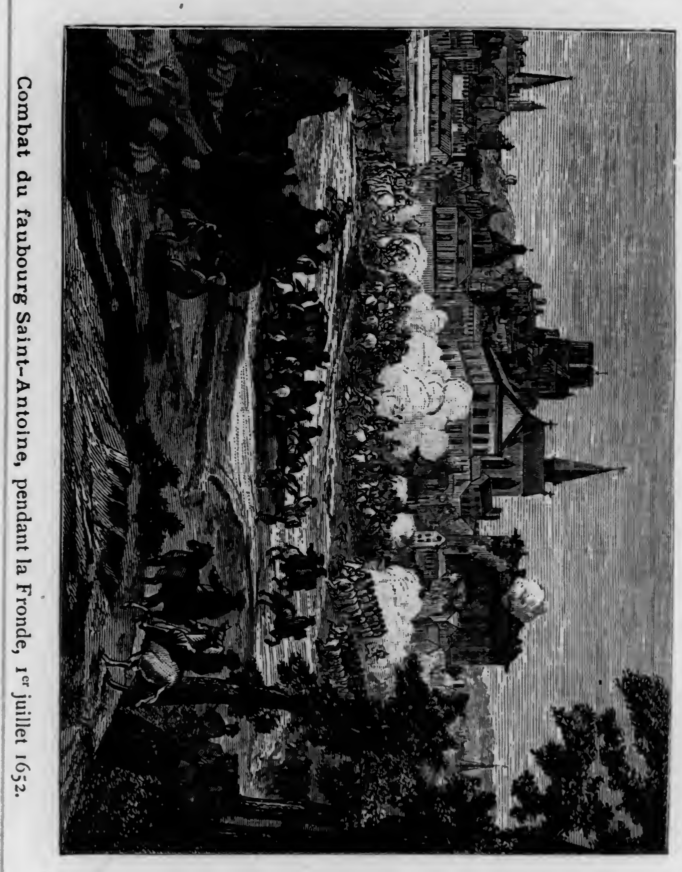
Le campement et le séjour des armées aux environs de Paris avaient causé partout une étrange désolation et misère, et la ville d'Étampes ressentit davantage ces funestes effets, ayant été assiégée longtemps et plusienrs fois de suite: ce qui avait réduit les habitants de cette ville et les villages circonvoisins dans un pitoyable état de pauvreté, la plupart étant malades et avec cela tellement dénués de secours, qu'ils n'avaient personne pour leur donner seulement un verre d'eau. Pour surcroît de misères, cette pauvre ville, après avoir été ainsi prise et reprise, se trouva tout infectée à cause des fumiers pourris répandus de tous côtés, dans lesquels on avait laissé quantité de corps morts, tant d'hommes que de femmes, mêlés avec des charognes de chevaux et d'autres bêtes, qui exhalaient une telle puanteur qu'on n'osait s'en approcher.

M. Vincent donc, ayant appris le misérable état de cette ville et de ses environs, après l'avoir représenté à l'assemblée des dames de la Charité, qui le secondaient avec tant de bonne volonté dans toutes ses saintes entreprises, envoya plusieurs

de ses missionnaires pour secourir spirituellement et corporellement ces pauvres abandonnés. L'une des premières choses qu'ils firent en arrivant et en voyant un si étrange spectacle, ce fut de faire venir d'ailleurs des hommes forts et robustes avec des charrettes pour enlever tous ces fumiers et nettoyer la ville : ce qui ne s'exécuta pas sans une grande dépense ; en suite de cela ils donnèrent la sépulture à tous ces pauvres corps à demi pourris, et puis ils firent parfumer les rues et les maisons, pour en ôter l'infection et les rendre habitables. Ils établirent en même temps la distribution des potages, qui se faisait tous les jours, tant en la ville d'Étampes que dans plusieurs autres villages les plus maltraités par les armées, et où les habitants étaient dans la plus grande nécessité, particulièrement, à Guillerval, Villecoüils, Etrechy et St-Arnoul, où les pauvres gens, tant de ces lieux-là que des autres circonvoisins, allaient tous les jours recevoir leurs portions. Ils furent aussi à Palaiseau, où les soldats avaient fait de grands ravages, et y établirent la distribution de ces potages. Mais parce que plusieurs de ces paroisses qu'on assistait se trouvaient sans pasteurs, les prêtres missionnaires ne pouvant pas satisfaire en même temps aux nécessités spirituelles et aux corporelles, M. Vincent envoya les Filles de la Charité pour faire et distribuer les potages, et pourvoir aux autres nécessités extérieures des pauvres malades, comme aussi d'un grand nombre de pauvres orphelins, qui furent assemblés dans une même maison à Étampes, et là vêtus et nourris. Pendant que ces bonnes filles vaquaient à ces œuvres de charité extérieures, les prêtres missionnaires allaient de côté et d'autre dans les paroisses visiter et consoler ces pauvres affligés, leur dire la sainte messe, les instruire, leur administrer les sacrements : le tout avec les permissions et approbations requises de la part des supérieurs.

Or, comme toutes ces assistances spirituelles et corporelles ne se pouvaient pas rendre sans des peines et des fatigues extrêmes, et sans s'exposer au danger de contracter les maladies auxquelles on tâchait de remédier, à cause de l'infection des lieux, il arriva que plusieurs de ces bons missionnaires tombèrent malades et consumèrent leur vie dans ces exercices de charité. Il ne faut point douter que leur mort n'ait été très précieuse devant DIEU, et qu'ayant courageusement travaillé pour sa gloire et gardé une inviolable fidélité à sa sainte volonté par leur prompte et parfaite obéissance, ils n'aient reçu de sa divine miséricorde la couronne de justice.

Il y eut aussi plusieurs de ces bonnes Filles de la Charité qui, après avoir beaucoup souffert dans les services qu'elles rendaient aux pauvres, ayant offert leur vie à DIEU en holo-



Combat du faubourg Saint-Antoine, pendant la Fronde, 1er juillet 1652.

causte de suavité avec un courage qui surpassait leur sexe, participèrent à la même couronne.

Mais pendant que M. Vincent employait ses soins pour assister les pauvres de ces côtés-là, il arriva que les armées approchèrent de Paris et firent un étrange ravage dans les

villages et lieux circonvoisins. De tous côtés les habitants, après avoir été pillés et maltraités par les soldats, se trouvèrent réduits à une très grande nécessité : ce qu'ayant appris plusieurs personnes, touchées de DIEU, elles se joignirent à M. Vincent pour secourir ces pauvres affligés ; et comme ce secours ne se pouvait exécuter qu'avec des dépenses très grandes, qu'il eût fallu faire pour fournir toutes les choses nécessaires à ceux qui avaient été dépouillés de tout, la charité qui est ingénieuse, ou plutôt le DIEU de charité, leur suggéra la pensée de faire un magasin, dans lequel on inviterait un chacun de porter ou envoyer les meubles, habits, ustensiles, provisions et autres choses semblables qui lui seraient superflues, ou qu'il pourrait plus facilement donner que de l'argent, qui se trouvait alors fort court en la plupart des familles.

C'est particulièrement à M. du Plessis-Mombart, qu'on a l'obligation de ce charitable et admirable dessein ; car c'est lui qui dressa le plan de ce magasin, et qui proposa les moyens de le rendre utile et fructueux.

Or ce fut de ce merveilleux magasin, comme d'une source inépuisable de charité, qu'on a tiré pendant six ou sept mois toutes sortes de secours pour ces pauvres, à savoir des habits, du linge, des meubles, des ustensiles, des outils, des drogues pour composer les remèdes, de la farine, des pois, du beurre, de l'huile, des pruneaux et autres choses nécessaires à la vie, et même des ornements, calices, ciboires, livres, meubles et linges sacrés pour en fournir les églises qui avaient été pillées. Toutes ces choses étaient envoyées en certains lieux de la campagne, d'où elles étaient après distribuées avec ordre et mesure. Les missionnaires allaient chaque jour de village en village avec des bêtes chargées de vivres et de hardes, pour les départir selon le besoin d'un chacun ; à quoi on ajoutait encore la distribution journalière des potages qui ont sauvé la vie à un nombre considérable de pauvres faméliques, qui ne savaient où trouver du pain.

Les travaux des missionnaires furent si grands dans ces voyages, et les maladies qu'ils y contractèrent si malignes, qu'il y en eut quatre ou cinq qui en moururent, et plusieurs autres en furent malades fort longtemps. Mais quoique M. Vincent ressentît vivement les incommodités et la mort de ces bons missionnaires, qu'il chérissait tendrement comme ses enfants spirituels, néanmoins, il louait et bénissait DIEU de les voir travailler et souffrir avec tant de courage pour les

membres de JÉSUS-CHRIST, et finir ainsi glorieusement leur vie dans le champ de bataille, et, s'il est permis de dire, les armes à la main : sachant bien que mourir de la sorte, ce n'est pas mourir, mais plutôt cesser de mourir pour commencer une meilleure et plus heureuse vie, dans la possession parfaite de celui qui est la source et le principe de la vraie vie.

Outre ces assistances qu'on rendait aux pauvres habitants des villages hors de Paris, on eut aussi soin de plusieurs d'entre eux qui, fuyant devant les armées, vinrent se réfugier à Paris. Il y eut surtout un grand nombre de femmes et de filles, et même des religieuses, qui se trouvèrent d'abord dans une grande nécessité. Quelques dames de la Charité que M. Vincent convia à ce charitable office les départirent en diverses bandes, et logèrent chaque bande en une maison. Pendant le temps qu'elles y furent retirées, outre la nourriture et les autres nécessités du corps qui leur étaient fournies, on leur fit en chaque lieu comme une petite mission, tant pour les instruire des choses nécessaires au salut que plusieurs d'entre elles ignoraient, que pour les disposer à faire de bonnes confessions générales et à se mettre en état d'offrir à DIEU, pour la paix et la tranquillité du royaume, des prières qui méritassent d'être exaucées. On pourvut aussi particulièrement à la retraite des religieuses selon les avis de M. Vincent, lequel écrivant en ce temps-là sur le sujet de toutes ces misères à un docteur en théologie de la Faculté de Paris, qui était pour lors à Rome, lui parle en ces termes :

« Je ne doute pas que vous ne soyez averti de toutes choses. Je vous dirai seulement, au sujet de la descente solennelle de la châsse de sainte Geneviève et des processions générales qu'on a faites pour demander à DIEU la cessation des souffrances publiques par l'intercession de cette sainte, qu'il ne s'est jamais vu à Paris plus grand concours de peuple ni plus de dévotion extérieure.

» L'effet de cela a été qu'avant le huitième jour le duc de Lorraine, qui avait son armée aux portes de Paris et qui était lui-même dans la ville, a décampé pour s'en retourner en son pays, ayant pris cette résolution sur le point que l'armée du roi allait tondre sur la sienne. On continue aussi depuis à traiter la paix avec les princes, et on espère d'autant plus de la bonté de DIEU qu'elle se fera, qu'on tâche d'apaiser sa justice par les grands biens qui se font maintenant dans Paris, à l'égard des pauvres honteux et des pauvres gens de la campagne qui s'y sont réfugiés. On donne chaque jour du potage à quatorze ou quinze mille qui mourraient de faim sans ce secours, et de plus on a retiré les filles en des maisons particulières, au nombre de huit à neuf cents, et l'on va enfermer les pauvres religieuses réfugiées, qui logent par la ville, dans un monastère préparé pour cet effet, où elles seront bien gouvernées. Voilà bien des nouvelles, monsieur, contre la petite maxime où nous sommes de n'en point écrire ; mais qui pourrait s'empêcher de publier la grandeur de DIEU et ses miséricordes ? etc. »

Il ne faut pas ici omettre que ces distributions de potages se faisaient presque toutes par les Filles de la Charité, et cela par les soins et aumônes des dames de la compagnie de la Charité, qui ont toujours eu une très bonne part à toutes ces œuvres. Or, comme ces pauvres réfugiés étaient séparés en divers endroits de Paris, surtout dans les faubourgs, M. Vincent prit un soin particulier de la nourriture et de l'instruction de ceux qui se trouvèrent dans les quartiers proches de Saint-Lazare, au nombre de sept à huit cents : il les faisait venir tous les jours le matin et l'après-dînée, pour leur distribuer la nourriture et pour leur faire, par ce moyen, les mêmes instructions et exercices qui se pratiquent dans la mission. Après la prédication, on faisait entrer les hommes et les garçons dans le cloître de Saint-Lazare, et, les ayant divisés en neuf ou dix bandes, il y avait un prêtre en chacune pour les instruire, pendant que d'autres prêtres travaillaient à instruire les femmes et les filles dans l'église. M. Vincent voulut prendre part à ce travail et faire aussi lui-même le catéchisme à ces pauvres.

Chapitre quarante-deuxième. — Ce que M. Vincent a fait pour le bien de ce royaume et pour le service du roi, pendant les troubles qui commencèrent l'année 1652.

POUR remédier efficacement à quelque mal, ce n'est pas assez d'en empêcher les effets ; il faut, si l'on peut, en faire cesser la cause. Les assistances charitables que M. Vincent procurait aux pauvres pendant la guerre, pouvaient bien les soulager d'une partie des misères que ce fléau leur faisait ressentir ; mais le grand serviteur de DIEU, qui avait autant de prudence que de zèle, voyait bien que tout ce qu'on ferait aurait peu de succès, si l'on n'apportait le remède à la racine du mal et si on n'en faisait cesser la cause, en rétablissant une paix assurée, par l'entière soumission et obéissance que les sujets doivent à leur souverain : l'union et la juste correspondance des membres

avec leur chef étant établie de DIEU aussi bien dans le corps politique comme dans le naturel, pour y maintenir l'ordre et par conséquent pour y mettre la paix, qui n'est autre chose, comme dit saint Augustin, que la tranquillité de l'ordre.

M. Vincent donc voyant que le feu de la guerre allait s'allumant de jour en jour en la plupart des provinces de ce royaume, et prévoyant les grands désastres qui en arriveraient et pour l'État et pour la religion si ce mal continuait,il se résolut de s'employer, autant qu'il serait en lui, pour y remédier et pour l'éteindre. La première et principale chose qu'il fit pour ce sujet, ce fut de recourir à DIEU, et d'inviter toutes les personnes vertueuses et bien intentionnées qu'il connaissait à faire de même par prières, aumônes, jeûnes, et autres œuvres de pénitence, pour apaiser sa justice, réparer les offenses commises contre sa majesté, fléchir sa miséricorde, et obtenir la paix. Il établit pour cet effet, en la maison de Saint-Lazare, que tous les jours trois missionnaires jeûneraient à cette intention, un prêtre, un clerc et un frère : que le prêtre célébrerait la messe ce jour-là, et que les deux autres communieraient pour la même intention ; et lui-même ne manquait pas de s'acquitter exactement de ce devoir à son tour, quoiqu'il fût plus que septuagénaire.

Une fois entre autres, étant extraordinairement touché des misères que le fléau des guerres causait non seulement en France, mais aussi en plusieurs autres royaumes chrétiens, au sortir de l'oraison mentale, dont le sujet était de l'utilité des souffrances, il parla à toute sa communauté en ces termes :

« Je renouvelle la recommandation que j'ai tant de fois faite, et qu'on ne saurait assez faire, de prier DIEU pour la paix, afin qu'il plaise à DIEU réunir les cœurs des princes chrétiens. Hélas ! nous voyons la guerre de tous côtés et en tous lieux : guerre en France, guerre en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Suède, en Pologne attaquée par trois endroits, en Hibernie dont les pauvres habitants sont transportés de leur pays en des lieux stériles, en des montagnes et des rochers presque inaccessibles et inhabitables ; l'Écosse n'est guère mieux ; pour l'Angleterre, on sait l'état déplorable où elle est ; guerre enfin par tous les royaumes, et misères partout. En France, tant de personnes qui sont dans la souffrance ! O Sauveur ! ô Sauveur ! combien y en a-t-il ? Si, pour quatre mois que nous avons eu ici la guerre, nous avons vu tant de misères au cœur de la France, où les vivres abondent de toutes parts, que peuvent faire ces pauvres gens des frontières, qui sont exposés à toutes ces misères et qui ressentent ces fléaux depuis vingt ans ? S'ils ont semé, ils ne savent s'ils pourront recueillir : les armées viennent qui moissonnent, pillent et enlèvent tout ; et ce que le soldat n'a pas pris, les sergents le prennent et l'emportent. Après cela, que faire ? Il faut mourir. S'il y a de vraies vertus, c'est particulièrement parmi ces pauvres gens qu'elles se trouvent. Ils ont une vive foi ; ils croient simplement ; ils sont soumis aux ordres de DIEU ; ils ont patience dans l'extrémité de leurs maux ; ils souffrent tout ce qu'il plaît à DIEU, et autant qu'il plaît à DIEU, tantôt par les violences de la guerre, et puis par l'âpreté du travail ; ils sont tous les jours dans les fatigues, exposés tantôt aux ardeurs du soleil, et tantôt aux autres injures de l'air. Ces pauvres laboureurs et vignerons qui ne vivent qu'à la sueur de leurs fronts, nous donnent leurs travaux, et ils s'attendent aussi qu'au moins nous prierons DIEU pour eux.

» Hélas ! mes frères, tandis qu'ils se fatiguent ainsi pour nous nourrir, nous cherchons l'ombre et nous prenons du repos ! Dans les missions même où nous travaillons, nous sommes au moins à l'abri des injures de l'air dans les églises, et non pas exposés aux vents, aux pluies et aux rigueurs des saisons. Certes, vivant ainsi de la sueur de ces pauvres gens et du patrimoine de JÉSUS-CHRIST, nous devrions toujours penser, quand nous allons au réfectoire, si nous avons bien gagné la nourriture que nous y allons prendre. Pour moi, j'ai souvent cette pensée qui me donne de la confusion, et je me dis à moi-même : Misérable, as-tu gagné le pain que tu vas manger, le pain qui te vient du travail des pauvres ? Au moins, mes frères, si nous ne le gagnons pas comme ils le font, prions DIEU pour eux, et qu'il ne se passe aucun jour que nous ne les offrions à Notre-Seigneur, afin qu'il lui plaise leur donner la grâce de faire un bon usage de leurs souffrances.

» Nous disions, ces jours passés, que DIEU s'attend particulièrement aux prêtres pour arrêter le cours de son indignation ; il s'attend qu'ils feront comme Aaron et qu'ils se mettront l'encensoir en main entre lui et ces pauvres gens, ou bien qu'ils se rendront entremetteurs comme Moïse pour obtenir la cessation des maux qu'ils souffrent pour leur ignorance et pour leurs péchés, et que peut-être ils ne souffriraient pas s'ils avaient été instruits et si on avait travaillé à leur conversion. C'est donc à ces pauvres que nous devons rendre ces offices de charité, tant pour satisfaire au devoir de notre caractère que pour leur rendre quelque sorte de reconnaissance pour les biens que nous recevons de leurs labeurs. Tandis qu'ils souffrent et qu'ils combattent contre la nécessité et contre toutes les misères qui les attaquent, il faut que nous fassions comme Moïse, et qu'à son exemple nous levions continuellement les mains au Ciel pour eux ; et s'ils souffrent pour leurs péchés et pour leurs ignorances, nous devons être leurs intercesseurs envers la divine miséricorde, et la charité nous oblige de leur tendre les mains pour

les en retirer; et si nous ne nous employons, même aux dépens de nos vies, pour les instruire et pour les aider à se convertir parfaitement à DIEU, nous sommes en quelque façon les causes de tous les maux qu'ils endurent. »

Voilà comme M. Vincent excitait les siens à prier, à travailler et à souffrir pour bannir l'ignorance et les péchés des peuples, comme étant les principales causes de tous les fléaux qu'ils ressentaient, et pour obtenir de la bonté de DIEU une paix véritable et assurée, qui était le souverain remède de tous les désordres qu'on voyait alors. Il ne se pouvait lasser de recommander aux siens de persévérer à demander à DIEU cette paix par leurs prières ; et ayant coutume de réciter tous les matins publiquement dans l'église de Saint-Lazare, avec ceux de sa maison, les litanies du sacré nom de JÉSUS, quand il venait à ces paroles : *Jesu Deus pacis*, il les prononçait d'un ton plus grave et plus dévot, et les répétait toujours par deux fois. Outre cela, il faisait en toutes occasions la même recommandation à toutes les personnes vertueuses qu'il connaissait, les exhortant d'offrir à DIEU des prières, de faire des aumônes, des pèlerinages, des jeûnes, des mortifications et actions de pénitence, pour tâcher d'obtenir de DIEU cette paix si nécessaire et si désirée.

Outre ces prières et exercices de pénitence, M. Vincent crut qu'il était de son devoir de s'employer autant qu'il pourrait près de ceux qui avaient quelque crédit, pour les porter à procurer la paix, et à faire en sorte que l'autorité du roi fût reconnue de tous ses sujets, et qu'on lui rendît en tous les lieux de son royaume une entière et parfaite soumission, unique moyen de faire cesser les guerres civiles et les divisions intestines. Et quoiqu'il se fût toujours abstenu des affaires publiques, soit par humilité, s'en jugeant incapable, soit aussi par une prudence chrétienne, pour ne pas se détourner de ses autres emplois qui concernaient le service de DIEU et le bien spirituel des âmes, néanmoins, voyant la France menacée de la dernière ruine si ces guerres intestines duraient encore quelque temps, et connaissant bien que l'amour de la patrie est un devoir de charité, et que le service qu'on rend au roi fait une partie de celui qu'on doit à DIEU, il prit résolution de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour secourir sa patrie, et pour servir son prince dans une occasion si pressante et si importante.

Les premiers auxquels il crut devoir s'adresser pour cet effet, furent MM. les évêques, dont plusieurs avaient quelque

créance en lui ; il s'en servit fort à propos pour les exhorter et encourager de résider en leurs diocèses pendant ces troubles, afin que, par leur présence et par leur autorité, ils pussent contenir les peuples en leur devoir, et s'opposer aux desseins de ceux qui les voulaient soustraire de l'obéissance du roi. Il écrivit diverses lettres sur ce sujet à plusieurs de ces prélats, aux uns pour les congratuler d'avoir empêché que les villes de leurs diocèses n'eussent reçu ni favorisé le parti contraire, aux autres pour les dissuader de venir à la cour se plaindre des dommages qu'ils souffraient par les armées, ne jugeant pas que le temps y fût propre pour lors ; mais plutôt de demeurer dans leurs diocèses pour y consoler leurs peuples, et pour y rendre tous les services qu'ils pourraient au roi, qui saurait bien un jour les reconnaître et réparer tous ces dommages.

Après cela, se ressouvenant que saint Bernard et d'autres saints personnages qui menaient une vie encore plus retirée que lui, avaient néanmoins quitté leurs solitudes et leurs retraites pour venir à la cour des empereurs et des princes, quand il était question de pacifier les divisions et les troubles, et de procurer la paix et la tranquillité publique, il crut les devoir imiter : fermant les yeux à toutes les raisons humaines qui l'en pouvaient détourner, et préférant le service du roi et le bien de la France à toute considération de son propre intérêt, il se résolut de s'entremettre et de faire tous ses efforts pour procurer la réunion des princes avec Sa Majesté. On n'a pas su en particulier tout ce qu'il fit pour réussir dans ce dessein, parce qu'il l'a tenu fort secret ; mais il est certain qu'il alla plusieurs fois à la cour, et vers MM. les princes, auxquels il parla en diverses rencontres par ordre de Sa Majesté ! et lui rapporta leurs réponses. On a trouvé après sa mort la minute de la lettre suivante écrite de sa main sur ce sujet à M. le cardinal Mazarin, pendant que la cour était à Saint-Denis, où l'on peut voir quelque chose de cette entreprise.

« Je supplie très humblement Votre Éminence de me pardonner de ce que je m'en revins hier au soir sans avoir eu l'honneur de recevoir ses commandements : je fus contraint à cela, parce que je me trouvai mal. M. le duc d'Orléans vient de me mander qu'il m'enverra aujourd'hui M. d'Ornano pour me faire réponse, laquelle il a désiré concerter avec M. le prince [1]. Je dis hier à la reine l'entretien que j'avais eu l'honneur d'avoir avec tous les deux séparément, qui fut bien respectueux et gracieux. J'ai dit à Son Altesse royale que, si

1. Le prince de Condé. *(Note des éditeurs.)*

l'on rétablissait le roi dans son autorité, et que l'on donnât un arrêt de justification, Votre Éminence donnerait la satisfaction que l'on désire ; que difficilement pouvait-on accommoder cette grande affaire par des députés ; et qu'il fallait des personnes de réciproque confiance qui traitassent les choses de gré à gré. Il me témoigna de parole et de geste que cela lui revenait, et me répondit qu'il en conférerait avec son conseil. Demain au matin j'espère être en état d'aller porter sa réponse à Votre Éminence, DIEU aidant. »

On n'a pas trouvé dans les papiers de M. Vincent quelle fut la suite de ces entremises, qu'il tenait, comme nous avons dit, fort secrètes ; mais le succès a fait voir que DIEU y avait donné bénédiction, puisque, peu de temps après, cet accommodement si important se traita et s'accomplit.

Les troubles du royaume étant ainsi terminés au dedans par la divine miséricorde, M. Vincent ne laissa pas de faire toujours continuer en sa maison de Saint-Lazare les prières, les messes, les communions, les jeûnes et autres exercices de pénitence qu'il y avait établis. Et comme on voulut lui persuader de les faire cesser, attendu que ces pratiques de pénitence étaient fort à charge à la communauté, et que les divisions publiques et guerres civiles pour lesquelles on les faisait étaient finies, il répondit : « Non, non, il n'en faut pas demeurer là, il les faut continuer pour demander à DIEU la paix générale. » Et, en effet, elles furent toujours continuées jusqu'au temps que cette paix tant désirée fut enfin heureusement conclue en l'année 1660, c'est-à-dire huit ans après que ces pratiques de pénitence furent commencées, et six ou sept mois avant son décès, DIEU lui ayant voulu donner avant sa mort la consolation de voir le fruit de ses prières, de ses jeûnes et de sa persévérance.

Chapitre quarante-troisième. — M. Vincent s'est toujours fortement opposé aux nouvelles erreurs du jansénisme.

TOUS ceux qui ont connu M. Vincent ont pu remarquer qu'entre toutes les vertus, il a particulièrement excellé en la soumission et dépendance à l'égard de l'Église ; et que, lorsqu'elle avait parlé, soit pour établir quelque loi, soit pour définir quelque vérité ou condamner quelque erreur, il n'avait point de langue pour répliquer, ni d'esprit pour raisonner à l'encontre ; mais seulement des oreilles pour écouter, et un cœur pour se soumettre sincèrement et parfaitement à tout ce qui lui était prescrit ou proposé de cette part.

C'est ce qu'il a saintement pratiqué lorsque les nouvelles erreurs du jansénisme commencèrent de paraître, et encore plus lorsqu'elles eurent été condamnées par les constitutions des souverains pontifes.

Et premièrement, dès que le livre de Jansénius, intitulé *Augustinus*, fut mis en lumière, et que la nouveauté de ses opinions eut commencé d'exciter diverses contentions parmi les docteurs, ce fidèle serviteur de DIEU, se souvenant de l'avertissement que le saint Apôtre a donné, de ne pas croire toutes sortes d'esprits, mais d'éprouver les esprits s'ils sont de DIEU, se tint sur ses gardes pour ne pas se laisser surprendre à cette nouveauté. Ce qui l'y obligeait davantage, c'était la connaissance très familière qu'il avait de l'un des premiers auteurs de la secte du jansénisme, dont l'esprit et la conduite lui donnaient juste sujet de le tenir fort suspect.

Mais quand M. Vincent eut vu cette nouvelle doctrine foudroyée par les anathèmes de l'Église, et les constitutions des souverains pontifes Innocent X et Alexandre VII, il crut que non seulement il était obligé de se soumettre à ce jugement du Saint-Siège apostolique, mais encore qu'il devait faire une profession ouverte de cette soumission, mettant sous les pieds tous les respects humains et toutes les raisons de la prudence politique qui eussent pu l'en détourner, et se déclarant entièrement opposé tant aux erreurs condamnées qu'aux pernicieux desseins de ceux qui voulaient s'obstiner à les soutenir.

C'est ce qu'il a fait avec autant de vigueur et de courage que de prudence et de modération, ne dissimulant point quand il fallait parler, et ne parlant toutefois qu'autant qu'il le jugeait nécessaire : soit pour confirmer ceux qui acquiesçaient au jugement de l'Église, soit pour redresser et affermir ceux qui chancelaient et étaient en péril de tomber, ou enfin pour rendre constamment le témoignage qu'il devait à la vérité. Mais quoiqu'il ait toujours fait paraître un très grand zèle pour soutenir les constitutions des souverains pontifes, et pour s'opposer à tout ce que quelques esprits mal intentionnés s'efforçaient de faire pour en éluder l'exécution, il a bien su néanmoins faire la distinction des personnes d'avec l'erreur : détestant l'erreur, et gardant toujours en son cœur une vraie et sincère charité pour les personnes, dont il ne parlait qu'avec grande

retenue, et plutôt par esprit de compassion que par aucun mouvement d'indignation. Il a même employé divers moyens et fait plusieurs efforts charitables quand les occasions s'en sont présentées, pour les porter à se réconcilier à l'Église ; jusque-là, qu'après la publication de la constitution du pape Innocent X, il les alla rechercher au Port-Royal, pour les convier avec honneur, et les obliger doucement à se réunir : ce qui toutefois n'eut pas l'effet qu'il désirait.

Il a surtout veillé avec un soin particulier afin que ceux de sa Compagnie fussent exempts non seulement de ces erreurs condamnées, mais aussi du moindre soupçon d'y adhérer en quelque manière que ce fût ; et s'il en apercevait quelqu'un qui ne marchât pas dans cette humble et sincère soumission qu'il voulait que tous les siens rendissent aux constitutions du Saint-Siège apostolique, il l'obligeait de se retirer de sa Compagnie.

Outre cela, sa vigilance, aussi bien que sa charité, s'est étendue sur les autres parties de l'Église qu'il voyait avoir quelque besoin d'être secourues et prémunies contre la contagion de ces nouvelles erreurs : et il reconnut que ceux qui s'obstinaient à les soutenir, s'efforçaient par divers artifices de les répandre dans les monastères et communautés de filles, plus faciles à être surprises et trompées par quelque fausse apparence de bien, dont les faux prophètes (suivant l'avertissement que JÉSUS-CHRIST nous en donne dans l'Évangile) ont toujours accoutumé de colorer et déguiser leurs plus pernicieux sentiments ; il employa aussi tous les moyens dont il se put aviser pour empêcher que ces loups revêtus de peaux de brebis ne fissent aucun dégât dans cette illustre portion du bercail de JÉSUS-CHRIST, et même qu'ils n'y eussent aucun accès, surtout dans les monastères que DIEU avait particulièrement confiés à sa conduite.

Il usait de la même précaution et circonspection pour empêcher qu'il ne se fît aucune surprise dans le conseil des affaires ecclésiastiques, et qu'on ne mît dans les charges et dignités de l'Église ceux qui se trouveraient infectés de cette doctrine condamnée, ou qu'on aurait juste sujet de tenir suspects.

Enfin son zèle pour la conservation de l'union de l'Église et pour la défense de la doctrine orthodoxe, l'obligea de s'employer en diverses occasions près de plusieurs prélats de ce royaume, soit pour les exhorter et encourager à s'opposer aux entreprises des ennemis de la vérité, soit pour leur donner

divers avis afin qu'ils se gardassent de leurs surprises. On remarque dans les lettres qu'il leur écrivit sur ce sujet, que ce grand serviteur de DIEU savait fort bien faire un juste tempérament du respect qu'il devait à leur dignité, et des charitables offices qu'il désirait rendre à leurs personnes : l'humilité, la discrétion, la prudence et la charité accompagnant toujours aussi bien ses paroles que ses actions.

On lui a souvent ouï dire et répéter en gémissant, qu'il y avait grand sujet de craindre que la corruption des mœurs et les dérèglements qui se voient en ce royaume dans la vie ordinaire des chrétiens, si opposée aux maximes de l'Évangile de JÉSUS-CHRIST, n'eussent été la cause de la plaie que la religion recevait de cette nouvelle hérésie ; et que, si nous ne tâchions de nous amender et d'apaiser DIEU justement irrité contre nous, il fallait appréhender l'effet d'une menace semblable à celle qu'il avait faite aux Juifs dans l'Évangile : que le royaume de DIEU ne nous fût ôté pour être transféré en d'autres nations, qui en feraient meilleur usage ; que nous devions trembler de frayeur, voyant devant nos yeux des royaumes autrefois si florissants en religion et en piété, comme l'Angleterre, le Danemarck, la Suède et la plus grande partie de l'Allemagne, que DIEU, par un juste jugement, avait laissés tomber dans l'hérésie ; que le malheur de nos voisins nous devait rendre sages ; et que, la foi étant un don de DIEU, qui nous avait été acquis par le mérite du sang et de la mort de JÉSUS-CHRIST, il fallait le tenir bien précieux et apporter un grand soin pour le conserver.

Chapitre quarante-quatrième. — L'hôpital des pauvres vieillards établi à Paris par M. Vincent, qui a donné occasion à l'établissement de l'hôpital général des pauvres en la même ville.

LA charité de M. Vincent était tout animée et embrasée de ce feu céleste que JÉSUS-CHRIST est venu apporter sur la terre, et qui met les cœurs dans une continuelle disposition d'agir pour la gloire de DIEU et pour le salut des âmes. C'est pourquoi ce fidèle serviteur ne laissait échapper aucune occasion de servir l'Église ou de procurer le vrai bien de son prochain. Cela parut bien en l'année 1653, laquelle donna commencement à l'une des plus grandes entreprises qui se

soient vues depuis longtemps dans l'Église : l'établissement de *l'hôpital général des pauvres* à Paris. On peut dire, sans diminuer le mérite de toutes les personnes vertueuses qui y ont très saintement et très avantageusement contribué, que M. Vincent en a mis comme la première pierre ; ou plutôt que DIEU s'est servi de sa main, sans qu'il connût presque les desseins de sa providence, pour en poser les fondements.

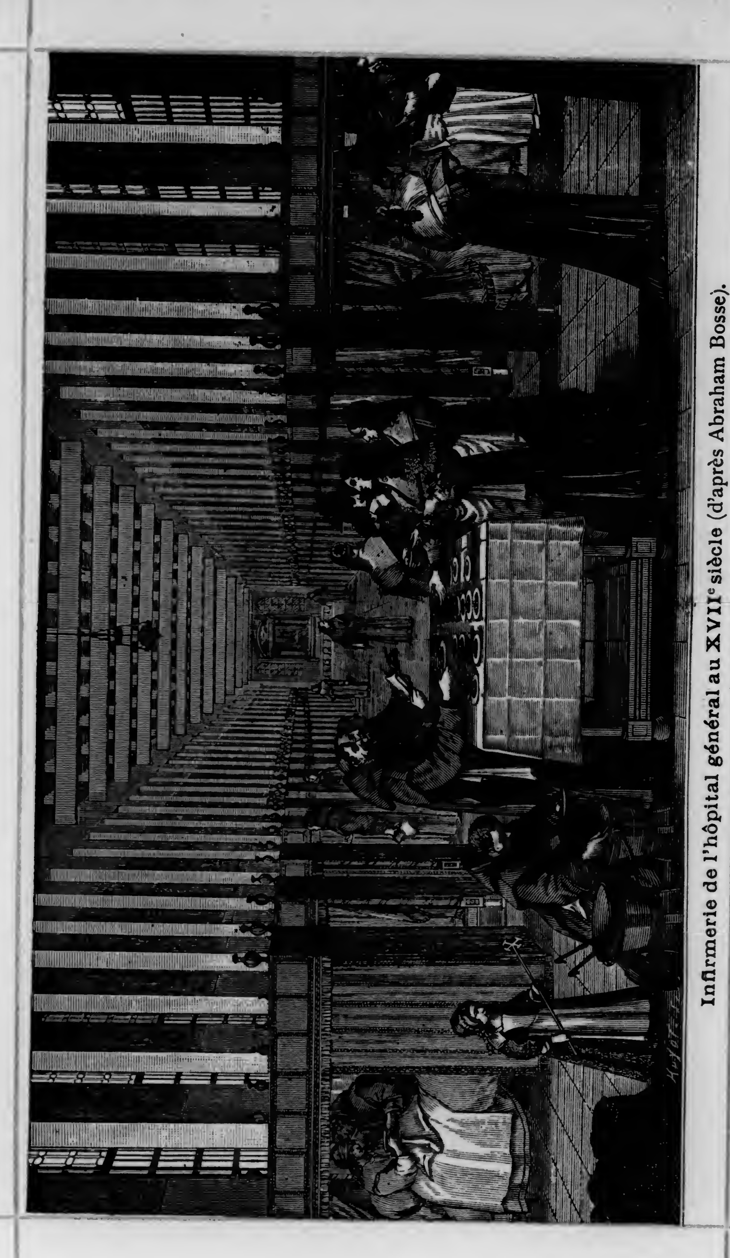
Voici un récit sommaire de la manière que la chose est arrivée :

Un bourgeois de Paris, poussé d'un désir de rendre quelque service à DIEU et de faire quelque chose qui lui fût agréable, s'adressa un jour à M. Vincent, en la charité duquel il avait une confiance toute particulière, et lui dit qu'il avait dessein de lui mettre entre les mains une somme considérable d'argent, pour être par lui employée en quelques œuvres de piété, selon qu'il jugerait être plus expédient, et à condition néanmoins que jamais il ne déclarerait qu'il en fût l'auteur et qu'il ne dirait son nom à personne, voulant cette bonne œuvre purement pour DIEU et sans être connu d'aucun autre après DIEU que de lui seul.

M. Vincent, ayant cru ne devoir pas lui refuser ce service, reçut cette somme comme en dépôt ; et après avoir bien pensé devant DIEU et demandé sa lumière pour connaître à quelle bonne œuvre il aurait agréable qu'elle fût employée, il ne voulut rien arrêter ni résoudre qu'il n'en eût communiqué plus particulièrement avec celui qui lui avait mis ce charitable dépôt entre les mains ; il en conféra donc avec lui, et tous deux ensemble convinrent d'employer cette somme à fonder un hôpital pour les pauvres artisans, qui, ne pouvant plus gagner leur vie par vieillesse ou par infirmité, se trouveraient réduits à la mendicité : estimant que ce serait le moyen d'exercer une double charité en leur endroit, pourvoyant tout ensemble aux besoins de leurs corps et aux nécessités spirituelles de leurs âmes.

Pour l'exécution de ce dessein, M. Vincent acheta, dans le faubourg de St-Laurent de la ville de Paris, deux maisons et une place assez grande, qu'il meubla de lits, de linge et autres choses nécessaires ; il y fit aussi accommoder une petite chapelle avec tous les ajustements convenables ; et, du reste de l'argent ayant acquis une rente annuelle, il reçut dans cet hôpital quarante pauvres, savoir, vingt hommes et vingt femmes, qu'on y a nourris et entretenus jusqu'à présent.

M. Vincent fit mettre ces quarante pauvres en deux corps



Infirmerie de l'hôpital général au XVIIe siècle (d'après Abraham Bosse).

de logis, séparés les uns des autres, mais tellement disposés qu'ils peuvent tous entendre une même messe et une même lecture de table, prenant leur repas en commun, chaque sexe à part, sans se voir ni se parler. Il fit aussi acheter et dresser des métiers, des outils et autres choses convenables pour les occuper selon leurs petites forces et industries, afin d'éviter l'oisiveté. Il désigna des Filles de la Charité pour le soin et le service de ces pauvres gens, commit un prêtre de la Mission pour célébrer la sainte messe dans cet hôpital, et pour administrer à ces pauvres la parole de DIEU et les sacrements; il fut lui-même des premiers à les instruire et à leur recommander l'union entre eux, la piété envers DIEU, et surtout la reconnaissance envers son infinie bonté, qui les avait retirés de l'indigence et leur avait procuré une retraite si tranquille et si commode pour les besoins de leurs corps et pour le salut de leurs âmes.

Il donna à cette maison le titre d'*hôpital du Nom de JÉSUS*, et passa une déclaration de cette fondation devant notaire, sans pourtant nommer le fondateur; en suite de quoi M. l'archevêque de Paris, l'ayant approuvée, lui en donna l'entière direction, pour lui et pour ses successeurs, d'après la volonté expresse du généreux bienfaiteur, et le roi a confirmé et autorisé le tout par ses lettres patentes.

Lorsque quelqu'un de ces pauvres vient à mourir, on en prend un autre pour remplir sa place. Ils y vivent en grande paix et s'estiment heureux d'être ainsi entretenus et assistés tant en leur vie qu'en leur mort, n'ayant autre soin que de vivre chrétiennement pour se disposer par ce moyen à bien mourir; et leur manière de vie douce et réglée donne un tel désir aux autres de leur succéder, qu'il y en a grand nombre qui recherchent et demandent les places plusieurs années avant qu'elles soient vacantes.

M. Vincent ayant donc ainsi établi et réglé ce nouvel hôpital, plusieurs dames de la Charité de Paris, et autres personnes de condition et de vertu, le vinrent visiter, et le considérant en toutes ses parties, elles y remarquèrent un si bon ordre et une si sainte économie, qu'elles en furent merveilleusement édifiées. On y voyait une paix et une union merveilleuse, le murmure et la médisance en étaient bannis avec les autres vices. Les pauvres s'occupaient à leurs petits ouvrages, et s'acquittaient de tous les devoirs de piété conformes à leur condition. Enfin c'était une petite image de la vie

des premiers chrétiens, et plutôt une religieuse communauté qu'un hôpital de séculiers.

La vue de ce lieu si bien réglé donnait sujet aux personnes vertueuses qui le venaient visiter, de déplorer le malheur de tant de pauvres qui demandaient l'aumône dans les rues et dans les églises de Paris, et qui menaient pour la plupart une vie étrange dans toutes sortes de vices et de libertinages, sans qu'on eût pu jusqu'alors y remédier. Plusieurs de ces dames de la Charité eurent la pensée qu'il ne serait pas difficile à M. Vincent de les tirer de ce désordre, et d'en faire bien vivre un grand nombre aussi bien qu'un petit, DIEU donnant grâce et bénédiction à toutes ses entreprises, et d'ailleurs ayant en sa disposition, tant en la maison de Saint-Lazare qu'en celle des Filles de la Charité, des personnes très propres pour ce dessein, pourvu qu'on eût des lieux suffisants pour retirer et pour occuper ces pauvres.

Les premières dames qui eurent cette pensée la communiquèrent à plusieurs autres, et celles-ci étant venues visiter ce petit hôpital entrèrent dans le même sentiment. Une d'entre elles offrit d'abord de donner cinquante mille livres pour commencer un hôpital général, et une autre s'obligea de donner trois mille livres de rente pour le même dessein; enfin, le jour de l'assemblée de ces dames étant venu, elles firent cette proposition à M. Vincent, qui d'abord en loua DIEU et les congratula grandement; il leur dit néanmoins que l'affaire était d'une telle importance, qu'elle méritait d'être mûrement considérée et qu'il la fallait beaucoup recommander à DIEU.

A la prochaine assemblée, elles parurent plus désireuses encore d'en venir à l'exécution de ce grand dessein: elles assurèrent que l'argent ne manquerait pas, qu'elles connaissaient d'autres personnes considérables qui avaient intention d'y contribuer notablement, et sur cela elles pressèrent M. Vincent de trouver bon que leur Compagnie l'entreprît. M. Vincent eût bien désiré temporiser encore quelque peu; mais il ne put arrêter la ferveur de ces vertueuses dames. Comme il fallait une maison fort ample et de grands espaces pour loger les pauvres, on proposa de demander au roi la maison et tous les enclos de la Salpêtrière, près de la rivière et vis-à-vis de l'arsenal, qui pour lors n'étaient pas de grand service. M. Vincent en parla à la reine régente, laquelle accorda bien volontiers cette demande; le brevet du don en fut expédié, et sur l'opposition que fit un particulier qui prétendait y avoir quelque

intérêt, une des dames lui promit huit cents livres de rente pour le dédommager.

Après cela il semblait à ces dames charitables que toutes choses étaient suffisamment disposées pour commencer l'exécution de leur dessein : et il tardait à quelques-unes des plus ferventes de voir tous les pauvres retirés en ce lieu. Mais comme M. Vincent ne convenait pas avec elles de la manière d'attirer les pauvres en cette maison, et de conduire une telle entreprise, sa plus grande peine fut de retenir les plus pressantes ; car il lui semblait qu'elles allaient trop vite pour son pas. C'est pourquoi il leur dit un jour en particulier, pour modérer leur zèle :

« Les œuvres de DIEU se font peu à peu, par commencement et par progrès. Quand DIEU voulut sauver Noé du déluge avec sa famille, il lui recommanda de faire une arche qui pouvait être achevée en peu de temps; et néanmoins il la fit petit à petit. DIEU voulant semblablement conduire et introduire les enfants d'Israël en la terre de promission, il pouvait leur faire faire ce voyage en peu de jours; et cepandant plus de quarante ans s'écoulèrent avant qu'il leur fit la grâce d'y entrer. De même, DIEU ayant dessein d'envoyer son Fils au monde pour remédier au péché du premier homme qui avait infecté tous les autres, pourquoi tarda-t-il trois ou quatre mille ans? C'est qu'il ne se hâte point dans ses œuvres, et qu'il fait les choses dans leur temps. Et Notre-Seigneur, venant sur la terre, pouvait venir dans un âge parfait opérer notre rédemption, sans y emprunter trente ans de vie cachée, qui pourrait sembler superflue. Néanmoins il a voulu naître petit enfant et croître en âge à la façon des autres hommes, pour parvenir peu à peu à la consommation de cet incomparable bienfait. Ne disait-il pas aussi quelquefois, parlant des choses qu'il avait à faire, que son heure n'était pas encore venue, pour nous apprendre de ne nous pas trop avancer dans les choses qui dépendent plus de DIEU que de nous? Il pouvait même de son temps établir l'Église par toute la terre; mais il se contenta d'en jeter les fondements, et laissa le reste à faire à ses Apôtres et à leurs successeurs. Selon cela il n'est pas expédient de vouloir tout faire à la fois et tout à coup, ni de penser que tout sera perdu si un chacun ne s'empresse avec nous, pour coopérer à un peu de bonne volonté que nous avons. Que faut-il donc faire? Aller doucement, beaucoup prier DIEU, et agir de concert. »

Il ajouta « que, selon son sentiment, il estimait qu'il ne fallait faire d'abord qu'un essai, et prendre cent ou deux cents autres pauvres, et encore seulement ceux qui viendraient de leur bon gré, sans en contraindre aucun ; que ceux-là, étant

bien traités et bien contents, donneraient de l'attrait aux autres ; et qu'ainsi l'on augmenterait le nombre à proportion que la Providence enverrait des fonds : qu'on était assuré de ne rien gâter en agissant de la sorte, et qu'au contraire la précipitation et la crainte dont on userait, pourraient être un empêchement au dessein de Dieu : que si l'œuvre était de lui, elle réussirait et subsisterait; mais que si elle était seulement de l'industrie humaine, elle n'irait pas trop bien, ni beaucoup plus loin. »

Voilà quels étaient les sentiments de M. Vincent, et les remontrances qu'il fit à ces dames. Mais ce qui retarda le plus l'exécution de cette affaire, fut que plusieurs des principaux magistrats, croyant qu'il y avait quelque sorte d'impossibilité dans son exécution, ne pouvaient se résoudre d'y consentir : et les années 1655 et 1656 s'écoulèrent sans qu'on pût faire autre chose, sinon dresser plusieurs projets et proposer divers moyens pour l'exécution de ce grand dessein. Quelques personnes de condition et de vertu s'y employèrent avec un très grand zèle, auquel DIEU a enfin donné bénédiction. L'on convint de la manière de l'entreprise et de la forme du gouvernement, et l'on nomma des administrateurs ou directeurs, qui étaient tous personnes d'honneur et de piéte, pour y donner commencement. Les dames de la Charité, qui avaient ébauché ce grand ouvrage sous la conduite de M. Vincent, furent grandement consolées de le voir appuyé et soutenu de l'autorité publique; par son avis, elles s'en déchargèrent sur ces MM. les administrateurs; et pour leur donner moyen de bâtir sur leur fondement, M. Vincent leur remit avec elles, non seulement la Salpêtrière, mais encore le château de Bicêtre qu'il avait obtenu et possédé quelques années auparavant pour les enfants trouvés.

Outre tous ces grands logements que ces dames ont cédés pour retirer les pauvres, elles y ont encore contribué de sommes fort notables, et quantité de linge, de lits et autres meubles, dont quelques-uns même ont été faits à Saint-Lazare par les menuisiers de la maison, pour fournir aux premiers accommodements nécessaires. Ainsi cette entreprise s'est exécutée, non par forme d'essai, ni du gré des pauvres, selon le projet de M. Vincent, mais comme par une résolution absolue de les enfermer pour les empêcher de gueuser ; et on a contraint tous les mendiants qui se sont trouvés dans Paris, ou de travailler pour gagner leur vie, ou bien d'entrer dans l'hôpital général.

Voici ce que M. Vincent en écrivit au mois de mars de l'année 1657, à une personne de confiance :

« L'on va ôter la mendicité de Paris, et ramasser tous les pauvres en des lieux propres pour les entretenir, instruire et occuper. C'est un grand dessein, et fort difficile, mais qui est bien avancé, grâce à DIEU, et approuvé de tout le monde. Beaucoup de personnes lui donnent abondamment, et d'autres s'y emploient volontiers. On a déjà dix mille chemises, et du reste à proportion. Le roi et le parlement l'ont puissamment appuyé, et, sans m'en faire parler, ont destiné les prêtres de notre congrégation et les Filles de la Charité pour le service des pauvres, sous le bon plaisir de M. l'archevêque de Paris. Nous ne sommes pourtant pas encore résolus de nous engager à ces emplois, pour ne pas assez connaître si le bon DIEU le veut; mais si nous les entreprenons, ce ne sera d'abord que pour essayer. »

M. Vincent donc, ayant été averti qu'on avait fait dessein d'employer les prêtres de sa congrégation pour l'assistance spirituelle des pauvres de l'hôpital général, crut que cet engagement était d'une telle importance pour sa congrégation, qu'il méritait bien qu'on y pensât devant DIEU et qu'on avisât s'il était expédient de l'accepter : c'est pourquoi, après avoir prié DIEU pour ce sujet, il assembla les prêtres de la maison de Saint-Lazare pour en délibérer, et leur présenta les diverses considérations qui pouvaient les porter ou les détourner de cet emploi ; on conclut enfin de s'en excuser pour plusieurs importantes raisons. Et parce que les lettres patentes du roi pour la fondation de l'hôpital général leur attribuaient ce droit, ils y renoncèrent par un acte authentique, afin que d'autres ecclésiastiques pussent avec toute liberté s'appliquer en cet emploi.

Néanmoins, pour éviter que ce refus des prêtres de la Mission ne fût cause qu'une si sainte entreprise souffrît du retardement, ou que les pauvres vinssent à manquer de secours spirituels, M. Vincent convia un ecclésiastique de la Compagnie de ceux qui s'assemblent le mardi à Saint-Lazare, d'accepter la charge de recteur de l'hôpital général, ce qu'il fit. Et après y avoir rendu service quelque temps avec d'autres ecclésiastiques qui se joignirent à lui, ses indispositions ne lui permettant pas de porter plus longtemps cette charge, qui était très laborieuse, il s'en démit entre les mains de MM. les vicaires généraux de M. le cardinal de Retz, archevêque de Paris, lesquels substituèrent en sa place un docteur de la faculté de Paris de la même Compagnie, qui a exercé pendant plusieurs années la charge de recteur de l'hôpital général avec grande bénédiction.

Chapitre quarante-cinquième. — Dénombrement de plusieurs établissements de la Congrégation de la Mission faits en divers lieux durant la vie de M. Vincent.

DIEU ayant planté la Congrégation de la Mission dans son Église comme une vigne mystique qui devait fructifier pour la sanctification d'un grand nombre d'âmes, il voulut qu'elle s'étendît en divers lieux par des établissements nouveaux, que l'on peut avec vérité attribuer plutôt à la volonté divine qu'à celle des hommes, M. Vincent n'y ayant donné son consentement que lorsqu'il a vu ne le pouvoir refuser sans résister à DIEU.

Outre les trois établissements faits à Paris, au collège des Bons-Enfants, à Saint-Lazare et à Saint-Charles, le premier se fit en Lorraine en la ville de Toul, à l'instance de messire de Gournay, évêque de Scythie, qui avait pour lors l'administration du diocèse de Toul, dont peu de temps après il fut évêque. Cet établissement se fit l'année 1635, en la maison du Saint-Esprit, du consentement des religieux.

Trois ans après, c'est-à-dire en l'année 1638, M. le cardinal de Richelieu, voulant donner des marques de l'estime qu'il faisait de M. Vincent et de son institut, fonda une maison des prêtres de la Mission en la ville de Richelieu, avec obligation de faire quelques missions tous les ans, dans le diocèse de Poitiers où est la ville de Richelieu, et dans celui de Luçon dont il avait été autrefois évêque.

Quelque temps après, une maison ayant été achetée à Luçon, M. Vincent y envoya, en l'année 1645, trois ou quatre de ses ouvriers pour y résider tout à fait, désirant de contenter en cela messire Pierre de Nivelle, évêque de Luçon, qui les demandait.

En la susdite année 1638, il se fit un autre établissement de la même Congrégation en la ville de Troyes en Champagne, par les bienfaits de feu M. René de Bresse, évêque de la dite ville, et de feu M. le commandeur de Sillery.

En l'année 1640, M. Vincent envoya quelques prêtres de sa Congrégation dans le diocèse de Genève, pour satisfaire au désir très ardent que messire Juste Guérin, évêque de Genève, lui en avait témoigné, et aux instances charitables de la vénérable mère de Chantal, fondatrice et première supérieure du saint Ordre des religieuses de la Visitation en la ville d'Annecy, qui espérait conserver en ce diocèse, par le moyen des

missions, les grands biens que le bienheureux François de Sales y avait faits. M. le commandeur de Sillery, porté d'une dévotion toute singulière envers ce saint prélat, fit une fondation pour l'entretien de ces prêtres missionnaires, pour



Sainte Jeanne Françoise de Chantal, d'après le portrait de Restout, XVII[e] siècle.

élever les ecclésiastiques dans l'étude de la science et de la vertu.

En la suivante année 1641, M. Dominique Séguier, évêque de Meaux, approuva et autorisa un établissement des prêtres de la même Congrégation en la ville de Crécy en Brie.

L'année 1642, se fit la fondation de la Mission en la ville de Rome, par les libéralités de madame la duchesse d'Aiguillon, nièce de M. le cardinal de Richelieu.

La même dame a aussi fondé, en divers temps, de quoi entretenir sept prêtres à Notre-Dame de la Rose, près la ville de Ste-Liorade, pour faire des missions en son duché d'Aiguillon, et dans son comté d'Agénois et de Condomois.

C'est elle encore qui établit la Mission, en 1643, en la ville de Marseille, particulièrement pour instruire et consoler les pauvres forçats des galères de France et leur aider à faire leur salut. Cette fondation de Marseille fut quelques années après augmentée par la même dame, pour faire assister par les missionnaires les pauvres chrétiens esclaves en Barbarie.

En la même année 1643, feu M. Alain de Solminihac, évêque baronnet, comte de Cahors, crut procurer un grand avantage à tout son diocèse, en y établissant une maison de prêtres de l'institut de M. Vincent.

Le feu roi Louis XIII ayant acquis environ ce même temps la souveraineté de Sedan qui était presque tout infectée de l'hérésie, désira que M. Vincent envoyât des prêtres de sa Congrégation pour y affermir les catholiques, pour la plupart peu instruits, dont la foi était en un continuel péril, à cause du fréquent commerce qu'ils avaient avec les hérétiques. Sa Majesté ordonna qu'une somme assez considérable serait mise entre les mains de M. Vincent, pour être employée aux frais de ces missions. Après la mort de ce grand roi, Louis XIV, son successeur glorieusement régnant, de l'avis de la reine régente sa mère, voulut que ce qui se trouva rester alors de cet argent, servît de fondation pour une maison fixe des mêmes prêtres de la Mission, qui fut établie par M. Éléonor d'Étampes de Valençay, archevêque de Reims, l'an 1644.

La maison de la Mission de Montmirail, au diocèse de Soissons, fut fondée en l'année 1644 par M. le duc de Retz. M. Toublan, son secrétaire, eut la dévotion de contribuer de son bien à cette fondation.

Celle de Saintes se fit aussi en la même année par les soins de messire Jacques Raoul, alors évêque de la dite ville, et par la contribution de Messieurs de son clergé, pour les missions et pour le séminaire.

L'année suivante, 1645, se fit un autre établissement en la ville du Mans, à l'instance de M. Émeric de la Ferté, évêque du Mans, par l'autorité duquel l'église collégiale de Notre-Dame de Coëffort, maison et appartenances, furent unies,

avec le consentement des chanoines, à la Congrégation de la Mission.

Et en la même année 1645, messire Achille de Harlay, évêque de Saint-Malo, ayant demandé des prêtres de la même Congrégation pour travailler dans son diocèse, M. Vincent lui en envoya quelques-uns, qui furent peu de temps après établis par le même prélat en l'abbaye de Saint-Méen dont il était abbé et du consentement des religieux, qui cédèrent leur maison et leur mense aux missionnaires : l'union en a eté faite depuis à la même Congrégation par bulles apostoliques de notre saint Père le pape Alexandre VII.

Il ne faut pas omettre qu'en la dite année 1645 et aux deux suivantes, M. Vincent ayant obtenu toutes les facultés et pouvoirs nécessaires du Saint-Siège apostolique, envoya quelques-uns de ses prêtres en la ville de Tunis et en celle d'Alger, pour l'assistance spirituelle et corporelle des chrétiens esclaves, qui se trouvaient alors dans un grand abandon. Il en envoya d'autres en Hibernie pour l'iustruction des pauvres catholiques de ce royaume, qui étaient grandement oppressés par les hérétiques d'Angleterre. D'autres furent envoyés en l'île de Madagascar, au-delà de l'équateur, où les peuples vivent, les uns comme idolâtres, et les autres presque sans religion. Cette île, d'une étendue fort vaste, est comme un grand champ couvert de ronces, que cet ouvrier évangélique a commencé de défricher. M. Vincent a témoigné une fermeté et une constance invincibles à la poursuite de ces entreprises apostoliques, particulièrement en cette île infidèle, et dans les villes de Tunis et d'Alger, nonobstant les grandes difficultés qui s'y rencontrent et les pertes notables qu'il y a souffertes.

En la même année 1645, M. le cardinal Durazzo, archevêque de Gênes en Italie, ayant appris les services que M. Vincent et les prêtres de la Congrégation rendaient à l'Église en divers lieux, voulut procurer un semblable bien dans son diocèse. Instamment prié de lui donner cette satisfaction, M. Vincent lui envoya quelques missionnaires qu'il reçut avec grande affection, et dont il fit l'établissement dans une maison qu'il fonda.

En l'année 1650, les prêtres de la dite Congrégation furent établis en la ville d'Agen par M. Barthélemy d'Albène, évêque du dit lieu, qui leur donna la direction perpétuelle de son séminaire.

En l'année 1651, M. Vincent envoya des prêtres de sa Congrégation en Pologne, où ils furent quelque temps après

établis dans la ville de Varsovie par les libéralités de la sérénissime reine de Pologne.

En cette même année 1651, sa Congrégation fut établie au diocèse de Montauban, où M. Pierre de Bertier, évêque de cette ville, lui donna la direction de son séminaire et l'employa à faire des missions.

L'établissement des mêmes prêtres se fit en la ville de Tréguier en Basse-Bretagne, en l'année 1654, par les bienfaits de messire Balthazar Granger, évêque et comte du lieu, comme aussi par les libéralités de M. Thépant, sieur de Rumelin, chanoine de l'église cathédrale de Tréguier.

En cette même année, M. Vincent envoya de ses missionnaires en la ville d'Agde, en Languedoc, selon le désir de Messire François Fouquet, alors évêque d'Agde ; et en la ville de Turin, capitale du Piémont, à l'instance M. le marquis de Pianezze, premier ministre d'état du duc de Savoie.

En l'année 1657, la cour étant allée à Metz, et la reine, mère du roi, ayant été informée de quelques besoins spirituels qui se trouvaient dans cette grande ville, pensa qu'un des moyens les plus efficaces d'y remédier était d'y envoyer des prêtres de la Mission : Sa Majesté, de retour à Paris, déclara son dessein à M. Vincent, et lui dit que pour l'exécuter elle désirait qu'il envoyât des missionnaires en la ville de Metz, pour y faire la mission. A quoi il répondit : « Votre Majesté ne sait donc pas que les pauvres prêtres de la Congrégation de la Mission, ne sont missionnaires que pour les pauvres ? Que si nous sommes établis dans Paris et dans les autres villes épiscopales, ce n'est que pour le service des séminaires, des ordinands, de ceux qui font la retraite spirituelle, et pour aller faire des missions à la campagne, et non pas pour prêcher, catéchiser ni confesser les habitants de ces villes-là ; mais il y a une autre compagnie d'ecclésiastiques qui s'assemblent à Saint-Lazare toutes les semaines, qui pourront bien, si Votre Majesté l'a agréable, s'acquitter plus dignement que nous de cet emploi. » A quoi la reine répondit qu'elle n'avait pas encore su que les prêtres de la Congrégation de la Mission ne fissent point de mission dans les grandes villes ; qu'elle n'avait garde de les détourner de leur institut ; et que ces MM. de la Conférence de Saint-Lazare venant de sa part, elle trouverait très bon qu'ils fissent cette mission. Et en effet ils la firent avec beaucoup de bénédiction pendant le carême de l'an 1658. Ils étaient plus de vingt prêtres, tous ouvriers d'élite choisis par M. Vincent, qui pria M. l'abbé de Chandenier,

personnage de singulière vertu, de vouloir prendre la conduite de cette mission, dont il s'acquitta dignement, selon les avis que M. Vincent lui avait donnés.

En l'année 1659, M. Vincent envoya à Narbonne des prêtres de sa Congrégation pour satisfaire au désir de M. François Fouquet, archevêque de cette ville.

M. l'abbé de Sery, de la maison de Mailly en Picardie, avait proposé plusieurs fois à M. Vincent le dessein qu'il avait de contribuer à la fondation d'une maison des prêtres de la Mission dans Amiens ; mais Notre-Seigneur l'ayant retiré de ce monde avant qu'il l'eût accompli, cet établissement a été fait depuis par messire François Faure, évêque d'Amiens, qui a donné la direction perpétuelle de son séminaire aux prêtres de la Congrégation de la Mission.

M. Henri de Baradad, évêque et comte de Noyon, pair de France, désirant avoir des prêtres de la Mission en son diocèse, en écrivit à M. Vincent et lui en fit parler ; mais M. Vincent, ne croyant pas pour lors toutes choses disposées à leur établissement, différa d'en envoyer. La providence de DIEU réservait l'exécution de ce pieux dessein à M. François de Clermont, lequel n'a pas eu plus tôt la conduite de ce diocèse qu'il donna la direction perpétuelle de son séminaire aux prêtres de la Congrégation de la Mission, en l'année 1662.

Voilà comment Dieu voulut que ce père des missionnaires recueillît, même dès cette vie, quelque partie des fruits de ses saints travaux, et qu'il eût la consolation de voir ses enfants spirituels, multipliés comme des étoiles du ciel, et sa Congrégation heureusement établie en fort peu de temps en diverses parties du monde.

Chapitre quarante-sixième. — M. Vincent donne des règles à sa Congrégation, et dit plusieurs choses très considérables sur ce sujet.

EN l'année 1658, M. Vincent, ayant mis les règles de sa Congrégation dans le bon ordre qu'il souhaitait, son grand âge et ses infirmités lui faisant prévoir qu'il ne lui restait guère de temps à vivre : comme il avait toujours aimé les siens pendant sa vie, il voulut leur donner des preuves signalées de cet amour avant sa mort, en leur laissant son esprit exprimé dans ces règles ou constitutions.

La communauté de la maison de Saint-Lazare étant donc assemblée un vendredi au soir, 17 mai de la dite année, M. Vincent leur fit un discours tout paternel sur l'observance des règles ; nous en rapporterons ici quelques extraits, qui feront voir de quel esprit M. Vincent était animé, et avec combien de prudence, de retenue, de charité et de zèle il avait dressé ces règles pour le bien de sa Congrégation.

Il commença par les motifs que sa Congrégation avait d'aimer et de bien observer ses règles.

« Il me semble que par la grâce de DIEU toutes les règles de la Congrégation de la Mission tendent à nous éloigner du péché, et même à éviter les imperfections, à procurer le salut des âmes, servir l'Église et donner gloire à DIEU ; de sorte que quiconque les observera comme il faut, s'éloignera des péchés et des vices, se mettra dans l'état que DIEU demande de lui, sera utile à l'Église et rendra à Notre-Seigneur la gloire qu'il en attend. Quels motifs, Messieurs et mes Frères ! s'exempter des vices et des péchés, autant que l'infirmité humaine le peut permettre, glorifier DIEU et faire qu'il soit aimé et servi sur la terre ! O Sauveur ! quel bonheur ! je ne le puis assez considérer. Nos règles ne nous prescrivent en apparence qu'une vie assez commune, et néanmoins elles ont de quoi porter ceux qui les pratiquent à une haute perfection ; et non seulement cela, mais encore à détruire le péché et l'imperfection dans les autres, comme ils les auront détruits en eux-mêmes. Si donc la petite compagnie a déjà fait quelque progrès dans la vertu, si chaque particulier est sorti de l'état du péché et s'est avancé dans le chemin de la perfection, n'est-ce pas l'observance des mêmes règles qui a fait cela ? Si, par la miséricorde de DIEU, la compagnie a produit quelque bien dans l'Église par le moyen des missions et par les exercices des ordinands, n'est-ce pas parce qu'elle a gardé l'ordre et l'usage que DIEU y avait introduit et qui y est prescrit par ces mêmes règles ? Oh ! que nous avons donc grand sujet de les observer inviolablement, et que la Congrégation de la Mission sera heureuse si elle y est fidèle !

» Un autre motif qu'elle a pour cela est que ses règles sont presque toutes tirées de l'Évangile, comme chacun le voit, et qu'elles tendent toutes à conformer votre vie à celle que Notre-Seigneur a menée sur la terre ; car il est dit que ce divin Sauveur est venu et a été envoyé de son Père pour évangéliser les pauvres : *Pauperibus evangelizare misit me. Pauperibus :* pour annoncer l'Évangile aux pauvres, comme par la grâce de DIEU la petite compagnie tâche de faire, laquelle a grand sujet de s'humilier et de se confondre de ce qu'il n'y en a point encore eu d'autre que je sache qui se soit proposé pour fin particulière et principale d'annoncer l'Évangile aux pauvres les plus abandonnés : *Pauperibus evangelizare misit me.* Car c'est là notre fin : oui, Messieurs et mes Frères, notre partage sont

les pauvres. Quel bonheur de faire la même chose pour laquelle Notre-Seigneur a dit, qu'il était venu du ciel en terre, et moyennant quoi nous espérons avec sa grâce d'aller de la terre au ciel ! Faire cela, c'est continuer l'ouvrage du Fils de DIEU, qui allait volontiers dans les lieux de la campagne chercher les pauvres. Voilà à quoi nous oblige notre institut, à servir et à aider les pauvres, que nous devons reconnaître pour nos seigneurs et pour nos maîtres. O pauvres, mais bienheureuses règles, qui nous engagent à aller dans les villages, à l'exclusion des grandes villes, pour faire ce que JÉSUS-CHRIST a fait ! Voyez, je vous prie, le bonheur de ceux qui les observent, de conformer ainsi leur vie et toutes leurs actions à celles du Fils de DIEU. O Seigneur, quel motif avons-nous en cela de bien observer ces règles qui nous conduisent à une fin si sainte et si désirable !

» Vous les avez longtemps attendues, Messieurs et mes Frères, et nous avons beaucoup différé à vous les donner, en partie pour imiter la conduite de Notre-Seigneur, lequel commença à faire avant que d'enseigner : *Cœpit Jesus facere et docere.* Il pratiqua les vertus pendant les trente premières années de sa vie, et employa seulement les trois dernières à prêcher et enseigner. Aussi la compagnie a tâché de l'imiter, non seulement en ce qu'il est venu faire, mais aussi en le faisant de la même manière qu'il l'a fait. Car la compagnie peut dire cela, qu'elle a premièrement fait, et puis qu'elle a enseigné : *Cœpit facere et docere.* Il y a bien trente-trois ans ou environ que DIEU lui a donné commencement, et depuis ce temps-là l'on y a, par la grâce de DIEU, pratiqué les règles que nous allons vous donner maintenant. Aussi n'y trouverez-vous rien de nouveau que vous n'ayez mis en pratique depuis plusieurs années avec beaucoup d'édification. Si on donnait des règles qu'on n'eût point encore pratiquées, on pourrait y trouver de la difficulté ; mais vous donnant ce que vous avez fait et exercé depuis tant d'années avec fruit et consolation, il n'y a rien que vous ne trouviez également utile et aisé pour l'avenir. L'on a fait comme les Réchabites, dont il est parlé en la sainte Écriture, qui gardaient par tradition les règles que leurs pères leur avaient laissées, bien qu'elles ne fussent point écrites ; et maintenant que nous avons les nôtres écrites et imprimées, la compagnie n'aura qu'à continuer et à se maintenir dans l'usage de ce qu'elle a pratiqué durant plusieurs années, et à faire toujours ce qu'elle a fait et pratiqué si fidèlement par le passé.

» Si nous eussions donné des règles dès le commencement, et avant que la compagnie se fût mise en la pratique, on aurait pensé qu'il y aurait eu de l'humain plus que du divin, et que c'eût été un dessein pris et concerté humainement et non pas un ouvrage de la Providence divine ; mais, Messieurs et mes Frères, toutes ces règles et tout le reste que vous voyez dans la Congrégation s'est fait je ne sais comment, car je n'y avais jamais pensé, et tout cela s'est introduit peu à peu, sans qu'on puisse dire qui en est la cause. Or, c'est

une règle de saint Augustin, que quand on ne peut trouver la cause d'une chose bonne, il la faut rapporter à DIEU, et reconnaître qu'il en est le principe et l'auteur. Selon cela, DIEU n'est-il pas l'auteur de toutes nos règles qui se sont introduites je ne sais de quelle manière, et de telle sorte qu'on ne saurait dire ni comment, ni pourquoi ? O Sauveur ! quelles règles ! et d'où viennent-elles ? Y aurais-je pensé ? point du tout ; et je vous puis assurer, Messieurs et mes Frères, que je n'aurais jamais pensé ni à ces règles, ni à la compagnie, ni même au mot de mission ; c'est Dieu qui a fait tout cela, les hommes n'y ont point de part. Pour moi, quand je considère la conduite dont il a plu à DIEU de se servir pour faire naître la Congrégation en son Église, j'avoue que je ne sais où j'en suis, et qu'il me semble que c'est un songe tout ce que je vois. Non, cela n'est point de nous ; cela n'est point humain, mais de DIEU. Appelleriez-vous humain ce que l'entendement de l'homme n'a point prévu, et ce que sa volonté n'a point désiré ni recherché en manière quelconque ? Nos premiers missionnaires n'y avaient pas pensé non plus que moi : de sorte que cela s'est fait contre toutes nos prévoyances et espérances. Oui, quand je considère tous les emplois de la Congrégation de la Mission, il me semble que c'est un songe. Quand le prophète Habacuc fut enlevé par un ange et porté bien loin pour consoler Daniel dans la fosse aux lions, et puis rapporté au lieu où il avait été pris, se voyant de retour au même endroit d'où il était sorti, n'avait-il pas sujet de penser que tout cela n'était qu'un songe ? Et si vous me demandez comment les pratiques de la compagnie se sont introduites ? comment la pensée de tous ses exercices et emplois nous est venue ? je vous dirai que je n'en sais rien, et que je ne le puis connaître. Voilà M. Portail qui a vu aussi bien que moi l'origine de la petite compagnie, qui vous peut dire que nous ne pensions à rien moins qu'à tout cela ; tout s'est fait comme de soi-même, peu à peu, l'un après l'autre. Le nombre de ceux qui se joignaient à nous s'augmentait, et chacun travaillait à la vertu ; et en même temps que le nombre croissait, aussi les bonnes pratiques s'introduisaient pour pouvoir vivre ensemble, et nous comporter avec uniformité dans nos emplois. Ces pratiques-là se sont toujours observées, et s'observent encore aujourd'hui par la grâce de DIEU. Enfin, on a trouvé à propos de les réduire par écrit et d'en faire des règles. J'espère que la compagnie les recevra comme émanées de l'esprit de DIEU : *a quo bona cuncta procedunt :* duquel toutes les bonnes choses procèdent et sans lequel : *non sumus sufficientes cogitare a nobis, quasi ex nobis :* nous n'avons pas la suffisance de penser quelque chose de nous-mêmes.

» O Messieurs et mes Frères ! je suis dans un tel étonnement de penser que c'est moi qui donne des règles, que je ne saurais concevoir comment j'ai fait pour en venir là ; et il me semble que je suis toujours au commencement ; et plus j'y pense, plus aussi il me paraît éloigné de l'invention des hommes, et plus évidemment je conçois

que c'est DIEU seul qui a inspiré ces règles à la compagnie. Que si j'y ai contribué quelque peu de chose, je crains que ce ne soit ce peu-là qui empêchera peut-être qu'elles ne soient pas si bien observées à l'avenir, et qu'elles ne produisent pas tout le fruit et tout le bien qu'elles devraient.

» Après quoi, que me reste-t-il, Messieurs ? sinon d'imiter Moïse, lequel, ayant donné la loi de DIEU au peuple, promit à tous ceux qui l'observeraient toutes sortes de bénédictions, en leurs corps, en leurs âmes, en leurs biens et en toutes choses. Aussi, Messieurs et mes Frères, nous devons espérer de la bonté de Dieu toutes sortes de grâces et de bénédictions, pour tous ceux qui observeront fidèlement les règles qu'il nous a données : bénédiction en leurs personnes, bénédiction en leurs pensées, bénédiction en leurs desseins, bénédiction en leurs emplois et en toutes leurs conduites, bénédiction en leurs entrées et en toutes leurs sorties, bénédiction enfin en tout ce qui les concernera. J'espère que cette fidélité passée avec laquelle vous avez observé ces règles, et votre patience à les attendre si longtemps, obtiendront pour vous de la bonté de DIEU la grâce de les observer encore plus facilement et plus parfaitement à l'avenir. O Seigneur ! donnez votre bénédiction à ce petit livre, et accompagnez-le de l'onction de votre Saint-Esprit, afin qu'il opère dans les âmes de ceux qui le liront l'éloignement du péché, le détachement du monde, la pratique des vertus et l'union avec vous. »

M. Vincent, ayant ainsi parlé, fit approcher les prêtres et donna à chacun d'eux un petit livre contenant les règles imprimées, qu'ils voulurent par dévotion recevoir à genoux.

Après cette distribution, l'assistant de la maison se mit derechef à genoux, et lui demanda sa bénédiction au nom de toute la compagnie ; sur quoi M. Vincent, s'étant lui-même prosterné, dit ces belles paroles d'un ton fort affectif et d'une manière qui faisait bien connaître l'ardeur de son amour paternel :

« O Seigneur ! qui êtes la loi éternelle et la loi immuable, qui gouvernez par votre sagesse infinie tout l'univers ; vous de qui les conduites des créatures, toutes les lois et toutes les règles de bien vivre sont émanées comme de leur vive source ; ô Seigneur ! bénissez, s'il vous plaît, ceux à qui vous avez donné ces règles ici, et qui les ont reçues comme procédantes de vous. Donnez-leur, Seigneur, la grâce nécessaire pour les observer toujours et inviolablement jusqu'à la mort. C'est en cette confiance et en votre nom que, tout misérable pécheur que je suis, je prononcerai les paroles de la bénédiction que je vais donner à la compagnie. »

M. Vincent avait parlé en cette occasion d'un ton de voix humble, doux et dévot, et de telle sorte qu'il faisait sentir aux

cœurs des assistants qui l'écoutaient l'affection particulière du sien ; il leur semblait qu'ils étaient avec les apôtres écoutant parler Notre-Seigneur, en ce dernier sermon qu'il leur fit avant sa Passion, où il leur donna aussi ses règles et leur imposa le grand commandement de la parfaite dilection.

On peut conclure de ce qui vient d'être dit, et plus encore de la lecture des règles de la Congrégation de la Mission, qu'elle a été instituée pour trois fins principales : la première, pour travailler à la perfection de ses membres, en les portant à pratiquer les vertus que Notre-Seigneur a daigné nous enseigner par ses paroles et par son exemple ; la seconde pour prêcher l'Évangile aux pauvres, et particulièrement à ceux de la campagne qui sont les plus délaissés ; et la troisième, pour aider les ecclésiastiques à acquérir les connaissances et les vertus nécessaires à leur état.

Chapitre quarante-septième. — Diverses autres œuvres de piété auxquelles M. Vincent s'est appliqué avec ses occupations plus ordinaires.

PENDANT trente ou quarante ans il s'est fait fort peu d'œuvres de piété ou de charité publiques dans Paris, où M. Vincent n'ait eu quelque part, soit en donnant ses avis, soit en y coopérant en quelque autre manière.

Ce grand serviteur de Dieu était presque continuellement consulté pour diverses affaires de piété, non seulement de Paris, mais encore de plusieurs autres lieux, et de la part de personnes qui lui étaient inconnues et qui recouraient à lui sur la réputation de sa vertu et de sa charité. Outre les assemblées ordinaires qui se tenaient au moins trois fois chaque semaine, il était souvent appelé en d'autres assemblées particulières de prélats ou de docteurs, ou même de supérieurs de communautés ou d'autres personnes, tantôt pour résoudre diverses difficultés importantes, tantôt pour régler ou établir quelque bon gouvernement, ou bien pour remédier à quelques grands désordres, ou enfin pour trouver un moyen d'avancer la gloire de DIEU et de procurer le bien des diocèses, des communautés ou des familles. Il était d'autres fois appelé pour établir un bon ordre dans des maisons religieuses, tant d'hommes que de filles, et pour apaiser des

différends et des procès entre les personnes particulières et entre des communautés.

Sa charité le portait aussi à faire beaucoup de visites aux personnes malades ou affligées, soit qu'il en fût prié, ou que de lui-même il y allât pour consoler et exercer les œuvres d'une véritable miséricorde.

Il avait été chargé de la conduite des maisons de la Visitation Sainte-Marie établies à Paris et à Saint-Denis, dont il prenait un très grand soin.

Ajoutez à tout cela l'application continuelle de ses pensées et de ses soins pour le gouvernement de toutes les maisons de sa congrégation, et le grand nombre de lettres qu'il recevait tous les jours de tous côtés, auxquelles il faisait réponse. Nonobstant toutes ces occupations et les autres affaires extraordinaires qui lui survenaient, il ne laissait pas d'être tous les jours levé à quatre heures du matin ; après quoi il allait à l'église, où il demeurait près de trois heures, et quelquefois plus pour son oraison, sa messe et quelque partie du bréviaire, employant toujours avec une merveilleuse tranquillité d'esprit un temps notable pour sa préparation et pour son action de grâces, sans en rien retrancher, quelque presse d'affaires qu'il eût, si ce n'est fort rarement et en des occasions extraordinaires. Il était pendant la journée accablé de visites des personnes du dehors, et le soir de celles du dedans. Il écoutait chacun à souhait avec un grande bénignité et avec autant d'attention que s'il n'eût eu autre chose à faire. Il sortait presque tous les jours pour les affaires de piété et de charité qui l'y obligeaient, quelquefois même deux fois le jour, et revenait ordinairement bien tard. Sitôt qu'il était de retour, il se mettait à genoux pour dire son office, qu'il ne récita jamais autrement dans la maison, tant que ses infirmités lui ont permis de se tenir en cette posture ; et puis, il s'appliquait à écrire des lettres ou vaquait aux autres affaires : ce qui l'obligeait de veiller fort souvent une partie de la nuit, sans pourtant cesser jamais de se lever à son heure ordinaire, s'il n'était malade.

Il ne manquait point, tous les ans, de faire sa retraite et ses exercices spirituels, nonobstant toutes ses autres occupations, reconnaissant que la principale qu'il devait préférer à toute autre était celle du salut. Il exhortait les autres à cette pratique, à laquelle il était exact et fidèle, tant pour les y porter plus efficacement par son exemple que pour se renouveler lui-même et puiser dans le sein de DIEU les lumières, les forces et les grâces nécessaires à l'accomplissement de sa charge.

Voilà comme se passaient les journées et les années de ce grand serviteur de DIEU, journées pleines, selon la façon de parler de la sainte Écriture : en sorte que sa vie a été non seulement remplie, mais aussi comblée de vertus et de mérites.

Chapitre quarante-huitième. — Réflexions sur quelques peines et afflictions que M. Vincent a souffertes.

MONSIEUR Vincent, ayant rendu de si fidèles services à ce Roi de gloire et s'étant toujours étudié à l'imiter en toutes choses, ne devait pas être privé de l'honneur de participer à sa croix et à ses souffrances. Nous ne parlerons pas ici de celles qu'il se procurait lui-même par ses austérités et mortifications extérieures et intérieures ; mais seulement de quelques peines et afflictions qui lui sont arrivées, ou de la part des hommes, ou par une conduite particulière de la providence de DIEU.

Quoique M. Vincent se soit toujours comporté en tout ce qu'il a fait avec prudence, circonspection, déférence, humilité et charité, il n'a pas laissé néanmoins de ressentir quelquefois les traits envenimés de la médisance et de la calomnie ; et comme il ne pouvait pas toujours contenter DIEU et les hommes, particulièrement pendant son emploi dans les conseils pour la distribution des bénéfices, qui l'obligeait souvent de refuser et même de s'opposer aux prétentions injustes de divers particuliers, qui s'en tenaient fort offensés, il lui fallait souffrir les plaintes, les murmures, les reproches et quelquefois des injures atroces et de grosses menaces jusque dans sa propre maison, outre les invectives et les calomnies qu'on répandait par esprit de vengeance en diverses compagnies contre sa réputation et contre son honneur. Mais ce n'était pas là le principal sujet de ses peines, car bien loin de s'en affliger, c'était une de ses plus grandes joies que de souffrir des affronts et des injures pour le service et l'amour de JÉSUS-CHRIST.

Il lui est encore arrivé plusieurs fois de souffrir des pertes et de grands dommages, principalement pendant le temps des guerres, où il a vu la maison de Saint-Lazare, et presque toutes les métairies qui en dépendaient, ravagées par les

soldats : les bestiaux enlevés et toutes les provisions de blé, de vin et autres dissipées et consumées ; mais il estimait que ces pertes lui étaient un grand gain, puisqu'il y trouvait l'accomplissement du bon plaisir de DIEU, et une occasion avantageuse de lui faire un entier sacrifice de toutes choses extérieures, et de se conformer parfaitement à sa très sainte volonté.

Ces vexations en son honneur ou en ses biens, quoique pénibles et fâcheuses au sentiment de la nature, n'étaient pas ce qui lui donnait plus de peine ; il avait d'autres sujets de douleur et d'affliction qui lui navraient bien plus cruellement le cœur. Ces sujets n'étaient autres que de voir, d'un côté, la France et presque toutes les provinces de la chrétienté ravagées par les guerres qui causaient tant de meurtres, de sacrilèges, de profanations d'églises, de blasphèmes et d'attentats horribles contre la personne même de JÉSUS-CHRIST au très saint Sacrement de l'autel ; d'autre côté, les schismes et les divisions excités parmi les catholiques au sujet des nouvelles erreurs qui ont troublé l'Église, et donné tant d'avantages aux ennemis de la foi catholique ; en un mot, toutes les impiétés, tous les scandales et tous les crimes qu'il voyait, ou qu'il savait se commettre contre DIEU, étaient autant de flèches acérées qui lui perçaient le cœur. Et comme tous ces maux ont de son temps étrangement inondé la terre, aussi peut-on juger qu'il a toujours eu son âme plongée dans une mer d'amertume et de douleur.

Il y a eu encore un autre sujet de peine qui lui était fort sensible, c'était la mort des bons serviteurs de DIEU et des hommes apostoliques, voyant d'un côté que le nombre en était petit, de l'autre que l'Église en avait un très grand besoin, estimant qu'il n'y avait rien au monde de plus précieux qu'un bon ouvrier de l'Évangile. C'est pourquoi il fut sensiblement touché de la perte qu'il fit en divers temps des meilleurs missionnaires de sa compagnie, en âge et en disposition de rendre encore de grands services : il en mourut cinq ou six à Gênes au service des pestiférés ; quatre en Barbarie, où ils étaient allés secourir les pauvres chrétiens esclaves ; six ou sept en l'île de Madagascar, où ils travaillaient à la conversion des infidèles ; et deux en Pologne, où il les avait envoyés pour le service de la religion catholique ; sans parler de ceux que les fatigues et les maladies lui ont enlevés pendant les guerres, tant sur les frontières qu'aux environs de Paris, et en d'autres occasions. Mais les plus douloureuses séparations lui

sont arrivées en l'année 1660, DIEU ayant retiré de ce monde un peu avant sa mort trois personnes qui lui étaient chères entre toutes.

Le premier fut M. Portail, que DIEU lui avait donné, il y avait près de cinquante ans ; c'était le premier qu'il s'était associé pour la Mission, le premier prêtre de sa Congrégation, son secrétaire et premier assistant ; et enfin celui qui l'avait le plus soulagé dans la conduite de cette Congrégation, et en qui il avait une confiance entière.

L'autre fut mademoiselle le Gras, fondatrice et première supérieure des Filles de la Charité, en qui DIEU avait mis de grandes grâces pour le salut et pour le soulagement du prochain ; elle avait une confiance toute particulière et un grand respect pour M. Vincent ; et lui réciproquement estimait grandement sa vertu, et ses avis touchant les pauvres. Il lui écrivait souvent sur le sujet des affaires des Filles de la Charité, mais il la voyait rarement et seulement dans la nécessité. Elle était sujette à de grandes maladies et presque toujours infirme, et M. Vincent disait qu'il y avait vingt ans qu'elle ne vivait que par miracle. Elle craignait toujours de mourir sans être assistée de lui, ce que néanmoins DIEU a voulu pour éprouver sa vertu et lui donner un plus grand sujet de mérite. M. Vincent était alors en tel état qu'il ne pouvait plus tenir sur ses jambes ; elle lui fit demander au moins quelques paroles de consolation écrites de sa main, ce qu'il ne voulut pas lui accorder ; mais il lui envoya un des prêtres de sa Compagnie, avec ces paroles : *Qu'elle s'en allait devant, et qu'il espérait bientôt la voir dans le ciel.* Elle mourut fort peu de temps après ; et quoique cette mort fût grandement sensible à M. Vincent, il reçut ces coups de la main de DIEU, avec grande soumission et tranquillité d'esprit. Il s'était toujours déchargé sur M. Portail et sur elle de ce qui regardait la conduite des Filles de la Charité, dont il était instituteur et supérieur. Mais, après leur mort, cette compagnie lui demeura sur les bras, lorsqu'il n'était plus en état de sortir, ni de s'appliquer beaucoup au travail ; et c'est ce qui augmentait sa peine.

Enfin la troisième personne, dont la mort arrivée cette même année toucha très vivement M. Vincent, fut messire Louis de Rochechouart de Chandenier, abbé de Tournus, lequel s'était retiré à Saint-Lazare depuis quelque temps avec M. l'abbé de Moustier-Saint-Jean son frère.

Entendons parler M. Vincent sur ce sujet, dans une lettre à l'un des prêtres qui était en Barbarie.

« Il y a six ou sept ans que MM. les abbés de Chandenier se sont retirés à Saint-Lazare. Ç'a été une grande bénédiction pour la Compagnie, qu'ils ont édifiée merveilleusement. Or, depuis un mois il a plu à DIEU d'appeler à lui l'aîné, M. l'abbé de Tournus, qui était aussi plein de l'esprit de DIEU qu'homme que j'aie jamais connu. Il a vécu en saint et est mort missionnaire. Il était allé faire un voyage à Rome avec M. son frère et deux de nos prêtres, et s'en revenant il est décédé à Chambéry, et a fait de très grandes instances à l'un de nos prêtres, qui était avec lui, de le recevoir en la Compagnie, comme il a fait. Il me les avait faites à moi-même diverses fois ; mais sa naissance et sa vertu étant trop au-dessus de nous, je ne le voulais pas écouter. Nous étions indignes d'un tel honneur. Et en effet, il n'y a eu que notre maison du ciel qui ait mérité la grâce de le posséder en qualité de missionnaire : celles de la terre ont seulement hérité des exemples de sa sainte vie, autant pour les admirer que pour les imiter. Je ne sais ce qu'il a vu en notre chétive Compagnie, qui ait pu lui donner cette dévotion de se vouloir présenter devant DIEU couvert de nos haillons, sous le nom et l'habit de prêtre de la Congrégation de la Mission : c'est en cette qualité que je le recommande à vos saints sacrifices. »

Chapitre quarante-neuvième. — Les maladies de M. Vincent, et le saint usage qu'il en a fait.

POUR faire un holocauste parfait de la vie de ce saint prêtre, et afin qu'il ne restât rien en lui qui ne fût consommé en l'honneur et pour l'amour de son souverain Seigneur, il fallait que les maladies achevassent en son corps le sacrifice que les afflictions et les peines avaient commencé en son âme : c'est pourquoi DIEU voulut, pour mettre le comble à sa patience, que pendant le cours de sa vie il fût sujet à diverses infirmités, et que sur la fin il fût exercé par de grandes et douloureuses maladies.

Nous avons dit, en l'un des chapitres précédents, que, quoiqu'il fût d'un tempérament assez robuste, il ne laissait pas d'être sujet à plusieurs infirmités. Dès le temps qu'il demeurait en la maison de Gondy, il avait fait une grande maladie, qui lui laissa les jambes et les pieds enflés en telle sorte que cette incommodité lui a duré jusqu'à la mort.

Outre cela, il était, comme nous avons dit, fort susceptible des impressions de l'air, et par suite sujet à une petite fièvre qui lui était ordinaire et qui lui durait quelquefois trois et quatre jours, d'autres fois jusques à quinze et plus ; cependant il n'interrompait en aucune façon ses exercices ordinaires, se levant à quatre heures comme les autres, allant à l'église faire sa méditation, et vaquant à ses autres occupations et affaires, comme s'il eût été en pleine santé. Il l'appelait sa *petite fiévrote*, et il ne la guérissait que par des sueurs qu'il se procurait plusieurs jours de suite, particulièrement durant l'été.

Outre cette *fiévrote*, il a été longtemps sujet à une fièvre quarte, dont il était travaillé une ou deux fois chaque année : et néanmoins ç'a été pendant le temps de ces fièvres que DIEU s'est servi de lui pour faire la meilleure partie des grandes choses dont il a été parlé.

Il eut en l'année 1645 une grande et dangereuse maladie, pendant laquelle il communia tous les jours : la violence du mal ayant amené un transport au cerveau, il fut quelques heures en délire, ne parlant que de l'abondance de son cœur, c'est-à-dire des paroles qui témoignaient les saintes dispositions dont il était rempli ; entre plusieurs autres, on lui entendit fort souvent répéter celle-ci : *In spiritu humilitatis et in animo contrito suscipiamur a te, Domine.* C'est-à-dire: *Daignez, Seigneur, nous recevoir avec un esprit d'humilité et un cœur contrit.*

Il arriva pendant cette grande maladie de M. Vincent une chose digne de remarque. Un prêtre de sa Congrégation, nommé M. Dufour, du diocèse d'Amiens, se trouvant malade dans la même maison, et apprenant que M. Vincent était en danger de sa vie, fit pour ce père de son âme le même souhait que David avait fait autrefois pour Absalon son fils : celui de mourir plutôt que lui, et, s'il était possible, de racheter sa vie aux dépens de la sienne. On remarqua que dès lors M. Vincent commença à se mieux porter ; et la maladie de ce bon prêtre s'augmenta de telle sorte que peu de temps après il mourut. La nuit qu'il trépassa, ceux qui veillaient M. Vincent, entendirent sur le minuit frapper trois coups à la porte de sa chambre, et allant voir qui avait frappé, ils ne trouvèrent personne ; alors M. Vincent, appelant un clerc de la Compagnie qui veillait, lui fit prendre le bréviaire et lui fit réciter quelque chose de l'Office des morts, comme sachant que le susdit prêtre venait d'expirer sans néanmoins que personne lui en eût dit aucun mot.

Étant à Richelieu en l'année 1649, il y fut attaqué d'une fièvre tierce, pour laquelle néanmoins il n'interrompit aucun de ses exercices, quoique les accès fussent assez longs et violents.

En l'année 1656, il eut une autre maladie qui commença par une fièvre continue de quelques jours, et se termina par une grande fluxion sur une jambe, qui le tint au lit quelque temps et l'obligea de garder la chambre près de deux mois, avec une telle incommodité, que, ne pouvant du tout se soutenir, il le fallait porter et reporter du lit auprès du feu. Ce fut seulement en cette maladie qu'on put l'obliger de coucher dans une chambre où il y eût une cheminée, afin d'y faire du feu quand il était nécessaire.

Depuis la dite année 1656 jusqu'à la fin de sa vie, il a eu de fréquentes attaques de fièvres, et d'autres maladies. Il passa un carême dans un grand dégoût, ne pouvant presque manger aucune chose. En l'année 1658, il eut un mal d'œil qui lui dura longtemps.

Sur la fin de la même année 1658, comme il revenait de la ville avec un autre prêtre dans un petit carrosse, la soupente se rompit, et tout à coup le carrosse renversant fit tomber M. Vincent, qui heurta rudement sa tête contre le pavé : il en fut incommodé assez longtemps, et à tel point qu'il pensait lui-même être en danger de mourir de cette blessure.

Enfin, pour ne pas ennuyer le lecteur, il suffira de dire qu'il y a peu d'infirmités et d'incommodités corporelles que M. Vincent n'ait éprouvées : Dieu l'ayant ainsi voulu, afin qu'il fût capable de compatir à celles du prochain, et particulièrement de ses enfants spirituels.

Mais pour venir à la plus grande de toutes les incommodités de M. Vincent, à cette espèce de martyre qui a enfin terminé sa vie et qui l'a rendu conforme aux souffrances de JÉSUS-CHRIST, comme il avait toujours tâché de l'être en la pratique de ses vertus et dans l'imitation de ses travaux, il faut savoir qu'il a souffert de l'enflure de ses jambes et de ses pieds l'espace de quarante-cinq ans. Elle était quelquefois si forte, qu'il avait grand'peine à se soutenir ou à marcher ; et d'autres fois si enflammée et si douloureuse, qu'il était contraint de se tenir au lit. C'est pour cela qu'il fut obligé dès l'année 1632, lorsqu'il vint demeurer à Saint-Lazare, d'avoir un cheval, tant parce que cette maison est écartée de la ville, que par la multitude des affaires qu'il commença à avoir en ce temps-là. Ce cheval lui a servi jusqu'en l'année 1649. A cette époque, le mal de jambes ayant augmenté notablement, à la suite du grand voyage qu'il fit en Bretagne et en Poitou, il fut réduit à un tel état qu'il ne pouvait plus monter à cheval ni en descendre, et il aurait été contraint de demeurer dans la maison, comme il y était tout résolu, si feu M. l'archevêque de Paris ne lui eût demandé de se servir d'un petit carrosse.

Cette enflure de jambes, allant toujours croissant, monta jusqu'aux genoux en l'année 1656 ; il ne put plus les ployer que difficilement, ni se lever qu'avec de grandes douleurs, ni marcher qu'en s'appuyant sur un bâton. Ensuite, une de ses jambes s'étant ouverte à la cheville du pied droit, il s'y fit de nouveaux ulcères en l'année 1658 ; les douleurs des genoux augmentèrent toujours : il ne fut plus en son pouvoir, au commencement de l'année 1659, de sortir de la maison ; il continua néanmoins quelque temps de descendre pour se trouver à l'oraison en l'église avec la communauté, et pour y célébrer la sainte messe, comme aussi pour assister aux conférences des ecclésiastiques ; quelque temps après, ne pouvant plus monter ni descendre les marches de la sacristie, il fut obligé pour dire la messe de s'habiller et se déshabiller à l'autel : au sujet de quoi il disait, en riant, qu'il était devenu grand seigneur, parce qu'il faisait en cela ce qui n'appartient qu'aux prélats de faire.

Sur la fin de l'année 1659, il fut contraint de célébrer en la chapelle de l'infirmerie. Enfin les jambes lui ayant manqué tout à fait en l'année 1660, qui fut sa dernière, il ne put plus dire la sainte messe, mais il continua de l'entendre jusqu'au jour de son décès, quoiqu'il souffrît une peine incroyable pour aller de sa chambre à la chapelle.

Ce bon serviteur de DIEU était donc réduit à ne pouvoir plus marcher que sur des béquilles, avec des peines indicibles et même avec un danger continuel de tomber. Cela fut cause qu'au mois de juillet de la même année 1660, on le pria instamment de consentir que de la chambre contiguë à la sienne on fît une chapelle, afin que sans sortir il pût entendre la messe. Mais il ne voulut jamais y consentir, disant pour raison que les chapelles domestiques destinées pour y célébrer la messe, ne se devaient point permettre sans quelque grande nécessité, laquelle il ne voyait pas à son égard. On le pria au moins de trouver bon qu'on lui fît faire une chaise pour le porter de sa chambre à la chapelle de l'infirmerie : son humilité trouva encore moyen d'empêcher l'effet de cette proposition jusqu'au mois d'août ; alors, ne pouvant plus se soutenir sur ses béquilles, il consentit enfin qu'on lui fît une chaise, dont il se servit le jour de l'Assomption de la Très Sainte Vierge, et pendant environ six semaines jusqu'à sa mort ; ce lui était une nouvelle peine d'en causer

à deux frères qui le portaient, et pour cela il ne voulait jamais se faire porter qu'à la chapelle, distante de sa chambre d'environ trente ou quarante pas.

Certainement, quand bien même ce vénérable vieillard n'aurait eu aucun autre mal que d'avoir été près de deux ans obligé de demeurer tous les jours, depuis le matin jusqu'au soir, sans se pouvoir presque remuer ni soulager, ce lui aurait été un grand exercice de patience : mais si l'on considère les douleurs que ses genoux enflés et ses pieds ulcérés lui causaient sans cesse, et principalement durant la nuit, ne pouvant trouver aucune posture qui fût propre pour les soulager, on reconnaîtra que sa vie n'était pour lors qu'un continuel martyre. Le moindre mouvement qu'il s'efforçait de faire en se prenant avec les mains à un gros cordon qu'on avait attaché à une solive de sa chambre, lui causait de très sensibles douleurs, au plus fort desquelles on n'entendait sortir de sa bouche aucune plainte, mais seulement quelques aspirations vers DIEU, répétant souvent ces paroles : *Ah ! mon Sauveur ! mon bon Sauveur !* qu'il proférait avec un ton de voix plein de dévotion, et jetant souvent les yeux sur une petite croix de bois où JÉSUS-CHRIST crucifié était dépeint.

Parmi toutes ses douleurs il demeura toujours constant dans sa manière de vie dure et austère. Jamais il ne voulut qu'on le couchât sur un lit mollet ; il se faisait mettre sur une paillasse pour y passer cinq ou six heures de la nuit, non tant pour y prendre du repos que pour y trouver une nouvelle matière de souffrance : car les sérosités mordicantes qui coulaient pendant le jour des ulcères de ses jambes en telle abondance qu'elles faisaient quelquefois un petit ruisseau sur le plancher, s'arrêtant durant la nuit dans les jointures des genoux, lui causaient un redoublement de douleurs, dont la continuité et la violence le desséchaient et consumaient petit à petit.

On le voyait ainsi s'affaiblir et diminuer tous les jours, et cependant il ne cessait pas un seul moment de s'appliquer aux soins de sa Congrégation, des compagnies du dehors qu'il dirigeait et des autres affaires dont il était chargé.

Enfin, parmi tous ces efforts d'agir et de pâtir, la nature devint en lui si faible qu'il ne pouvait plus s'appliquer ni parler qu'avec grand'peine ; et néanmoins, dans cet abattement d'esprit et de corps, il a fait des discours d'une demi-heure et plus, avec tant de vigueur et de grâce que ceux qui l'écoutaient en étaient tout étonnés ; et ils ont assuré depuis qu'ils

ne l'avaient jamais ouï parler avec tant d'ordre et d'énergie. Parmi toutes ses angoisses si longues et si fâcheuses il a toujours paru, tant à ceux de la maison qu'aux personnes du dehors qui l'allaient voir, avec un esprit doux, un visage riant et des paroles fort affables, de même que s'il eût été en pleine santé. Que si on lui demandait des nouvelles du mal qu'il souffrait, il en parlait comme d'une chose dont il ne fallait pas faire grand cas, disant que ce n'était rien en comparaison des souffrances de Notre-Seigneur, qu'il avait bien mérité d'autres châtiments ; et sur cela il détournait adroitement le discours de ce qui le concernait, pour compatir à celui qui lui parlait, quand il le savait en quelque peine ou infirmité, comme si elle lui eût été plus sensible que ses propres douleurs.

Chapitre cinquantième. — Ce qui a précédé, accompagné et suivi le trépas de M. Vincent.

MONSIEUR Vincent se voyait approcher de plus en plus de sa fin, et chacun s'en apercevait aussi, quoique avec des sentiments fort différents : car les siens et tous ceux qui avaient affection pour lui appréhendaient cette séparation, et concevaient un grand regret de la voir si proche ; au contraire, ce saint vieillard, comme un autre Siméon, attendait avec joie cette dernière heure, montrait à tous un visage fort serein, et s'y disposait en souffrant gaiement en esprit de pénitence et d'humilité. Quoique toute sa vie eût été une continuelle préparation à bien mourir, et que ses pratiques de vertus et ses exercices de piété et de charité fussent autant de pas qui l'avançaient avec bénédiction vers ce dernier période, il avait néanmoins, dès longtemps, pris la sainte coutume de réciter tous les jours, après l'action de grâces de la messe, les prières pour les agonisants et les recommandations de l'âme, se préparant ainsi par avance au départ de la sienne.

Que s'il usait de cette préparation tous les matins pour se disposer à bien mourir, il n'en faisait pas moins tous les soirs ; et voici par quelle occasion on en a eu la connaissance.

Un peu avant son trépas, un prêtre de la maison de Saint-Lazare, écrivant à un autre de dehors, lui manda entre autres

choses que, selon les apparences, M. Vincent devait bientôt mourir ; puis, sans y faire aucune réflexion, il alla porter tout simplement cette lettre à M. Vincent pour la lire, suivant ce qui se pratique dans la compagnie. M. Vincent, ayant pris la lettre, lui dit qu'il la verrait à loisir ; il la lut en effet, et faisant attention sur ces paroles qui parlaient de sa fin prochaine, il pensa en lui-même pour quelle raison ce prêtre mettait cela dans une lettre qu'il lui faisait voir. Un autre aurait pu taxer cela d'imprudence, mais M. Vincent pensa que peut-être il lui avait voulu rendre un bon office, en l'avertissant de sa mort ; et même son humilité lui fit craindre qu'il n'eût donné quelque sujet à ce prêtre de lui faire cet avertissement, sans toutefois connaître comment ni en quelle occasion. Pour cet effet, il l'envoya quérir, le remercia de cet avis, lui dit qu'il lui avait fait plaisir et le pria, s'il avait remarqué en lui quelque autre défaut, de lui faire la charité de l'en avertir ; à quoi ce prêtre lui ayant répondu qu'il n'en avait remarqué aucun, M. Vincent lui répliqua en ces termes : « Pour ce qui est de cet avertissement que j'estimais que vous me vouliez faire, je vous dirai tout simplement que DIEU m'a fait la grâce d'en éviter le sujet ; et je vous le dis, afin que vous ne soyez point scandalisé de ne me voir pas faire des préparations extraordinaires. Il y a dix-huit ans que je ne me suis point couché sans m'être mis auparavant en disposition de mourir la même nuit. »

Ce prêtre, lui faisant derechef excuse de son inconsidération, l'assura qu'il n'avait point eu dessein de lui faire aucun avertissement, et qu'il n'avait fait aucune réflexion à ce que contenait la lettre en la lui présentant. Lui-même l'a témoigné de nouveau, en rapportant ce qui s'était passé entre M. Vincent et lui en cette rencontre.

Il y avait donc longtemps que ce fidèle serviteur, selon ce qui est dit dans l'Évangile, avait les reins ceints et la lampe allumée en main pour aller au devant de son Seigneur lorsqu'il viendrait ; et cette dernière heure lui était presque toujours présente en l'esprit. Quelques années avant que son décès arrivât, il disait souvent aux siens : « Un de ces jours le misérable corps de ce vieux pécheur sera mis en terre et sera réduit en cendres, et vous le foulerez aux pieds. »

Il remettait devant les yeux des siens la pensée de la mort comme une des plus salutaires, et les exhortait à s'y préparer par de bonnes œuvres, les assurant que c'était là le meilleur et le plus assuré moyen pour bien mourir. Il voulait pourtant que cette pensée de la mort fût animée de confiance en la bonté de DIEU, et non pas telle qu'elle nous causât de l'abattement ou de l'inquiétude d'esprit : ce fut l'avis qu'il fit donner à une personne qui avait incessamment dans la pensée une vive appréhension de la mort ; il lui fit dire : « que la pensée de la mort était bonne, et que Notre-Seigneur l'avait conseillée et recommandée, mais qu'elle devait être modérée, et qu'il n'était pas nécessaire ni expédient que cette personne l'eût incessamment présente en son esprit ; qu'il suffisait qu'elle y pensât deux ou trois fois le jour, sans s'y arrêter néanmoins beaucoup de temps ; et même si elle s'en trouvait inquiétée, qu'elle ne s'y arrêtât point du tout et qu'elle s'en divertît doucement. »

Quant on eut su à Rome la longue et dangereuse maladie de M. Vincent, et qu'il continuait toujours, dans cet accablement de douleurs et d'affaires, à dire son bréviaire, N. S. P. le pape Alexandre VII, connaissant combien la conservation de ce grand serviteur de DIEU était importante à toute l'Église, lui fit expédier un bref apostolique pour l'en dispenser, sans qu'il en sût rien ; en même temps MM. les cardinaux Durazzo, archevêque de Gênes, Ludovisio, grand pénitencier de Rome, et Bagny, autrefois nonce en France, qui étaient alors tous trois à Rome, lui écrivirent pour l'exhorter à se soulager, et à se conserver : ce qui fait voir l'estime qu'ils avaient pour la personne de M. Vincent.

Mais toutes ces bonnes précautions arrivèrent trop tard : elles trouvèrent la victime consommée, DIEU ayant voulu décharger ce fidèle serviteur de tant de fatigues et de peines, et néanmoins lui ayant fait la grâce, avant que de le tirer de ce monde, de mettre sa Congrégation et toutes les compagnies par lui établies dans le meilleur état où il les pouvait souhaiter.

Voici plus en particulier comme tout s'est passé :

Le 25 de septembre 1660, vers le midi, M. Vincent s'endormit dans sa chaise ; ce qui lui arrivait depuis quelques jours plus qu'à l'ordinaire, et provenait, tant de ce qu'il ne pouvait prendre aucun repos la nuit, que de sa grande faiblesse, qui allait toujours s'augmentant. Il considérait cette somnolence comme l'image et l'avant-courrière de sa prochaine mort ; et quelqu'un lui ayant demandé la cause de ce sommeil extraordinaire, il lui dit en souriant : « C'est que le frère vient en attendant la sœur, » appelant ainsi le sommeil le frère de la mort à laquelle il se préparait.

Le dimanche, 26 septembre, il se fit porter à la chapelle, où

il entendit la sainte messe et communia, comme il faisait tous les jours ; étant de retour dans sa chambre il tomba dans un assoupissement plus profond qu'à l'ordinaire ; de sorte que le frère qui l'assistait, voyant que cela continuait trop longtemps, l'éveilla, et, comme il retombait aussitôt dans le même assoupissement, on alla quérir le médecin : lequel trouva M. Vincent si débile qu'il ne le jugea pas en état de recevoir aucun remède, et dit qu'il lui fallait donner l'Extrême-Onction. Néanmoins, avant que de se retirer, l'ayant éveillé et excité à parler, le vertueux malade, selon son ordinaire, lui répondit avec un visage riant et affable ; mais après quelques paroles il demeurait court, n'ayant pas la force d'achever ce qu'il voulait dire.

Un des principaux prêtres de sa Congrégation l'étant venu voir ensuite, et lui ayant demandé sa bénédiction pour tous ceux de la Congrégation, tant présents qu'absents, il fit un effort pour lever la tête, et ayant commencé les paroles de la bénédiction, il en prononça tout haut plus de la moitié et les autres tout bas. Sur le soir, comme on vit qu'il s'affaiblissait de plus en plus et qu'il semblait tendre à l'agonie, on lui donna le sacrement de l'Extrême-Onction. Il passa la nuit dans une douce, tranquille et presque continuelle application à DIEU ; quand il s'assoupissait, on n'avait qu'à lui parler de DIEU pour l'éveiller, ce qu'à peine toute autre parole pouvait faire. Or, entre les aspirations qu'on lui suggérait de temps en temps, il témoigna avoir une dévotion particulière à ces paroles du psalmiste: *Deus, in adjutorium meum intende* (1). Et pour cela, on les lui répétait souvent, et il répondait aussitôt : *Domine, ad adjuvandum me festina* (2). Ce qu'il continua de faire jusqu'au dernier soupir.

Un très vertueux ecclésiastique de la Conférence de Saint-Lazare, qui était pour lors en retraite en la même maison, ayant appris l'extrémité où était réduit ce cher malade, vint en sa chambre un peu avant qu'il expirât ; et en lui demandant sa bénédiction pour tous ces messieurs de la Conférence, il le pria de leur laisser son esprit, et d'obtenir de DIEU que leur Compagnie ne dégénérât jamais de la vertu qu'il lui avait inspirée et communiquée : à quoi il répondit avec son humilité ordinaire : *Qui cœpit opus bonum, ipse percipiet* (3). Et bientôt

1. O Dieu, venez à mon aide. (N. des E.).
2. Seigneur, hâtez-vous de me secourir. (N. des E.).
3. Celui qui a commencé cette bonne œuvre, se chargera de la parfaire. (N. des E.).

après, il passa doucement de cette vie à une meilleure, sans effort ni convulsion aucune.

Ce fut le lundi 27 septembre 1660, sur les quatre heures et demie du matin, que Dieu le rappela à lui, lorsque ses enfants spirituels assemblés à l'église commençaient leur oraison mentale pour attirer DIEU en eux ; ce fut au même moment qu'il avait accoutumé, depuis quarante ans, d'invoquer le Saint-Esprit sur lui et les siens, que cet Esprit adorable enleva son âme de la terre au ciel, comme la sainteté de sa vie, son zèle pour la gloire de DIEU, sa charité pour le prochain, son humilité, sa patience et toutes les autres vertus, dans la pratique desquelles il a persévéré jusqu'à la mort, nous donnent juste sujet de le croire. Ce fidèle serviteur de la divine Majesté aurait bien pu dire en mourant, à l'imitation du saint Apôtre, qu'il avait courageusement combattu, qu'il avait saintement consommé sa course, qu'il avait gardé une fidélité inviolable, et qu'il ne lui restait plus sinon de recevoir la couronne de justice de la main de son souverain Seigneur.

Lorsqu'il eut rendu le dernier soupir, son visage ne changea point ; il demeura dans sa douceur et sérénité ordinaire, conservant la même posture que s'il eût sommeillé. Il expira tout assis et tout vêtu, étant resté de la sorte les vingt-quatre heures dernières de sa vie, ceux qui l'assistaient ayant estimé qu'en cet état il était difficile de le toucher sans lui faire plus de mal, et sans danger d'abréger sa vie. Il est mort sans fièvre et sans accident extraordinaire, ayant cessé de vivre par une pure défaillance de la nature, comme une lampe qui s'éteint insensiblement, quand l'huile vient à lui manquer. Son corps ne se raidit point, mais demeura aussi souple et maniable qu'il était auparavant.

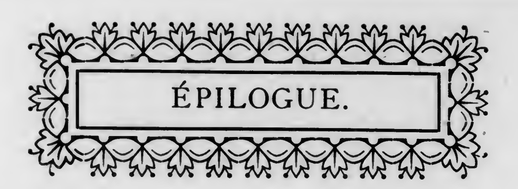
Il demeura exposé le lendemain 28 septembre jusqu'à midi tant dans la salle que dans l'église de Saint-Lazare, où le service divin se fit solennellement, et ensuite son enterrement. M. le prince de Conti s'y trouva avec M. Piccolomini, nonce du Pape, archevêque de Césarée, et plusieurs autres prélats; comme aussi quelques-uns des curés de Paris, grand nombre d'ecclésiastiques et quantité de religieux de divers Ordres. Son cœur fut réservé dans un vaisseau d'argent que la duchesse d'Aiguillon donna pour cet effet ; et son corps ayant été mis dans une bière de plomb avec une autre de bois par dessus, fut enterré au milieu du chœur de l'église de Saint-Lazare, et couvert d'une tombe, sur laquelle ses chers enfants ont fait graver cette épitaphe.

Hic jacet venerabilis vir VINCENTIUS A PAULO, *Presbyter*,

Fundator seu Institutor, et primus Superior Generalis Congregationis Missionis, necnon Puellarum Charitatis. Obiit die 27 septembris anni 1660, ætatis vero suæ 85 (1).

1. Ci-gît le vénérable Vincent de Paul, prêtre, Fondateur ou Instituteur, et premier Supérieur Général de la Congrégation de la Mission, et des Filles de la Charité. Il mourut le 27 septembre 1660, dans la 85e année de son âge. (N. des E.)





ÉPILOGUE.

Le livre qui porte le nom d'Abelly se termine à la mort de Vincent de Paul, en 1660.

L'auteur ne vécut pas assez pour voir son héros élevé sur les autels : il ne parle en particulier d'aucun des miracles que le saint opéra pendant sa vie, ni de ceux plus éclatants qui suivirent son bienheureux trépas. Le lecteur s'attend à ce que nous comblions cette lacune. Nous allons essayer de le faire en quelques mots.

Plein d'admiration pour les vertus de M. Vincent, le public n'avait qu'une voix pour lui rendre hommage ; et à peine le vénérable prêtre était-il descendu au tombeau, que de toutes parts, des pays étrangers comme de la France, arrivaient en cour de Rome des suppliques fortement motivées pour l'introduction de la cause. En 1712, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, fit procéder, en l'église Saint-Lazare, à l'exhumation et à la visite du saint corps, qui fut trouvé entier et sans aucune trace de corruption. Après un examen minutieux du procès qui relatait cette visite, et où étaient aussi rapportées les dépositions d'une multitude de témoins et les déclarations des commissaires-enquêteurs eux-mêmes, le pape Benoît XIII proclama enfin l'héroïcité des vertus du serviteur de DIEU. C'était un premier pas.

Cependant les merveilles ne cessaient d'éclater sur la tombe de Vincent : les aveugles y recouvraient la vue, les muets la parole, les paralytiques le mouvement, des malades de toute sorte réputés incurables la guérison et la santé ; le ciel se prononçait. Aussi, sur un nouvel et rigoureux examen de sa vie, de ses œuvres et de ses miracles, le vénérable prêtre fut béatifié par le même Benoît XIII, en 1729. Le bref en fut accueilli avec applaudissement dans le monde entier ; et, pour inaugurer le culte du nouveau Bienheureux, des fêtes solennelles se firent dans presque tous les diocèses de France, de Pologne, d'Italie, et dans tous les Ordres religieux. Les rois, les princes, les premiers magistrats se faisaient gloire de venir avec les gens du peuple fléchir le genou devant l'image de l'humble prêtre.

DIEU confirma bientôt le jugement du Saint-Siège par de nouveaux prodiges qui réclamaient pour Vincent de nouveaux honneurs. L'application de ses précieuses reliques, ou des neuvaines faites sur son tombeau, mettaient en fuite les maladies les plus invétérées, les plus désespérées. Sur tant de guérisons, on en choisit sept remarquables entre toutes, pour les présenter à l'étude de la Sacrée Congrégation des Rites. Celle-ci n'en retint que deux, où l'intervention surnaturelle était d'une évidence irrésistible. Rome allait parler encore une fois.

Le 16 juin 1737, Clément XII lança la bulle qui mettait le Bienheureux Vincent au nombre des Saints; et, ce même jour, eut lieu, dans la basilique de St-Jean-de-Latran, avec une pompe inouïe, la cérémonie de la canonisation. Aussitôt la chose connue, des solennités splendides furent aussi organisées et célébrées dans la capitale et dans toutes les provinces de la France: l'enthousiasme était indescriptible. Les autres États de l'Europe rivalisèrent entre eux pour honorer magnifiquement le nouveau Saint. Son culte passa les mers : il se répandit dans le Nouveau-Monde et même jusqu'en Chine. Partout, à l'occasion des pieuses démonstrations dont il était l'objet, Vincent de Paul manifestait la force de son crédit auprès de DIEU, et récompensait la piété des fidèles par de nombreux miracles. Depuis lors, il n'est pas d'année, notamment à la maison-mère de la Mission qui possède son précieux corps, où la fête du Saint ne soit signalée par quelque éclatant prodige.

Au ciel, il conserve, ce semble, sa prédilection pour les petits et les pauvres : c'est surtout en leur faveur que se montrent la puissance et la bonté de celui qui fut, sur la terre, le père et le patron de tous les misérables.

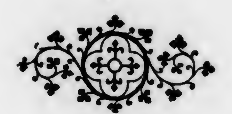




TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT DES ÉDITEURS I

AVIS AU LECTEUR III

Chapitre premier. — L'état de l'Église en France, lorsque Vincent de Paul vint au monde 5

Chapitre deuxième. — La naissance et l'éducation de Vincent de Paul 9

Chapitre troisième. — Ses études et sa promotion aux ordres ecclésiastiques 12

Chapitre quatrième. — Ce qui lui arriva lorsqu'il fut fait esclave et mené en Barbarie. 16

Chapitre cinquième. — Son retour en France et son premier séjour à Paris 21

Chapitre sixième. — Il est pourvu de la cure de Clichy et il exerce les devoirs de bon pasteur. 24

Chapitre septième. — Son entrée et sa conduite en la maison de Gondy 27

Chapitre huitième. — Une confession générale, qu'il fit faire à un paysan, donna lieu à sa première mission, et le succès de cette mission lui en fait entreprendre d'autres . . 30

Chapitre neuvième. — M. Vincent se retire secrètement de la maison de Gondy et y retourne quelque temps après . . 33

Chapitre dixième. — Premiers commencements de la Confrérie de la Charité pour les pauvres malades 39

Chapitre onzième. — Conversion de quelques hérétiques que M. Vincent ramena heureusement à l'Église catholique. 41

Chapitre douzième. — Changement merveilleux arrivé en la personne d'un grand seigneur qui se mit sous la direction de M. Vincent 43

Chapitre treizième. — Œuvres de piété auxquelles M. Vincent s'adonna depuis son retour en la maison de Gondy . . 46

Chapitre quatorzième. — Ayant été fait aumônier royal des galères, il fait un voyage en Provence, et procure le soulagement corporel et spirituel des pauvres galériens. . . . 50

Chapitre quinzième. — Il pourvoit aux nécessités corporelles et spirituelles des pauvres de la ville de Mâcon . . . 52

Chapitre seizième. — Il est choisi par le Bienheureux Fran-

çois de Sales, pour être le premier père spirituel et supérieur des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, à Paris . . 54
Chapitre dix-septième. — Il est pourvu de la principauté du collège des Bons-Enfants, en suite de quoi se fit la première fondation de la Congrégation de la Mission 57
Chapitre dix-huitième. — Madame la générale des galères passe de cette vie à une meilleure, et M. Vincent se retire au collège des Bons-Enfants 60
Chapitre dix-neuvième. — Les dispositions de corps et d'esprit de M. Vincent, et les qualités de sa conduite . . . 62
Chapitre vingtième. — Naissance et érection de la Congrégation de la Mission. 69
Chapitre vingt-et-unième. — Établissement des prêtres de la Congrégation de la Mission à Saint-Lazare-lez-Paris. . 72
Chapitre vingt-deuxième. — De l'établissement des confréries de la Charité pour l'assistance des pauvres malades . 78
Chapitre vingt-troisième. — Institution de la compagnie des Filles de la Charité, servantes des pauvres malades . . 84
Chapitre vingt-quatrième. — Les exercices des ordinands, pour aider ceux qui désirent recevoir les saints Ordres . . 88
Chapitre vingt-cinquième. — L'usage des retraites spirituelles pour toutes sortes de personnes. 90
Chapitre vingt-sixième. — Les conférences spirituelles pour les ecclésiastiques. 93
Chapitre vingt-septième. — L'établissement des hôpitaux de Paris et de Marseille pour les pauvres galériens 97
Chapitre vingt-huitième. — L'institution d'une compagnie de dames pour le service de l'Hôtel-Dieu de Paris, et pour plusieurs autres œuvres publiques de charité. 100
Chapitre vingt-neuvième. — Établissement d'un hôpital pour les enfants trouvés. 109
Chapitre trentième. — Établissement de plusieurs séminaires d'ecclésiastiques. 113
Chapitre trente-et-unième. — Ce qu'a fait M. Vincent pour aider M. l'abbé Olier en quelques desseins de piété . . 115
Chapitre trente-deuxième. — Quelques services rendus par M. Vincent à M. le commandeur de Sillery, et à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem 119
Chapitre trente-troisième. — Mission faite à l'armée en l'an 1636 122
Chapitre trente-quatrième. — Établissement du premier séminaire interne pour la Congrégation de la Mission. . . 127

Chapitre trente-cinquième. — M. Vincent s'emploie pour l'assistance des pauvres Lorrains pendant les guerres . . . 132
Chapitre trente-sixième. — Services rendus par M. Vincent au roi Louis XIII, en sa dernière maladie 137
Chapitre trente-septième. — M. Vincent est employé pour les affaires ecclésiastiques du royaume, pendant la régence . 141
Chapitre trente-huitième. — En quelle manière M. Vincent a contribué à l'établissement des Filles de la Croix . . 144
Chapitre trente-neuvième. — De quelle façon M. Vincent se comporta pendant les premiers troubles de l'an 1649, et ce qui lui arriva en quelques voyages qu'il fit en ce temps-là. 147
Chapitre quarantième. — M. Vincent procure l'assistance des pauvres habitants des frontières de Champagne et de Picardie, ruinés par les guerres 154
Chapitre quarante-et-unième. — Secours donnés ou procurés par M. Vincent aux pauvres à Paris et en plusieurs autres lieux, durant les troubles de l'année 1652 156
Chapitre quarante-deuxième. — Ce que M. Vincent a fait pour le bien de ce royaume et pour le service du roi, pendant les troubles qui commencèrent l'année 1652 . . . 161
Chapitre quarante-troisième. — M. Vincent s'est toujours fortement opposé aux nouvelles erreurs du jansénisme. 166
Chapitre quarante-quatrième. — L'hôpital des pauvres vieillards établi à Paris par M. Vincent, qui a donné occasion à l'établissement de l'Hôpital général des Pauvres . . 169
Chapitre quarante-cinquième. — Dénombrement de plusieurs établissements de la Congrégation de la Mission faits en divers lieux durant la vie de M. Vincent 177
Chapitre quarante-sixième. — M. Vincent donne des règles à sa Congrégation 182
Chapitre quarante-septième. — Diverses autres œuvres de piété auxquelles M. Vincent s'est appliqué 187
Chapitre quarante-huitième. — Réflexions sur quelques peines et afflictions que M. Vincent a souffertes 189
Chapitre quarante-neuvième. — Les maladies de M. Vincent et le saint usage qu'il en a fait 192
Chapitre cinquantième. — Ce qui a précédé, accompagné et suivi le trépas de M. Vincent. 197
ÉPILOGUE 203

Imprimé par la Société Saint-Augustin, Bruges.